

**DIAC S.A.**  
OPÉRANT SOUS LA MARQUE COMMERCIALE

**MOBILIZE**  
FINANCIAL SERVICES

**2024**

**RAPPORT  
FINANCIER  
ANNUEL**

# Sommaire

Attestation de la personne physique responsable du Rapport financier annuel ..... p3

## **01. Rapport de gestion au 31 Décembre 2024**

Rapport de gestion ..... p6

Rapport de certification des informations en matière de durabilité..... p22

Rapport de durabilité ..... p31

## **02. États financiers consolidés**

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés..... p170

Etats financiers consolidés ..... p177

## **03. Comptes sociaux**

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ..... p233

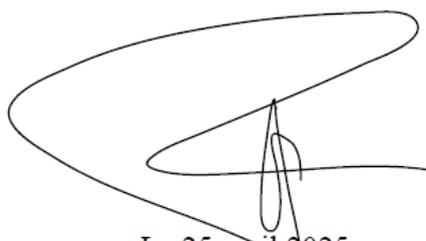
Comptes sociaux ..... p240

## **04. Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Rapport sur le gouvernement d'entreprise..... p278

## Attestation de la personne physique responsable du Rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a smaller, more intricate signature on the right.

Le 25 avril 2025  
Le Directeur général  
Frédéric SCHNEIDER

01.

RAPPORT  
DE GESTION AU  
31 DECEMBRE 2024

# **RAPPORT DE GESTION**

## **POUR L'ANNÉE 2024**

### **SOMMAIRE**

<b>1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DIAC À L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025.....</b>	<b>p6</b>
<b>2. RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ.....</b>	<b>p22</b>
<b>3. RAPPORT DE DURABILITÉ 2024 MOBILIZE FINANCIAL SERVICES FRANCE .....</b>	<b>p31</b>

# 1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DIAC À L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce.

A titre ordinaire, il vous sera rendu compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, avant de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024, et de vous demander de vous prononcer sur l'affectation du résultat.

## **SITUATION DE LA SOCIETE ET SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

### **MOBILIZE FINANCIAL SERVICES FRANCE - ACTIVITE COMMERCIALE**

#### ***Les immatriculations***

Le marché automobile toutes marques est en contraction de -2,5% par rapport à l'année 2023, avec 2,10 millions de véhicules vendus.

Dans ce contexte, Renault + Ampère atteint un volume de 391 906 immatriculations, au même niveau que l'année dernière (+0,3%). La part de marché VP+VU de ces marques s'établit à 18,6%, en augmentation de +0,5 pt.

Les ventes de Dacia représentent 147 074 immatriculations, en diminution de -7,0% par rapport à l'année dernière. La part de marché s'établit à 7,0%, en baisse de -0,3 pt.

Enfin, 35 787 véhicules Nissan ont été immatriculés, en diminution de -15,8% par rapport à l'année dernière. La part de marché de la marque s'établit à 1,7%, en diminution de -0,3 pt sur un an.

#### ***L'activité de Mobilize Financial Services France***

Mobilize Financial Services France a réalisé 399 098 nouveaux dossiers de financement VN + VO, contre 409 230 en 2023. La performance commerciale de Mobilize Financial Services France est globalement stable en 2024, la pénétration VN toutes marques s'établissant à 51,7% contre 51,9% en 2023.

La MAC 2.0 après VME rebata s'établit à 608,4 Meur, contre 493,6 Meur en 2023.

#### ▪ **En VN Renault + Ampère,**

Les volumes financés s'élèvent à 208 765 dossiers, en augmentation de +1,9% par rapport à 2023. Le taux de pénétration sur immatriculations Renault + Ampère s'établit à 53,3%, en augmentation de +0,8 pt par rapport à 2023.

- **L'activité Dacia** est en retrait sur un an : le taux d'intervention VN s'établit à 51,6%, en baisse de -3,8 pts vs 2023 avec un nombre de dossiers réglés VN en diminution de 11 827 unités.
- **L'activité Nissan** diminue avec 15 068 dossiers VN réglés (-8,2% sur un an), en raison d'une baisse des immatriculations (-15,8% vs 2023). Le taux d'intervention VN progresse à 42,1% (+3,5 pts vs 2023).

- **L'activité VO** reste globalement stable, avec 98 304 dossiers réglés en 2024 (-0,9% sur un an). Le montant des nouveaux financements s'élève à 1 038 Meur, affichant une diminution de -4,8% vs 2023 en lien avec une diminution du prix moyen des VO financés.

Les nouveaux financements totaux s'élèvent à 6 609 Meur contre 6 685 Meur en 2023 (soit -1,1%). Cette diminution s'explique principalement par un contexte de marché défavorable (décroissance de 2,5%) dans lequel la part de marché des constructeurs est restée stable.

#### DIAC : 293 853 dossiers VN +VO contre 300 216 en 2023

Le volume de dossiers diminue de -2,1%, tiré à la baisse par la décroissance des immatriculations. La performance commerciale reste toutefois stable sur un an avec un taux d'intervention VN toutes marques s'établissant à 33,8%. Sur le seul canal des particuliers, le taux d'intervention s'établit à 64,1% sur la marque Renault (+3,4 pts vs 2023), 50,4% pour Dacia (-5,9 pts vs 2023) et à 53,9% pour Nissan (+10,5 pts vs 2023).

#### DIAC LOCATION : 104 779 dossiers VN +VO contre 108 556 en 2023

Le volume de dossiers diminue de -3,5%. A la diminution du nombre d'immatriculations s'ajoute une dégradation de la performance commerciale notamment sur les segments des Grands Comptes et Loueurs Courte Durée.

- **L'activité de financement aux réseaux** affichent un encours productif moyen de 4 004 Meur (hors affecturation), en diminution de -5,6 % par rapport à 2023.

### **MOBILIZE FINANCIAL SERVICES FRANCE – ACTIVITE FINANCIERE**

Le résultat avant impôts de Mobilize Financial Services France s'établit à fin décembre 2024 à 131,0 Meur, en diminution de -46,1 Meur par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par une dégradation du coût du risque et dans une moindre mesure par un alourdissement des frais de fonctionnement en valeur absolue, tandis que le PNB reste globalement stable sur un an :

- **Une marge brute hors services (MBHS) en progression de 39,8 Meur :**

La MBHS clientèle progresse de +31,5 Meur :

- Progression de +17,5 Meur sur Diac du fait de l'augmentation de la marge brute financière de +25,0 Meur, en raison de la croissance des produits financiers perçus qui est plus forte que l'augmentation du coût de refinancement (dans un contexte d'augmentation des taux, les tarifications ont été revues à la hausse). Par ailleurs, les autres produits de la MBHS diminuent de -5,2 Meur en raison d'une régularisation sur les indemnités de résiliation contentieuses, et les produits nets de placement de -2,3 Meur (valorisation des Titres de Participation Diac) ;
- Progression de +14,0 Meur sur Diac Location : la marge brute financière augmente de 11,6M€ (+0,34 pb), les produits financiers ayant progressé plus rapidement que le coût de refinancement grâce aux efforts réalisés sur la tarification. Les autres produits de la MBHS progressent de 2,4 Meur (progression des frais de remise en état en lien avec le Plan d'Action Diac Location) ;

La MBHS de l'activité réseau progresse de 8,4 Meur malgré la diminution des encours (-0,2 milliards d'euros), en raison de l'augmentation des facturations VN et de la mise en place d'une nouvelle tarification ;

- **Une diminution de -1,2 Meur de la marge sur services :**

Cette diminution est principalement liée à la perte du contrat de gestion pour compte de la flotte La Poste à compter du deuxième semestre 2024.

▪ **Des autres produits et charges bancaires en hausse de +17,3 Meur :**

Les principales variations sont :

Sur Diac : +20,0 Meur

- Régularisations sur les indemnités de résiliation contentieuses : +24 Meur ;
- Produits exceptionnels perçus en 2023 et non reconduits en 2024 : -4,5 Meur (en 2023, perception de +3,5 Meur d'indemnités suite à la résiliation du contrat avec Amaline et reprise de provision de 1 Meur suite à un litige Nissan désormais éteint).

Sur Diac Location : -2,7 Meur

- L'ajustement du Fond de conquête aux besoins commerciaux du métier, se traduisant par une variation négative de -7,2 Meur ;
- Produit de +7,2 Meur supplémentaire en 2024 sur les plus-values de cessions en 2024 par rapport à 2023, en lien notamment avec le plan d'action Diac Location ;
- Passage d'une perte sur des batteries abandonnées -3,0 Meur en 2024 ;
- Reprise de provision en 2023 suite à l'actualisation des VNC des batteries pour +6,0 Meur contre une reprise de +0,9 Meur en 2024 créant un effet défavorable de -5,1 Meur ;
- Augmentation de +4,6 Meur de la quote-part de prime de volume Loueur perçue par Diac Location et passée en résultat (1,7 Meur en 2023 contre 6,3 Meur en 2024) ;
- Effet favorable de +0,4 Meur sur la provision sur contrats « terminés non cédés » (reprise de 0,6 Meur en 2024 contre 0,2 Meur en 2023).

▪ **Des coûts de distribution dont la charge s'alourdit de -55,4 Meur :**

Les coûts de distribution étalés s'alourdissent de 27,8 Meur, en raison de la progression de l'activité et de la rémunération des réseaux sur l'activité Diac Location ces dernières années. Les coûts de distribution non étalables progressent également de 27,7 Meur vs 2023, dont 24,9 Meur liés à l'arrêt de l'accord de marge.

▪ **Un coût du risque en évolution défavorable de -38,9 Meur :**

Cette évolution du coût du risque s'explique ainsi :

- **Clientèle : un coût du risque en dégradation de -28,4 Meur, avec comme effets principaux :**
  - La mise à jour des paramètres du Risque Clientèle (-28,7 Meur), dont
    - Un effet lié à la mise à jour des taux (-41,9 Meur) ;
    - Un effet lié à la mise en place d'une nouvelle méthodologie de calcul des taux LGD et PD (+13,2 Meur) ;
  - L'évolution du FWL statistique (dotation de -5,2 Meur en 2024 contre une reprise de +5,9 Meur, générant une variation annuelle de -11,1 Meur) ;
  - L'évolution de la provision inflation (reprise de +9 Meur en 2024 contre une reprise de +3,1 Meur en 2023 générant une variation annuelle de +5,9 Meur).
- **Financement réseaux : une évolution du coût du risque défavorable de -10,5 Meur :**

- FWL statistique : -3,1 Meur (augmentation des provisions de -2,1 Meur en 2024 contre une reprise de +1 Meur en 2023) ;
- Augmentation des provisions sur le dossier Gemy (-5,4 Meur).

▪ **Des frais de fonctionnement en hausse de -6,3 Meur**

Cette augmentation s'explique principalement par :

Des **Frais de personnel** en hausse de -10,8 Meur :

- Augmentations des salaires chargés et hausse des primes de performance (-5 Meur) ;
- Variation de la participation et intéressement (-2,3 Meur) ;
- Hausse du taux de subvention du CSE (+1,75% contre +1,65% en 2023) pour une charge totale de -1,6 Meur en 2024 ;
- Paiement complémentaire de cotisations URSSAF lié au contrôle de 2024 (-0,7 Meur) ;
- Hausse des indemnités de retraite provisionnées en 2024 (-1,2 Meur).

Des **frais administratifs** en baisse +3,5 Meur en lien avec des diminutions sur divers postes dont notamment l'archivage et la numérisation ;

**Des impôts et taxes en baisse de 1 Meur**, essentiellement lié à l'arrêt de la contribution au FRU (+2,7 Meur), partiellement compensé par un impact négatif de la C3S 2023 qui avait été sous-provisionnée (-1,7Meur).

▪ **Un écart défavorable sur les Autres Produits et Charges Exceptionnels de -1,4 M€ :**

En 2023, la revue des hypothèses concernant le nouveau programme de dispense d'activité avait conduit à une reprise de provision de 1,4 Meur.

Aucun Autres Produits et Charges Exceptionnels n'ont été constatés en 2024.

Les effectifs (y compris expatriés RNGM et Dispenses d'activité) s'inscrivent à 1658 CDI/CDD inscrits à fin décembre 2024 contre 1707 à fin décembre 2023.

## **EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Aucun évènement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport de gestion a été réalisé.

## **PERSPECTIVES 2025**

Le marché toutes marques est attendu en croissance sur l'année 2025. L'Alliance devrait ainsi constater une augmentation de ses immatriculations dont Mobilize Financial Services France devrait bénéficier.

## **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Le groupe Mobilize Financial Services est doté d'un système global de contrôle interne qui vise à recenser, analyser, piloter et contrôler les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société. Le comité contrôle interne groupe a validé le cadre général de ce dispositif décrit dans la charte de contrôle interne applicable à l'ensemble des sociétés françaises et étrangères dont Mobilize Financial Services détient le contrôle effectif.

Cette charte définit le dispositif applicable à l'ensemble du groupe et précise notamment :

- Le dispositif général de pilotage du contrôle interne ;
- Les dispositifs locaux des filiales, succursales et joint-venture ;
- Les dispositifs spécifiques des différents domaines fonctionnels.

Le directeur de la gestion des risques et le directeur du contrôle interne présentent chaque année au comité d'audit et des comptes du conseil d'administration de Mobilize Financial Services, les résultats des contrôles permanents, notamment comptables, et les évolutions des dispositifs connexes ; ce dernier évalue le système de contrôle interne et demande le cas échéant des actions d'amélioration.

Le groupe Mobilize Financial Services élabore des comptes consolidés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. L'outil de consolidation produit les reportings comptables et de gestion au travers d'une saisie unique des données, garantissant l'homogénéité des informations contenues dans les états financiers et dans les différents tableaux de bords internes.

Le groupe Mobilize Financial Services France fait partie de Mobilize Financial Services. Le groupe Mobilize Financial Services France applique les mêmes processus, les mêmes procédures et utilise les mêmes outils que le groupe Mobilize Financial Services.

## **1.1 - LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES**

La société consolidante Mobilize Financial Services définit, anime et assure la supervision de l'élaboration de l'information financière et comptable. La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et des comptes retraités pour la consolidation échoit aux Directeurs administratifs et financiers des filiales, sous l'autorité des présidents et Directeurs généraux de ces mêmes filiales.

À tous les niveaux du groupe, les grands principes qui prévalent et qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont les suivants :

- Le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- Le respect des principes comptables applicables au groupe. Ainsi, un ensemble de documents de référence définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe et les schémas comptables. Ces documents, mis à la disposition de toutes les entités, concourent à l'homogénéité de l'information financière remontée ;
- La revue périodique des actifs, passifs et engagements de hors-bilan (créances, emprunts, instruments dérivés, disponibilités...) au travers de procédures de rapprochement de la comptabilité avec les systèmes opérationnels, de justification des comptes et d'inventaires. En outre, l'organisation groupe d'évaluation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels décrits ci-avant s'appliquent au processus d'élaboration de l'information financière et comptable.

Une démarche d'harmonisation comptable a été mise en place. Un guide des bonnes pratiques comptables ainsi que sept procédures comptables cadre ont été rédigés à l'attention des filiales ou succursales ; les procédures ont été transposées localement (Arrêtés comptables, Reportings, Saisies manuelles, Contrôle des alimentations automatiques de la comptabilité, Nouveaux schémas comptables, Archivage, Vérification de la réalisation des contrôles de 1er niveau du chef comptable).

La bonne articulation du reporting financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clé de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité requise pour les données traitées et le délai de remontée (J + 4), imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information performants et contrôlés.

## **1.2 - LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET L'ORGANISATION**

### **1.2.1 L'UTILISATION D'UN PROGIciel INTÉGRÉ**

Le groupe Mobilize Financial Services a choisi de mettre en place un outil comptable intégré (Entreprise Ressource Planning ou ERP) reconnu sur le marché. L'utilisation d'un tel progiciel intégré, très structuré, permet d'exploiter sa propre logique de contrôle interne et d'assurer la cohérence et la fiabilité de l'information traitée. Notamment, la définition et le suivi des profils utilisateurs contribuent au respect des règles de séparation des tâches.

Ce progiciel, associé à un interpréteur comptable groupe, a fait l'objet d'une conception permettant, au travers de l'utilisation de ses différents modules, d'intégrer les spécificités des activités du groupe.

La fiabilité de l'information comptable et financière est essentiellement favorisée par la maîtrise et la standardisation des transactions élémentaires traitées par des systèmes opérationnels suivant un

référentiel groupe. Ces transactions élémentaires alimentent, par interfaces, l'interpréteur comptable groupe, qui lui-même transmet la traduction comptable des événements de gestion ou des données d'inventaire à l'ERP.

La maintenance centralisée du système comptable (interpréteur comptable et ERP) au sein d'une équipe d'experts fonctionnels et techniques permet de renforcer la maîtrise de la production comptable.

### **1.2.2 LES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS ET LE CONTRÔLE**

Les premiers actes de contrôle sont opérés au niveau des systèmes opérationnels majeurs pour les opérations de financement, de service et de refinancement sous la responsabilité des grands métiers (acceptation, recouvrement/contentieux, services, refinancement).

C'est ainsi que les outils d'acceptation, de gestion des contrats de financements et de services, de gestion des relations clients et fournisseurs, d'administration du refinancement, de suivi des commandes d'achat et de gestion des effectifs portent leurs propres logiques de contrôle. Ils s'inscrivent dans le cadre de procédures opérationnelles qui contribuent à la maîtrise des transactions physiques et financières, dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur dans le groupe.

Une attention particulière est apportée par les équipes comptables au contrôle des transferts d'opérations entre les systèmes opérationnels non intégrés et les systèmes comptables.

Ainsi par exemple, au niveau du groupe :

- En liaison avec les systèmes de gestion des financements, des services, des comptes clients et fournisseurs et du refinancement, le contrôle de l'égalité est assuré par comparaison des flux et des soldes comptables avec les mouvements et les stocks d'opérations de gestion. Les écarts mis en évidence sont analysés et suivis ;
- En liaison avec les systèmes d'achats et de suivi des investissements, les factures d'achats sont contrôlées par rapport aux commandes et la comptabilisation des immobilisations est réalisée.

La tenue des comptes s'effectue selon les normes groupe avec un plan de compte opérationnel unique (plan de comptes groupe enrichi en fonction des besoins spécifiques des pays). Cependant, des comptabilisations selon les normes locales sont possibles et permettent de produire simultanément une comptabilité aux normes groupe et aux normes locales.

L'intégralité des données de l'information financière nécessaire à l'élaboration des comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services est collectée et gérée par un outil unique. Le processus de contrôle intégré dans cet outil et sa maintenance effectuée par une cellule dédiée assurent la justesse et la cohérence des données des filiales.

### **1.2.3 LE RÔLE DES ÉQUIPES COMPTABLES ET DE GESTION**

Les équipes comptables des filiales, et en particulier celle de Mobilize Financial Services France, secondées par les fonctions centrales opèrent une analyse des comptes et expliquent les évolutions des données financières d'une période à l'autre. Ce travail d'analyse se fait en liaison avec celui des contrôleurs de gestion locaux et centraux qui analysent les performances par comparaison avec les

données budgétaires et les reprévisions. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèle une faiblesse dans la qualité de l'information émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'action sont mis en œuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction finance pour enrayer les causes de ces anomalies.

#### **1.2.4 LE RÔLE DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET CENTRAL**

En complément du dispositif existant (contrôle interne, audit Mobilize Financial Services, etc.) et dans l'optique d'un processus permanent de fiabilisation de l'information financière, le service de contrôle interne comptable et central, rattaché au département du Contrôle Interne groupe, assure des missions d'évaluation de la qualité du contrôle interne comptable. L'objectif du service est de contrôler régulièrement les comptabilités des filiales consolidées. Ce dispositif permet ainsi d'améliorer la connaissance et l'application des principes comptables groupe au sein des filiales.

#### **1.2.5 L'ANIMATION DE LA FONCTION COMPTABLE**

Un service dédié à l'animation de la fonction comptable s'assure des conditions d'élaboration et de justification des comptes par la remontée d'indicateurs permettant de suivre plus spécifiquement les principaux points comptables critiques. Ces indicateurs sont renseignés par le responsable financier de chaque filiale quatre fois par an.

De plus, chaque année, les directions financières des différentes entités évaluent leurs dispositifs de maîtrise des risques comptables et financiers par rapport à la politique de gestion du groupe. Cette évaluation s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques du groupe Mobilize Financial Services.

L'ensemble de ces informations en provenance des filiales fait l'objet, en central, d'analyses et de contrôles.

Par ailleurs, l'avancement des plans d'action (liés aux missions de contrôle comptable) et les insuffisances constatées dans les dispositifs de maîtrise des risques comptables font l'objet d'un suivi.

#### **1.2.6 LA PUBLICATION DES COMPTES**

Le groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre. Ces arrêtés sont anticipés par la réalisation de préclôtures assurées deux fois par an : au 31 mai pour l'arrêté de juin et au 31 octobre pour celui de décembre.

Des réunions de synthèse sont organisées entre la direction du groupe (principalement avec la direction financière) et les commissaires aux comptes.

Le groupe Mobilize Financial Services établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

### **DIAC – COMPTE DE RESULTAT FINANCIER (A FIN DECEMBRE 2024)**

Cumul à fin décembre	DIAC-COG 2024 réel	DIAC-COG 2023 réel	Écarts
<b>Actif Productif moyen (APM)</b>	<b>14 483 879</b>	<b>13 561 925</b>	<b>+921 954</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>965 415</b> 6,67%	<b>755 744</b> 5,57%	<b>+209 671</b> <i>+1,09 pt</i>
<b>Coût de refinancement</b>	<b>-590 406</b> -4,08%	<b>-420 632</b> -3,10%	<b>-169 774</b> <i>-0,97 pt</i>
<b>Marge Brute Financière (MBF)</b>	<b>375 009</b> 2,59%	<b>335 112</b> 2,47%	<b>+39 897</b> <i>+0,12 pt</i>
<b>Autres produits de la MBHS</b>	<b>10 070</b> 0,07%	<b>21 846</b> 0,16%	<b>-11 776</b> <i>-0,09 pt</i>
<b>Produits nets des placements</b>	<b>-1 080</b> -0,01%	<b>1 185</b> 0,01%	<b>-2 265</b> <i>-0,02 pt</i>
<b>Marge Brute Hors Service (MBHS)</b>	<b>383 999</b> 2,65%	<b>358 143</b> 2,64%	<b>+25 856</b> <i>+0,01 pt</i>
<b>Marge sur services</b>	<b>141 363</b> 0,98%	<b>137 938</b> 1,02%	<b>+3 425</b> <i>-0,04 pt</i>
<b>Autres du PNB</b>	<b>20 098</b> 0,14%	<b>125</b> 0,00%	<b>+19 973</b> <i>+0,14 pt</i>
<b>CDD étalés</b>	<b>-265 027</b> -1,83%	<b>-244 577</b> -1,80%	<b>-20 450</b> <i>-0,03 pt</i>
<b>CDD non étalables</b>	<b>-7 923</b> -0,05%	<b>642</b> 0,00%	<b>-8 565</b> <i>-0,06 pt</i>
<b>Total CDD</b>	<b>-272 950</b> -1,88%	<b>-243 935</b> -1,80%	<b>-29 015</b> <i>-0,09 pt</i>
<b>Produit Net Bancaire (PNB)</b>	<b>272 510</b> 1,88%	<b>252 271</b> 1,86%	<b>+20 239</b> <i>+0,02 pt</i>
<b>Coût du risque</b>	<b>-55 814</b> -0,39%	<b>-29 666</b> -0,22%	<b>-26 148</b> <i>-0,17 pt</i>
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>-126 112</b> -0,87%	<b>-120 704</b> -0,89%	<b>-5 408</b> <i>+0,02 pt</i>
<b>Autres Produits et Charges Exceptionnels (APCE)</b>	<b>0</b> 0,00%	<b>539</b> 0,00%	<b>-539</b> <i>-0,00 pt</i>
<b>Résultat Avant Impôt (RAI)</b>	<b>90 585</b> 0,63%	<b>102 440</b> 0,76%	<b>-11 855</b> <i>-0,13 pt</i>

## COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Intérêts et produits assimilés	22	443 101	396 146
Intérêts et charges assimilés	23	(644 882)	(443 294)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	24	2 944 089	2 699 558
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	24	(2 832 686)	(2 437 835)
Revenus des titres à revenu variable	25	222 186	185 737
Commissions (Produits)	26	24 123	21 528
Commissions (Charges)	26	(775)	(901)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	(22 698)	(33 169)
Autres produits d'exploitation	28	230 628	203 901
Autres charges d'exploitation	29	(50 346)	(26 094)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>312 740</b>	<b>565 577</b>
Charges générales d'exploitation	30	(374 223)	(359 819)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(3 931)	(4 792)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>(65 414)</b>	<b>200 966</b>
Coût du risque	31	(146 806)	(202 347)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(212 220)</b>	<b>(1 381)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>(212 220)</b>	<b>(1 381)</b>
Impôts sur les bénéfices	32	124	(33 601)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(212 096)</b>	<b>(34 982)</b>

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

<b>Résultat net de l'exercice 2024</b>	-212 095 798,80 EUR
Report à nouveau antérieur	-34 156 895,63 EUR
Solde disponible	-246 252 694,43 EUR
<b>Dividendes</b>	<b>0,00 EUR</b>
Solde du compte report à nouveau	-246 252 694,43 EUR

Il est proposé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2024.

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Les dividendes versés au titre des trois précédents exercices de DIAC S.A ont été :

- Au titre de l'exercice 2021, il n'y a pas eu de dividende distribué.
- Au titre de l'exercice 2022, un dividende de 0,75 EUR par action a été distribué.
- Au titre de l'exercice 2023, il n'y a pas eu de dividende distribué.

## **CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2023 ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires et de frais généraux excessifs ou non déclarés ayant donné lieu à réintégration.

## **ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPEMENT**

Au cours de l'année 2024, Mobilize Financial Services France développe de nouveaux produits et services et a fait évoluer ses systèmes d'information afin de s'adapter aux demandes de ces clients, sans toutefois présenter de budget recherche et développement spécifique.

## **PARTICIPATION**

Nous vous précisons que les résultats de l'exercice donnent lieu à l'application des dispositions concernant la participation des salariés aux fruits de l'expansion, conformément à l'Ordonnance du 17 août 1967 et aux accords d'entreprise.

## **ACTIONNARIAT**

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la date de clôture de cet exercice :

- le capital de DIAC S.A est détenu à 99,99 % par RCI Banque S.A
- DIAC S.A. détient 99.99% de DIAC LOCATION S.A, société de location longue durée et de gestion de parcs aux entreprises.

## **DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**

Conformément à l'article L225-102-1 du Code de commerce, les informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société, font l'objet d'une déclaration consolidée de performance extra-financière au niveau de Renault S.A, société mère du Groupe

## **INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

Conformément à l'article L.441.-14 l'article du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau ci-dessous la décomposition, au 31 décembre 2023, du nombre et montant total TTC des factures reçues non réglées aux fournisseurs, suivant les modalités de l'article D441 – 6 du Code du Commerce.

Le périmètre d'application retenu par Mobilize Financial Services France pour ces dispositions ne concerne que les opérations extra-bancaire et n'inclut donc pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

DIAC – Dettes Fournisseurs	
----------------------------	--

(En milliers d'euros)	Article D.441 I. 1° : Factures reçues non réglées au 31/12/2024 dont le terme est échu (TTC)						
	Hors échéance	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Total
Dettes Fournisseurs		22 970	38	108	0	23 116	23 116
Dettes sur Crédeurs divers	217	12 534	279	1 427	3 001	17 241	17 458
Fournisseurs factures non parvenue	28 743						28 743
	<b>28 960</b>	<b>35 504</b>	<b>317</b>	<b>1 535</b>	<b>3 001</b>	<b>40 357</b>	<b>69 317</b>

DIAC –Dettes Fournisseurs (En milliers d'euros)	Article D.441 -II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice 2024						
	Sans retard	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Total
<b>A) Tranche de retard de paiement</b>							
Nombre <b>cumulé</b> des factures concernées	337 235			5	5	10	337 245
Montant <b>cumulé</b> des factures concernées TTC	6 553 434			9	207	216	6 553 641
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	99,99%			0,00%	0,01%	0,01%	100%
<b>B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>							
Nombre de factures <b>exclues</b>							
Montant total des factures <b>exclues</b> TTC							
<b>C) Délai de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>							
Délai de paiement utilisé pour le calcul des intérêts de retard							30 jours

A titre extraordinaire :

- Modification des articles 8, 9-III et 10-2-I, II, et III des statuts

A titre ordinaire :

- Approbation des comptes annuels 2024
- Approbation des comptes consolidés 2024
- Affectation du résultat et détermination du dividende
- Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé
- Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Giovanni Luca Soma en qualité d'administrateur de la société,
- Rémunération des administrateurs au titre de l'année 2025
- Absence de conventions réglementées

A titre ordinaire et extraordinaire

- Pouvoirs en vue des formalités

## ANNEXE

### Tableaux des résultats des 5 derniers exercices

(En milliers d'euros)

Années	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Capital en fin d'exercice (en Keur)</b>					
Capital social	415 101	415 101	415 101	415 101	415 101
Nombre d'actions ordinaires émises	96 535 000	96 535 000	96 535 000	96 535 000	96 535 000
<b>Opérations et résultats de l'exercice (en Keur)</b>					
Produit net bancaire	507 876	521 804	645 124	565 577	312 740
Bénéfice avant impôts, dotations aux amortissements et provisions	1 937 890	2 045 460	2 157 452	2 398 634	2 585 024
Impôts sur les bénéfices	(91)	(33 309)	(61 993)	(33 601)	124
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions	105 112	(22 986)	88 991	(34 982)	(212 096)
Résultat distribué	68 540		72 401		
<b>Résultats par action (en Euro)</b>					
Bénéfice après impôts mais avant dotations aux amort. et provisions	20,07	20,84	21,71	24,50	26,78
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions	1,09	(0,24)	0,92	(0,36)	(2,20)
Résultat distribué par action	0,71		0,75		
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen de l'exercice	1 448	1 460	1 678	1 761	1 698
Masse salariale de l'exercice	99 406	104 591	111 714	115 579	126 716
Avantages sociaux de l'exercice	53 279	45 749	61 199	50 348	59 099

## ANNEXE : LES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, Mobilize Financial Services réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services France.

### REFINANCEMENT ET GESTION DE BILAN

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement du groupe Mobilize Financial Services France qui est éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibrages actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

## **L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ**

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe Mobilize Financial Services, selon des normes validées par le Conseil d'administration de Mobilize Financial Services. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe Mobilize Financial Services France, par la Direction Financements et Trésorerie de Mobilize Financial Services. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de Mobilize Financial Services, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

## **LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ**

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services.

## **REFINANCEMENT ET GESTION DE BILAN**

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe Mobilize Financial Services et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque S.A sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

## **L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ**

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe Mobilize Financial Services, selon des normes validées par le Conseil d'administration de Mobilize Financial Services. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe Mobilize Financial Services, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque SA. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation

Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de RCI Banque SA, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

## LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services.

### Liquidité

La liquidité du groupe Mobilize Financial Service France est gérée en central par Mobilize Financial Services.

Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet d'élargir la base d'investisseurs.

Le pilotage du risque de liquidité de Mobilize Financial Services repose sur les éléments suivants :

- **Liquidité statique** : Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.
- **Réserve de liquidité** : La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par Mobilize Financial Services en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressée sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

## **Risque au titre de l'activité de crédit**

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par Mobilize Financial Services France est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

L'approche visant à systématiser l'identification et le traitement des clients fragiles reste une démarche de fond. En outre, le groupe Mobilize Financial Services France conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de rentabilité.

## **Gouvernance**

Les comités risques et reporting suivent systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée du groupe Mobilize Financial Services France.

**KPMG S.A.**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
2 avenue Gambetta – CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

**Forvis Mazars S.A.**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
61 rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

**DIAC S.A.**

Rapport de certification des informations en matière de durabilité  
et de contrôle des exigences de publication des informations  
prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de DIAC S.A.,  
relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Exercice clos le 31 décembre 2024  
DIAC S.A.  
14 Avenue du Pavé Neuf, 93169 Noisy-le-Grand

**KPMG S.A.**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
2 avenue Gambetta – CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

**Forvis Mazars S.A.**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
61 rue Henri Regnault  
92400 Courbevoise

**DIAC S.A.**

**Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de DIAC S.A.**

A l'Assemblée Générale de la société DIAC S.A.,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de DIAC S.A. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section 2 du rapport sur la gestion du groupe.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, DIAC S.A. est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par DIAC S.A. pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incorporées par référence dans le rapport sur la gestion du groupe à la section 2. « Etat de durabilité » avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

**DIAC S.A.**

*Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852*

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par le groupe dans le rapport sur la gestion du groupe à la section 2. « Etat de durabilité », nous formulons un paragraphe d'observations.

#### **Limites de notre mission**

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de DIAC S.A., notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par DIAC S.A. en termes de plans d'action, de cibles, de politiques., d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

## **1 Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par DIAC S.A. pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail**

### **Nature des vérifications opérées**

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par DIAC S.A. lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 2 du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

### **Conclusion des vérifications opérées**

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par DIAC S.A. avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

### **Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière**

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par DIAC S.A. pour déterminer les informations publiées.

- Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées au 3.1.1.3 « Dialogue avec les parties prenantes » de l'état de durabilité du groupe.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec les personnes que nous avons jugé appropriées, et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;

- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la note « Dialogue avec les parties prenantes » de l'état de durabilité du groupe.

- Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités (« IRO »)

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées au 3.2.1.1 « IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels » de l'état de durabilité du groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans la note 3.2.1.1 de l'état de durabilité du groupe.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du groupe.

Nous avons apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par l'entité, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec :

- les analyses sectorielles disponibles ;
- notre connaissance de l'entité découlant de ses activités propres ou de ses relations d'affaires en tant qu'établissement bancaire.

- Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées au 3.1.2 « Identification des IROS et méthodologie de la double matérialité » de l'état de durabilité du groupe.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par DIAC S.A., et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- Au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- Au titre des informations spécifiques à l'entité.

## **2 Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 2 du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.**

### **Nature des vérifications opérées**

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3 du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par DIAC S.A. relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### **Conclusion des vérifications opérées**

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3 du rapport sur la gestion du groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

### **Observation**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans le paragraphe 3.1.3. « *Base de préparation* » dans l'état de durabilité du groupe qui décrit les incertitudes et limites auxquelles le groupe a fait face dans un contexte général de première application de la Directive CSRD, les incertitudes liées aux estimations et les points de données qui n'ont pas pu être publiés pour l'exercice 2024.

### **Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière**

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au 3.2.1 de l'état de durabilité du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier, sur la base des entretiens menés avec la direction et les personnes concernées, si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section 3.2.1 de l'état de durabilité du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

**En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre, nos travaux ont notamment consisté à :**

- apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- prendre connaissance du protocole d'établissement, de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécier ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions notamment au titre du scope 3 et plus particulièrement les catégories 13 « Actifs loués en aval » et 15. « Investissements » ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- en ce qui concerne les estimations que nous avons jugées structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
  - o par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent les estimations concernant les émissions relatives au scope 13 « Actifs loués en aval » et 15. « Investissements » ;
  - o nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente.

### **3 Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852**

**Nature des vérifications opérées**

**DIAC S.A.**

*Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852*

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par DIAC S.A. pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### **Conclusion des vérifications opérées**

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

### **Observation**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant au point 3.2.1.3 dans l'état de durabilité du groupe en lien avec la validation des DNSH (Do Not Significant Harm) qui fait état des limitations dans la capacité de l'entreprise à collecter l'ensemble des données requises pour documenter l'atteinte des critères DNSH spécifiques à l'activité 6.5 (Financement - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers) propres à DIAC S.A. et de l'approche retenue par le groupe dans ce contexte.

### **Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière**

- Concernant le caractère aligné des activités éligibles :

Une information concernant l'alignement des activités figure en partie 3.2.1.3 de l'état de durabilité du groupe.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- apprécié les choix opérés par l'entité quant à la prise en compte, ou non, des communications de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions du Référentiel Taxonomie ;
- consulté, par sondage, les sources documentaires utilisées, y compris externes le cas échéant, et mené des entretiens avec les personnes concernées ;
- apprécié les éléments sur lesquels la direction a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxonomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées, notamment les critères d'examen techniques et les principes consistant à « ne pas causer de préjudice important » à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement

**DIAC S.A.**

*Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852*

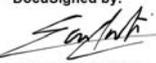
Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant dans la partie 3.2.1 de l'état de durabilité avec les autres informations en matière de durabilité au sein de ce même état.

Paris-La-Défense et Courbevoie, le 25 avril 2025

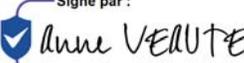
Les Commissaires aux comptes,

KPMG S.A.

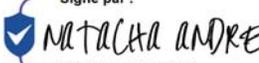
Forvis Mazars S.A.

DocuSigned by:  
  
7DCE8BF2964846F...

Ulrich Sarfati

Signé par :  
  
65239A6437884C1...

Anne Veaute

Signé par :  
  
668A72EEEB74E6...

Natacha André

## 3. RAPPORT DE DURABILITÉ 2024 MOBILIZE FINANCIAL SERVICES FRANCE

### TABLE DES MATIÈRES

<b>3.1</b>	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>32</b>
<b>3.1.1</b>	<b>Présentation de l'entité, Gouvernance et Stratégie</b> .....	<b>32</b>
<b>3.1.1.1</b>	<b>Activités de l'entité et modèle d'affaires</b> .....	<b>32</b>
<b>3.1.1.2</b>	<b>Organes de gestion et de contrôle</b> .....	<b>35</b>
<b>3.1.1.3</b>	<b>Dialogue avec les parties prenantes</b> .....	<b>42</b>
<b>3.1.2</b>	<b>Gestion des Impacts, Risques et Opportunités</b> .....	<b>44</b>
<b>3.1.3</b>	<b>Base de préparation</b> .....	<b>55</b>
<b>3.1.4</b>	<b>Notes méthodologiques</b> .....	<b>57</b>
<b>3.2</b>	<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b> .....	<b>58</b>
<b>3.2.1</b>	<b>Changement climatique (ESRS E1)</b> .....	<b>58</b>
<b>3.2.1.1</b>	<b>Stratégie climatique et gestion des IRO associées</b> .....	<b>59</b>
<b>3.2.1.2</b>	<b>Indicateurs liés au changement climatique</b> .....	<b>65</b>
<b>3.2.1.3</b>	<b>Alignement avec la taxonomie Européenne</b> .....	<b>69</b>
<b>3.2.1.4</b>	<b>Notes méthodologiques</b> .....	<b>79</b>
<b>3.2.2</b>	<b>Pollution (ESRS E2)</b> .....	<b>87</b>
<b>3.2.3</b>	<b>Ressources hydriques et marines (ESRS E3)</b> .....	<b>89</b>
<b>3.2.4</b>	<b>Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)</b> .....	<b>91</b>
<b>3.2.5</b>	<b>Économie circulaire (ESRS E5)</b> .....	<b>94</b>
<b>3.3</b>	<b>INFORMATIONS SOCIALES</b> .....	<b>98</b>
<b>3.3.1</b>	<b>Personnel de l'entreprise (ESRS S1)</b> .....	<b>98</b>
<b>3.3.1.1</b>	<b>Conditions et environnement de travail</b> .....	<b>100</b>
<b>3.3.1.2</b>	<b>Egalité de traitement et égalité des chances pour tous</b> .....	<b>110</b>
<b>3.3.1.3</b>	<b>Dialogue social et négociations collectives</b> .....	<b>118</b>
<b>3.3.1.4</b>	<b>Autres droits liés au travail</b> .....	<b>121</b>
<b>3.3.1.5</b>	<b>Notes méthodologiques</b> .....	<b>124</b>
<b>3.3.2</b>	<b>Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)</b> .....	<b>129</b>
<b>3.3.3</b>	<b>Communautés affectées (ESRS S3)</b> .....	<b>132</b>
<b>3.3.4</b>	<b>Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)</b> .....	<b>136</b>
<b>3.4</b>	<b>INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE</b> .....	<b>149</b>
<b>3.4.1</b>	<b>Conduite des affaires (ESRS G1)</b> .....	<b>149</b>
<b>3.4.2</b>	<b>Notes méthodologiques</b> .....	<b>155</b>
<b>3.5</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>156</b>

## 3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

### 3.1.1 Présentation de l'entité, Gouvernance et Stratégie

#### 3.1.1.1 Activités de l'entité et modèle d'affaires

##### **SBM-1 – Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur**

*Mobilize Financial Services France, en tant que filiale de Renault Group, contribue à la transition vers une mobilité plus durable, en lien étroit avec la Stratégie de Développement Durable de Renault Group.*

*Mobilize Financial Services France est à l'écoute de ses clients et de leurs besoins et leur propose des solutions durables de financement, d'assurances et services basés sur l'usage.*

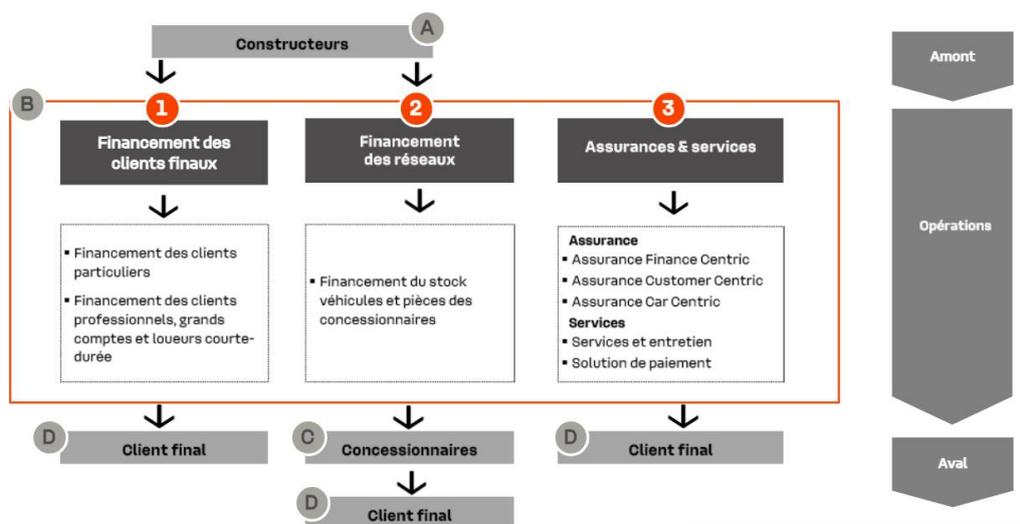
#### **Stratégie et modèle d'affaires**

Le modèle d'affaires de Mobilize Financial Services France englobe un large éventail d'activités, notamment de solutions de financement et de location de véhicules, des services au véhicule, des solutions d'assurance et de paiement, et enfin des services facilitant l'adoption des véhicules électriques, au cœur de l'écosystème de la mobilité durable.

En 2024, Mobilize Financial Services France génère des produits, intérêts et commissions de 1 917 millions d'euros.

La stratégie de développement durable de Mobilize Financial Services France s'inscrit dans le plan stratégique de Renault Group, RENAULution, et repose sur trois piliers : le climat et l'environnement, la santé et la sécurité, ainsi que la diversité et l'inclusion. Cependant, en juin 2024, afin de renforcer cette stratégie et de mieux l'aligner sur son cœur de métier, ces piliers ont été révisés pour devenir l'environnement (Entreprise durable), le social (Entreprise solidaire) et la gouvernance (Entreprise responsable). Ces piliers reflètent les objectifs de durabilité établis par Mobilize Financial Services France et les solutions déjà mises en œuvre ou en cours pour les atteindre.

#### **Description de la chaîne de valeur**



La chaîne de valeur de Mobilize Financial Services France

- **Amont**

Les principales caractéristiques de la chaîne de valeur amont de Mobilize Financial Services France mettent en évidence un réseau diversifié de fournisseurs et de partenaires.

Mobilize Financial Services France travaille en étroite collaboration avec les constructeurs automobiles, notamment Renault et Nissan pour fournir des solutions de financement et des produits adaptés.

Renault Group, en tant que maison-mère, fournit également des services informatiques essentiels, notamment la gestion des centres de données ou les ordinateurs portables.

Au-delà de Renault Group, la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise comprend des prestataires de services informatiques, des logiciels de gestion des risques financiers, des distributeurs de logiciels et d'équipements d'infrastructure, des workflows de services basés sur le cloud, des solutions logicielles de marketing, ainsi que des fournisseurs de logiciels spécifiques aux activités de financement, location et services.

Mobilize Financial Services France sélectionne ses fournisseurs par le biais d'un processus de consultation concurrentiel et d'un examen régulier de leur santé financière et de leur réputation, y compris des contrôles de conformité à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT).

- **Opérations propres**

Mobilize Financial Services France, dans le cadre de ses propres activités, propose des solutions de financement et de location de véhicules, des services associés aux véhicules, des solutions d'assurance et de paiement, ainsi que des offres d'abonnement via BIPI et des financements dédiés aux solutions de recharge.

Conformément à son engagement en faveur d'un nouveau modèle de mobilité qui privilégie la réduction de son empreinte environnementale, Mobilize Financial Services France soutient activement la transition vers une mobilité électrique, au travers d'offres de financement adaptées, ou encore la possibilité pour un client de véhicule électrique, de disposer d'un véhicule thermique quelques semaines par an.

Par ailleurs, Mobilize Financial Services France facilite l'accès aux solutions visant à améliorer l'expérience des utilisateurs de véhicules électriques, en intégrant des services complémentaires développés par Mobilize Beyond Automotive, une marque de Renault Group, tels que : la mise à disposition d'une carte de recharge Mobilize Charge Pass et son suivi de consommations, le financement des offres de borne et leur installation, ou encore le financement du développement des infrastructures de stations de recharge rapide.

Les solutions de financement et location proposées par Mobilize Financial Services France se concentrent exclusivement autour de l'automobile (véhicules, bornes de recharges, pièces) ; l'entreprise ne finance pas de projets d'autre nature, y compris des projets d'investissement d'entreprises fortement exposées aux risques climatiques et environnementaux (C&E).

- **Aval (clientèle et territoire de distribution)**

La distribution des produits et services proposés par Mobilize Financial Services France est effectuée sur le territoire français, où l'entreprise opère et s'effectue au travers d'un réseau de concessionnaires et de partenaires en aval de sa chaîne de valeur.

Les solutions proposées par Mobilize Financial Services France s'adressent à une clientèle variée, répartie dans 3 catégories :

- des consommateurs individuels ;
- des clients professionnels.
- des concessionnaires automobiles ;

Les utilisateurs finaux et les consommateurs des produits et services de l'entreprise incluent des particuliers (emprunteurs, co-emprunteurs, assurés, abonnés) et des clients professionnels.

Les informations concernant la description des objectifs de durabilité des groupes importants de produits et services, de catégories de clients, et de relations avec les parties prenantes doivent encore être formalisées par Mobilize Financial Services France.

### **Impact, risques, opportunités sur la chaîne de valeur**

Mobilize Financial Services France considère qu'elle a la responsabilité de veiller à ce que son impact en France soit positif et de contribuer au développement durable. L'ambition de Mobilize Financial Services France est de créer de la valeur partagée au bénéfice mutuel de l'Entreprise et de l'ensemble de ses parties prenantes. Elle prend donc soin d'identifier les besoins et les attentes des parties prenantes qui l'entourent (cf. SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes) et d'y répondre dans la mesure du possible à travers son cœur de métier

Alors que Mobilize Financial Services France met l'accent sur le marché des voitures d'occasion et sur la location opérationnelle, elle fait face à des risques liés à la valeur résiduelle des véhicules et à l'évolution des préférences des clients. Cependant, la demande croissante de VE, associée à la transition vers la mobilité partagée et les services d'abonnement, présente d'importantes opportunités de création de valeur.

En cohérence avec son engagement envers un nouveau modèle de mobilité visant à réduire son empreinte écologique, Mobilize Financial Services France soutient activement la mobilité électrique, en accompagnant les investissements de l'entreprise pour favoriser le développement d'une infrastructure de recharge robuste et accessible. Le déploiement progressif de stations de recharge rapide constitue une priorité pour faciliter l'adoption des véhicules électriques.

Au 31 Décembre 2024, Mobilize Financial Services France n'a pas encore formalisé les informations concernant les impacts, les risques et les opportunités potentiels dans ses secteurs principaux et leur relation possible avec son propre modèle d'affaires ou sa chaîne de valeur.

### 3.1.1.2 Organes de gestion et de contrôle

#### **GOV-1 : Le rôle des instances d'administration, de gouvernance et de surveillance**

Mobilize Financial Services France est une marque commerciale exploitée par DIAC SA, établissement de crédit soumis à la surveillance de la Banque Centrale Européenne (BCE). Elle a structuré sa gouvernance dans le respect de la réglementation bancaire et financière. Suite à la décision du Conseil d'Administration de RCI BANQUE du 27 novembre 2014 il a été décidé d'avoir des Comités en commun RCI Banque /DIAC conformément à la législation bancaire pour éviter de multiplier les instances.

La gestion de cette organisation comprend trois composantes :

- surveillance : la stratégie de l'entreprise est arrêtée par le Conseil d'Administration, sur recommandation de la Direction Générale. Le Conseil s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés de RCI BANQUE : le Comité des Risques, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations. Depuis juillet 2023 les missions du Comité d'Audit et des Comptes pour DIAC sont directement exercées par le Conseil d'Administration de DIAC ;
- chaîne de responsabilité : Mobilize Financial Services France et son Comité de Direction mettent en œuvre les politiques et la stratégie sous la supervision du Conseil d'administration ;
- cadre fonctionnel : les directions métiers supervisent la définition de politiques et de règles de fonctionnement spécifiques, soutiennent les départements opérationnels et veillent à la mise en œuvre des politiques.

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la validation de la stratégie ESG de Mobilize Financial Services France, en veillant à ce que la durabilité soit ancrée dans l'ensemble de l'organisation, du Comité de Direction aux niveaux opérationnels. Le Conseil d'administration supervise la mise en œuvre globale de la stratégie de durabilité.

Le Conseil d'administration de Mobilize Financial Services France, dispose notamment des attributions suivantes, conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et, plus généralement, aux textes réglementaires applicables au secteur bancaire :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et contrôle la mise en œuvre, par les Dirigeants effectifs et le Comité exécutif, des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente ;
- il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ;
- il procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- il contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la société ;
- il approuve le Rapport de gestion annuel et le Rapport sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- il prépare et convoque l'Assemblée générale des actionnaires et en fixe l'ordre du jour.

Conformément aux statuts, le Conseil procède par ailleurs aux contrôles qu'il juge opportuns, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société, et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Par ailleurs, il est rappelé que le Conseil d'Administration a décidé le 12 juillet 2023 de reprendre à partir de cette date les missions du Comité de l'audit et des comptes spécifiques à Mobilize Financial Services France.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de DIAC est composé de quatre administrateurs : Martin Thomas (Président), Frédéric Schneider, Isabelle Landrot, Caroline Jeandeau.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur les travaux de différents comités en commun avec Mobilize Financial Services.

## Comités spécialisés

### Comité des nominations au 31 décembre 2024

	<b>Fonction exercée dans la Société</b>	<b>Fonction au sein du comité</b>
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

### Comité des rémunérations au 31 décembre 2024

	<b>Fonction exercée dans la Société</b>	<b>Fonction au sein du comité</b>
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

## Comité des risques au 31 décembre 2024

	<b>Fonction exercée dans la Société</b>	<b>Fonction au sein du comité</b>
Isabelle Maury	Administrateur	Président
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Etienne Boris	Administrateur	Membre

Les travailleurs sont représentés au sein du Conseil d'administration par les membres du CSE qui y assistent.

Les informations concernant l'expérience des membres en lien avec les secteurs, les produits et les zones géographiques de l'entité doivent encore être formalisées par Mobilize Financial Services France.

Il est prévu que chaque année, le Comité Exécutif du Groupe Mobilize Financial Services examine et valide l'analyse de double matérialité, qui est ensuite présentée au Conseil d'administration de Mobilize Financial Services France pour une surveillance plus approfondie. Le Conseil d'administration est chargé de superviser la préparation et la publication de l'information sur le développement durable, d'assurer la conformité aux normes de reporting, d'évaluer les contrôles internes, de surveiller les processus d'assurance externes et d'évaluer les risques et opportunités liés au développement durable.

En outre, le Comité des Risques du Groupe est chargé de piloter les risques ESG du Groupe Mobilize Financial Services incluant le périmètre France. L'équipe du développement durable informe chaque année la Direction des risques de toute mise à jour des impacts, risques et d'opportunités (IROs), assurant ainsi l'alignement de tous les processus de gestion des risques.

Mobilize Financial Services France formalise actuellement la manière dont les organes administratifs, de gestion et de supervision, ainsi que l'équipe dirigeante, supervisent la définition des objectifs liés aux impacts, risques et opportunités matériels, ainsi que les mécanismes de suivi des progrès.

Le Conseil d'administration, après délibération et sur recommandation du Comité des Nominations, approuve le rapport sur l'évaluation des dirigeants de Mobilize Financial Services France, portant entre autres sur les compétences, la formation et l'expérience de chaque administrateur. Le Conseil d'administration possède collectivement une expertise en matière de responsabilité sociale d'entreprise, de transition climatique, de risques et de gouvernance.

Les informations concernant la manière dont les compétences et l'expertise relatives à la durabilité sont liées aux impacts, risques et opportunités matériels n'ont pas encore été formalisées par Mobilize Financial Services France.

### Composition du Conseil d'administration

	2024
Membres exécutifs	1
Membres non exécutifs	3
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>

### Membres du Conseil d'administration par genre

	2024	
	Effectifs	%
Femme	2	50 %
Homme	2	50 %
Autre genre (1)	-	- %
Non déclaré	-	- %
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>100 %</b>
Ratio de diversité de genre du Conseil d'administration		50 %

(1) Genre tel que spécifié par les individus eux-mêmes

### Membres du Conseil d'administration par indépendance

	2024
Membres indépendants	-
Membres non indépendants	4
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>

### **GOV-2 : Informations et questions de développement durable transmises et traitées par les organes d'administration, de gouvernance et de surveillance**

Le Conseil d'administration étudie la stratégie ESG une fois par an pour s'assurer qu'elle est conforme aux objectifs de l'entreprise et aux exigences réglementaires. En décembre 2023, les initiatives identifiées par le Groupe Mobilize Financial Services pour atteindre l'objectif zéro émission nette en Europe d'ici 2040 et dans le monde d'ici 2050, ont été présentées lors du Comité de Pilotage du Groupe vers la France qui a lieu tous les deux mois, et auquel la Direction des Projets et de la RSE participe. Ensuite, un Comité de Pilotage du Développement Durable a lieu au niveau France tous les deux mois afin de suivre la mise en œuvre des différentes initiatives Groupe ainsi que leur efficacité. À partir de 2024, le Conseil d'Administration de DIAC SA (Mobilize Financial Services France) supervisera et examinera chaque année le rapport de durabilité.

Le risque ESG de Mobilize Financial Services France est surveillé annuellement par le Comité des Risques du Groupe Mobilize Financial Services grâce à un reporting trimestriel conduit par la Direction France des Projets et de la RSE, et le Cadre de Tolérance au Risque (Risk Appetite Framework - RAF) est entièrement validé chaque année, garantissant que les niveaux de risque de l'organisation restent dans les seuils approuvés.

Les informations concernant la manière dont les organes administratifs, de gestion et de supervision prennent en compte les impacts, risques et opportunités lors de la supervision de la stratégie, des décisions relatives aux transactions majeures et du processus de gestion des risques, sont en cours de formalisation par Mobilize Financial Services France.

Pour les IROs et leurs enjeux associés, voir *B. Gestion des Impacts, Risques et Opportunités – Identification des IROS et méthodologie de la double matérialité, SBM 3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.*

### **GOV-3 : Intégration des critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération**

Mobilize Financial Services France reconnaît l'importance d'aligner la rémunération des dirigeants aux objectifs sur le climat. Le Directeur Général bénéficie de critères de performance liés aux questions climatiques dans sa rémunération variable. Sa rémunération variable comprend trois composants, incluant des objectifs sur le climat qui permettent d'évaluer sa performance :

- la rémunération variable annuelle est composée de trois parts qui se multiplient et dont le résultat est plafonné à 225% de la cible de part variable. Chaque part (résultats de Mobilize Financial Services Group x résultats Mobilize Financial Services France x contribution individuelle du Directeur Général) a un résultat pouvant aller de 0 % à 150 %. La part du Groupe Mobilize Financial Services inclut un critère de performance lié aux objectifs sur le climat, basé sur le financement des ventes de véhicules électriques et représentant un poids de 20 % : cet indicateur mesure l'écart du taux de pénétration des véhicules électriques versus le taux de pénétration des véhicules non électriques ;
- le plan d'actions de performance (Long Term Incentive RCI) du Groupe Mobilize Financial Services est uniquement basé sur la mesure de la rentabilité des actifs pondérés en fonction des risques, sans éléments sur le climat ou la durabilité ;
- le plan d'actions de performance de Renault Group (Long Term Incentive RG) rémunère le Directeur Général à hauteur de 25 % de la valeur des actions qui lui ont été attribuées en fonction de l'atteinte d'un objectif sur le climat. Cet objectif est une combinaison à parts égales d'une part des scopes I et II (activités industrielles) et d'autre part du scope III (émissions à usage des véhicules), évaluée sur des périodes cumulées de trois ans.

### **GOV-4 : Déclaration sur la due diligence**

Mobilize Financial Services France s'appuie sur la vigilance raisonnable réalisée par Renault Group dans le cadre de son plan de vigilance, dont les résultats sont communiqués à Mobilize Financial Services France pour intégration via les canaux de discussion mentionnés précédemment.

Éléments fondamentaux de la <i>due diligence</i>	Paragrophes du rapport de durabilité de 2024
Intégration de la <i>due diligence</i> dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, GOV-2 – Informations et questions de développement durable transmises et traitées par les organes d’administration, de gouvernance et de surveillance ;</li> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, GOV-3 – Intégration de critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération ;</li> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.</li> </ul>
S'engager avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes clés de la <i>due diligence</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, GOV-2 – Informations et questions de développement durable transmises et traitées par les organes d’administration, de gouvernance et de surveillance ; Voir ESRS 2 – Informations générales, SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes;</li> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, IRO-1 – Description du processus d’identification et d’évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels</li> </ul>
Identification et évaluation des impacts négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, IRO-1 – Description du processus d’identification et d’évaluation des impacts, risques et opportunités matériels ;</li> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.</li> </ul>
Prendre des mesures pour remédier à ces effets négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir ESRS E1 – Changement climatique, E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de climat ;</li> <li>• Voir ESRS E2 - Pollution, E2-2 - Actions et ressources relatives à la pollution ;</li> <li>• Voir ESRS E3 – Ressources hydriques et marines, E3-2 - Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines ;</li> <li>• Voir ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes, E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes ;</li> <li>• Voir ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire, E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire ;</li> <li>• Voir ESRS S1 – Travailleurs de l’entreprise, S1-4 Actions relatives aux travailleurs de l’entreprise, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ;</li> <li>• Voir ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-4 Actions relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur et efficacité de ces actions ;</li> <li>• Voir ESRS S3 – Communautés affectées, S3-4 – Actions relatives aux communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées et efficacité de ces actions ;</li> <li>• Voir ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux, S4 – Actions relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux et efficacité de ces actions ;</li> <li>• Voir ESRS G1 – Conduite des affaires, G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise, G1-3 – Prévention et détection des actes de corruption, G1-5 Influence politique et de</li> </ul>

	défense des intérêts, G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs, G1-6 Pratiques en matière de paiement ;
Suivi et valorisation de l'efficacité de ces efforts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir ESRS E1 – Changement climatique, E1-4 – Cibles liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci ;</li> <li>• Voir ESRS E2 – Pollution, E2-3 – Cibles en matière de pollution ;</li> <li>• Voir ESRS E3 – Ressources hydriques et marines, E3-3 – Cibles en matière de ressources hydriques et marines ;</li> <li>• Voir ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes, E4-4 – Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes ;</li> <li>• Voir ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire, E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire ;</li> <li>• Voir ESRS S1 – Personnel de l'entreprise, S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ;</li> <li>• Voir ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ;</li> <li>• Voir ESRS S3 – Communautés affectées, S3-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ;</li> <li>• Voir ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux, S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ;</li> </ul>

### **GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité**

Dans le cadre de l'application de la CSRD, Mobilize Financial Services France s'appuie sur un nouveau système de gestion des risques et de contrôle interne relatif à l'information de durabilité instauré par Renault Group.

La durabilité s'inscrit dans le cadre de gestion des risques du Groupe comme les autres processus et risques. Globalement les risques du groupe sont identifiés, listés et leur matérialité est évalué de manière à distinguer les risques jugés les plus critiques. A tous les risques est associé un dispositif de maîtrise des risques. Ce dispositif fait l'objet de contrôle par la LOD2 (contrôleur interne) et par la LOD3 (audit). Coté LOD3, la thématique ESG / Climat est inscrite à l'univers d'audit et fait donc l'objet d'audit sur un cycle de 3 ans. Celui-ci, comme les autres rapports, fait l'objet d'une communication au niveau du Comex et du Comité d'Audit.

Les analyses de l'équipe projet CSRD de Renault Group et des échanges avec des tiers (entreprises de taille ou de modèle d'affaire comparables, consultants, auditeurs) ont conduit à l'identification des risques principaux suivants :

- absence par omission de points de données obligatoires dans le rapport ;
- erreurs de périmètre de mesure ou de calcul concernant les informations quantitatives ;
- difficulté à obtenir certaines informations, notamment quantitatives, dans les délais impartis ;
- non-conformité de l'information qualitative aux exigences de l'ESRS ;
- caractère invérifiable de l'information fournie.

Afin de les prévenir, Mobilize Financial Services France a adopté les méthodes suivantes :

- recensement des points de données obligatoires par l'équipe projet, attribution de chacun à un ou plusieurs contributeurs faisant autorité sur la question pour l'entreprise et suivi de l'obtention de l'information, point par point ;
- définition de "fiches protocole" décrivant le périmètre et le processus de collecte ainsi que les méthodes de calcul ou d'estimation de chaque information quantitative ;
- réalisation d'une collecte à mi-année des données disponibles ("dry-run report") afin d'identifier et de remédier aux difficultés de collecte en fin d'année ;
- assistance aux contributeurs dans l'interprétation des exigences et contrôle point par point de la conformité des informations qualitatives ;
- contrôle point par point de l'existence de preuves matérielles.

Pour les informations qualitatives, l'analyse des risques adopte la même rigueur. Les responsables s'assurent de la qualité des textes et de la traçabilité des informations publiées.

L'intégration des résultats de l'analyse des risques et des contrôles internes dans le processus de rapport de durabilité de l'entreprise s'effectue de manière dynamique et réactive.

Chaque responsable est tenu d'examiner et, au besoin, d'améliorer continuellement les contrôles précédemment déterminés en fonction des constats. Ce processus itératif permet de s'assurer de l'efficacité des contrôles internes et de procéder aux adaptations nécessaires en fonction des risques et des exigences en matière de rapport de durabilité.

La liste des risques du Groupe Mobilize Financial Services, dans laquelle s'inscrit Mobilize Financial Services France comprend des risques de non-conformité avec les réglementations bancaires, comptables, de reporting extra-financier et des transactions financières, qui sont suivis périodiquement par le Comité des Risques du Conseil d'Administration RCI Banque SA (avec identification des facteurs, actions d'atténuation et indicateurs du Risk Appetite Framework).

### **3.1.1.3 Dialogue avec les parties prenantes**

#### ***SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes***

Mobilize Financial Services France a mis en place des canaux d'échange avec les parties prenantes, notamment les consommateurs et les utilisateurs finaux, les salariés, les fournisseurs et les partenaires commerciaux et leurs salariés, les investisseurs, les communautés affectées et les associations. Les consultations relatives à la chaîne de valeur amont sont conduites au niveau de Renault Group.

L'objectif de l'engagement des parties prenantes de Mobilize Financial Services France est d'éclairer sa stratégie sur la base des résultats de ces consultations, tels que les besoins de transition vers des modèles de véhicules électriques, d'améliorer la satisfaction des clients et des parties prenantes, de promouvoir la transparence et de contribuer au développement durable sur le marché dans lequel elle opère.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des dialogues avec les parties prenantes en 2024 :

Parties prenantes	Modes de dialogue	Compréhension des intérêts et des points de vue des parties prenantes	Modifications de la stratégie ou du modèle d'affaire à la suite d'une consultation	Prochaines étapes et calendrier associé	Evolution envisagée des relations avec les parties prenantes et de leurs points de vue
Consommateurs et utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• enquêtes Qualité ;</li> <li>• dialogue direct dans le réseau de vente ;</li> <li>• dialogue assuré par les Centres de Relation Clientèle ;</li> <li>• initiatives de formation/sensibilisation ;</li> <li>• veille des avis internet, des réseaux sociaux pour les retours et insatisfactions clients ;</li> <li>• réponses aux appels d'offres ;</li> <li>• enquêtes pour recueillir les commentaires/ avis des consommateurs.</li> </ul>	N/A	N/A	N/A	N/A
Personnel de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gestion locale (y compris l'évaluation annuelle des performances et du développement) ;</li> <li>• dialogue social ;</li> <li>• communication interne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• défendre les intérêts des collaborateurs de l'entreprise ;</li> <li>• comprendre la stratégie de l'entreprise.</li> </ul>	N/A	N/A	N/A
Fournisseurs, partenaires commerciaux et leurs travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• politique ESG des achats de Mobilize Financial Services France ;</li> <li>• charte ESG des fournisseurs de Mobilize Financial Services France.</li> </ul>	N/A	N/A	N/A	N/A

Investisseurs / actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• entretiens avec des arrangeurs et agence de notation ;</li> <li>• communication d'informations financières et extra-financières ;</li> <li>• site web et autres publications dédiées ;</li> <li>• rapport de gestion et rapport financier semestriel et annuel ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pour Mobilize Financial Services France, atteindre une performance économique et financière durable.</li> </ul>	N/A	N/A	N/A
Communautés affectées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• s'appuie sur le dialogue entre Renault Group et les communautés affectées (contrats de partenariat, accords de développement régional, entretiens directs, visites d'usines) pour mieux comprendre les impacts liés à l'industrie automobile.</li> </ul>	N/A	N/A	N/A	N/A
Institutions et associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• participation à des groupes de travail créés par des associations professionnelles ;</li> <li>• discussions informelles ;</li> <li>• dialogue sectoriel.</li> </ul>	N/A	N/A	N/A	N/A

A l'heure actuelle, Mobilize Financial Services France n'envisage pas d'évolution des relations avec les parties prenantes, de leurs points de vue, ni de prochaines étapes ou de calendrier associé.

### 3.1.2 Gestion des Impacts, Risques et Opportunités

#### Identification des IROS et méthodologie de la double matérialité

##### ***IRO-1 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels***

Les travaux d'identification et d'évaluation des IROs ont été effectués sous la supervision de l'équipe projet CSRD de Mobilize Financial Services France. Le processus a également mobilisé un réseau d'experts internes sur divers sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Des IRO matériels ont été identifiés pour Mobilize Financial Services France lors d'ateliers réalisés avec les experts internes, sur la base de l'analyse de double matérialité de Renault Group.

Une analyse préliminaire a été menée pour s'assurer de l'exhaustivité des thématiques de durabilité couvertes par Renault Group au regard des exigences de l'AR16 du règlement délégué (UE) 2023/2772

de la Commission et des activités du Groupe Mobilize Financial Services. Une comparaison de l'AR16 a été faite avec les sujets identifiés :

- dans l'analyse de RCI Banque réalisée avec l'aide d'un consultant externe ;
- dans le Materiality Finder de la SASB pour les secteurs concernés (Financement, Location & Leasing Automobile, et Assurance) ;
- dans la Materiality Map ESG de MSCI pour les secteurs concernés (Financement, Assurance Dommages, Assurance Vie & Santé, et Courtage) ;
- dans le rapport de notation des risques ESG de Sustainalytics (Financement) ;
- dans l'analyse de RCI Banque sur les risques climatiques et environnementaux.

Sur la base de la liste des IROs de Renault Group et de l'analyse préliminaire décrite précédemment, Mobilize Financial Services France a adapté les IROs de Renault Group et identifié de nouveaux IROs spécifiques à Mobilize Financial Services France. Les risques et opportunités ont d'abord été validés au travers d'ateliers menés avec plusieurs départements, tels que ESG, RH, Marketing, Achats, Risque, Finance, Juridique, Conformité, Assurance, etc. Ensuite, les cartographies de risques existantes du Groupe Mobilize Financial Services ont été utilisées pour analyser la matérialité de ces risques et opportunités. Les résultats finaux ont été validés par l'équipe projet CSRD Groupe et présentés au Comité de Direction de Mobilize Services France.

De plus, les différentes étapes de construction de l'évaluation de la double matérialité ont été marquées par des réunions de travail avec l'équipe projet CSRD de Mobilize Financial Services France. Renault Group a conçu une méthodologie de notation qui a été appliquée par Mobilize Financial Services France dans son analyse de double matérialité.

Pour évaluer la matérialité d'impact et financière des IROs, des échelles allant de 1 à 4 ont été développées.

Ces échelles ont été utilisées pour évaluer la gravité des impacts, des risques et des opportunités ainsi que la probabilité d'occurrence, le cas échéant, en fonction des exigences obligatoires de l'ESRS 1 :

- l'échelle utilisée pour la gravité des impacts comprend des critères d'ampleur, d'étendue et d'irréversibilité (sauf pour les impacts positifs). Chaque niveau de gravité a été défini avec des descriptions spécifiques pour les impacts environnementaux et humains ;
- l'échelle utilisée pour la gravité des risques et des opportunités a été classée en quatre types : financière (impact sur les états financiers), juridique (gravité des condamnations potentielles), réputationnelle (perception des parties prenantes) et opérationnelle (durée des perturbations), intégrant des facteurs qualitatifs et quantitatifs ; l'échelle de probabilité créée pour l'analyse de matérialité était identique pour la matérialité d'impact et financière, allant de 1 à 4.

Cette échelle a été précisée par les mesures quantitatives et la fréquence des IROs qui ont fait l'objet d'une évaluation.

Au cours du processus d'analyse de la double matérialité, une attention particulière a été accordée à des activités spécifiques, aux relations d'affaires, aux emplacements géographiques et à d'autres facteurs pouvant entraîner un risque accru d'impacts négatifs.

Tout au long du processus de double matérialité, les dépendances identifiées ont été associées aux risques, notamment aux risques opérationnels (perturbation ou interruption des activités) et financiers (augmentation des coûts ou perte de revenus en raison de ces dépendances et de leur disponibilité).

Par ailleurs, les impacts négatifs identifiés ont été liés à des risques de réputation et/ou juridiques, car des impacts importants pourraient nuire à la réputation de l'entreprise ou entraîner des sanctions judiciaires si ces impacts sont soumis à une réglementation. La position des impacts dans la chaîne de valeur a également été revue et adaptée pour Mobilize Financial Services France. Les changements apportés concernent principalement les impacts négatifs relatifs à la production de véhicules. La notation de ces IROs est alignée sur celle de Renault Group.

Les IROs matériels sont suivis par les départements concernés au sein de l'entreprise, tels que la Direction de Projets et de la RSE, la Direction Juridique et Conformité, la Direction des Ressources Humaines etc., en collectant des informations qualitatives et quantitatives si possible. A l'avenir, Mobilize Financial Services France classera ses IROs en fonction des « impacts/risques résiduels » après la mise en œuvre des politiques et des actions d'atténuation cités dans le présent rapport, afin de cibler les IROs nécessitant des plans d'action supplémentaires.

Ce processus exhaustif illustre l'approche proactive et stratégique adoptée par le Groupe Mobilize Financial Services, incluant la France, pour identifier et gérer les IROs les plus matériels pour l'entreprise et ses parties prenantes. Il garantit que les rapports sur la durabilité sont précis, pertinents et conformes aux attentes des parties prenantes, ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Si de nouvelles informations émanent d'experts internes ou de parties prenantes, elles seront intégrées à l'analyse, soit par une révision de l'importance relative de certains IROs, soit, le cas échéant, par l'ajout de nouveaux IROs. Dans tous les cas, un réexamen de l'analyse de double matérialité sera effectué chaque année dans le cadre des contrôles internes par l'équipe projet CSRD afin de s'assurer que ses conclusions sont toujours pertinentes.

### **SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique**

Entre janvier et juillet 2024, Mobilize Financial Services France a réalisé une analyse de double matérialité basée sur la nouvelle réglementation de l'Union européenne, et avec comme point de départ l'analyse de double matérialité de Renault Group et du Groupe Mobilize Financial Services, qui a permis d'identifier les IRO significatifs suivants :

<b>Sujet</b>	<b>Impact, risque ou opportunité</b>	<b>Description</b>	<b>Horizon temporel</b>	<b>Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires</b>
E1 - Changement climatique	Risque	Perte de chiffre d'affaires et augmentation des coûts de remédiation liés aux événements climatiques au niveau de Renault Group	Long terme	Amont / Opérations
E1 - Changement climatique	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à la défaillance de clients impactés par le climat	Court terme	Opérations / Aval

E1 - Changement climatique	Risque	Baisse des volumes de ventes et de location de véhicules résultant d'une réglementation restreignant l'utilisation des moteurs thermiques ou de tous les véhicules (interdiction d'accès au centre-ville voire à certaines villes avec le développement de l'intermodalité)	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations / Amont
E1 - Changement climatique	Risque	Perte de valeur résiduelle des véhicules, en particulier des véhicules thermiques, due à l'application des réglementations sur le climat et l'environnement, et des évolutions technologiques	Court terme, Moyen terme	Amont / Opérations / Aval
E1 - Changement climatique	Risque	Perte sur le portefeuille d'investissement ou dans la confiance des investisseurs si un risque accru est perçu, si les investisseurs cherchent à s'orienter vers des modèles durables ou si les objectifs de réduction des émissions de CO2 ne sont pas atteints.	Court terme, Moyen terme, Long terme	Amont / Opérations / Aval
E1 - Changement climatique	Impact négatif	Dégradation du climat due aux émissions de gaz à effet de serre financées	Long terme	Amont / Aval
E1 - Changement climatique	Impact positif	Impact positif du financement de nouvelles solutions de mobilité sur l'environnement	Moyen terme	Opérations
E1 - Changement climatique	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées aux solutions de mobilité à faible émission de carbone	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations
E1 - Changement climatique	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée au non-respect de la réglementation sur le climat ou à l'incapacité à répondre aux attentes du marché	Court terme, Moyen terme	Opérations
E1 - Changement climatique	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations liées au climat ou des nouvelles obligations de reporting	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations

E2 - Pollution de l'air	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'air	Court terme	Amont
E2 - Pollution de l'air	Impact négatif	Impact des émissions directes de polluants atmosphériques sur l'environnement pendant le processus de fabrication	Court terme	Amont
E2 - Pollution de l'eau	Risque	Coût de remédiation et de dépollution et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'eau	Court terme	Amont
E2 - Pollution de l'eau	Impact négatif	Impact de la pollution de l'eau sur l'environnement pendant le processus de fabrication	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Substances préoccupantes dans la chaîne de valeur	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison de la non-conformité à la réglementation sur les substances	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Substances préoccupantes dans la chaîne de valeur	Impact négatif	Impacts potentiels des substances préoccupantes sur la santé	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Microplastiques	Risque	Atteinte à la réputation due au non-respect des réglementations concernant les particules émises durant l'usage	Moyen terme	Amont
E2 - Pollution - Microplastiques	Impact négatif	Impacts des microplastiques sur l'environnement	Court terme	Amont
E2 - Pollution des sols	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison d'une pollution occasionnelle/accidentelle des sols générée par les activités en amont	Court terme	Amont
E2 - Pollution des sols	Impact négatif	Impact potentiel d'une pollution des sols générée par les activités actuelles sur l'environnement	Moyen terme	Amont
E3 - Eau et ressources marines	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à l'arrêt de l'exploitation en raison de stress hydrique	Moyen terme	Amont

E3 - Eau et ressources marines	Impact négatif	Contribution au stress hydrique due au processus de fabrication des véhicules	Court terme	Amont
E4 - Biodiversité et écosystème	Impact négatif	Changement d'affectation des terres, dégradation, conversion, destruction affectant les espèces, les services écosystémiques et les communautés locales (ex. artificialisation des sols, déforestation)	Court terme	Amont
E4 - Biodiversité et écosystème	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des nouvelles réglementations sur l'environnement	Moyen terme	Amont
E5 - Sorties de ressources liées aux produits et services	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées au recyclage et la réutilisation	Moyen terme	Amont
E5 - Sorties de ressources liées aux produits et services	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation sur la gestion des produits en fin de vie / responsabilité élargie des producteurs (REP)	Moyen terme	Amont
E5 - Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à une pénurie de matières premières entraînant ruptures d'approvisionnement, inflation et volatilité des prix	Court et moyen terme	Amont
E5 - Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Impact négatif	Contribution à l'épuisement des ressources dû à l'utilisation importante de matières premières primaires	Court terme	Amont
E5 - Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Impact négatif	Impacts de l'extraction des matières premières et de la transformation primaire sur l'environnement	Court terme	Amont
E5 - Déchets	Impact négatif	Impact des déchets sur l'environnement	Court terme	Amont
E5 - Déchets	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales lié au recyclage et la réutilisation	Moyen terme	Amont

E5 - Déchets	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations en matière de gestion et de traitement des déchets	Moyen terme	Amont
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif	Conséquences des conditions de travail et de l'environnement de travail sur la santé physique et mentale	Moyen terme	Opérations
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif	Conséquences des accidents de travail sur la santé	Court terme	Opérations
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Risque	Perte de productivité du personnel et augmentation des coûts liés aux conditions de travail et à l'absentéisme	Moyen terme	Opérations
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact positif	Améliorations de la santé et du bien-être	Court terme	Opérations
S1 - Négociation collective et dialogue social	Impact négatif	Impact négatif potentiel de l'absence de négociation collective ou de dialogue social sur le bien-être psychologique et physique des salariés	Moyen terme	Opérations
S1 - Négociation collective et dialogue social	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des obligations de négociation collective	Moyen terme	Opérations
S1 - Égalité de traitement et des chances pour tous	Impact négatif	Impact négatif potentiel de l'absence d'égalité des chances, de discrimination, de harcèlement sur le bien-être psychologique et physique des salariés	Court terme	Opérations
S1 - Égalité de traitement et des	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations en matière d'égalité des	Moyen terme	Opérations

chances pour tous		chances, de non-discrimination ou de non-harcèlement		
S1 - Autres droits liés au travail	Impact négatif	Impact négatif potentiel du non-respect des droits du travail et des droits humains sur les salariés	Moyen terme	Opérations
S1 - Autres droits liés au travail	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des droits du travail et des droits humains	Court terme	Opérations
S1 - Développement des compétences et attractivité	Risque	Perte de productivité du personnel due à des salariés insuffisamment qualifiés	Moyen terme	Opérations
S1 - Développement des compétences et attractivité	Risque	Perte de productivité du personnel due au turnover des salariés	Court et moyen terme	Opérations
S1 - Développement des compétences et attractivité	Impact négatif	Manque de dialogue avec le personnel	Moyen terme	Opérations
S1 - Développement des compétences et attractivité	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées à la montée en compétences des salariés	Moyen terme	Opérations
S2 - Conditions et environnement de travail et autres droits liés au travail	Risque	Coûts de remédiation et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des exigences du devoir de vigilance (puis de la CS3D) et/ou de la violation du droit du travail et/ou des droits humains	Long terme	Amont
S2 - Conditions et environnement de travail et	Impact négatif	Conséquences psychologiques et physiques des conditions et de l'environnement de travail ou de la violation du droit du travail sur les travailleurs de la chaîne de valeur	Court terme et moyen terme	Amont

autres droits liés au travail				
S2 - Transition juste	Impact positif	Reconversion du personnel dont l'emploi est menacé par la transition du thermique vers l'électrique	Court terme	Amont
S3 - Communautés affectées	Opportunité	Développement d'un sourcing local compétitif	Long terme	Amont
S3 - Communautés affectées	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation et/ou arrêt d'exploitation en raison du non-respect des réglementations locales	Long terme	Amont
S3 - Communautés affectées	Impact positif	Développement de l'emploi local et de la formation	Court terme	Amont
S3 - Communautés affectées	Impact négatif	Détérioration des conditions de vie des communautés locales et autochtones, en raison de la violation des droits par les fournisseurs de Renault Group	Court terme	Amont
S4 - Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison de produits non conformes	Court terme	Opérations
S4 - Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif	Impact potentiel des produits non conformes sur la santé des utilisateurs	Court terme	Opérations / Aval
S4 – Confidentialité des données	Impact négatif	Mauvais usage des données personnelles	Moyen terme	Opérations
S4 – Confidentialité des données	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur les données ou dysfonctionnement, organisation inadéquate, sécurité insuffisante des systèmes d'information	Court terme	Opérations
S4 – Impacts liés à l'information	Risque		Court terme	Aval

		Manque d'adéquation de l'offre de produits et services, des pratiques de publicité et de vente avec le besoin du client		
S4 – Impacts liés à l'information	Risque	Gestion inappropriée des réclamations et/ou autres demandes des clients	Court terme	Aval
S4 - Impacts liés à l'information	Impact négatif	Manque d'exactitude de la documentation relative aux produits et services (y compris documentation commerciale)	Court terme	Opérations / Aval
S4 - Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact positif	Amélioration de l'accessibilité des produits et services pour les personnes en situation de handicap	Court terme	Aval
S4 - Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif	Mobilité inaccessible ou perte de ressources pour les clients en raison d'une offre de produits ou de services inadaptée à des clients à faible revenu ou d'offres de financement inadaptées ou d'un refus de financer/d'assurer certaines activités	Moyen terme	Opérations / Aval
S4 - Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à des clients insolvable ou commettant des fraudes	Moyen terme	Opérations / Aval
G1 - Culture d'entreprise	Impact positif	Développement de valeurs éthiques par la communication, les formations et les exigences vis-à-vis des partenaires commerciaux (Code de conduite)	Court terme	Opérations
G1 - Protection des lanceurs d'alerte	Risque	Coût de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation en matière de lancement d'alertes	Court terme	Amont / Opérations / Aval
G1 – Actes de corruption	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation anticorruption	Court terme	Opérations

G1 - Concurrence libre et non-faussée (enjeu spécifique)	Risque	Amendes, inopposabilité des contrats, injonctions d'arrêter ou de modifier les pratiques commerciales, demandes d'indemnisation et atteinte à la réputation, et sanctions personnelles à l'encontre des salariés, administrateurs et dirigeants (amendes pénales et emprisonnement, interdiction d'agir en tant que dirigeant de société ou de gérer certaines activités, sanctions disciplinaires) en raison du non-respect de la réglementation antitrust	Court terme	Opérations
G1 - Conformité aux lois et règlements (enjeu spécifique)	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation interne et externe	Court terme	Amont / Opérations / Aval
G1 - Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement	Impact négatif	Problèmes de trésorerie affectant les fournisseurs pouvant les conduire à la faillite	Moyen terme	Amont / Opérations

La conception et la mise à jour de la stratégie de l'entreprise, dont l'objectif est de remodeler son modèle d'entreprise et sa chaîne de valeur, prennent en compte les IROs énumérées ci-dessus. La stratégie de Mobilize Financial Services France est en constante évolution et est soutenue par l'ensemble de la chaîne de valeur, des fournisseurs aux consommateurs. Les IROs identifiés influencent directement les décisions relatives au modèle économique et à la stratégie de Mobilize Financial Services France. Pour une vue d'ensemble des politiques et actions mises en œuvre ainsi que des actions en cours, voir les chapitres thématiques par ESRS.

Chaque impact décrit ci-dessus est lié à la stratégie ou au modèle d'affaires de Mobilize Financial Services France. Les impacts environnementaux découlent des activités de l'entreprise et des caractéristiques des produits et services Mobilize Financial Services France. Les impacts sur les salariés au sein de la chaîne de valeur et sur les communautés affectées sont indirectement liés au modèle d'affaires de Mobilize Financial Services France par le biais d'interactions avec les contributeurs de sa chaîne de valeur. Les clients et les utilisateurs finaux de Mobilize Financial Services France sont impactés par les produits et services financiers, qui sont le résultat du modèle d'affaires mis en œuvre par l'entreprise. Enfin, les impacts liés à la conduite des affaires, propres à l'entité, découlent de la gestion des activités par l'entreprise, et sont donc directement associés au modèle d'affaires de Mobilize Financial Services France.

Au cours de l'exercice, les risques et opportunités matériels n'ont pas eu d'incidence financière et ne devraient pas entraîner d'ajustements importants des valeurs comptabilisées des actifs et des passifs. Pour plus de détails sur l'analyse de résilience climatique de Mobilize Financial Services France, voir le chapitre *ESRS E1 – Changement climatique*.

### 3.1.3 Base de préparation

#### **BP-1 : Base générale pour la préparation des états de durabilité**

Le rapport de durabilité de Mobilize Financial Services France a été élaboré sur un périmètre consolidé, conformément au périmètre de consolidation des comptes : il comprend les entités contrôlées selon les normes IFRS Diac SA et Diac Location SA.

Dans l'ESRS E1, pour lequel l'entreprise doit rendre compte non seulement de son périmètre de consolidation financière mais également des entités sous contrôle opérationnel, aucune entité sous contrôle opérationnel n'a été identifiée.

Le rapport de durabilité couvre l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval (voir la section I.A.1). Dans les cas où les données réelles de la chaîne de valeur n'étaient pas disponibles mais nécessaires, des estimations ont été réalisées en utilisant les meilleures données disponibles.

Le rapport de durabilité de l'entreprise inclut la possibilité d'omettre des informations spécifiques correspondant à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation.

Dans le cadre de la première publication du rapport de durabilité de Mobilize Financial Services France, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- le rapport de durabilité a été préparé et présenté conformément aux exigences de l'ESRS et de la réglementation applicable, y compris la transposition française de la CSRD ;
- une meilleure compréhension des exigences pourra être obtenue lorsque des directives de mise en œuvre ou des questions-réponses supplémentaires seront disponibles ;
- les estimations pourront être affinées au cours des prochaines périodes de déclarations lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles ;
- il existe peu d'informations permettant d'évaluer certains points de référence de l'industrie automobile et ceux-ci pourraient n'apparaître qu'au fur et à mesure que le nombre de déclarants augmentera et que les pratiques de déclaration s'établiront ;
- les procédures de contrôle interne liées aux rapports de durabilité sont encore à renforcer ;
- comme il s'agit de la première année de publication du rapport de durabilité, les futures publications annuelles fourniront plus de contexte pour les informations quantitatives ;
- le rapport de durabilité doit divulguer tous les jugements clés portés et les seuils utilisés dans l'application de la double matérialité. Le processus de définition de la double matérialité est appelé à s'améliorer au fil du temps.

Les informations en matière de durabilité ont été établies dans un contexte de première application des exigences légales et réglementaires caractérisée par des incertitudes sur l'interprétation des textes, l'absence de pratiques établies ou de données comparatives ainsi que par des difficultés de collecte de données. Mobilize Financial Services France s'est attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'état de durabilité, sur la base des informations disponibles, dans les délais d'établissement de l'état de durabilité.

Mobilize Financial Services France attire l'attention sur les faits, limites et potentielles futures évolutions suivantes :

- l'état de durabilité a été préparé et présenté conformément aux exigences des normes ESRS et de la réglementation applicable, y compris la transposition française de la CSRD ;
- une meilleure compréhension des exigences pourra être obtenue lorsque des directives de mise en œuvre ou des questions-réponses supplémentaires seront disponibles ;
- les estimations pourront être affinées au cours des prochaines périodes de déclaration lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles ;
- les pratiques de contrôle interne liées aux rapports sur le développement durable seront encore renforcées lors des prochains exercices ;
- des comparaisons progressivement disponibles après la première année d'établissement des rapports rendraient les informations plus utiles ;
- il existe peu d'informations permettant d'évaluer certains points de référence du secteur financier et ceux-ci pourraient n'apparaître qu'avec l'augmentation du nombre de déclarants et l'établissement des pratiques de déclaration ;

Les indicateurs s'appuyant sur des données issues de la chaîne de valeur ont pu être déterminés principalement à l'aide de sources de données directes. Lorsque certaines informations sont présentées sur un périmètre différent, celui-ci est explicité.

En dépit des efforts déployés, certains points de données n'ont pas pu être publiés pour l'exercice 2024 :

- le calcul des délais de paiement (voir détails en G1-6 : Pratiques de paiement)
- L'efficacité des politiques n'est pas toujours mesurée aujourd'hui par le Groupe de la façon requise par l'exigence générique MDR-T. De ce fait, certaines cibles n'ont pas pu être décrites.

S'agissant de la Taxonomie, le Groupe incluant Mobilize Financial Services France a décidé d'adapter le format des tableaux à publier lorsque ceux-ci devaient être vide.

### ***BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières***

Aucune circonstance particulière n'est survenue dans le cadre du rapport de 2024.

### ***IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise***

Le processus de détermination des informations importantes à publier est guidé par les principes définis dans l'ESRS 1 3.2. Il comprend une analyse approfondie des points de données pour évaluer si les informations requises relèvent d'un ou plusieurs sous-thèmes importants de la CSRD. Lorsqu'un point de donnée est jugé pertinent, il est intégré au rapport de durabilité. Mobilize Financial Services France ne s'est pas appuyée sur des seuils spécifiques, mais a basé ce processus sur les résultats de l'analyse de double matérialité.

### 3.1.4 Notes méthodologiques

Mobilize Financial Services France définit ses indicateurs selon des méthodes éprouvées. Ils font l'objet de contrôles et vérifications internes, sans être systématiquement validés par un organisme tiers.

#### **GOV-1 : Le rôle des instances d'administration, de gouvernance et de surveillance**

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<i>Membres du Conseil d'administration par genre</i>	Le pourcentage des membres du Conseil d'administration est fonction du genre.
<i>Mixité au sein du Conseil d'administration</i>	La mixité au sein du Conseil d'administration est calculée selon le nombre de femmes membres du Conseil d'administration par rapport au nombre total de membres.
<i>Nombre de membres exécutifs</i>	Un membre exécutif fait partie du Conseil d'administration de Mobilize Financial Services France.
<i>Nombre de membres non exécutifs</i>	Un membre non exécutif fait partie du Conseil d'administration de Mobilize Financial Services France.
<i>Pourcentage de membres indépendants du Conseil d'administration</i>	L'indépendance des administrateurs est revue annuellement sur la base d'un questionnaire déclaratif.

#### **GOV-3 : Intégration des critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération**

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<i>Pourcentage de la rémunération variable des membres du Conseil d'administration liée à des objectifs en matière de développement durable</i>	La rémunération variable du Directeur Général est soumise à des objectifs de durabilité et est uniquement liée à des considérations sur le climat (cf ESRS 2 GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans la politique de rémunération).
<i>Pourcentage de la rémunération variable des membres du Conseil d'administration liée à des considérations sur le climat</i>	

## 3.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### 3.2.1 Changement climatique (ESRS E1)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Risque physique	Perte de chiffre d'affaires et augmentation des coûts de remédiation liés aux événements climatiques au niveau de Renault Group	Long terme	Amont / Opérations
Risque physique	Perte de chiffre d'affaires liée à la défaillance de clients impactés par le climat	Court terme	Opérations / Aval
Risque de transition	Baisse des volumes de ventes et de location de véhicules résultant d'une réglementation restreignant l'utilisation des moteurs thermiques ou de tous les véhicules (interdiction d'accès au centre-ville voire à certaines villes avec le développement de l'intermodalité)	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations / Amont
Risque de transition	Perte de valeur résiduelle des véhicules, en particulier des véhicules thermiques, due à l'application des réglementations sur le climat et l'environnement, et des évolutions technologiques	Court terme, Moyen terme	Amont / Opérations / Aval
Risque de transition	Perte sur le portefeuille d'investissement ou dans la confiance des investisseurs si un risque accru est perçu, si les investisseurs cherchent à s'orienter vers des modèles durables ou si les objectifs de réduction des émissions de CO2 ne sont pas atteints.	Court terme, Moyen terme, Long terme	Amont / Opérations / Aval
Impact négatif	Dégradation du climat dues aux émissions de gaz à effet de serre financées	Long terme	Amont / Aval
Impact positif	Impact positif du financement de nouvelles solutions de mobilité sur l'environnement	Moyen terme	Opérations

Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées aux solutions de mobilité à faible émission de carbone	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations
Risque de transition	Perte de chiffre d'affaires liée au non-respect de la réglementation sur le climat ou à l'incapacité à répondre aux attentes du marché	Court terme, Moyen terme	Opérations
Risque de transition	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations liées au climat ou des nouvelles obligations de reporting	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations

### 3.2.1.1 Stratégie climatique et gestion des IRO associées

#### **GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans la politique de rémunération**

En 2023, Mobilize Financial Services France a mis en place un KPI lié à la transition climatique et environnementale dans son système de rémunération variable des cadres supérieurs, y compris les membres du comité exécutif, au siège et dans les entités locales. Celle-ci a été étendue à l'ensemble de la population des cadres en 2024.

De plus, Mobilize Financial Services France reconnaît l'importance d'aligner la rémunération des dirigeants aux objectifs sur le climat. Le Directeur Général bénéficie de critères de performance liés aux questions climatiques dans sa rémunération variable. Pour plus d'information, voir ESRS 2 GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans la politique de rémunération.

#### **IRO-1 – Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat**

Afin d'identifier et d'évaluer ses risques physiques et de transition, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la cartographie des risques climatiques et environnementaux (C&E) réalisée en 2022 et revue chaque année par le Groupe Mobilize Financial Services. Cette analyse s'appuie sur :

- les définitions des risques physiques et des risques C&E de transition élaborées par la Banque Centrale Européenne ;
- une analyse de matérialité qualifiant la fréquence et l'impact potentiel des risques C&E sur l'ensemble de l'activité et des catégories de risques de Mobilize Financial Services, avant et après les actions d'atténuation ;
- des études quantitatives et analyses de sensibilité spécifiques à certaines activités et/ou portefeuilles. L'analyse de matérialité et les études quantitatives ont permis d'identifier les risques les plus significatifs.

Une analyse des activités actuelles a été effectuée au niveau du Groupe Mobilize Financial Services pour identifier les impacts potentiels matériels associés aux risques climatiques présents dans la cartographie des risques C&E. Ces impacts ont ensuite été évalués par des experts internes, en s'appuyant sur des données internes, des ateliers de travail, ainsi que sur les informations fournies par Renault Group. Chaque activité commerciale et chaque actif ont ainsi fait l'objet d'une évaluation approfondie.

Les risques liés au climat ont été analysés et classés en deux catégories :

- les risques de transition, liés au passage à une économie sobre en carbone et à tous les changements qu'il implique. ;
- les risques physiques, ainsi que leurs répercussions potentielles sur l'activité des entreprises et sur les chaînes d'approvisionnement.

Pour chaque risque, des horizons temporels sur lesquels le risque pourrait se matérialiser (à court terme – avant 2030, à moyen terme – 2030-2040 et à long terme – 2040-2050) ont été déterminés.

Mobilize Financial Services France est une institution financière et n'a pas d'activités industrielles liées au charbon, au pétrole, au gaz ou à la production d'électricité. Par conséquent, Mobilize Financial Services France est inclus dans les indices de référence alignés sur les Accords de Paris.

### **SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique**

Pour évaluer la résilience de sa stratégie et de son modèle d'affaires, Mobilize Financial Services France s'appuie sur les différentes analyses et tests de résilience réalisées par le Groupe Mobilize Financial Services :

- une évaluation de l'impact des risques climatiques sur les risques bancaires, avec la collaboration du département de gestion des risques et d'experts internes. Cela a permis à Mobilize Financial Services France d'évaluer les liens entre les risques climatiques et environnementaux et les risques bancaires avant et après les actions d'atténuation, ainsi que la fréquence et l'intensité financière de ces risques. Les résultats de l'étude mettent en avant un impact plus important sur le risque de crédit, le risque de valeur résiduelle et le risque stratégique ;
- une étude de quantification des risques physiques C&E sur les sites du Groupe Mobilize Financial Services, incluant les sites Mobilize Financial Services France afin de quantifier les impacts financiers en cas d'aléa climatique. *Des événements tels que l'élévation du niveau de la mer, des inondations dues aux débordements et à la submersion, des températures nécessitant une climatisation, des vagues de chaleur (supérieures à 35°C rendant la climatisation inefficace), le stress hydrique et les cyclones ont été évalués.* L'étude a permis d'identifier les sites les plus exposés aux événements climatiques extrêmes, et les impacts financiers ont également été évalués mais restent relativement limités compte tenu de la structure des sites du Groupe Mobilize Financial Services (tertiaires, loués dans la plupart des pays), et des quelques sites exposés à chaque événement ;
- une étude géographique *utilisant Think Hazard* permet de quantifier les risques C&E sur le portefeuille des particuliers. *Think Hazard réalise une évaluation par région de l'exposition à plusieurs catastrophes naturelles (inondations, incendies, glissements de terrain, tsunamis, stress hydrique et canicule).* Pour chaque type de catastrophe naturelle, un score est attribué, par région, sur la base de l'évaluation de *Think Hazard* (très faible, faible, modéré, élevé). Ce score est ensuite

*lié au portefeuille via les codes postaux des clients.* Cela a permis de classer les expositions de crédit par niveau de risques physiques C&E. Il en ressort que le portefeuille du Groupe Mobilize Financial Services, y compris en France, est géographiquement diversifié et peu exposé aux risques physiques, climatiques et environnementaux ;

- une étude examinant des données historiques pour analyser la corrélation entre les événements climatiques (inondations) et les taux de défaut des clients. *Le Groupe Mobilize Financial Services a réalisé une étude géographique des principaux sites d'activité et des sites de repli potentiels en cas d'inondation, ce qui est considéré comme le risque physique le plus important pour l'entreprise.* L'analyse n'a pas révélé de corrélation significative ;
- pour évaluer les effets potentiels sur le risque de crédit des clients entreprises, Mobilize Financial Services a intégré des scénarios de l'ACPR et de la BCE, anticipant une transition vers une économie bas carbone d'ici 2030 et 2050, avec l'objectif de maintenir le réchauffement climatique en dessous du seuil de 2°C. Pour les projections du risque de crédit des clients particuliers, Mobilize Financial Services a pris en compte les scénarios du *Network for Greening the Financial System (NGFS)*, qui anticipent une transition retardée et un monde fragmenté, avec l'objectif de rester en dessous du seuil de 2°C d'ici 2030 ;
- le Groupe Mobilize Financial Services a réalisé une étude de stratégie commerciale sur l'impact des Zones à Faibles Émissions (ZFE) selon 3 scénarios à l'horizon 2030 : (i) « Business as Usual » avec mise en place des ZFE selon les calendriers annoncés ; (ii) « Suffisance à 1,5 °C » avec la mise en place de calendriers de ZFE plus proactifs et une réduction des ventes de véhicules ; (iii) Scénario de mise en œuvre extrêmement rapide des ZFE (dans un délai de 1 ou 2 ans). Sur chaque scénario, les ventes annuelles de voitures neuves, la part des véhicules électriques parmi ces ventes, l'utilisation de la voiture et les calendriers de mise en œuvre des ZFE et leur niveau de restriction ont été simulés. Enfin, l'évolution annuelle du parc automobile (en taille et en composition) a été modélisée avec plusieurs hypothèses sur la durée de vie d'une voiture du portefeuille de l'entreprise, sur la baisse des ventes de véhicules diesel et sur l'augmentation du poids du véhicule électrique.

Les analyses ont été effectuées avec un horizon temporel de 2050 pour les inondations par submersion et de 2030 pour les autres événements, en tenant compte du scénario RCP8.5 du GIEC. *De plus, les données macroéconomiques du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale sont utilisées dans les tests de résistance et les études quantitatives de l'entreprise. Le scénario Net Zero 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) est référencé pour les indicateurs de poids et de gCO2/km moyen du portefeuille.*

Les hypothèses utilisées pour valider les tests de résilience sont basées sur le scénario stratégique de Renault Group et Nissan, et sur le fait que les contrats de Mobilize Financial Services France ont une durée de financement moyenne de 3 à 4 ans. Le portefeuille de voitures financées devrait donc évoluer en suivant les tendances du marché automobile, avec une augmentation du mix de véhicules électriques. Aucun actif n'a été identifié pour lequel la transition ne pourrait pas s'appliquer.

La stratégie et le modèle d'affaires du Groupe Mobilize Financial Services, dans lesquels Mobilize Financial Services France s'inscrit, améliorent la résilience de l'entreprise aux changements climatiques, grâce à des ajustements et des adaptations continus à divers horizons temporels. L'entreprise prend d'ores et déjà des mesures pour garantir un accès continu au financement, diversifier son portefeuille de produits et services, requalifier ses effectifs, financer des obligations vertes et prendre en compte le climat dans le suivi du risque de crédit et de la valeur résiduelle, le tout dans le but de relever les défis posés par le changement climatique.

### ***E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique***

La trajectoire de décarbonation de Mobilize Financial Services France se base sur celle qu'a défini le Groupe Mobilize Financial Services en s'appuyant sur les projections de mix de ventes de Renault Group et de Nissan, et en s'alignant sur l'ambition de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C et de viser 1,5°C. Le Groupe Mobilize Financial Services a également identifié des leviers clés de décarbonation, dont l'amélioration de la stratégie des véhicules électriques à batterie et le financement de solutions énergétiques. La prochaine étape consiste à quantifier l'impact et le coût de ces leviers, ce qui permettra de formaliser un plan de transition complet, dont la date d'adoption sera définie par la suite.

### ***E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci***

Mobilize Financial Services France reconnaît l'importance d'une stratégie environnementale solide et s'engage à faciliter la transition vers la mobilité électrique, avec un objectif clair d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 en Europe et 2050 dans le monde, conformément à la stratégie de Renault Group. Cet engagement souligne la responsabilité de l'entreprise, mais s'aligne également sur des objectifs mondiaux de durabilité, la conformité réglementaire et l'évolution de la demande du marché pour des solutions de transport plus propres. En promouvant la mobilité électrique, Mobilize Financial Services France contribue activement à la réduction des émissions de carbone tout en rendant les options de transport moins émettrices plus accessibles aux particuliers et aux entreprises. La mise en œuvre de cette initiative mondiale est supervisée par le Comité de Pilotage du Développement Durable au niveau France.

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans la politique d'acceptation des dossiers du Groupe Mobilize Financial Services consistant à intégrer les critères ESG dans l'octroi de prêts pour les grandes entreprises, en utilisant des scores sectoriels pour identifier les secteurs présentant des risques physiques et de transition élevés. Dans le cadre de l'évaluation des grandes entreprises, une section dédiée aux critères ESG a été ajoutée, axée sur le secteur, la notation ESG, les politiques ESG et les objectifs de l'entreprise. Les mêmes cotes sectorielles sont utilisées pour surveiller l'exposition trimestrielle du portefeuille de sociétés du Groupe Mobilize Financial Services aux secteurs « à risque élevé ». Ces secteurs demeurent marginaux dans le portefeuille de l'entreprise.

Dans la gestion des risques associés aux valeurs résiduelles, un suivi spécifique est effectué, distinguant les véhicules électriques (VE) des véhicules thermiques. Des comités dédiés, réunissant Mobilize Financial Services France, le Groupe Mobilize Financial Services, et les constructeurs automobiles, sont organisés afin de définir les valeurs résiduelles et de suivre leur évolution.

### ***E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique***

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans le plan d'action conçu par le Groupe Mobilize Financial Services pour encourager l'adoption des véhicules électriques, comprenant la mise en place d'offres spécifiques et l'instauration d'une politique tarifaire adaptée.

- **Financement de nouvelles mobilités :**

- Mobilize Financial Services France a développé des offres combinées pour les véhicules électriques, incluant, par exemple, le financement de bornes de recharge à domicile, et une différenciation tarifaire entre les véhicules thermiques et les VE. Un indicateur dédié a également été introduit pour suivre l'impact et l'efficacité de cette différenciation ;
- par ailleurs, Mobilize Financial Services France s'engage à étudier la mise en place de financement pour les nouvelles solutions de mobilité 100% électriques développées par Mobilize Beyond Automotive ;
- en outre, Mobilize Financial Services France s'est engagée à accroître le financement des véhicules de seconde et de troisième main afin de réduire le besoin de production de nouveaux véhicules et de réduire les émissions de carbone associées aux processus de fabrication. L'entreprise fait partie intégrante de la stratégie de cycle de vie complet de Renault Group, offrant des services financiers sur mesure, en surveillant attentivement la valeur résiduelle de ses véhicules et en maximisant la rétention des véhicules jusqu'à la fin de leur vie. Enfin, Mobilize Financial Services France accompagne la recommercialisation des véhicules d'occasion du réseau Renault certifié ReNew par une offre de financement et services associés et adaptés (entretien, extension de garantie VO).

- **Financement de solutions énergétiques :**

- Mobilize Financial Services France soutient l'ambition de Mobilize Beyond Automotive de mettre en place un réseau de stations de recharge rapide « Mobilize Fast Charge » via des offres de financement. Mobilize Fast Charge est un réseau de bornes de recharge ultra-rapides équipées de chargeurs de très haute puissance (jusqu'à 320 kW) ce qui représente un atout essentiel de développement de la mobilité électrique en palliant au manque d'autonomie. *Mobilize Financial Services France est un acteur clé dans la mise à l'échelle de ce projet en fournissant des solutions de financement des actifs (stations de recharge).*
- axée sur le développement durable et la gestion responsable, le Groupe Mobilize Financial Services évalue la durabilité lors de la conception des produits, qui sont revus lors du Comité Nouveaux Produits. La mise en œuvre de nouveaux produits par Mobilize Financial Services France relève de son contrôle, l'entreprise ayant la possibilité de réaffecter les ressources nécessaires pour assurer l'exécution de ses plans d'action. La principale incertitude réside dans l'infrastructure et le soutien public liés aux véhicules électriques, essentiels pour soutenir leur commercialisation, mais échappant au contrôle de Mobilize Financial Services France.

#### **E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci**

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans l'engagement public du Groupe Mobilize Financial Services à contribuer à la neutralité carbone d'ici 2040 en Europe et 2050 dans le monde, conformément aux objectifs plus larges de Renault Group de contribution à la neutralité en réduisant les émissions. Le Conseil d'Administration du Groupe a validé en 2023 un objectif de réduction des émissions financées à l'horizon 2040 (Scope 3 aval), avec des jalons intermédiaires fixés pour 2030. L'entreprise mesurera tout écart entre les objectifs de réduction des émissions et les ambitions fixées.

Le *Risk Appetite Framework* (RAF) comprend quatre indicateurs, qui font l'objet d'un suivi trimestriel au niveau du Groupe Mobilize Financial Services par le Comité des Risques du Conseil d'administration du Groupe Mobilize Financial Services :

- réduction des émissions de CO2 financées ;

- notation ESG du Groupe Mobilize Financial Services selon une agence de notation extra-financière, incluant le périmètre France ;
- taux d'intervention de l'entreprise dans les ventes de VE par rapport au taux d'intervention dans les autres types de ventes de véhicules ;
- nombre d'offres commerciales spécifiques aux VE.

Cet engagement de réduction des émissions financées est lié à un objectif secondaire qui est d'atteindre un écart de taux de pénétration (TI) entre les VE et les moteurs à combustion interne de >3% d'ici 2030. Cet objectif permet de suivre les performances commerciales liées aux VE.

Conformément aux directives de l'initiative Science Based Targets (SBTi) pour les institutions financières, l'entreprise a utilisé en interne la trajectoire de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) comme référence pour sa trajectoire 2030, ainsi que le scénario Net Zero 2050 qui s'aligne sur l'objectif de maintenir l'augmentation de la température mondiale à 1,5° C, offrant ainsi au moins 50 % de chances de succès. Cette trajectoire couvre toutes les émissions de Mobilize Financial Services France provenant de l'inventaire des GES.

En 2022, Mobilize Financial Services France a réalisé sa première évaluation de l'empreinte carbone, en choisissant 2019 comme année de référence en raison de sa nature représentative en termes d'activités commerciales avant la crise du COVID-19 et les pénuries de semi-conducteurs. Cette approche garantit également un alignement avec l'empreinte carbone de Renault Group. Le Groupe Mobilize Financial Services publie des informations sur le scénario de référence pour les réductions d'émissions de CO2 financées par rapport à 2019 et confirme qu'aucun nouveau niveau de référence n'a été établi.

Description de l'objectif	Périmètre	Année cible	Valeur cible (%/valeur absolue)	Année de référence	Valeur de référence	Objectifs intermédiaires - 2025	Situation à la fin de l'exercice 2024
Contribuer à la neutralité en réduisant ses propres émissions Scopes 1 et 2	-	2040	-45 %	2019	-	-30 %	-
Contribuer à la neutralité en réduisant les émissions financées Scope 3 - gCO <sub>2</sub> /km	-	2030	-42 %	2019	-	-11 %	-

Conformément aux objectifs du Groupe Mobilize Financial Services, les objectifs de réduction des émissions de GES de Mobilize Financial Services France sont fondés sur le cadre et la méthodologie de SBTi, en tenant compte des développements futurs tels que les changements dans les volumes de ventes, les changements dans les préférences et la demande des clients, les facteurs réglementaires et les nouvelles technologies. Ces considérations auront un impact potentiel à la fois sur les émissions de GES et les réductions d'émissions pour l'entreprise.

L'un des leviers de décarbonation identifiés par Mobilize Financial Services France comprend l'amélioration de la stratégie pour les VE et le financement de solutions énergétiques, mais leurs contributions quantitatives spécifiques pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES sont actuellement en cours de quantification.

### 3.2.1.2 Indicateurs liés au changement climatique

#### **E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES**

Pour calculer ses émissions de GES, Mobilize Financial Services France s'appuie sur les méthodologies, les hypothèses significatives et les facteurs d'émission utilisés par Renault Group, en mettant l'accent sur la base de données DEFRA pour les facteurs d'émission des scopes 1 et 2. Pour le scope 3 en amont, des données monétaires et des enquêtes sont utilisées, avec des facteurs d'émission issus de la Carbon Database. Aucun événement subséquent n'a été relevé après la fin de l'exercice de déclaration.

Les émissions financées proviennent principalement des véhicules financés, pour lesquels les émissions de GES sont calculées à l'aide d'évaluations fondées sur les données d'émissions fournies par les constructeurs ou des bases de données externes. La méthodologie du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF), plus précisément la version 5.6 sur les prêts pour véhicules automobiles, est utilisée comme référence pour la déclaration des émissions financées. Ces émissions sont composées des émissions de gaz à effet de serre des véhicules financés en portefeuille, calculées à partir d'un kilométrage annuel moyen et en se concentrant sur la phase d'utilisation. Tous les types de contrats, qu'il s'agisse de crédit ou de crédit-bail, sont traités selon la même méthodologie.

La phase d'utilisation du véhicule comprend les émissions « du puits à la roue » (well-to-wheel), qui couvrent :

- les émissions liées à la production et au transport de carburants (du puits au réservoir (well-to-tank). Les émissions liées à la production et au transport des carburants ont été prises en compte en fonction du pays et des carburants des véhicules financés. Ces coefficients d'émission détaillés sont alignés sur les hypothèses de Renault Group ;
- les émissions liées à la combustion de carburants lors de l'utilisation des véhicules à moteur à combustion interne et hybrides (tuyau d'échappement – « du réservoir à la roue » (well-to-wheel). Les émissions d'échappement proviennent principalement des données gCO<sub>2</sub>/km fournies par Renault Group ou de bases de données de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Les bases de données des constructeurs permettent une correspondance exacte entre un véhicule, grâce à son numéro d'identification, et les données individuelles sur le CO<sub>2</sub> ;
- les émissions liées à la production, au transport et à la distribution d'électricité consommée par les véhicules électriques et hybrides (well-to-socket). Ils sont calculés selon les mêmes principes, soit directement à partir des bases de données des fabricants, soit à partir de moyennes établies à partir des bases de données de l'AEE. Les facteurs d'émission liés à l'électricité produite par pays (CO<sub>2</sub> moyen par kWh) sont également pris en compte. Ces données sont alignées sur les facteurs d'émission utilisés par Renault Group.

Les bases de données de l'AEE ont été utilisées pour établir des valeurs moyennes par modèle, pays, type de moteur et année de vente. Par ailleurs, afin d'offrir une évaluation plus réaliste, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans la politique du Groupe, qui a augmenté de manière conservatrice de 20 % les valeurs d'émissions de CO2 et de consommation électrique des véhicules en phase d'usage, . Cette approche vise à mieux représenter les conditions réelles de conduite en allant au-delà des valeurs établies par la norme WLTP (Worldwide Harmonized Light Vehicles Test Procedure). Ce facteur d'estimation repose sur une analyse des données de consommations réelles (On-Board Fuel Consumption Monitoring, OBFCEM) collectées par la Commission européenne.

Jusqu'en 2024, les objectifs de Mobilize Financial Services France étaient fixés en intensité, plus précisément en grammes CO2 par km. Ces objectifs seront convertis en valeur absolue dès que l'approche sectorielle de décarbonation de l'industrie automobile aura été établie. Pendant la période de transition, le Groupe Mobilize Financial Services a mis en place des objectifs minimum sur les Scopes 1 et 2 combinés (basées sur le marché uniquement) ainsi que sur le scope 3 au global. Ces objectifs intermédiaires permettent au Groupe d'assurer à minima une trajectoire « well below 2°C ». La trajectoire de Mobilize Financial Services France s'appuyant sur celle de Renault Group, des ajustements d'objectifs pourront avoir lieu dans le futur en lien avec ceux du constructeur.

#### Emissions brutes de GES de Scopes 1,2, 3 et émissions totales de GES - chaîne de valeur

(En tCO <sub>2</sub> eq)	2024			
	Amont	Opérations propres	Transport	Aval
Émissions de GES de Scope 1	-	883	-	-
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur le marché)	-	-	-	-
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur la localisation)	-	226	-	-
Émissions brutes de GES de Scope 3	5 314	-	-	2 990 423
<b>Émissions totales de GES</b>	<b>5 314</b>	<b>1 109</b>	<b>-</b>	<b>2 990 423</b>

#### Émissions brutes de GES de Scopes 1 et 2 - groupe consolidé et contrôle opérationnel

(En tCO <sub>2</sub> eq)	2024		
	Groupe consolidé	Contrôle opérationnel	TOTAL
Émissions de GES de Scope 1	883	-	883
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur le marché)	-	-	-
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur la localisation)	226	-	226
<b>TOTAL</b>	<b>1 109</b>	<b>-</b>	<b>1 109</b>

## Émissions brutes de GES de Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

	Données rétrospectives	
	Année de référence - 2019	2024
<b>Émissions de GES de Scope 1 et 2 (tCO<sub>2</sub>eq)</b>		
Émissions de GES de Scope 1	475	883
Émissions de GES de Scope 2 basées sur le marché	-	-
Émissions de GES de Scope 2 basées sur la localisation	359	226
Pourcentage des émissions de GES de Scope 1 réglementées par les systèmes d'échange de quotas d'émissions (%)	-	-
<b>Émissions significatives de GES de Scope 3 (tCO<sub>2</sub>eq)</b>		
Total Gross indirect (Scope 3) GHG emissions	3 344 996	2 995 737
Pourcentage des GES de Scope 3 calculés en utilisant des données primaires	0%	0%
1. Biens et services achetés	11 668	3 768
3. Activités liées au carburant et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 ou 2)	-	310
6. Voyages d'affaires	383	377
7. Trajet domicile-travail des salariés	4 495	859
13. Actifs loués en aval	1 976 550	1 859 212
15. Investissements	1 351 899	1 131 212
2. Biens d'équipement	-	-
4. Transport et distribution en amont	-	-
5. Déchets générés dans les opérations	-	-
8. Actifs loués en amont	-	-
9. Transport en aval	-	-
10. Traitement des produits vendus	-	-
11. Utilisation des produits vendus	-	-
12. Traitement de fin de vie des produits vendus	-	-
14. Franchises	-	-
<b>Total des émissions de GES (tCO<sub>2</sub>eq)</b>		
Total des émissions de GES basées sur le marché	3 345 471	2 996 620
Total des émissions de GES basées sur la localisation	3 345 830	2 996 846

### Émissions biogènes de CO<sub>2</sub> résultant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse

(En tCO <sub>2</sub> eq)	2024
Emissions biogènes de CO <sub>2</sub> de Scope 1	-
Emissions biogènes de CO <sub>2</sub> de Scope 2	-
Emissions biogènes de CO <sub>2</sub> de Scope 3	-

### Instruments contractuels - Scope 2

(En %)	2024
Instruments contractuels, émissions de GES de Scope 2	- %
Instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie groupée avec des attributs sur la génération d'énergie en relation avec les émissions de GES de Scope 2	- %
Instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat de revendications d'attributs énergétiques non groupés en relation avec les émissions de GES de Scope 2	- %

### Intensité des émissions de GES par rapport au chiffre d'affaires

(En tCO <sub>2</sub> eq/€)	2024
Total des émissions de GES (basées sur le marché) par rapport au chiffre d'affaires	0,0016
Total des émissions de GES (basées sur la localisation) par rapport au chiffre d'affaires	0,0016

### Types de prix internes du carbone

	Volume concerné (En tCO <sub>2</sub> eq)	Scope couvert (%)	Prix appliqués (En €/tCO <sub>2</sub> eq)
Scope 1	-	- %	- €
Scope 2 (basées sur le marché)	-	- %	- €
Scope 2 (basées sur la localisation)	-	-	- €
Prix interne - Scope 3 en amont	-	- %	- €
Prix interne - Scope 3 aval	-	- %	- €

### **E1-7 – Projets d’absorption et d’atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone**

Mobilize Financial Services France s’inscrit dans l’objectif de neutralité carbone d’ici 2050 du Groupe Mobilize Financial Services, avec des objectifs intermédiaires pour atteindre cette ambition pour ses activités en France dès 2040. Cet objectif repose sur une réduction de 90 % des émissions et des mesures de compensation pour les 10 % d’émissions résiduelles d’ici 2050, conformément aux principes définis par la SBTi et adoptés par Renault Group.

Dans le cadre de son ambition de contribuer à la neutralité carbone (voir E1-4 – Cibles liées à l’atténuation et à l’adaptation au changement climatique) Mobilize Financial Services France, conformément à la politique du Groupe Mobilize Financial Services, concentre ses efforts sur des réductions significatives des émissions avant d’envisager des investissements dans des mécanismes de compensation carbone pour neutraliser les émissions résiduelles. En 2024, Mobilize Financial Services France n’a pas acheté de crédits carbonés. L’entreprise est en train d’étudier si, à l’avenir, des compensations seront achetées sur le marché volontaire du carbone, certifiées selon des normes nationales ou internationales telles que le Gold Standard, Verra (VCS), ou le label bas carbone français. Les projets envisagés seraient de nature variée, notamment la production d’énergie renouvelable, l’entretien des forêts, la création de forêts ou de mangroves et des projets agroécologiques, tous visant à avoir des impacts positifs sur plusieurs objectifs de développement durable. Mobilize Financial Services France n’envisage pas d’investir dans la compensation carbone à court terme.

### **E1-8 – Tarification interne du carbone**

Actuellement, Mobilize Financial Services France n’intègre pas de mécanisme de tarification interne du carbone dans ses activités.

#### **3.2.1.3 Alignement avec la taxonomie Européenne**

##### **Objectifs d’atténuation et d’adaptation au changement climatique et objectifs environnementaux restants**

Afin d’atteindre les objectifs de l’Union européenne en matière de climat et d’énergie à l’horizon 2030, la Commission européenne a créé un système de classification dénommé Taxonomie verte, établissant une liste d’activités économiques écologiquement durables. La Taxonomie de l’Union européenne fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux responsables politiques des définitions appropriées des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables d’un point de vue environnemental. En 2021, la CE a adopté l’acte délégué complétant l’article 8 du règlement établissant la Taxonomie verte (« Acte délégué sur la publication d’informations »), modifié en 2022 pour inclure certains secteurs de l’énergie. En 2023, la CE a modifié l’acte délégué pour aligner les exigences de publication d’information sur l’Acte délégué sur l’environnement. En vertu de ces réglementations, Mobilize Financial Services France est tenu de fournir des informations sur la performance environnementale de ses actifs et de ses activités économiques.

Ces publications présentent des informations sur l’alignement des activités économiques (publications des indicateurs clés de performance) dans lesquelles les activités économiques « éligibles » à la Taxonomie verte sont évaluées en vue de déterminer si elles sont durables d’un point de vue environnemental (ou « alignées » sur la Taxonomie verte) en fonction de critères d’examen technique

### **Périmètre de consolidation**

Les Indicateurs clés de performance (« ICP ») de la Taxonomie verte présentés dans les modèles sont basés sur les expositions des entités du périmètre de consolidation prudentielle de Mobilize Financial Services France au 31 décembre 2024.

### **ICP : ratio d'actifs verts**

Le ratio d'actifs verts (ou, en anglais, Green Asset Ratio ci-après « GAR ») correspond au pourcentage des actifs alignés sur la taxonomie verte de l'UE par rapport au total des actifs couverts.

Pour Mobilize Financial Services France, seuls les prêts et avances qui financent des activités économiques alignées à la Taxonomie verte sont inclus au numérateur du GAR. Les autres types d'actifs (titres de créances et instruments de capitaux propres) n'ont pas été évalué de part leur matérialité et sont par défaut considérés comme non alignés. Ces actifs représentent moins de 0,001% du total des actifs de Mobilize Financial Services France à fin décembre 2024.

Conformément à la note 4, du tableau 1. Actifs entrant dans le calcul du GAR, Annexe VI - Modèle pour les ICP d'établissements de crédit du règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, les prêts automobiles vis-à-vis des ménages créés avant la date d'entrée en application de l'obligation de publication sont exclus. A ce titre, seuls les contrats de financement automobile vis-à-vis des ménages débutés après le 1er janvier 2022 sont déclarés éligibles et font l'objet d'une étude sur leur alignement.

Le dénominateur du GAR comprend le total des prêts et avances, le total des titres de créance, le total des instruments de capitaux propres et tous les autres actifs couverts au bilan.

Pour le calcul des ICP pour les expositions hors bilan, Mobilize Financial Services France n'a pas d'actifs sous gestion et de garanties financières vis-à-vis d'entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD à fin décembre 2024. Les autres expositions hors bilan sont exclues du calcul.

### **Total des actifs couverts**

Mobilize Financial Services France ne finance pas de projets d'entreprises et finance uniquement des véhicules automobiles et articles associés.

Le calcul des ICP des actifs couverts par la Taxonomie verte comprend les expositions au bilan couvrant les prêts et avances vis-a-vis d'entreprises financières, vis-à-vis d'entreprises non financières visées par l'article 19a ou 29a de la directive 2013/34/UE4 (Non Financial Reporting Directive ou « NFRD »/Corporate Sustainability Reporting Directive ou « CSRD ») ainsi que les expositions sur la clientèle de particuliers (ménages).

La distinction entre entreprises soumises aux obligations de publication NFRD et non soumises aux obligations de publication NFRD a été réalisée à partir de classification interne correspondant aux segmentations baloises. Les entreprises des pays de l'UE dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50m€ seront considérées comme soumise aux obligations de publication NFRD.

### **Activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie verte**

Les activités économiques éligibles à la Taxonomie verte sont les activités qui peuvent être évaluées comme étant durables sur le plan environnemental. Les activités économiques alignées à la Taxonomie verte sont les activités qui ont été évaluées comme étant durables sur le plan environnemental.

De part son activité de financement automobile, Mobilize Financial Services France n'a considéré que l'activité taxonomique suivante :

Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires (code taxonomique 6.5), comprenant notamment les activités d'achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules particuliers et utilitaires légers.

Cette activité éligible concerne aussi bien les véhicules électriques que ceux à motorisation thermique ; le Groupe se conforme ainsi au document « Commission notice on the interpretation of

certain legal provisions of the Disclosures Delegated Act under Article 8 of EU Taxonomy Regulation on the reporting of eligible economic activities and assets » (2022/C 385/01), publié le 6 octobre 2022.

Au sein de ce périmètre, sont considérées comme alignées les activités qui apportent une contribution substantielle à l'objectif considéré, ne causent aucun préjudice important (« Do Not Significantly Harm » ou DNSH) aux autres objectifs environnementaux et respectent les garanties minimales.

L'activité 6.5 alignée ne concerne que les véhicules émettant moins de 50 g de CO<sub>2</sub>e par kilomètre, également dénommés « véhicules à faibles émissions » dans cette section. Il s'agit de l'ensemble des gammes électriques (EV) et hybrides rechargeables (PHEV) de toutes les marques financées par Mobilize Financial Services France. Les diligences effectuées pour la vérification détaillée des critères DNSH et des garanties minimales sont décrites ci-dessous.

L'activité 6.5 a été intégralement reliée à l'objectif d'atténuation du changement climatique à travers le critère substantiel du niveau d'émissions (gCO<sub>2</sub>e) moyen. Il n'a pas été identifié de contribution à l'adaptation au changement climatique. Pour plus de clarté dans la lecture des modèles de la taxonomie, les objectifs climatiques et environnementaux qui devraient apparaître à 0, ne sont pas illustrés.

### **Activités économiques non éligibles à la Taxonomie verte**

Pour Mobilize Financial Services France, les activités économiques considérés comme non éligibles à la Taxonomie verte à date sont : le financement des pièces détachées et les financements de trésorerie de concessionnaires automobiles (prêts non affectés). Ces actifs seront amenés à être évalués dans de prochaines publications du Groupe et la position sur leur non-éligibilité pourrait donc évoluer.

Ces actifs représentent environ 3% du total des actifs de Mobilize Financial Services France à fin décembre 2024.

### **Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts dans le dénominateur)**

#### **Expositions à des sociétés non soumises à la NFRD/CSRD4**

Les expositions envers les entreprises qui ne sont pas soumises à l'obligation de publication d'informations extra-financières ont été exclues de l'évaluation des activités économiques éligibles à la Taxonomie verte. Ces expositions sont exclues du numérateur du GAR mais prises en compte dans le dénominateur.

#### **Produits dérivés**

Les dérivés du portefeuille bancaire sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du GAR total.

#### **Prêts interbancaires à vue**

Les prêts interbancaires à vue sont des expositions de prêt à la demande auprès d'autres établissements de crédit. Ceux-ci sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du GAR total.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur, à l'exception des liquidités auprès des banques centrales qui ne sont pas couvertes par le calcul du GAR.

#### **Autres actifs**

Les autres actifs comprennent en particulier les immobilisations qui sont exclues du cadre de la Taxonomie verte et dont l'éligibilité à la taxonomie verte ne peut donc pas être évaluée. Les autres actifs sont inclus dans le total de l'actif utilisé au dénominateur pour le calcul des ratios.

### **Actifs non couverts pour le calcul du GAR**

Les actifs non couverts dans le calcul du GAR sont exclus du numérateur et du dénominateur.

#### **Gouvernements centraux et émetteurs supranationaux**

Les expositions aux gouvernements centraux et aux émetteurs supranationaux sont exclues du calcul du GAR.

#### **Banques centrales**

Les expositions aux banques centrales comprennent les liquidités détenues et toutes les autres expositions bancaires auprès des banques centrales. Celles-ci sont hors du périmètre de calcul du GAR.

#### **Portefeuille de négociation**

Le portefeuille de négociation est exclu du périmètre de calcul du GAR.

### **Données d'éligibilité et d'alignement des contreparties**

De part son activité de financement affecté à des véhicules automobiles à destination des entreprises et des particuliers, Mobilize Financial Services France ne dépend pas des informations des contreparties pour l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement à la Taxonomie verte. Cette évaluation dépend du véhicule financé et des données techniques associés à ce véhicule.

Il n'y a pas de distinction dans l'évaluation de l'alignement en prenant en compte soit le CA soit les CAPEX des contreparties. A ce titre, l'ensemble des modèles de la taxonomie ne sont publiés qu'une fois, et non pas dupliqués en CA et CAPEX.

---

### **Méthode utilisée pour déterminer le périmètre des activités à contribution substantielle**

Pour déterminer la contribution substantielle des activités éligibles liées aux véhicules, les prêts et avances vis à vis des entreprises financières, entreprises non financières, ménages et administrations locales ont été analysés en se basant sur le modèle de véhicule et la technologie du groupe motopropulseur.

---

### **Adaptation au changement climatique**

Une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité a été réalisée par Renault Group afin d'identifier les sites susceptibles d'être affectés par des risques climatiques physiques. Ces risques ont été évalués sur la base de la durée de vie du bien concerné et sont essentiellement de trois types (chaleur extrême, stress hydrique et inondations) couverts par des plans d'actions adaptés.

Le Groupe Mobilize Financial Services a réalisé une revue de ses sites incluant les sites de Mobilize Financial Services France et y compris les sites de prestataires informatiques en termes d'expositions à plusieurs événements climatiques extrêmes (inondations, vague de chaleur, stress hydrique...). Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance d'un cabinet spécialisé et a démontré que les sites Mobilize Financial Services France ne sont pas concentrés dans des zones fortement exposées aux risques climatiques physiques. Pour les sites identifiés comme vulnérable, cela doit conduire à une prise en compte dans les plans de continuité d'activité.

---

### **Transition vers une économie circulaire**

La politique d'économie circulaire de Renault Group couvre les critères DNSH liés à (a) la réutilisation et l'utilisation de matières premières secondaires et de composants réutilisés dans les produits fabriqués, (b) la conception pour une durabilité élevée, la recyclabilité, la facilité de démontage et l'adaptabilité des produits fabriqués, (c) la gestion des déchets qui privilégie le recyclage plutôt que

l'élimination, dans le processus de fabrication et (d) les substances préoccupantes sont identifiées et suivies tout au long du cycle de vie

D'après les informations obtenues auprès du constructeur automobile, les véhicules à faibles émissions concernés par l'activité 6.5, financés par Mobilize Financial Services France sont réutilisables ou recyclables à un minimum de 85 % en poids, réutilisables ou valorisables à un minimum de 95 % en poids.

---

### **Prévention et contrôle de la pollution**

Les véhicules à faibles émissions que Mobilize Financial Services France finance sont tous équipés de pneus dans des classes de bruit et de résistance à la route extérieure conformes aux exigences européennes du règlement CE 661/2009. Comme les exigences de la taxonomie vont au-delà de la conformité réglementaire sur ce critère, une analyse supplémentaire a été menée et a démontré que la plupart des références de pneus montés à l'origine sur des véhicules à faibles émissions répondent à ce critère ce qui nous a conduit à retenir un coefficient d'alignement égal à 1 pour ce DNSH. Toutefois, cette position sera réévaluée au fur et à mesure que des données fiables en lien avec le montage réel des pneus seront disponibles pour tous les véhicules financés ; le coefficient d'alignement sera le cas échéant ajusté en conséquence.

Avec un niveau sonore certifié bien inférieur à 68 dBA, les véhicules électriques Renault respectent, depuis 2021, les limites de bruit extérieur applicables à partir de 2024, contribuant ainsi à la réduction du bruit ambiant et à la qualité de vie en zone urbaine. Tous les véhicules à faibles émissions commercialisés par Renault en Europe sont donc conformes au règlement européen 540/2014/EC applicable aux véhicules homologués depuis juillet 2016, qui exigent un maximum de 72 dBA.

---

### **Vérification des garanties minimales (Minimum Safeguards)**

Ces garanties minimales recouvrent plusieurs grands domaines dont les politiques, actions et résultats sont exposés dans le rapport de durabilité. Il s'agit notamment de la lutte contre la corruption, droits de l'homme et fiscalité

Le département fiscal du Groupe Mobilize Financial Services veille au respect, dans tous les pays où il est implanté, des règles fiscales applicables à son activité, conformément aux conventions internationales et aux lois locales, grâce à un dispositif de gestion approprié.

La Direction Compliance du Groupe Mobilize Financial Services déploie une démarche structurée visant à analyser et assurer la robustesse de sa conformité réglementaire de manière durable et anticipative, sur un périmètre de domaines réglementés majeurs comprenant notamment les thématiques «blanchiment de capitaux et financement du terrorisme », «corruption» et « concurrence», en étroite collaboration avec la Direction Juridique.

Mobilize Financial Services France n'a pas fait, au meilleur de notre connaissance, l'objet de condamnation en 2024 en matière de corruption, d'évasion fiscale ou de non-respect des droits humains.

Mobilize Financial Services France finance uniquement des véhicules et des articles associés mais n'intervient pas dans le financement général de projets d'entreprises. A ce titre le modèle 1 de l'Annexe XII du Règlement Délégué Article 8, relative aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire, illustré ci-dessous ne présente que des réponses négatives. Les autres modèles liés aux activités gazières et nucléaires, non applicables au Groupe Mobilize Financial Services, ne sont donc pas publiés.

## Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
<b>Activités liées au gaz fossile</b>		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

- **Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxinomie**

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP Principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	3 436	13,3%		100%	9%	0%
		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémentaires	GAR (flux)	1 608	14,8%		100%	8%	0%
	Portefeuille de négociation	NA	NA	NA			
	Garanties financières	NA	NA	NA			
	Actifs sous gestion	NA	NA	NA			
	Frais et commissions perçus						

- Actifs entrant dans le calcul du GAR
  - Stock au 31 décembre 2024

Actifs entrant dans le calcul du GAR

Million EUR	a	b	c	d	e			l	m	n	o	p									
					Date de référence des informations T																
					Atténuation du changement climatique (CCM)								TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)								
					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)								Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)								
Valeur comptable brute totale	Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)			Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant									
	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant															
<b>GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>																					
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	22 047	20 201	3 436	3 436	157	0	20 201	3 436	3 436	157	0									
2	<b>Entreprises financières</b>	4 339	4 339	698	698	36	0	4 339	698	698	36	0									
3	Etablissement de crédit	4 339	4 339	698	698	36	0	4 339	698	698	36	0									
4	Prêts et avances	4 339	4 339	698	698	36	0	4 339	698	698	36	0									
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
6	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
7	Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
8	dont entreprises d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
11	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
12	dont sociétés de gestions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
16	dont entreprises d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
20	<b>Entreprises non-financières</b>	7 697	6 870	962	962	68	0	6 870	962	962	68	0									
21	Prêts et avances	7 697	6 870	962	962	68	0	6 870	962	962	68	0									
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
23	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
24	<b>Ménages</b>	10 011	8 992	1 776	1 776	53	0	8 992	1 776	1 776	53	0									
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
27	dont prêts pour véhicules à moteur	10 011	8 992	1 776	1 776	53	0	8 992	1 776	1 776	53	0									
28	<b>Financement d'administrations locales</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
29	Financement de logements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
30	Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
32	<b>Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)</b>	3 746																			
33	<b>Entreprises financières et non-financières</b>	2 331																			
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publications de la NFRD	2 331																			
35	Prêts et avances	2 331																			
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0																			
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																			
38	Titres de créances	0																			
39	Instruments de capitaux propres	0																			
40	Contreparties des pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	0																			
41	Prêts et avances	0																			
42	Titres de créances	0																			
43	Instruments de capitaux propres	0																			
44	Dérivés	0																			
45	Prêts interbancaires à vue	349																			
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0																			
47	Autres actifs (goodwill, matières premières...)	1 066																			
48	<b>Total des actifs du GAR</b>	25 792																			
49	<b>Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR</b>																				
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	106																			
51	Expositions sur des banques centrales	0																			
52	Portefeuille de négociation	0																			
53	<b>TOTAL ACTIFS</b>	25 898																			
<b>Expositions de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD</b>																					
54	Garanties financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
55	Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
56	Dont titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
57	Dont instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									

- Stock au 31 décembre 2023

Actifs entrant dans le calcul du GAR

	a	b	c	d	e	f	l	m	n	o	p											
												Date de référence des informations T-1										
												Atténuation du changement climatique (CCM)						TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)				
												Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)						Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)																
						Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant														
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	20 176	16 958	2 540	2 540	122	0	16 958	2 540	2 540	122	0										
2	<b>Entreprises financières</b>	4 415	4 415	793	793	50	0	4 415	793	793	50	0										
3	Etablissement de crédit	4 415	4 415	793	793	50	0	4 415	793	793	50	0										
4	Prêts et avances	4 415	4 415	793	793	50	0	4 415	793	793	50	0										
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
5	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
7	Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
8	dont entreprises d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
0	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
1	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
2	dont sociétés de gestions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
3	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
4	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
5	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
6	dont entreprises d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
7	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
8	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
9	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
0	<b>Entreprises non-financières</b>	6 865	6 079	533	533	28	0	6 079	533	533	28	0										
1	Prêts et avances	6 865	6 079	533	533	28	0	6 079	533	533	28	0										
2	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
3	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
4	<b>Ménages</b>	8 896	6 465	1 213	1 213	44	0	6 465	1 213	1 213	44	0										
5	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
6	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
7	dont prêts pour véhicules à moteur	8 896	6 465	1 213	1 213	44	0	6 465	1 213	1 213	44	0										
8	<b>Financement d'administrations locales</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
9	Financement de logements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
0	Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
1	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
2	<b>Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)</b>	3 890																				
3	<b>Entreprises financières et non-financières</b>	2 287																				
4	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publications de la NFRD	2 287																				
5	Prêts et avances	2 287																				
6	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0																				
7	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																				
8	Titres de créances	0																				
9	Instruments de capitaux propres	0																				
0	Contreparties des pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	0																				
1	Prêts et avances	0																				
2	Titres de créances	0																				
3	Instruments de capitaux propres	0																				
4	Dérivés	0																				
5	Prêts interbancaires à vue	335																				
6	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0																				
7	Autres actifs (goodwill, matières premières...)	1 267																				
8	<b>Total des actifs du GAR</b>	24 066																				
9	<b>Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR</b>	104																				
0	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	104																				
1	Expositions sur des banques centrales	0																				
2	Portefeuille de négociation	0																				
3	<b>TOTAL ACTIFS</b>	24 170																				
<b>Expositions de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD</b>																						
4	Garanties financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
5	Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
6	Dont titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
7	Dont instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										

• GAR Informations par secteurs

Dans ce modèle sont uniquement illustrés les expositions de Mobilize Financial Services France vis-à-vis d'entreprises soumises aux obligations de publication NFRD par secteur d'activité (code NACE à 4 caractères) lorsque celles-ci sont supérieures à €1 million. Les expositions de moins d'€1 million ne sont pas illustrés mais font partie du total de l'exposition représentée dans le modèle. 1.Actifs entrant dans le calcul du GAR. Ce modèle est établi sur le stock à fin décembre 2024.

GAR informations par secteur

Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a		b		c		d		y		z		aa		ab	
	Atténuation du changement climatique (CCM)								TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)							
	Entreprises non financières				PME et autres entreprises non financières				Entreprises non financières				PME et autres entreprises non financières			
	Valeur Comptable [brute]		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Valeur Comptable [brute]		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Valeur Comptable [brute]		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)		Valeur Comptable [brute]		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)	
Mio EUR		Mio EUR		Mio EUR		Mio EUR		Mio EUR		Mio EUR		Mio EUR		Mio EUR		
4	A014	1	0					1	0							
6	A022	1	0					1	0							
9	B061	1	0					1	0							
10	B081	4	1					4	1							
13	C101	15	0					15	0							
15	C103	2	0					2	0							
16	C105	5	0					5	0							
17	C106	2	0					2	0							
18	C107	1	0					1	0							
19	C108	9	2					9	2							
20	C109	1	0					1	0							
21	C110	4	0					4	0							
25	C151	1	0					1	0							
31	C192	1	0					1	0							
32	C201	8	2					8	2							
36	C205	1	0					1	0							
40	C222	3	0					3	0							
41	C231	1	0					1	0							
42	C235	1	0					1	0							
43	C236	1	0					1	0							
44	C239	1	0					1	0							
50	C251	1	0					1	0							
51	C252	1	0					1	0							
54	C256	1	0					1	0							
56	C259	1	0					1	0							
60	C265	1	0					1	0							
69	C281	2	0					2	0							
70	C282	6	0					6	0							
73	C289	1	0					1	0							
74	C291	63	5					63	5							
75	C292	5	0					5	0							
76	C285	1	0					1	0							
81	C310	2	0					2	0							
83	C325	1	0					1	0							
84	C331	8	0					8	0							
85	C332	31	2					31	2							
86	D351	14	3					14	3							
88	D353	20	2					20	2							
89	E360	2	0					2	0							
91	E381	1	0					1	0							
92	E382	10	1					10	1							
94	E390	3	0					3	0							
95	F411	4	0					4	0							
96	F412	16	0					16	0							
97	F421	78	5					78	5							
98	F422	27	6					27	6							
99	F429	4	0					4	0							
100	F431	7	0					7	0							
101	F432	134	21					134	21							
102	F433	5	0					5	0							
103	F439	16	1					16	1							
104	G451	5 361	807					5 361	807							
105	G452	26	3					26	3							
106	G453	12	1					12	1							
108	G461	5	0					5	0							
109	G462	11	0					11	0							
110	G463	11	0					11	0							
111	G464	6	1					6	1							
112	G465	6	0					6	0							
113	G466	32	4					32	4							
114	G467	14	1					14	1							
115	G469	85	14					85	14							
116	G471	360	3					360	3							
117	G472	1	0					1	0							
118	G473	2	0					2	0							
120	G475	11	1					11	1							
121	G476	1	0					1	0							
122	G477	7	0					7	0							
123	G479	8	0					8	0							
124	H491	2	0					2	0							
125	H492	2	0					2	0							
126	H493	8	1					8	1							
127	H494	11	0					11	0							
133	H521	4	0					4	0							
134	H522	74	22					74	22							
137	I52	1	0					1	0							
138	I53	1	0					1	0							
141	I562	1	0					1	0							
143	J581	1	0					1	0							
144	J582	1	0					1	0							
145	J591	1	0					1	0							
149	J611	14	6					14	6							
152	J620	42	3					42	3							
153	J631	2	1					2	1							
156	K642	16	2					16	2							
158	K649	7	0					7	0							
159	K651	73	2					73	2							
161	K662	1	0					1	0							
162	K663	1	0					1	0							
164	L682	16	1					16	1							
165	L683	3	0					3	0							
167	M692	1	0					1	0							
168	M701	21	2					21	2							
169	M702	21	1					21	1							
170	M711	26	4					26	4							
171	M712	107	0					107	0							
172	M721	4	0					4	0							
174	M731	5	0					5	0							
176	M749	5	1					5	1							
178	N721	422	10					422	10							
179	N722	74	0					74	0							
180	N723	20	1					20	1							
182	N782	13	0					13	0							
183	N783	1	0					1	0							
184	N791	2	0					2	0							
186	N801	18	2					18	2							
187	N802	5	0					5	0							
188	N811	1	1					1	1							
189	N812	24	1					24	1							
190	N813	2	0					2	0							
191	N821	21	2					21	2							
194	N829	17	3					17	3							
197	P855	8	1					8	1							
198	Q861	2	0					2	0							
200	Q869	8	1					8	1							
201	Q871	7	0					7	0							
202	Q872	1	0					1	0							
204	Q879	3	0					3	0							
205	Q881	3	0					3	0							
206	Q889	6	0					6	0							
210	R931	1	0					1	0							
211	R932	5	1					5	1							
215	S951	3	0					3	0							
216	S952	5	0					5	0							
217	S960	3	0					3	0							
218	ZZZZ	61	0					61	0							

● **ICP GAR Encours**  
 - **Stock au 31 décembre 2024**

ICP GAR Encours

	a	b	c	d	e	k	l	m	n	o	p
	Date de référence des informations T										
	Atténuation du changement climatique (CCM)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
	% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés à la taxinomie)			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés à la taxinomie)			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
<b>GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>											
1	92%	16%	16%	1%	0%	92%	16%	16%	1%	0%	85,5%
2	100%	16%	16%	1%	0%	100%	16%	16%	1%	0%	16,8%
3	100%	16%	16%	1%	0%	100%	16%	16%	1%	0%	16,8%
4	100%	16%	16%	1%	0%	100%	16%	16%	1%	0%	16,8%
5	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
6	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
7	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
8	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
9	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
10	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
11	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
12	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
13	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
14	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
15	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
16	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
17	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
18	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
19	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
20	89%	13%	13%	1%	0%	89%	13%	13%	1%	0%	29,8%
21	89%	13%	13%	1%	0%	89%	13%	13%	1%	0%	29,8%
22	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
23	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
24	90%	18%	18%	1%	0%	90%	18%	18%	1%	0%	38,8%
25	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
26	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
27	90%	18%	18%	1%	0%	90%	18%	18%	1%	0%	38,8%
28	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
29	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
30	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
31	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
32	<b>78,3%</b>	<b>13,3%</b>	<b>13,3%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>78,3%</b>	<b>13,3%</b>	<b>13,3%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>

- **Stock au 31 décembre 2023**

ICP GAR Encours

	a	b	c	d	e	k	l	m	n	o	p
	Date de référence des informations T-1										
	Atténuation du changement climatique (CCM)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
	% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés à la taxinomie)			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés à la taxinomie)			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
<b>GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>											
1	84%	13%	13%	1%	0%	84%	13%	13%	1%	0%	83,8%
2	100%	18%	18%	1%	0%	100%	18%	18%	1%	0%	18,3%
3	100%	18%	18%	1%	0%	100%	18%	18%	1%	0%	18,3%
4	100%	18%	18%	1%	0%	100%	18%	18%	1%	0%	18,3%
5	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
6	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
7	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
8	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
9	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
10	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
11	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
12	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
13	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
14	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
15	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
16	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
17	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
18	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
19	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
20	89%	8%	8%	0%	0%	89%	8%	8%	0%	0%	28,5%
21	89%	8%	8%	0%	0%	89%	8%	8%	0%	0%	28,5%
22	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
23	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
24	73%	14%	14%	0%	0%	73%	14%	14%	0%	0%	37,0%
25	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
26	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
27	73%	14%	14%	0%	0%	73%	14%	14%	0%	0%	37,0%
28	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
29	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
30	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
31	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%
32	<b>70,5%</b>	<b>10,6%</b>	<b>10,6%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,0%</b>	<b>70,5%</b>	<b>10,6%</b>	<b>10,6%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>

- ICP GAR Flux

ICP GAR Flux

	a	b	c	d	e	k	l	m	n	o	p	
	Date de référence des informations T-1											
	Atténuation du changement climatique (CCM)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						Part du total des actifs couverts
Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés à la taxinomie)							
% (du total des actifs couverts au dénominateur)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	
<b>GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>												
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	92%	16%	16%	1%	0%	92%	16%	16%	1%	0%		92,1%
2 <b>Entreprises financières</b>	100%	16%	16%	0%	0%	100%	16%	16%	0%	0%		0,3%
3 Etablissement de crédit	100%	16%	16%	0%	0%	100%	16%	16%	0%	0%		0,3%
4 Prêts et avances	100%	16%	16%	0%	0%	100%	16%	16%	0%	0%		0,3%
5 Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
6 Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
7 Autres entreprises financières	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
8 dont entreprises d'investissement	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
9 Prêts et avances	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
10 Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
11 Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
12 dont sociétés de gestion	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
13 Prêts et avances	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
14 Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
15 Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
16 dont entreprises d'assurance	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
17 Prêts et avances	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
18 Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
19 Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
20 <b>Entreprises non-financières</b>	86%	14%	14%	1%	0%	86%	14%	14%	1%	0%		54,0%
21 Prêts et avances	86%	14%	14%	1%	0%	86%	14%	14%	1%	0%		54,0%
22 Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
23 Instruments de capitaux propres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
24 <b>Ménages</b>	100%	20%	20%	0%	0%	100%	20%	20%	0%	0%		37,7%
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
27 dont prêts pour véhicules à moteur	100%	20%	20%	0%	0%	100%	20%	20%	0%	0%		37,7%
28 <b>Financement d'administrations locales</b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
29 Financement de logements	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
30 Autres financements d'administrations locales	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
31 Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		0,0%
32 <b>Total des actifs du GAR</b>	<b>85%</b>	<b>14,8%</b>	<b>14,8%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>85%</b>	<b>15%</b>	<b>15%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>		<b>100,0%</b>

- ICP des expositions de hors bilan

A fin décembre 2024, Mobilize Financial Services France n'a pas d'actifs sous gestion ou de garanties financières vis-à-vis d'entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD en hors bilan. Le modèle 5 n'est pas publié.

### 3.2.1.4 Notes méthodologiques

Mobilize Financial Services France définit ses indicateurs selon des méthodes éprouvées. La méthodologie de calcul du bilan carbone est revue par le cabinet de conseil EcoAct.

Si un indicateur est reporté et non listé ci-dessous, cela signifie qu'il a été calculé à partir de plusieurs indicateurs également listés ci-après, et que la formule de calcul est indiquée soit dans l'intitulé de l'indicateur, soit dans la description de l'exigence de publication associée.

#### E1-6 : Émissions brutes de GES de Scope 1, 2 et 3 et émissions totales de GES

Les calculs des émissions de scopes 1, 2 et 3 inclut les entités consolidées au sens financier et sous contrôle opérationnel.

Les entités sous contrôle opérationnel (opérations conjointes ou non consolidées) ont été déterminées selon les critères suivants :

- Mobilize Financial Services France contrôle l'entité au sens de la norme IFRS 10 ;
- l'entité exerce ses activités dans les installations de Mobilize Financial Services France (exclusivement) ;

- l'entité fonctionne comme une entreprise conjointe, c'est-à-dire qu'elle a des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs ;
- Mobilize Financial Services France dispose d'une licence ou d'une autorisation d'exploiter les actifs industriels ;
- l'entité est gérée uniquement par des employés détachés de Mobilize Financial Services France qui appliquent les politiques de Mobilize Financial Services France ;
- l'entité est contractuellement liée par les attentes de Mobilize Financial Services France en matière de politiques environnementales au-delà des conditions normales de vente. [DP E1-6\_29]

Il n'y a pas d'entités sous contrôle opérationnel chez Mobilize Financial Services France.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<i>Émissions de GES de Scope 1</i>	<p>Elles couvrent les émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par Mobilize Financial Services France, y compris la combustion stationnaire, la combustion mobile et les émissions fugitives (les traitement physiques ou chimiques directs sont considérés comme non applicables, car Mobilize Financial Services France ne fournit pas de services industriels). Ces émissions directes sont calculées en appliquant un facteur d'émissions à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la consommation de gaz/gasoil/essence, les dépenses de carburant ou la surface des bureaux pour la combustion stationnaire ;</li> <li>la consommation de carburant, les dépenses de carburant ou les kilomètres parcourus par la flotte de la filiale pour la combustion mobile ;</li> <li>la surface des bureaux climatisée pour les émissions fugitives.</li> </ul> <p>Les facteurs d'émission utilisés sont obtenus à partir de la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).</p>
<i>Pourcentage des émissions de Scope 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission</i>	<p>Le pourcentage a été déterminé en extrayant les émissions de GES des installations réglementées par les systèmes d'échange de quotas d'émission. Mobilize Financial Services France ne possède pas d'installations réglementées par un système d'échange de quotas d'émission de l'UE (EU-ETS).</p>
<i>Émissions de GES de Scope 2 basées sur la localisation</i>	<p>Elles couvrent les émissions indirectes provenant de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur ou du refroidissement, acheté ou acquis par Mobilize Financial Services France, y compris l'électricité achetée pour le bureau, l'électricité achetée pour les véhicules, et la chaleur et la vapeur achetées. Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la consommation d'électricité, les dépenses d'électricité ou la surface des bureaux pour l'électricité des bureaux ;</li> <li>• la consommation d'électricité, les dépenses d'électricité ou les kilomètres parcourus par le parc de véhicules pour l'électricité des véhicules ;</li> <li>• la consommation de chaleur et de vapeur, les dépenses de chaleur et de vapeur ou la surface au sol pour la chaleur et la vapeur</li> </ul>

*Emissions de GES de Scope 2 basées sur le marché*

Pour l'électricité de bureau, les facteurs d'émission pour le calcul du Scope 2 basé sur la localisation sont obtenus auprès de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). Les facteurs d'émission pour le calcul basé sur le marché sont obtenus auprès du fournisseur d'énergie et doivent être accompagnés d'un certificat d'origine indiquant à la fois la quantité consommée et le type d'énergie.

Pour l'électricité des véhicules, les facteurs d'émission sont obtenus à partir de l'AIE ou à partir de la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).

Pour la chaleur et la vapeur, les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).

Emissions brutes de GES de Scope 3	Généralités	<p>Elles couvrent toutes les émissions indirectes (non incluses dans le Scope 2 de la chaîne de valeur de Mobilize Financial Services France, y compris les émissions en amont et en aval).</p> <p>Émissions de GES du Scope 3, à partir des catégories de champ d'application 3 du protocole GES (sauf pour le calcul des émissions de carburant). Les catégories suivantes sont exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>catégorie 2 – biens d'équipement</i> : en tant que société financière, l'impact sur l'empreinte carbone de Mobilize Financial Services France est considéré comme minimal ;</li> <li>• <i>catégorie 5 – déchets</i> : en tant qu'entreprise financière, l'impact sur l'empreinte carbone de Mobilize Financial Services France est considéré comme minimal ;</li> <li>• <i>catégorie 8 – actifs loués en amont</i> : en tant que société financière, l'impact sur l'empreinte carbone de Mobilize Financial Services France est considéré comme minimal ;</li> <li>• <i>catégorie 9 – transport et distribution en aval</i> : du fait de son activité de location et de services financiers, Mobilize Financial Services France n'est pas responsable du transport des véhicules loués ou vendus à crédit ; le transport est effectué par le vendeur de voitures ;</li> <li>• <i>catégorie 10 – traitement des produits vendus</i> : en tant que captive automobile finançant l'achat de véhicules, Mobilize Financial Services France ne transforme aucun produit intermédiaire ;</li> <li>• <i>catégorie 11 – utilisation des produits vendus</i> : du fait de son activité de location et de services financiers, Mobilize Financial Services France déclare déjà une part des émissions en cours d'utilisation pour les véhicules loués ou achetés à crédit dans ses émissions financées (catégorie 15) ;</li> <li>• <i>catégorie 12 – fin de vie des produits vendus</i> : en tant que captive automobile, Mobilize Financial Services France n'est pas tenu de déclarer les émissions de fin de vie de ses investissements. Mobilize Financial Services France prévoit d'inclure ces émissions en aval dans ses émissions financées (catégorie 15) ;</li> <li>• <i>catégorie 14 – franchises</i> : Mobilize Financial Services France n'exerce aucune activité sous licence, pour vendre ou distribuer les biens ou services d'une autre entreprise dans un lieu déterminé.</li> </ul>
	Biens et services achetés – en amont	<p>Il s'agit de toutes les émissions en amont (c'est-à-dire « cradle-to-gate ») provenant de la production des produits achetés ou acquis par Mobilize Financial Services France. Les produits incluent à la fois les biens (produits corporels) et les services (produits incorporels). Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission aux dépenses déclarées. Les facteurs d'émission sont liés au type de produit et sont obtenus en s'appuyant sur la « Base Carbone ».</p>

<i>Consommation de carburant et d'énergie – en amont</i>		<p>Il s'agit des émissions liées à la production de carburants et d'énergie achetés et consommés par Mobilize Financial Services France qui ne sont pas incluses dans le Scope 1 ou le Scope 2. Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux données de consommation de gaz/gasoil/essence, aux dépenses de carburant ou à la surface des bureaux pour la combustion stationnaire ;</li> <li>• à la consommation de carburant, aux dépenses de carburant ou aux kilomètres parcourus par le parc de véhicules pour la combustion mobile ;</li> <li>• à la consommation d'électricité, aux dépenses d'électricité ou à la surface des bureaux pour l'électricité des bureaux.</li> </ul> <p>Les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données DEFRA.</p>
<i>Transport et distribution – en amont</i>		<p>Il s'agit des services de transport et de distribution achetés par Mobilize Financial Services France au cours de l'année de reporting (soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers), y compris la logistique entrante, la logistique sortante (par exemple, des produits vendus) et le transport et la distribution entre les installations des partenaires de Mobilize Financial Services France participant au processus de retrait des véhicules d'une flotte.</p> <p>Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission à la consommation des véhicules utilisés pour le transport en voiture, ou aux factures de carburant/d'électricité pour le processus de retrait des véhicules d'une flotte. Les facteurs d'émission sont obtenus à partir des facteurs de conversion des GES du gouvernement britannique pour le reporting des entreprises et les publications associées, produits chaque année par le Département de la Sécurité énergétique et de la Neutralité Carbone et le Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).</p>
<i>Voyages d'affaires – en amont</i>		<p>Il s'agit du transport des salariés pour des déplacements professionnels (dans des véhicules non détenus ou non exploités par Mobilize Financial Services France). Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission aux frais de déplacement. Les facteurs d'émission sont obtenus à partir d'une moyenne pondérée de plusieurs facteurs individuels issus de la base de données des facteurs d'émission.</p>
<i>Déplacement des salariés – en amont</i>		<p>Il s'agit du déplacement des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail (dans des véhicules non détenus ou non exploités par Mobilize Financial Services France). Pour calculer les émissions générées, le Groupe collecte la distance parcourue en km par mode de transport, via une enquête envoyée aux employés du Groupe, et extrapole les résultats de l'enquête lorsqu'il n'y a pas 100% de réponse.</p> <p>Pour chaque répondant, les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données DEFRA. Pour la partie extrapolée, le facteur d'émission est basé sur des facteurs d'émission composites (moyenne pondérée de plusieurs facteurs individuels) obtenus à partir d'un mix de modes de transport pour la France.</p>

<p><i>Travail à domicile des employés – en amont</i></p>	<p>Il s'agit des émissions provenant de la production d'électricité ou de gaz achetés et consommés par les employés travaillant à domicile. Le calcul des émissions générées est basé sur le nombre de jours de télétravail en une année obtenu par le biais d'une enquête et la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).</p> <p>Lorsque les résultats de l'enquête ne sont pas exhaustifs, une extrapolation est effectuée sur la base du nombre moyen de jours de télétravail en France et du nombre de non-répondants. Si un pays n'a pas de répondants, un pays comparable en termes d'ETP et de localisation est utilisé. Les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données DEFRA.</p>
<p><i>Investissements et émissions financées – en aval</i></p>	<p>Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission au kilométrage moyen utilisé, qui est aligné sur les statistiques de Renault Group sur la durée de vie des véhicules et le kilométrage total considéré : une durée de vie moyenne d'une voiture de 15 ans et un kilométrage total de 200 000 km.</p> <p>Le facteur d'émission est constitué des émissions des véhicules « du puits à la roue » (well-to-wheel), qui comprennent les émissions liées à la combustion des carburants lors du déplacement des véhicules à moteur thermique et hybrides (tuyau d'échappement – « du réservoir à la roue » (tank-to-wheel)), les émissions liées à la consommation d'électricité des véhicules électriques et hybrides (« du puits à la prise ») et les émissions liées à la production et à la livraison des carburants (« du puits au réservoir »).</p> <p>Mobilize Financial Services France utilise la même hypothèse (type de moteurs des véhicules du portefeuille) pour les kilomètres parcourus par année, soit 13 333 km par année. Pour chaque type de moteur, un facteur d'émission de la base de données DEFRA est associé, en supposant que tous les véhicules sont des modèles de grande taille.</p>

<p><i>Placements – Prime d'assurance – aval</i></p>		<p>Il s'agit du portefeuille d'investissements (y compris les investissements en actions et en obligations provenant de prêts ou d'autres contrats financiers) et non inclus dans le Scope 1 et le Scope 2.</p> <p>Selon les orientations du PCAF (Partnership for Carbon Accounting and Financials), les établissements d'assurance qui réinvestissent des actifs en tant que « propriétaire d'actifs » doivent calculer et déclarer séparément dans la catégorie 15 « émissions financées », les émissions provenant des réinvestissements de primes dans l'une des 7 classes d'actifs éligibles. Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission aux euros investis dans les actifs cotés et les obligations souveraines.</p> <p>Le facteur d'émission est basé sur la base de données S&amp;P (exprimé en tCO<sub>2</sub>/€ investi).</p>
<p><i>Émissions biogènes de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1</i></p>		
<p><i>Émissions biogènes de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES de Scope 2</i></p>		<p>Il s'agit des émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion de la biomasse sur les sites de Mobilize Financial Services France. Pour l'année de reporting, il n'y a pas d'émissions biogènes au niveau de Mobilize Financial Services France.</p>
<p><i>Émissions biogènes de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse dans la chaîne de valeur non incluses dans les émissions de GES de Scope 3</i></p>		
<p><i>Pourcentage des instruments contractuels, émissions de GES de Scope 2</i></p>		<p>Aucune des émissions de GES de Scope 2 n'est couverte par des instruments contractuels.</p>

<i>Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie groupés avec des attributs relatifs à la production d'énergie par rapport aux émissions de GES de Scope 2</i>	
<i>Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat de réclamations d'attributs énergétiques non groupés par rapport aux émissions de GES de Scope 2</i>	
<i>Pourcentage des émissions de GES de Scope 3 calculées à partir de données primaires</i>	Une donnée est considérée comme primaire lorsque le facteur d'émission ou les données d'activité sont directement collectés à partir d'activités, de processus ou de sources spécifiques au sein de la chaîne de valeur. La valeur de cet indicateur est de 0 % car les GES de Scope 3 de Mobilize Financial Services France sont principalement calculés sur la base de données secondaires, en particulier pour la catégorie « investissements ».
<i>Pourcentage des émissions de GES de Scope 1 couvertes par le système interne de tarification du carbone</i>	Il s'agit d'un arrangement organisationnel qui permet à Mobilize Financial Services France d'appliquer les prix du carbone dans la prise de décisions stratégiques et opérationnelles. Pour l'année sous revue, il n'existe pas de système interne de tarification du carbone au niveau de Mobilize Financial Services France.
<i>Pourcentage des émissions de GES de Scope 2 couvertes par le système interne de tarification du carbone</i>	
<i>Pourcentage des émissions de GES de Scope 3 couvertes par le système interne de tarification du carbone</i>	
<i>Émissions totales de GES</i>	[E1-6_16]
<i>Intensité des émissions de GES</i>	Le périmètre du reporting extra-financier est aligné avec celui du reporting financier, comme indiqué dans le chapitre « États financiers ». [DP E1-6_32]

### 3.2.2 Pollution (ESRS E2)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Pollution de l'air	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'air	Court terme	Amont
Pollution de l'air	Impact négatif	Impact des émissions directes de polluants atmosphériques sur l'environnement pendant le processus de fabrication	Court terme	Amont
E2 - Pollution de l'eau	Risque	Coût de remédiation et de dépollution et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'eau	Court terme	Amont
E2 - Pollution de l'eau	Impact négatif	Impact de la pollution de l'eau sur l'environnement pendant le processus de fabrication	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Substances préoccupantes dans la chaîne de valeur	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison de la non-conformité à la réglementation sur les substances	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Substances préoccupantes dans la chaîne de valeur	Impact négatif	Impacts potentiels des substances préoccupantes sur la santé	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Microplastiques	Risque	Atteinte à la réputation due au non-respect des réglementations concernant les particules émises durant l'usage	Moyen terme	Amont
E2 - Pollution - Microplastiques	Impact négatif	Impacts des microplastiques sur l'environnement	Court terme	Amont

E2 - Pollution des sols	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison d'une pollution occasionnelle/accidentelle des sols générée par les activités en amont	Court terme	Amont
E2 - Pollution des sols	Impact négatif	Impact potentiel d'une pollution des sols générée par les activités actuelles sur l'environnement	Moyen terme	Amont

### ***IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution***

Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'analyse approfondie de la chaîne de valeur, des activités, ainsi que des produits et services, effectuée par le Groupe Mobilize Financial Services. Les IROs identifiés proviennent principalement de la chaîne de valeur amont. L'entreprise a tiré parti de l'analyse interne de Renault Group, ainsi que des IRO liées à la pollution dans l'industrie automobile, pour enrichir sa propre évaluation.

Mobilize Financial Services France ne réalise pas directement de consultations spécifiques sur la pollution, mais comme le Groupe Mobilize Financial Services, s'appuie sur celles effectuées par Renault Group, notamment des consultations bidirectionnelles avec des ONG, afin de mieux comprendre les impacts de la pollution dans le cadre des préoccupations indirectes liées à la chaîne d'approvisionnement.

#### ***E2-1 - Politiques en matière de pollution***

Mobilize Financial Services France, ayant identifié des IROs liés à la pollution uniquement dans sa chaîne de valeur amont, s'appuie sur le Plan de Vigilance de Renault Group pour répondre à ces enjeux. Ce plan impose aux fournisseurs et sous-traitants de respecter les normes du Groupe en matière de pollution des sols, des nappes phréatiques et de l'air, et de les étendre à leurs propres fournisseurs. Le Plan de Vigilance est signé par le Directeur de la Stratégie, le Directeur des Ressources Humaines, de l'Environnement de Travail et de l'Organisation, ainsi que par le Directeur des Achats, des Partenariats et des Affaires Publiques de Renault Group. Au sein de Mobilize Financial Services France, sa mise en œuvre est supervisée par le Comité de Direction. Cette politique, accessible publiquement sur le site internet de l'entreprise, s'applique à l'ensemble des 35 pays où Renault Group est présent et couvre toute sa chaîne de valeur.

#### ***E2-2 - Actions et ressources relatives à la pollution***

Pour réduire son impact et faire face aux risques liés à l'amont automobile de sa chaîne de valeur, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans l'ambition du Groupe Mobilize Financial Services qui prévoit de suivre régulièrement les politiques déployées par les constructeurs automobiles tout au long de leurs chaînes de valeur.

La Direction des Projets et de la RSE de Mobilize Financial Services France participe au Comité de Pilotage du Groupe vers la France qui a lieu tous les deux mois, ce qui lui permet d'être régulièrement informée des décisions concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris celles portant

sur la pollution. En effet, le Groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group et s'inscrit dans ces politiques adressant les impacts liés à la pollution de l'air, à la pollution des sols et aux substances extrêmement préoccupantes, mais Renault Group n'a pas encore formalisé de politique spécifique pour lutter contre la pollution par les microplastiques.

Le Comité de Pilotage du Devoir de Vigilance Renault Group supervise et évalue l'efficacité des mesures mises en œuvre, avec un résumé présenté chaque année au Comité d'Éthique et de Conformité Renault Group, auquel participe le Directeur de la Conformité du Groupe Mobilize Financial Services.

En ce qui concerne les véhicules Nissan, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la supervision par le Groupe Mobilize Financial Services de son partenariat, avec un examen annuel du crédit présenté au Comité Crédit du Groupe Mobilize Financial Services, permettant d'évaluer les risques de crédit. Ce rapport inclut l'analyse des pratiques ESG des contreparties composant le Groupe Nissan, fondée sur la notation Sustainalytics et les informations publiques disponibles. Cependant, le Groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore mis en place un processus formel pour examiner les politiques de Nissan concernant les impacts de la pollution dans sa chaîne de valeur. Il travaille actuellement à s'aligner avec Nissan afin de clarifier et structurer ces aspects dans un avenir proche.

### **E2-3 - Cibles en matière de pollution**

Mobilize Financial Services France, ayant identifié des IROs liés à la pollution dans sa chaîne de valeur amont uniquement, n'a pas encore défini d'objectifs mesurables spécifiques à ces enjeux.

L'adoption d'objectifs visant à réduire les impacts négatifs et à gérer les risques liés à la pollution reste en cours de développement. L'entreprise poursuit ses efforts pour formaliser cet aspect de sa stratégie de développement durable.

### **3.2.3 Ressources hydriques et marines (ESRS E3)**

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

<b>Sujet</b>	<b>Type d'IRO</b>	<b>Description</b>	<b>Horizon temporel</b>	<b>Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires</b>
Ressources hydriques et marines	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à l'arrêt de l'exploitation en raison de stress hydrique	Moyen terme	Amont
Ressources hydriques et marines	Impact négatif	Contribution au stress hydrique due au processus de fabrication des véhicules	Court terme	Amont

### ***IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines***

Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'analyse approfondie de la chaîne de valeur, des activités, ainsi que des produits et services effectuée par le Groupe Mobilize Financial Services. Les IROs identifiés proviennent principalement de sa chaîne de valeur en amont. L'entreprise a ensuite tiré parti de l'analyse interne de Renault Group des IROs liées aux ressources hydriques et marines dans l'industrie automobile, pour enrichir sa propre analyse.

Les impacts ont été évalués en s'appuyant sur les données opérationnelles et celles de la chaîne de valeur de Renault Group, incluant les sites de production, les données annuelles de consommation d'eau, la localisation des sites et des fournisseurs dans des régions exposées au stress hydrique, ainsi que le potentiel de pollution de l'eau lié aux activités de production des composants. À ce jour, Mobilize Financial Services France ne mène pas directement de consultations sur l'eau et les ressources marines. Elle s'appuie sur les consultations déjà menées par Renault Group.

### ***E3-1 - Politiques en matière de ressources hydriques et marines***

Mobilize Financial Services France, ayant identifié des IROs liés aux ressources hydriques et marines uniquement dans sa chaîne de valeur amont, s'appuie sur le Plan de Vigilance de Renault Group pour répondre à ces enjeux. Ce plan impose aux fournisseurs et sous-traitants de respecter les normes du groupe en matière d'utilisation de la ressource en eau et de rejets d'eaux usées dans le milieu naturel, et de les étendre à leurs propres fournisseurs.

*Pour plus d'informations sur le plan de vigilance, voir ESRS E2-1.*

### ***E3-2 - Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines***

Pour gérer ses IROs liés à l'amont automobile de sa chaîne de valeur, Mobilize Financial Services France s'appuie que la démarche du Groupe Mobilize Financial Services qui prévoit de suivre régulièrement les politiques déployées par les constructeurs automobiles tout au long de leurs chaînes de valeur.

La Direction des Projets et de la RSE de Mobilize Financial Services France participe au Comité de Pilotage du Groupe vers la France qui a lieu tous les deux mois, ce qui lui permet d'être régulièrement informée des décisions concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris celles portant sur les ressources hydriques et marines. En effet, le Groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group et s'inscrit dans la politique Full Power Water de Renault Group pour les véhicules Renault, qui aborde la gestion, l'approvisionnement et le traitement de l'eau avec l'objectif global d'éliminer le prélèvement d'eau des ressources naturelles, à l'exclusion des eaux de pluie.

En ce qui concerne les véhicules Nissan, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la supervision par le Groupe Mobilize Financial Services de son partenariat à travers un examen annuel du crédit présenté au Comité Crédit du Groupe Mobilize Financial Services, permettant d'évaluer les risques de crédit. Le rapport comprend les pratiques ESG des contreparties, sur la base de la notation Sustainalytics et d'informations accessibles au public. Cependant, le Groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan dans sa

chaîne de valeur. Le Groupe travaille actuellement à s'aligner avec Nissan afin de clarifier et structurer ces aspects dans un avenir proche.

### **E3-3 - Cibles en matière de ressources hydriques et marines**

Mobilize Financial Services France n'a pas encore défini d'objectifs mesurables spécifiques à cet impact.

#### **3.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)**

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

<b>Sujet</b>	<b>Type d'IRO</b>	<b>Description</b>	<b>Horizon temporel</b>	<b>Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires</b>
Biodiversité et écosystème	Impact négatif	Changement d'affectation des terres, dégradation, conversion, destruction affectant les espèces, les services écosystémiques et les communautés locales (ex. artificialisation des sols, déforestation)	Court terme	Amont
Biodiversité et écosystème	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des nouvelles réglementations sur l'environnement	Moyen terme	Amont

### **IRO 1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes**

Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'analyse approfondie de la chaîne de valeur, des activités, ainsi que des produits et services effectuée par le Groupe Mobilize Financial Services. Les IROs identifiés découlent de sa chaîne de valeur amont. L'entreprise a ensuite tiré parti de l'analyse interne de Renault Group, ainsi que des IROs liés à la biodiversité dans l'industrie automobile, pour enrichir sa propre analyse.

Les impacts ont donc été évalués sur la base de l'identification par Renault Group de ses contributions aux cinq facteurs de pression sur la biodiversité mondiale (changements dans l'utilisation des terres et des mers, exploitation directe des ressources naturelles, changement climatique, pollution et espèces exotiques envahissantes) identifiés par l'IPBES, à des niveaux variables en fonction des facteurs et de l'activité.

Les dépendances de Renault Group à l'égard de la biodiversité et des écosystèmes ont également été analysées à l'échelle de l'entreprise, englobant ses propres opérations ainsi que celles de sa chaîne de valeur, y compris le Groupe Mobilize Financial Services. Ces analyses ont été réalisées à l'aide de l'outil ENCORE, qui met en lumière les dépendances des entreprises envers la nature en fonction de leur secteur économique.

Les risques bruts liés à la biodiversité et aux écosystèmes reposent sur l'identification et l'évaluation menées par Renault Group. Ces risques ont été identifiés et évalués à l'aide de la méthode d'évaluation des risques nets de Renault Group, adaptée pour s'aligner sur l'approche LEAP de la TNFD. Chaque risque est quantifié en fonction de deux critères : l'ampleur (allant de mineure à majeure) et la probabilité (allant de très improbable à très probable). Au total, vingt-et-un risques ont été évalués, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de Renault Group. Les risques qualitatifs sont analysés pour la période allant de 2023 à 2027, tandis que les risques quantitatifs sont projetés pour 2024 et 2030.

Selon la matrice de criticité de la biodiversité du TNFD, les principaux risques bruts liés à la biodiversité pour le modèle d'affaires de Renault Group sont les suivants :

- l'introduction de nouvelles réglementations sur la pollution de l'air, le durcissement des normes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les véhicules, ainsi que les nouvelles exigences réglementaires concernant la fin de vie des produits, notamment les obligations accrues en matière de recyclage des batteries ;
- les risques de réputation liés aux impacts de l'extraction minière sur la biodiversité, l'écosystème et les PFR,<sup>1</sup> ainsi que les risques de déforestation résiduelle ;
- les risques liés à l'eau, tels que les restrictions d'utilisation, les pénuries, sont des menaces réglementaires importantes qui sont susceptibles de survenir.

L'évaluation des risques couvre un horizon allant jusqu'à 2030, et à cet horizon, aucun risque systémique significatif lié à la biodiversité et aux écosystèmes n'a été identifié pour Renault Group.

Concernant les communautés affectées, l'analyse menée au niveau de Renault Group a permis d'identifier celles impactées par les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes. L'analyse des potentielles répercussions négatives sur ces communautés s'est fondée sur une combinaison de sources de connaissances, et d'analyses externes et internes, notamment :

- des initiatives collectives de mesure des risques RSE (référentiel ERMA, études RECORD) ; des rapports et études disponibles (ONG, initiatives collectives) ;
- l'achat d'une cartographie et d'un suivi génériques des risques ;
- l'élaboration d'une cartographie spécifique des risques par pays et matières évaluant et classant les risques liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité, aux droits de l'homme et à la gouvernance pour 18 matériaux critiques, selon le pays ;
- l'analyse du cycle de vie des véhicules pour hiérarchiser les matériaux clés.

Aucune consultation directe n'a été menée auprès des communautés affectées, ni pour évaluer l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles et des services écosystémiques, ni pour les impliquer dans l'évaluation de la matérialité.

Mobilize Financial Services France bénéficie du dialogue permanent qu'entretient Renault Group avec les ONG sur les questions de RSE, dont les ressources, notamment en ce qui concerne

---

<sup>1</sup> Population locale et communautés autochtones

l'approvisionnement en minerais et métaux. Les consultations des communautés affectées sont menées par des ONG, qui présentent des rapports d'impact sur les communautés locales. Renault Group y répond en s'appuyant sur la chaîne de valeur.

Sur la base d'une combinaison d'analyses internes et externes, les impacts négatifs potentiels sur les communautés affectées pour le modèle d'affaires de Renault Group se situent dans les zones d'extraction minière.

Les leviers permettant d'atténuer les impacts négatifs sur les services écosystémiques prioritaires pertinents pour les communautés affectées dans la chaîne de valeur sont répertoriés dans le Plan de Vigilance, les directives de responsabilité sociétale d'entreprise de Renault Group ainsi que dans les directives d'achats durables pour les fournisseurs.

*Pour plus d'informations sur la biodiversité, consulter le site de Renault Group.*

#### **E4-1 – Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique**

Le Groupe Mobilize Financial Services réalise actuellement une analyse de son impact commercial sur la biodiversité, dans laquelle s'inscrira Mobilize Financial Services France. Si les résultats indiquent une pertinence significative alors une feuille de route alignée aux priorités environnementales de l'entreprise sera construite et implémentée.

#### **E4-2 – Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes**

Mobilize Financial Services France, ayant identifié des IROs liés à la biodiversité et aux écosystèmes uniquement dans sa chaîne de valeur amont, s'appuie sur le Plan de Vigilance de Renault Group pour répondre à ces enjeux. Ce document présente le plan qui impose aux fournisseurs et sous-traitants de s'engager à respecter les normes de Renault Group en matière d'éthique, de droits de l'homme, de santé, de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement et de les étendre à leurs propres fournisseurs.

*Pour plus d'informations sur le plan de vigilance, voir ESRS E2-1.*

Le Groupe Mobilize Financial Services, y compris Mobilize Financial Services France, est inclus dans le plan de vigilance de Renault Group qui impose aux fournisseurs et sous-traitants de s'engager à respecter les normes du Groupe en matière d'éthique, de droits de l'homme, de santé, de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement et à les étendre à leurs propres fournisseurs.

*Pour plus d'informations sur le plan de vigilance, voir ESRS E2-1.*

#### **E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes**

Pour gérer son impact négatif sur l'amont de sa chaîne de valeur, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans l'ambition du Groupe Mobilize Financial Services qui prévoit de suivre régulièrement les politiques déployées par les constructeurs automobiles tout au long de leurs chaînes de valeur.

La Direction des Projets et de la RSE de Mobilize Financial Services France participe au Comité de Pilotage du Groupe vers la France qui a lieu tous les deux mois, ce qui lui permet d'être régulièrement informée des décisions concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris celles portant sur la biodiversité. En effet, le Groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group et s'inscrit dans ces politiques adressant les impacts liés à la biodiversité et aux écosystèmes. Le Comité de Pilotage du Devoir de Vigilance Renault Group supervise et évalue l'efficacité des mesures mises en œuvre, avec un résumé présenté chaque année au Comité d'Ethique et de Conformité Renault Group, auquel participe le Directeur de la Conformité du Groupe Mobilize Financial Services.

En ce qui concerne les véhicules Nissan, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la supervision par le Groupe Mobilize Financial Services de son partenariat à travers un examen annuel du crédit présenté au Comité Crédit du Groupe Mobilize Financial Services, permettant d'évaluer les risques de crédit. Ce rapport inclut l'analyse des pratiques ESG des contreparties composant le Groupe Nissan, fondée sur la notation Sustainalytics et les informations publiques disponibles. Cependant, le Groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan dans sa chaîne de valeur. Le Groupe est actuellement en train de s'aligner avec Nissan afin d'y voir plus clair dans un avenir proche.

#### **E4-4 – Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes**

Mobilize Financial Services France, ayant identifié des IROs liés à la biodiversité et aux écosystèmes dans sa chaîne de valeur amont uniquement, n'a pas encore défini d'objectifs mesurables spécifiques à ces enjeux.

### **3.2.5 Économie circulaire (ESRS E5)**

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

<b>Sujet</b>	<b>Type d'IRO</b>	<b>Description</b>	<b>Horizon temporel</b>	<b>Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires</b>
Sorties de ressources liées aux produits et services	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées au recyclage et la réutilisation	Moyen terme	Amont
Sorties de ressources liées aux produits et services	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation sur la gestion des produits en fin de vie / responsabilité élargie des producteurs (REP)	Moyen terme	Amont

Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à une pénurie de matières premières entraînant ruptures d'approvisionnement, inflation et volatilité des prix	Court et moyen terme	Amont
Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Impact négatif	Contribution à l'épuisement des ressources dû à l'utilisation importante de matières premières primaires	Court terme	Amont
Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Impact négatif	Impacts de l'extraction des matières premières et de la transformation primaire sur l'environnement	Court terme	Amont
Déchets	Opportunité	Impact des déchets sur l'environnement	Court terme	Amont
Déchets	Risque	Nouvelles opportunités commerciales lié au recyclage et la réutilisation	Moyen terme	Amont
Déchets	Impact négatif	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations en matière de gestion et de traitement des déchets	Moyen terme	Amont

### ***IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire***

Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'analyse approfondie de la chaîne de valeur, des activités, ainsi que des produits et services, effectuée par le Groupe Mobilize Financial Services. Les IROs identifiés se situent principalement sur sa chaîne de valeur en amont. L'entreprise a ensuite tiré parti de l'analyse interne de Renault Group sur les IROs liés à l'économie circulaire dans l'industrie automobile, pour enrichir sa propre évaluation.

Des impacts ont ainsi été identifiés sur la base de l'évaluation par Renault Group des impacts associés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire à travers des analyses de cycle de vie (ACV) réalisées sur ses produits et services. Jusqu'à présent, Mobilize Financial Services France n'a pas mené de consultations spécifiques sur ces enjeux et s'est appuyée sur celles réalisées par Renault Group.

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans l'engagement de longue date en faveur de l'économie circulaire de Renault Group, qui est largement reconnu comme un pionnier dans ce domaine au sein de l'industrie automobile, de par son engagement dans le démantèlement et le recyclage en boucle fermée des véhicules hors d'usage depuis 2008, le lancement réussi de l'emblématique projet ReFactory en 2020 ou la création de The Future Is NEUTRAL en 2022. La transition de Renault Group vers une économie circulaire contribue à atténuer les risques tels que l'augmentation des coûts due à

l'inflation et à la volatilité des prix des matières premières, les pertes de revenus dues aux pénuries de matière et les coûts potentiels de remédiation ou d'atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation sur le traitement des déchets ou la Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

De plus, Mobilize Financial Services France accompagne la recommercialisation des véhicules d'occasion du réseau Renault certifié ReNew par une offre de financement et des services associés et adaptés (entretien, extension de garantie VO) par exemple.

#### **E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire**

Mobilize Financial Services France, ayant identifié des IROs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire uniquement dans sa chaîne de valeur amont, s'appuie sur le Plan de Vigilance de Renault Group pour répondre à ces enjeux. Ce plan impose aux fournisseurs et sous-traitants de s'engager à respecter les normes du groupe en matière d'éthique, de droits de l'homme, de santé, de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement et à les étendre à leurs propres fournisseurs.

*Pour plus d'informations sur le plan de vigilance, voir ESRS E2-1.*

Parallèlement à l'application du Plan de Vigilance Renault Group, Mobilize Financial Services France travaille actuellement sur ce volet de sa politique de durabilité dans le but de s'assurer que ses constructeurs partenaires s'engagent activement dans une feuille de route d'économie circulaire, en abandonnant l'utilisation de ressources vierges et en améliorant l'approvisionnement durable.

#### **E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire**

Mobilize Financial Services France applique les principes de l'économie circulaire afin de limiter son impact sur les matières premières. Elle favorise ainsi la seconde et troisième vie des véhicules en proposant des solutions de financement et services adaptés (entretien, extension de garantie VO) aux véhicules d'occasion, augmentant ainsi la durée de vie des véhicules qui font partie de sa flotte.

Pour maîtriser son impact négatif sur l'amont de sa chaîne de valeur, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans la démarche du Groupe Mobilize Financial Services qui prévoit de suivre régulièrement les politiques déployées par les constructeurs automobiles tout au long de leurs chaînes de valeur.

La Direction des Projets et de la RSE de Mobilize Financial Services France participe au Comité de Pilotage du Groupe vers la France qui a lieu tous les deux mois, ce qui lui permet d'être régulièrement informée des décisions concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris celles portant sur l'économie circulaire. En effet, le Groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group et s'inscrit dans ces politiques adressant les impacts liés à l'économie circulaire. Le Comité de Pilotage du Devoir de Vigilance Renault Group supervise et évalue l'efficacité des mesures mises en œuvre, avec un résumé présenté chaque année au Comité d'Éthique et de Conformité Renault Group, auquel participe le Directeur de la Conformité du Groupe Mobilize Financial Services.

Pour les véhicules Nissan, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la supervision par le Groupe Mobilize Financial Services de son partenariat au moyen d'un examen annuel du crédit présenté au Comité Crédit du Groupe Mobilize Financial Services afin d'évaluer les risques de crédit. Le rapport comprend l'analyse des pratiques ESG des contreparties, sur la base de la notation Sustainalytics et d'informations accessibles au public.

Cependant, le Groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan dans sa chaîne de valeur. Le Groupe est actuellement en train de s'aligner avec Nissan afin de clarifier et structurer ces aspects dans un avenir proche.

### ***E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire***

Mobilize Financial Services France, ayant identifié uniquement des IROs liés à l'économie circulaire dans sa chaîne de valeur amont, n'a pas encore défini d'objectifs mesurables spécifiques à ces enjeux.

### ***E5-4 – Flux de ressources entrants***

Les principales matières premières utilisées dans la construction automobile sont l'acier, la fonte, les plastiques et l'aluminium. Pour les emballages logistiques et après-vente, les matériaux comprennent l'acier, le bois, le plastique et le carton. Le cobalt, le nickel et le lithium sont utilisés pour les batteries.

### 3.3 INFORMATIONS SOCIALES

#### 3.3.1 Personnel de l'entreprise (ESRS S1)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaire
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif	Conséquences des conditions de travail et de l'environnement de travail sur la santé physique et mentale	Moyen terme	Opérations
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif	Conséquences des accidents de travail sur la santé	Court terme	Opérations
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Risque	Perte de productivité du personnel et augmentation des coûts liés aux conditions de travail et à l'absentéisme	Moyen terme	Opérations
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact positif	Améliorations de la santé et du bien-être	Court terme	Opérations
Négociation collective et dialogue social	Impact négatif	Impact négatif potentiel de l'absence de négociation collective ou de dialogue social sur le bien-être psychologique et physique du personnels	Moyen terme	Opérations
Négociation collective et dialogue social	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des obligations de négociation collective	Moyen terme	Opérations
Égalité de traitement et des chances pour tous	Impact négatif	Impact négatif potentiel de l'absence d'égalité des chances, de discrimination, de	Court terme	Opérations

		harcèlement sur le bien-être psychologique et physique du personnel		
Égalité de traitement et des chances pour tous	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations en matière d'égalité des chances, de non-discrimination ou de non-harcèlement	Moyen terme	Opérations
Autres droits liés au travail	Impact négatif	Impact négatif potentiel du non-respect des droits du travail et des droits humains sur le personnel	Moyen terme	Opérations
Autres droits liés au travail	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des droits du travail et des droits humains	Court terme	Opérations
Développement des compétences et attractivité	Risque	Perte de productivité du personnel due à des salariés insuffisamment qualifiés	Moyen terme	Opérations
Développement des compétences et attractivité	Risque	Perte de productivité du personnel due au turnover des salariés	Court et moyen terme	Opérations
Développement des compétences et attractivité	Impact négatif	Manque de dialogue avec le personnel	Moyen terme	Opérations
Développement des compétences et attractivité	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées à la montée en compétences des salariés	Moyen terme	Opérations

Mobilize Financial Services France prend en compte la diversité de ses effectifs, qui comprend des salariés et des non-salariés, comme les travailleurs indépendants et ceux fournis par des entreprises tierces. Mobilize Financial Services France définit les salariés comme l'ensemble des salariés ayant un contrat de travail (CDI et CDD) au dernier jour du mois, avec l'entreprise. Les non-salariés sont les intérimaires, les stagiaires sans contrat et les volontaires internationaux (VIE). Les définitions fournies ici s'appliquent et sont valables pour tous les sujets abordés dans cette section concernant l'effectif propre.

### 3.3.1.1 Conditions et environnement de travail

#### ***SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes***

#### ***SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique***

##### **Conditions de travail et droits humains**

L'éthique et le développement durable sont au cœur de la vision stratégique de Mobilize Financial Services France. L'entreprise vise à l'excellence dans le respect et la promotion des droits humains. Mobilize Financial Services France veille à ce que la raison d'être et les valeurs de l'entreprise, profondément ancrées au sein de ses collaborateurs, se reflètent dans ses pratiques commerciales. Cet alignement favorise un environnement constructif où l'entreprise opère et renforce les relations avec ses partenaires.

Mobilize Financial Services France est conscient des risques qui pèsent sur son activité du fait des impacts des violations des droits humains sur son personnel. L'un des principaux risques concerne les coûts potentiels de remédiation, les pénalités et les atteintes à la réputation en cas de non-respect des réglementations sur les conditions de travail et les droits humains, ce qui peut négativement affecter le bien-être psychologique et physique des salariés. De plus, de mauvaises conditions de travail peuvent entraîner une perte de productivité, car elles peuvent avoir des impacts psychologiques et physiques néfastes sur les salariés.

Mobilize Financial Services France a développé une compréhension étendue des impacts auxquels sont confrontés ses collaborateurs grâce à une approche globale des droits humains et des conditions de travail, mais considère que, à l'exception des spécificités liées au type de tâches effectuées, tous les membres de ses effectifs présentent un risque égal de préjudice. De plus, Mobilize Financial Services France n'a pas identifié d'activité ou de géographie qui représenterait un risque particulièrement marqué en termes de travail forcé ou de travail des enfants.

##### **Santé et sécurité**

Mobilize Financial Services France est conscient du risque d'augmentation des dépenses opérationnelles dû à l'absentéisme au travail. L'entreprise considère que la mise en œuvre d'une politique Santé-Sécurité ambitieuse permettra non seulement de réduire les coûts (absentéisme, turnover, actions en justice, suivi médical, etc.) mais aussi d'augmenter la productivité, la motivation des collaborateurs et l'attractivité en prévenant les décès, les blessures ou les maladies dus aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles.

Mobilize Financial Services France considère toutes les personnes concernées par ses activités de manière égale, indépendamment de leur genre, âge, pays, etc., leur assurant ainsi le même niveau de prévention et de protection.

#### ***S1-1 : Politiques concernant le personnel de l'entreprise***

##### **Conditions de travail et droits humains**

Bien qu'aucune zone à haut risque d'incidents sur les droits humains du personnel de l'entreprise n'ait été identifiée, Mobilize Financial Services France est incluse dans la gouvernance des droits humains

de Renault Group via le comité de pilotage de son plan de vigilance, alignée sur des documents clés tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

L'engagement de Renault Group, dans lequel s'inscrit Mobilize Financial Services France, en faveur de pratiques de travail éthiques se reflète clairement dans son adhésion à l'Accord-cadre mondial de 2013, à celui de 2019 portant sur la qualité de vie au travail des salariés et aux conventions de l'Organisation internationale du travail, qui garantissent l'élimination du travail forcé et fixent l'âge minimum de travail à 15 ans, conformément aux législations locales. En adhérant aux Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies (WEP), Renault Group et donc Mobilize Financial Services France réaffirment que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 doit s'appliquer de la même manière aux femmes et aux hommes.

Les engagements de Renault Group, dont Mobilize Financial Services France, en matière de droits de l'Homme comprennent :

- l'interdiction du travail des enfants conformément à la convention (n° 138) de l'OIT sur l'âge minimum, 1973, à la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999, aux accords-cadres mondiaux de 2013 et 2019 ;
- l'interdiction du travail forcé conformément à la Convention (n°29) de l'OIT sur le travail forcé, 1930, à la Convention (n°105) de l'OIT sur l'abolition du travail forcé, 1957, aux Accords-cadres mondiaux de 2013 et 2019 ;
- l'absence de harcèlement, de violence ou de représailles conformément à l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme, à l'Accord-cadre mondial du Renault Group de 2019 et à la Charte de la diversité et de l'inclusion du Renault Group ;
- la liberté syndicale, le dialogue et la consultation avec les travailleurs, la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives conformément à la Convention de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87), à la Convention de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98), à la Convention de l'OIT sur les représentants des travailleurs, 1971 (n° 135) visant à prévenir toute forme de discrimination fondée sur l'appartenance syndicale, et aux ACM de 2013 et 2019 (y compris l'avenant de 2021 à l'ACM de 2019).

Renault Group dans son ensemble, y compris Mobilize Financial Services France, adhère à la Convention n°100 de l'Organisation Internationale du Travail, plaidant pour un salaire égal pour un travail de valeur égale. Mobilize Financial Services France veille à ce que tous ses salariés reçoivent un salaire décent.

Mobilize Financial Services France promeut une culture de dialogue ouvert entre les partenaires sociaux et la direction, facilitée par le Comité d'entreprise et les instances représentatives du personnel. Mobilize Financial Services France veille à ce que la représentation des salariés soit effectivement maintenue par l'intermédiaire de membres du personnel démocratiquement élus ou affiliés à un syndicat.

Mobilize Financial Services France est incluse dans différents accords signés par Renault Group (cf. ESRS S1, Dialogue social et négociation collective, Politiques relatives aux effectifs) qui soulignent l'importance de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, en proposant des modalités de travail flexibles telles que le travail à distance, en favorisant l'inclusion et en mettant en œuvre des styles de management progressistes.

Pour aborder les impacts psychologiques et physiques sur les salariés, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la gouvernance des droits humains au niveau de Renault Group. La cartographie des risques identifie les risques importants en matière de droits humains, et des mesures correctives, telles que des modalités de travail flexibles et de la formation, sont mises en œuvre pour atténuer les impacts négatifs et améliorer le bien-être des salariés.

Les politiques Renault Group sont accessibles au public sur le site internet Renault Group et communiquées en interne via l'intranet et pour certaines peuvent faire l'objet des sessions de formation.

## **Santé et sécurité**

Mobilize Financial Services France reconnaît l'importance des politiques de santé et de sécurité dans la gestion de ses impacts, risques et opportunités liés au personnel, et s'appuie donc sur les politiques de santé et de sécurité de Renault Group pour créer un environnement de travail sûr et sain pour tous les salariés. L'entreprise est intégrée au réseau Hygiène, Sécurité, Ergonomie et Environnement (HSEE) de Renault Group.

L'approche de Mobilize Financial Services France en matière de gestion de l'environnement de travail s'articule autour des domaines clés de la santé, de la sécurité et de l'ergonomie. Ces zones font l'objet d'actions locales ciblées visant à réduire les risques, à améliorer l'expérience de travail et à favoriser des conditions propices à la santé physique et mentale de tous les collaborateurs.

Mobilize Financial Services France est intégrée dans le programme One Health de Renault Group, accessible sur le site web du Groupe. OneHealth a pour objectif d'appliquer les valeurs humaines et sociales du Groupe à la santé et au bien-être de l'ensemble de ses salariés. Le Groupe considère que la mise en œuvre d'une politique Santé-Sécurité ambitieuse permettra non seulement de réduire les coûts, mais aussi d'augmenter la productivité, la motivation des collaborateurs et l'attractivité en prévenant les décès, les blessures ou les maladies dus aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles.

Ce programme lancé en 2024 s'articule autour de quatre engagements pour permettre à chaque salarié de prendre soin de sa santé et de son bien-être quel que soit son lieu de travail :

- **Agir** signifie prendre soin de la santé physique et mentale du salarié tout en s'amusant. Il s'agit de conseils simples et de défis personnalisés ;
- **Prévenir** vise à aider les salariés à identifier les facteurs de risque qu'ils peuvent présenter afin d'anticiper d'éventuels problèmes de santé grâce à des bilans de santé réguliers et confidentiels, en ligne ou dans des centres médicaux ;
- **Protéger** signifie accorder la même attention à tous les salariés de Renault Group, où qu'ils se trouvent dans le monde. Il s'agit notamment de veiller à ce que la couverture santé soit au moins égale ou sinon supérieure aux normes en vigueur dans le pays concerné, notamment pour les maladies cardiovasculaires et le cancer ;
- **Accompagner** signifie être là pour tout le monde. Cela comprend la prévention des accidents et des maladies professionnelles et une assistance psychologique 24h/24 et 7j/7.

### ***S1-2 : Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts***

Les résultats de l'enquête salariés Renault Group 2023 ont permis de créer des plans d'action visant à améliorer le bien-être des salariés.

La prévention des risques psychosociaux et la promotion de la santé psychologique restent une priorité absolue pour Mobilize Financial Services France. L'entreprise a mis en place un cadre d'accompagnement afin d'offrir une assistance complète aux collaborateurs, comprenant des services de santé au travail, pour accompagner les salariés et les managers dans la navigation et la structuration de leur vie professionnelle.

*Pour plus d'informations sur le dialogue avec le personnel, voir ESRS S1, Dialogue social et négociations collectives.*

### **S1-3 : Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations**

*Au-delà des voies classiques d'expression et de remédiation des préoccupations, qui incluent les lignes hiérarchiques, les référents éthiques, le référent Zéro Discrimination, la Direction des Ressources Humaines et les Instances Représentatives du Personnel, Mobilize Financial Services France a déployé le même dispositif d'alertes que Renault Group, utilisant notamment une plateforme de collecte de signalement confidentielle et sécurisée (WhistleB), ouverte à tous les salariés (y compris les candidats à un emploi et les anciens salariés), qui peuvent signaler des agissements contraires à la loi, à la Charte Éthique ou au Code de conduite anticorruption.*

De plus, en matière de sécurité, Mobilize Financial Service France rappelle que la capacité des salariés à détecter et signaler les anomalies est une exigence essentielle établie par l'entreprise dans les règles obligatoires, et fait l'objet d'un audit régulier.

*Pour en savoir plus sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, consultez ESRS G1, Conduite des affaires.*

### **S1-4 : Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions**

#### **Conditions de travail et droits humains**

Mobilize Financial Services France s'appuie sur la cartographie des risques de Renault Group qui surveille activement son impact sur les droits humains qui s'aligne sur sa stratégie plus large de gestion des risques. Mis à jour en 2023, ce processus évalue le Groupe et ses filiales, en se concentrant sur deux domaines principaux :

- d'une part, l'application des politiques en matière de droits de l'homme telles que définies dans les Accords-cadres mondiaux (ACM) de 2013 et 2019 et la documentation interne, avec près de 68 % des salariés couverts par des conventions collectives ;
- d'autre part, un mécanisme de réponse structuré pour toute alerte en matière de droits humains, qui est examinée lors des sessions plénières du Comité de Renault Group.

Renault Group réalise cette cartographie des risques afin de comprendre quelle est la réponse appropriée à d'éventuels impacts négatifs sur les droits humains susceptibles d'affecter ses collaborateurs. A travers cette cartographie, le Groupe a identifié dix risques significatifs, parmi lesquels :

- risques pour l'intégrité personnelle ;
- discrimination à l'embauche ;
- discrimination dans l'emploi ;
- travail forcé ;

- travail des enfants ;
- conditions de travail indécentes ;
- rémunération (salaire de subsistance) ;
- atteinte à la liberté syndicale ;
- la liberté syndicale et le droit à la négociation collective ;
- impacts négatifs sur les communautés affectées.

En 2024, Renault Group n'a pas eu connaissance d'impact négatif auxquels il a dû remédier. Par conséquent, l'entreprise s'est concentrée sur les politiques et les actions préventives plutôt que sur la remédiation. Cela comprend la mise en œuvre de l'Accord-cadre mondial de 2013 sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale, et de l'Accord-cadre mondial (ACM) de 2019 « portant sur l'évolution de la vie au travail, l'adhésion à diverses conventions de l'OIT et l'élaboration de plans d'action détaillés dans la sous-section Santé et sécurité.

Par ailleurs, en matière de rémunération, Mobilize Financial Services France applique des barèmes de salaires qui ont été partagés avec les instances représentatives du personnel.

Mobilize Financial Services France s'appuie également sur l'évaluation des risques de Renault Group en matière de protection sociale et d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en identifiant deux risques principaux pour son personnel : le potentiel de préjudice personnel, y compris les violations de la vie privée et le harcèlement, et la possibilité de conditions de travail sous-optimales.

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans le plan d'action mis en place par Renault Group pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en lien avec le travail à distance :

- les salariés en télétravail peuvent, comme le prévoit déjà l'accord-cadre mondial de 2019, bénéficier d'horaires de travail flexibles dans des circonstances spécifiques ;
- les modalités de télétravail proposées aux salariés doivent continuer à respecter les horaires légaux de travail et assurer une charge de travail raisonnable pour chaque salarié ;
- les managers, les membres de l'équipe et, plus généralement, tous les collaborateurs ont une responsabilité conjointe de respecter et de faire respecter la durée du travail et les périodes de repos ;
- les managers et les salariés peuvent suivre des formations complémentaires pour détecter les éventuels signes avant-coureurs d'hyper-connectivité.

En matière de conditions de travail et de droits humains, comme les risques identifiés découlent des impacts générés par l'entreprise, la gestion de ces impacts permet une gestion simultanée des risques.

Mobilize Financial Services France s'inscrit donc dans les actions clés du Renault Group pour améliorer les conditions de travail et faire respecter les droits humains, avec des horizons temporels spécifiques pour leur réalisation :

- la politique de santé et de sécurité est continuellement améliorée, les progrès étant suivis et rapportés trimestriellement et annuellement ;
- les initiatives d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ont été mises en œuvre dans le cadre de l'Accord-cadre mondial de 2019 et font l'objet d'ajustements réguliers pour garantir le respect des heures de travail légales et la gestion de la charge de travail ;
- la cartographie des risques a été mise à jour en 2023, avec une évaluation continue des politiques en matière de droits de l'homme et des mécanismes de réponse structurés aux alertes.

Ces actions sont intégrées aux opérations quotidiennes et n'ont pas nécessité de ressources spécifiques.

## Santé et sécurité

L'approche de Mobilize Financial Services France en matière de gestion de l'environnement de travail s'articule autour des domaines clés de la santé, de la sécurité et de l'ergonomie. Ces domaines sont abordés au moyen de stratégies ciblées visant à atténuer les risques, à améliorer l'expérience de travail et à favoriser des conditions qui favorisent la santé physique et mentale de tous les salariés.

- pour adresser les impacts liés à la sécurité, Mobilize Financial Services France a nommé un responsable sécurité et prévention dont la fonction est dédiée au maintien de la sécurité du site. Il a également la charge d'évaluer et suivre les risques professionnels ;
- pour adresser les impacts liés à la santé des collaborateurs, un médecin ainsi que deux infirmières sont à disposition, sur site, de tous les salariés de Mobilize Financial Services France ;
- pour adresser les impacts liés à la santé psychologique des collaborateurs, Mobilize Financial Services France garantit la possibilité à tous ses salariés d'être accompagné par un assistant social pour surmonter les difficultés rencontrées dans leur vie professionnelle ou personnelle. Il est à disposition pour fournir un accompagnement individuel et personnalisé en proposant une écoute attentive et bienveillante ;
- enfin, la Direction des Ressources Humaines de Mobilize Financial Services France a mis en place un suivi des fonctions et services où l'absentéisme est le plus observé, afin de mettre en place des plans d'actions localisés pour favoriser la baisse de l'absentéisme.

Chaque engagement du programme OneHealth a son plan d'action associé :

- **Agir** : Via l'application smartphone OneHealth, les salariés ont accès à des conseils simples à appliquer au quotidien et à des défis motivants. Ils ont également accès à un espace personnalisé qu'ils peuvent configurer selon leurs intérêts et disponibilités. Cela permet de définir un ensemble d'objectifs et de défis personnalisés à la portée de chaque employé.
- **Prévenir** : Des outils sont mis à disposition pour offrir un suivi personnalisé et confidentiel des facteurs physiques (risques cardiovasculaires, maladies respiratoires, cancers, etc.) et des facteurs psychologiques (stress, anxiété, sommeil, etc.). Ces solutions sont applicables dans tous nos pays et des centres médicaux sont accessibles à proximité de tous les sites du groupe MFS dans le monde.
- **Protéger** : Une couverture santé de haute qualité et des outils facilement accessibles sont fournis à chaque employé dans le monde entier.
- **Accompagner** : Chaque employé a accès à des professionnels compétents et à des informations pertinentes sur la santé physique et mentale. Le Groupe s'engage à offrir un suivi approprié pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles, ainsi qu'un programme d'assistance en cas de besoin. OneHealth donne accès à un psychologue en ligne, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce professionnel écoutera l'employé appelant, l'accompagnera ou l'aidera dans les diverses situations rencontrées : soutien émotionnel pour lui ou ses proches, demande de conseils sur la manière de répondre à une situation dans son équipe, etc. Le service de santé au travail est le conseiller de chaque employé en matière de santé et de conditions de travail. Ce service peut être contacté pour toute question que les salariés pourraient avoir sur la prévention des risques professionnels et/ou la nécessité d'adapter le poste de travail à l'état de santé.

Mobilize Financial Services France suit la feuille de route établie par Renault Group pour progresser dans chaque domaine HSEE depuis 2021 et suit les progrès par rapport à sa feuille de route. De plus,

l'entreprise assure la transparence sur l'avancement de ses plans d'actions grâce à une communication interne régulière.

À l'heure actuelle, les méthodes de suivi de l'efficacité et les ressources nécessaires à ce plan d'action n'ont pas encore été formalisées.

### **S1-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels**

#### **Conditions de travail et droits humains**

Mobilise Financial Services France veille à de bonnes conditions de travail et respecte les droits fondamentaux du travail. De plus, il veille à l'efficacité de ses politiques et de ses actions concernant les impacts, risques et opportunités matériels y afférents. Ce suivi est effectué au moyen des processus décrits dans le Plan de Vigilance. Mobilize Financial Services France n'a pas encore formalisé d'objectifs spécifiques pour la gestion des impacts, risques ou opportunités matériels.

#### **Santé et sécurité**

Mobilize Financial Services France contribue à l'objectif de Renault Group de « zéro accident et maladie du travail » d'ici 2030. . Les sites du Mobilize Financial Services France ne sont pas industriels ; ils ne sont donc pas audités en interne, ni inscrits dans une démarche de certification ISO 45001.

L'objectif est décliné en objectifs annuels dans la feuille de route Hygiène, Sécurité, Environnement et Ergonomie et fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité Développement Durable de Renault Group, puis annuel par le Comité Mondial du Groupe. L'objectif a été défini sur la base de l'expérience des experts HSE et la définition de l'objectif implique les DRH pays dont celui de la France. Il est publié sur le site internet de Renault Group et les résultats sont présentés régulièrement aux représentants du personnel. Les cibles de OneHealth sont de couvrir 80 % des salariés du Groupe d'ici 2025 et 100 % d'ici 2030.

### **S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise**

#### **Effectifs par région**

	2024
Pays de l'EEE (1)	1 841
Pays hors EEE	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 841</b>

(1) EEE : Espace économique européen

#### **Effectifs par genre**

	2024
Femme	981
Homme	860
Autre genre (1)	-
Non déclaré	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 841</b>

(1) Genre tel que spécifié par les employés eux-mêmes

#### **Détail des effectifs des pays > 10 % du total des effectifs du Groupe**

	2024
France	1 841

### Effectifs par contrat et par région

	2024		Heures non garanties
	CDI	CDD	
Pays de l'EEE	1 664	177	-
Pays hors EEE	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 664</b>	<b>177</b>	-

### Effectifs par contrat et par genre

	2024		Heures non garanties
	CDI	CDD	
Femme	898	83	-
Homme	766	94	-
Autre genre (1)	-	-	-
Non déclaré	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 664</b>	<b>177</b>	-

(1) Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes

### Nombre d'employés ayant quitté le Groupe pendant la période de reporting

	2024
Nombre d'employés ayant quitté le Groupe pendant la période de reporting	152

### Taux d'attrition / turnover des salariés

	2024
Turnover des salariés	9,06 %

### S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité

#### Couverture des salariés par un système de gestion de la santé et de la sécurité

	2024	
	Sites audités en interne	Sites certifiés ISO 450001
Pourcentage de salariés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité	- %	- %

## Accidents du travail

	2024
Nombre de décès parmi le personnel du Groupe résultant d'accidents de travail	-
Nombre de décès parmi les autres travailleurs intervenant sur les sites du Groupe résultant d'accidents du travail	-
Nombre d'accidents du travail des salariés du Groupe	-
Taux d'accidents du travail des salariés du Groupe	- %

## S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

### Rémunération des salariés

	2024
Écart de rémunération entre les genres	16 %
Ratio de rémunération annuelle	8

Pour le pilotage de l'écart de rémunération entre les genres, Mobilize Financial Services France n'utilise pas la méthode préconisée par l'ESRS S1, mais une approche alternative où l'écart est mesuré par des niveaux hiérarchiques. Ce calcul fait apparaître un différentiel de 0,7 % en faveur des femmes.

## S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme

### Incidents, plaintes et atteintes aux droits humains

	2024
Nombre de plaintes déposées par le biais des canaux permettant au personnel du Groupe de déclarer des incidents	0
<i>Dont nombre d'incidents de discrimination</i>	0
Nombre de plaintes déposées auprès des Points de contact nationaux (PCN) pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0
Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents de droits humains relatifs au personnel du Groupe	0 €

### Incidents, plaintes et atteintes graves aux droits humains

	2024
Nombre de plaintes et d'incidents graves en matière de droits humains relatives au personnel du Groupe	0
<i>Dont nombre de plaintes et d'incidents graves en matière de droits humains qui sont des cas de non-respect du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</i>	0
Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents graves de droits humains relatifs au personnel du Groupe	0 €

### 3.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous

#### ***SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique***

##### **Diversité et inclusion**

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans la stratégie de Diversité et d'Inclusion de Renault Group visant à favoriser la diversité et l'inclusion et en particulier pour les personnes en situation de handicap. Pour identifier ses impacts négatifs significatifs, l'entreprise s'appuie sur l'analyse de double matérialité de Renault Group. Celle-ci a permis d'identifier un risque majeur associé à la discrimination. Il existe des coûts de remédiation, des pénalités et des dommages à la réputation résultant du non-respect des réglementations en matière de discrimination ou de harcèlement. Les populations les plus exposées aux discriminations sont celles qui sont sous-représentées au sein des effectifs.

Toutes les sociétés sous le contrôle du Groupe, en France et à l'international, incluant donc Mobilize Financial Services France, ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs, doivent appliquer la politique Diversité & Inclusion en leur sein et auprès des partenaires (prestataires, fournisseurs, parties prenantes).

##### **Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents**

Mobilize Financial Services France s'engage à renforcer l'employabilité de ses salariés, à travers le programme Global Talent de Renault Group notamment, et reconnaît qu'une formation adéquate aura un impact sur les compétences et la performance globale de l'entreprise, ce qui pourrait améliorer l'employabilité des collaborateurs dans le temps.

L'entreprise s'appuie sur le capital humain pour assurer la continuité de son développement commercial et rester compétitive et innovante dans un environnement impacté par les évolutions réglementaires et une forte concurrence sur les véhicules et les services associés. Mobilize Financial Services France a identifié le risque de perte de productivité due à la rotation du personnel ou à un personnel insuffisamment qualifié. Inversement, l'entreprise tire parti de nouvelles opportunités commerciales découlant de l'amélioration et de la requalification de ses salariés.

#### ***S1-1 : Politiques concernant le personnel de l'entreprise***

##### **Diversité et inclusion**

La politique d'inclusion du handicap développée par Mobilize Financial Services France s'applique à tous les salariés de l'entreprise et est dédiée à l'amélioration de la sensibilisation, du recrutement, de l'intégration et de la rétention des salariés en situation de handicap en proposant un environnement de travail adapté à leurs besoins pour leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel. De plus, la politique 0 Discrimination de Mobilize Financial Services France, ainsi que les moyens associés mis en œuvre, visent à lutter contre toutes les formes de discrimination au sein de l'entreprise et parmi ceux qui collaborent avec Renault Group.

Par ailleurs, Mobilize Financial Services France souscrit à la Charte Diversité et Inclusion de Renault Group qui sert de guide fondamental en faveur d'un lieu de travail diversifié et inclusif.

Deux grands principes guident la stratégie Diversité et Inclusion :

- assurer un environnement respectueux pour tous et éliminer toutes les formes de discrimination dans les opérations quotidiennes et à toutes les étapes de la vie professionnelle, y compris le recrutement, la formation, la rémunération et l'évolution de carrière, conformément à la politique Zéro-Discrimination. La discrimination est sanctionnée par Renault Group pour tout motif notamment le genre, l'âge, la race, l'origine ethnique, nationale, sociale ou culturelle, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, le handicap ou le problème de santé, l'opinion politique ou religieuse, les activités syndicales, etc. ;
- privilégier les compétences et la performance au cœur des politiques de Ressources Humaines, dans un objectif d'intégration, de développement et d'accompagnement des collaborateurs de manière équitable.

La Charte Diversité & Inclusion plaide pour que tous les salariés de Mobilize Financial Services France défendent la diversité, l'équité et l'inclusion sur le lieu de travail. Quel que soit son niveau d'autorité, il est attendu de chaque individu qu'il participe activement et contribue à l'exécution effective de la Politique de Diversité et d'Inclusion, en s'engageant à respecter les principes de diversité et d'inclusion tels que définis par Renault Group. Le service des ressources humaines de Mobilize Financial Services France suit les indicateurs clés de performance en matière de diversité et d'inclusion sur une base trimestrielle afin de les présenter au comité exécutif du Groupe.

En tant que filiale de Renault Group, Mobilize Financial Services France respecte activement les mêmes normes et initiatives reconnues pour garantir que ses politiques sont équitables et inclusives que son entité mère :

- le Groupe soutient l'égalité femmes-hommes en suivant la Convention n°111 de l'Organisation internationale du travail depuis 1958 et en signant les Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies en 2019 ;
- pour l'inclusion des personnes en situation d'handicap, Renault Group a approuvé la Charte du Global Business and Disability Network de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2022 et le Manifeste pour l'inclusion en 2021 ;
- la Charte 50+ a été mise en place par le Groupe en 2022 pour accompagner les travailleurs de plus de 50 ans ;
- pour protéger les droits LGBTQI+, le Groupe a signé en 2020 la Charte Libres et Égaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Charte de l'organisation française l'Autre Cercle.

Mobilize Financial Services France applique les politiques de Renault Group qui ont été formulées en échangeant avec les parties prenantes internes, recueillant leurs besoins et leurs impressions sur l'état actuel par le biais, notamment, de groupes de discussion, d'entretiens individuels et d'enquêtes. Des ressources telles que la politique Diversité et Inclusion, les textes fondamentaux, les guides et les outils, ainsi que les engagements externes et internes, sont disponibles sur le site intranet de l'entreprise, et communiqués à tous les membres du personnel par le biais de campagnes de communication interne au niveau de l'entreprise.

Par ailleurs, la Charte Diversité et Inclusion de Renault Group est publique et disponible sur le site intranet de l'entreprise, invitant toutes les parties prenantes à l'adopter. De plus, des revues d'avancement sont menées par la direction des ressources humaines. En effet, le directeur des ressources humaines a la responsabilité de veiller à la mise en œuvre de la politique au sein de Mobilize Financial Services France.

## **Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents**

L'identification des talents se fait dans un marché de plus en plus concurrentiel qui s'étend au-delà du secteur financier. Pour anticiper et s'adapter à ces changements rapides, Mobilize Financial Services France recrute de nouveaux collaborateurs aux profils et aux expertises diversifiés.

Mobilize Financial Services France offre à tous diverses possibilités de carrière et de développement, permettant aux individus de grandir et de se développer grâce à leurs expériences, leurs opportunités d'exposition et/ou leur formation, selon l'approche 70/20/10 (70 % d'expérience, 20 % d'exposition, 10 % de formations officielles). L'entreprise s'inscrit également dans la politique de mobilité interne du Groupe Mobilize Financial Services, ainsi que dans la politique de développement des compétences et des talents, dont les priorités sont définies par Renault Group. Il existe également une culture du retour d'expérience, avec des formations suivies, qui incluent l'évaluation de la formation par les apprenants. Mobilize Financial Services France dispose également d'une politique d'attractivité et de recrutement des talents.

Mobilize Financial Services France veille à ce que ces politiques soient accessibles aux parties prenantes internes par le biais d'outils en ligne (tels que People@RenaultGroup, Learning@MFS), d'un futur pôle carrière, de l'intranet, et via la direction ou la communication directe. Les activités de développement des compétences et des talents sont au cœur de la fonction ressources humaines (RH) de Mobilize Financial Services France et sous la supervision du Directeur des Ressources Humaines, qui est en charge de veiller à la mise en œuvre des politiques RH, sous la responsabilité du Directeur Général.

### ***S1-2 : Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts***

#### **Diversité et inclusion**

Tous les deux ans, Mobilize Financial Services France, à travers une enquête Diversité et Inclusion adressée de l'ensemble des collaborateurs de Renault Group, recueille des informations afin de comprendre les perceptions des membres de son personnel qui peuvent être particulièrement vulnérables aux impacts, et d'identifier les attentes de ses collaborateurs ainsi que les axes d'amélioration. Le Comité Social et Economique est informé des résultats et des principaux enseignements clés de l'Enquête Diversité et Inclusion.

*Pour plus d'informations sur le dialogue avec le personnel, voir ESRS S1, Dialogue social et négociations collectives.*

## **Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents**

Le dialogue de Mobilize Financial Services France avec son personnel comprend un entretien annuel de carrière et de développement entre les salariés et leurs managers, une politique de rétroaction et des questionnaires d'évaluation de formation. Les besoins en formation sont recueillis annuellement et complétés par des entretiens de carrière et de développement. Les managers et les responsables de la formation sont chargés de veiller à ce que le dialogue prenne place. L'effort de formation est matérialisé par le taux d'accès à la formation et le nombre moyen d'heures de formation, qui est suivi mensuellement par les équipes de formation.

Mobilize Financial Services France a pris des mesures pour mieux comprendre les points de vue des personnes au sein de son personnel qui peuvent être susceptibles d'être vulnérables aux impacts grâce à des indicateurs de diversité, au suivi des taux d'accès par genre à la formation et aux outils RH partagés au niveau du Groupe, tels que People@RenaultGroup et Learning@MFS.

*Pour plus d'informations sur le dialogue avec le personnel, voir ESRS S1, Dialogue social et négociations collectives.*

### **S1-3 : Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations**

Au-delà des voies classiques d'expression et de remédiation des préoccupations, qui incluent les lignes hiérarchiques, les référents éthiques, le référent Zéro Discrimination, la Direction des Ressources Humaines et les Instances Représentatives du Personnel, Mobilize Financial Services France a déployé le même dispositif d'alertes que Renault Group, utilisant notamment une plateforme de collecte de signalement confidentielle et sécurisée (WhistleB), ouverte à tous les salariés (y compris les candidats à un emploi et les anciens salariés), qui peuvent signaler des agissements contraires à la loi, à la Charte Éthique ou au Code de conduite anticorruption.

Une partie de l'Enquête Diversité et Inclusion est consacrée à l'évaluation de la connaissance et de la confiance des salariés dans les canaux de signalement et leur direction. Des informations sur tous les canaux de signalement sont disponibles pour tous les collaborateurs sur le site interne Diversité et Inclusion de l'entreprise. Les procédures de gestion et d'instruction de ces préoccupations sont également disponibles sur le site internet interne Diversité et Inclusion du Groupe, tandis que les alertes et les résultats des alertes sont confidentiels, un principe fortement renforcé tout au long du processus de résolution des alertes. Il existe deux protocoles établis pour répondre aux alertes au niveau du Groupe : l'un géré par le Département Éthique spécifiquement pour les questions liées au WhistleB, qui traite tous les types d'alertes professionnelles, y compris celles de discrimination, et l'autre géré par les Ressources Humaines pour les alertes de discrimination.

Le guide de traitement des alertes pour discrimination a été conçu pour aider les ressources humaines à enquêter sur les cas de discrimination. Il garantit l'efficacité du mécanisme d'alertes, en fournissant une approche structurée et conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), prohibant la conservation d'informations personnelles confidentielles.

Mobilize Financial Services France a mis en place une série de mesures pour traiter et remédier à tout impact négatif :

- la politique 0 Discrimination de Renault Group est largement diffusée dans l'ensemble de l'organisation via des campagnes de communication ciblées visant à faire connaître la politique, ainsi que les processus et outils d'accompagnement associés ;
- des programmes de formation obligatoires sont régulièrement mis en œuvre pour sensibiliser le personnel et la direction ;
- un pack 0 Discrimination a été introduit pour aider les Ressources Humaines et les Managers à prévenir et à traiter les incidents discriminatoires.

Pour plus d'informations sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, consultez ESRS G1 Conduite des affaires.

**S1-4 : Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions**

**Diversité et inclusion**

La politique de diversité et d'inclusion se manifeste par diverses initiatives qui sont progressivement déployées à l'échelle de Mobilize Financial Services France, telles que :

- le Pack 0 Discrimination édité par Renault Group, qui est conçu pour prévenir, détecter et traiter la discrimination. Il comprend des documents de référence, des guides, des kits de communication et des outils pour aider les Ressources Humaines et les managers à réagir et à résoudre des cas spécifiques de discrimination à différentes étapes de la vie professionnelle des salariés ;
- des initiatives telles que la désignation de contacts 0 discrimination sur chaque site et l'organisation de journées dédiées à la sensibilisation au sexisme.

Mobilize Financial Services France met en œuvre plusieurs actions pour prévenir les impacts négatifs importants en matière de diversité et d'inclusion, notamment :

- **la formation Diversité & Inclusion pour l'ensemble des collaborateurs et managers** : depuis 2019, le Groupe Mobilize Financial Services a mis en place un programme d'apprentissage en ligne obligatoire intitulé « Together in Diversity » pour l'ensemble des salariés. L'objectif est de sensibiliser aux préjugés et de lutter contre toutes les formes de discrimination. Les résultats attendus comprennent une prise de conscience accrue de ces préjugés et une compréhension de la façon de les surmonter dans des situations quotidiennes. Une nouvelle formation en ligne « Management inclusif », lancée en 2024, est obligatoire pour tous les managers du Groupe, avec une échéance début 2025. Par la suite, tous les nouveaux managers, qu'ils soient recrutés ou promus en interne, devront la suivre lors de leur prise de fonction.
- **« W-Journey » et « Be-Your-Own-Leader » pour les membres du personnel féminin** : Mobilize Financial Services France soutient l'évolution de carrières des femmes à travers d'initiatives telles que « W-Journey » et « Be-Your-Own-Leader », programmes proposés par Renault Group. ; « Be-Your-Own-Leader » a été coconstruit par Renault Group avec London Business School et s'adresse aux femmes dirigeantes. En déclinant le « W-journey », Mobilize Financial Services France souhaite promouvoir le leadership féminin des managers issus de l'encadrement intermédiaire, pour leur permettre d'évoluer au sein du Groupe vers des postes à plus forte responsabilité. L'initiative a été récompensée par le Cegos Digital Learning Excellence Award ;
- **des formations dédiées à l'inclusion des personnes en situation de handicap** : le lancement d'une nouvelle politique dédiée à l'inclusion des personnes en situation de handicap en 2024 introduit des initiatives d'adaptation des postes de travail des collaborateurs en situation de handicap (catalogue des handicaps, formations à l'inclusion numérique) et de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap (8 modules e-learning) ; dans le cadre de la SEEPH (Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées), depuis 2023 Mobilize Financial Services France organise des événements sur l'ensemble de ses sites en France afin de sensibiliser et mobiliser ses collaborateurs à adopter des pratiques plus inclusives tout en illustrant les enjeux et la diversité des situations liées au handicap en entreprise. (Blind Test musical, café signes, conférence avec une championne paralympique, casque réalité virtuelle sur le handicap invisible...).

L'efficacité de ces actions est suivie au moyen de l'Enquête Diversité & Inclusion, des processus de contrôle interne et du pilotage de la représentation des femmes dans le management pour atteindre l'égalité des genres. Mobilize Financial Services France s'appuie sur les canaux existants tels que

WhistleB pour identifier les impacts négatifs de ses politiques et actions. Elle n'a pas été informée des répercussions négatives des initiatives de diversité et d'inclusion sur son effectif. Mobilize Financial Services France n'a pas quantifié les ressources nécessaires au soutien de ce plan d'action, car ces actions sont intégrées aux opérations quotidiennes au niveau de l'entreprise.

### **Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents**

Les salariés sont encouragés à réfléchir à leur progression de carrière et à leur plan de développement lors d'un entretien annuel avec leur manager. Ces discussions ont également lieu lors des réunions du Comité RH et des réunions de suivi « People and Talent », dans le but de renforcer l'accompagnement au développement des salariés. Mobilize Financial Services France soutient également des projets éducatifs et favorise l'insertion des jeunes.

Afin d'offrir le meilleur développement de carrière à ses talents clés, l'entreprise est impliquée dans le programme Praditus Key Talents, grâce auquel une sélection de salariés peut recevoir trois à quatre séances de coaching individuel et participer à deux séances de groupe avec un intervenant externe. Ils bénéficient également d'un accès d'un an aux ressources en ligne pertinentes. Afin d'évaluer l'efficacité de cette initiative, Mobilize Financial Services France évalue le nombre des salariés qui ont changé de poste au sein de l'entreprise après avoir suivi le programme. De plus, Mobilize Financial Services France a développé son propre programme de mentorat dans le cadre duquel un employé peut demander l'aide d'un mentor pendant six mois, afin d'être guidé dans l'évolution de sa carrière et de profiter des conseils activement reçus. L'efficacité de ce programme est mesurée au moyen d'un sondage de satisfaction.

Par ailleurs, la mobilité interne est considérée comme un outil de développement crucial, avec des politiques conçues pour donner aux salariés les moyens de prendre en charge leur carrière. Les principes de ces politiques comprennent un marché du travail transparent, des délais de changement de poste optimisés et l'implication de la direction dans le processus de recrutement. Cette approche garantit une mobilité diversifiée et inclusive au sein de l'entreprise, en mettant l'accent sur la diversité, la non-discrimination et l'égalité des chances. Les collaborateurs ayant au moins deux ans d'expérience dans leurs fonctions actuelles peuvent consulter les offres d'emploi internes sur le site « Job Opportunities » de Renault Group.

Enfin, Mobilize Financial Services France a déployé la solution digitale de Renault Group baptisée People@RenaultGroup, qui met à disposition des collaborateurs des outils et des fonctionnalités de retour d'expérience leur permettant de mettre en valeur leur parcours et leurs compétences et de formaliser leurs aspirations professionnelles. L'entreprise bénéficie du développement de Learning@MFS, qui comprend une sélection d'apprentissages de Renault Group et d'agrégateurs tels que ED Flex, afin de mieux couvrir les besoins d'apprentissage des collaborateurs en lien avec leur secteur d'activité, et dont l'efficacité de la formation est suivie à travers cette même plateforme.

Mobilize Financial Services France s'appuie sur les canaux existants tels que WhistleB pour identifier les impacts négatifs de ses politiques et actions. Elle n'a pas été informée des répercussions négatives des initiatives de diversité et d'inclusion sur son effectif. Mobilize Financial Services France n'a pas identifié de ressources significatives pour soutenir le plan d'action car ces actions bénéficient du soutien de Renault Group et sont intégrées aux opérations quotidiennes au niveau de Mobilize Financial Services France.

## S1-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

### Diversité et inclusion

Mobilize Financial Services France s'est fixé des objectifs pour améliorer le traitement équitable, créer un environnement convivial, favoriser l'inclusion et le développement, et améliorer la représentation. Les objectifs couvrent toutes les fonctions de l'entreprise. Mobilize Financial Services France a atteint l'égalité salariale entre les femmes et les hommes en 2024, soit un an avant son objectif de 2025, sur la base de la méthodologie interne de l'entreprise. La méthodologie de Mobilize Financial Services France se limite aux cadres et à des postes comparables. L'entreprise vise une représentation équilibrée des genres dans les postes de direction, avec des objectifs spécifiques tels que :

Indicateur	Cible	Année de référence	Echéance
Égalité salariale entre les femmes et les hommes	Égalité salariale entre les femmes et les hommes	2020	Atteint en 2024, un an avant l'objectif de 2025
Représentation équilibrée des genres dans le management	40 % de femmes dans le management	2021	2040
Les femmes dans les processus de recrutement	50%	2024	2025

Pour garantir le succès des objectifs de diversité, l'entreprise surveille les indicateurs clés de performance tels que le recrutement et les promotions afin d'assurer de manière proactive une représentation égale des genres au sein de Mobilize Financial Services France. À titre d'illustration, le Groupe Mobilize Financial Services, dont Mobilize Financial Services France, vise 50% de femmes dans les processus de recrutement avec l'ambition d'avoir des femmes dans toutes les *shortlists*.

Les collaborateurs ont été impliqués dans la définition de l'objectif par le biais du dialogue social. De plus, toutes les parties prenantes s'approprient les objectifs de diversité, exploitent les KPI et établissent des plans d'action pour atteindre les cibles KPI : direction, ressources humaines, recruteurs externes. Ces mesures garantissent que les femmes sont prises en compte de manière équitable pour tous les postes.

Les objectifs sont suivis par les équipes RH et partagés au comité de direction de Mobilize Financial Services France de manière annuelle. Les indicateurs clés de performance en matière de diversité et d'inclusion sont partagés avec le Comité Exécutif tous les trimestres par le biais des comités RH.

La recherche de la parité hommes-femmes au sein de Mobilize Financial Services France repose sur la législation locale et sur des engagements volontaires. Le processus pour atteindre la parité hommes-femmes n'est pas unique, mais repose sur une approche multidimensionnelle, en adéquation avec les valeurs et les objectifs stratégiques du Groupe Mobilize Financial Services.

Enfin, la feuille de route Diversité & Inclusion de Renault Group, revue chaque année, est déployée et suivie par Mobilize Financial Services France avec l'appui du Responsable Diversité & Inclusion et les fonctions globales pour assurer l'atteinte des objectifs d'augmentation de la représentation de la

diversité au sein des équipes, le déploiement des programmes de développement et d'inclusion de la diversité, et les initiatives et outils de lutte contre la discrimination.

### **Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents**

Mobilize Financial Services France utilise l'outil commun déployé au niveau de Renault Group (Learning@RenaultGroup) pour suivre les heures et les activités de formation. L'entreprise s'appuie également sur les données RH pour suivre l'impact de la formation sur le développement des compétences et l'avancement professionnel, notamment pour des actions spécifiques ciblant les femmes, comme le programme W-Journey. De plus, un indicateur de qualité de la formation est intégré dans le suivi des KPI de formation.

La progression continue du taux d'accès à la formation au sein de Mobilize Financial Services France est un indicateur clé suivi mensuellement par les équipes de formation.

L'entreprise s'engage également à assurer une transparence à 100 % sur les postes vacants à l'interne, offrant ainsi à tous les salariés un accès égal aux possibilités d'avancement professionnel, avec des objectifs supplémentaires en matière de diversité au sein de la direction.

#### **S1-9 – Indicateurs de diversité**

##### **Répartition des genres au sein des instances de direction**

	2024	
	Effectifs	%
Femme	6	46 %
Homme	7	54 %
Autre genre (1)	-	- %
Non déclaré	-	- %
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>100 %</b>

(1) Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes

##### **Répartition des effectifs par âge**

	2024
	Effectifs
< 30 ans	349
30 à 50 ans	1 033
> 50 ans	459
<b>TOTAL</b>	<b>1 841</b>

#### **S1-10 – Salaires décent**

Tous les salariés de Mobilize Financial Services France sont payés au-dessus du salaire décent.

### 3.3.1.3 Dialogue social et négociations collectives

#### ***SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes***

#### ***SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique***

Mobilize Financial Services France enrichit son environnement de travail en s'engageant activement dans le dialogue social et la négociation collective, ce qui fournit des informations précieuses sur les principaux enjeux auxquels sont confrontés les salariés et éclaire l'adaptation de ses politiques et de ses stratégies de communication. L'entreprise s'investit dans la négociation collective et le dialogue social pour améliorer le bien-être psychologique et physique des salariés. Mobilize Financial Services France est très attentif à la garantie des règles de négociation collective et veille à ce qu'elles soient strictement appliquées.

Mobilize Financial Services France s'appuie sur le processus de cartographie des risques de Renault Group qui met en évidence des risques spécifiques, notamment le risque d'atteinte à la liberté syndicale et aux droits de négociation collective.

#### ***S1-1 : Politiques concernant le personnel de l'entreprise***

Mobilize Financial Services France s'engage à favoriser un environnement de travail dynamique par à travers le dialogue social. Cet engagement s'illustre par la signature par Renault Group des accords-cadres mondiaux (ACM) de 2013 et 2019 qui équilibrent les intérêts de Mobilize Financial Services France et de ses collaborateurs. L'accord inaugural, intitulé « S'engager ensemble pour une croissance et un développement durables », a été conclu le 2 juillet 2013.

Mobilize Financial Services France est également inclus dans le deuxième accord-cadre mondial de Renault Group, intitulé « Construire ensemble le monde du travail au sein de Renault Group », signé le 9 juillet 2019. L'accord vise à aborder et à gérer de manière proactive les changements en cours dans l'industrie automobile qui affectent considérablement le marché du travail. Il met l'accent sur cinq mécanismes clés :

- engager un dialogue sur l'évolution de l'environnement de travail ;
- mettre en place un système de management collaboratif ;
- maintenir un engagement fort en faveur de l'inclusion ;
- soutenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- adapter l'environnement de travail aux nouveaux besoins.

Par ailleurs, un avenant à cet accord de 2019 a été signé par Renault Group le 26 avril 2021, définissant les conditions de télétravail des salariés. Cet addendum, signé par le Président Directeur Général pour Renault Group, le Comité Social et d'entreprise et IndustriALL Global Union, a été élaboré pour guider la transformation des pratiques de travail à l'échelle mondiale. Il répond au souhait des salariés d'allier travail en présentiel et à distance, un besoin qui s'est accentué pendant la crise du Covid-19, afin de renforcer l'équilibre entre leurs vies personnelle et vie professionnelle. Ce nouveau modèle de travail hybride vise à optimiser les activités en présentiel et à distance et repose sur le volontariat. Ses principes sont les suivants :

- une plus grande flexibilité dans l'organisation personnelle du travail, avec un minimum suggéré de deux jours de télétravail par semaine et au moins 20 % du temps de travail mensuel en présentiel ;
- la responsabilisation et l'autonomie, ce qui permet aux salariés d'organiser librement leur travail autour de leurs objectifs individuels, de la collaboration et des réunions d'équipe ;

- le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, le respect des horaires de travail de l'entreprise, des temps de pause (y compris le droit à la déconnexion) et des périodes de vacances.

Les ACM de 2013 et 2019 couvrent l'ensemble des collaborateurs de Mobilize Financial Services France. Ces deux ACM et l'avenant constituent des politiques structurantes de dialogue social et de négociation collective.

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans l'engagement du Renault Group en faveur du respect de la liberté syndicale et des droits de négociation collective conformément aux principes établis par la Convention n°87 de 1948 de l'Organisation internationale du travail sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. La reconnaissance de la liberté syndicale inclut le droit de chaque salarié d'y adhérer ou non. Renault Group s'engage également à respecter les termes de la Convention n°98 de l'Organisation internationale du Travail sur le droit d'organisation et de négociation collective. À cet égard, Mobilize Financial Services France respecte le droit de ses salariés de s'organiser collectivement et maintient une stricte neutralité. L'entreprise veille à ce que la représentation des salariés soit présente dans les entités, le cas échéant, par le biais de salariés élus ou affiliés à un syndicat.

Le Directeur des Ressources Humaines de Mobilize Financial Services France représente le niveau le plus élevé de la structure organisationnelle de Mobilize Financial Services France qui est responsable de la mise en œuvre des accords-cadres mondiaux.

Mobilize Financial Services France veille à ce que ses accords-cadres mondiaux soient mis à la disposition des parties prenantes et des salariés, y compris le personnel non permanent, par le biais de l'intranet et d'un dialogue social structuré, assurant ainsi une large accessibilité et sensibilisation à cette information.

### ***S1-2 : Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts***

Mobilize Financial Services France s'engage à offrir à ses salariés un environnement de travail et des relations professionnelles qui favorisent leur croissance personnelle et améliorent la qualité de leur vie professionnelle. Au fur et à mesure que les espaces de travail évoluent pour devenir plus adaptables, ces améliorations de la qualité de vie contribuent à booster la performance globale de l'entreprise.

La collecte d'informations auprès des salariés est cruciale pour identifier les domaines dans lesquels améliorer la qualité de vie sur le lieu de travail. En 2022, Mobilize Financial Services France a déployée une solution digitale moderne conçue par Renault Group pour recueillir plus rapidement et plus efficacement les retours des collaborateurs. Les interfaces conviviales de la plateforme encouragent l'engagement des salariés dans les sondages, garantissant ainsi la confidentialité des réponses individuelles. Les fonctionnalités du système d'analyse des données quantitatives et qualitatives permettent aux managers et aux équipes des ressources humaines d'identifier et de répondre rapidement aux préoccupations urgentes, de surveiller les performances du Groupe et de corrélérer les informations de différentes enquêtes au sein d'un système unifié.

L'engagement auprès des collaborateurs et de leurs représentants se fait par le biais de réunions régulières, notamment de séances d'information, de suivis sur les accords-cadres mondiaux et de

discussions sur les changements significatifs au sein du Groupe. En 2024, le Comité de Groupe s'est réuni 24 fois, mettant en lumière l'approche volontariste du Groupe en matière de dialogue social.

L'efficacité de ce dialogue est évaluée au moyen de séances plénières annuelles et d'un examen complet de l'application des accords.

Le Directeur des Ressources Humaines de Mobilize Financial Services France occupe le poste le plus élevé au sein de l'entreprise qui a la responsabilité opérationnelle de veiller à ce que le dialogue avec les collaborateurs ait lieu et que les résultats de cet engagement éclairent l'approche de l'entreprise.

### ***S1-3 : Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations***

Au-delà des voies classiques d'expression et de remédiation des préoccupations, qui incluent les lignes hiérarchiques, les référents éthiques, le référent Zéro Discrimination, la Direction des Ressources Humaines et les Instances Représentatives du Personnel, Mobilize Financial Services France a déployé le même dispositif d'alertes que Renault Group, utilisant notamment une plateforme de collecte de signalement confidentielle et sécurisée (WhistleB), ouverte à tous les salariés (y compris les candidats à un emploi et les anciens salariés), qui peuvent signaler des agissements contraires à la loi, à la Charte Éthique ou au Code de conduite anticorruption.

*Pour plus d'informations sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, consultez ESRS G1 Conduite des affaires*

### ***S1-4 : Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions***

Mobilize Financial Services France a mis en œuvre différentes initiatives pour promouvoir une communication transparente avec les salariés et des échanges productifs avec les partenaires sociaux, assurant ainsi un dialogue ouvert et responsable sur les questions clés relatives aux salariés.

Pour garantir la liberté syndicale et de négociation collective, deux représentants de Mobilize Financial Services France participent au comité d'entreprise du Renault Group qui rassemble des représentants du personnel de plusieurs entités. Ces actions ne sont pas limitées dans le temps et leur efficacité est évaluée en fonction de la qualité du dialogue.

### ***S1-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels***

Le Groupe s'engage à évaluer l'impact de ces initiatives à l'aide d'évaluations qualitatives pour mesurer les progrès et éclairer l'amélioration continue de son approche en matière d'engagement et de dialogue avec les collaborateurs.

### **S1-8 : Taux de couverture des négociations collectives et du dialogue social**

#### **Taux de couverture par les négociations collectives et le dialogue social**

Taux de couverture	2024		
	Par les négociations collectives		Par le dialogue social
	Employés – EEE (1)	Employés – hors EEE (2)	Représentation sur le lieu de travail – EEE (1)
80-100 %	France		France

(1) Pour les pays comptant plus de 50 employés représentant plus de 10 % du total des effectifs

(2) Pour les régions comptant plus de 50 employés représentant plus de 10 % du total des effectifs

Il n'existe actuellement aucun accord avec les salariés pour la représentation par les conseils européens (EW, SE ou SCE).

#### **3.3.1.4 Autres droits liés au travail**

##### **SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes**

##### **SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique**

Pour prévenir d'éventuels impacts matériels de l'entreprise et de sa chaîne de valeur, tels que la collecte de données excessives au-delà de la finalité prévue, l'utilisation abusive, les failles de sécurité dans l'utilisation et des durées de conservation excessivement longues des données personnelles, Mobilize Financial Services France s'engage à assurer la protection des données personnelles de l'ensemble de son personnel (salariés et non-salariés de l'entreprise). En outre, Mobilize Financial Services France a identifié des risques liés à la préservation de la confidentialité des données personnels de ses collaborateurs, et notamment le risque de coûts de remédiation et de pénalités en raison du non-respect de la réglementation sur les données, et celui d'une détérioration de la réputation en raison de violations de données. L'entreprise considère ainsi la nécessité d'une organisation et d'une sécurité adéquates de ses systèmes d'information.

##### **S1-1 : Politiques concernant le personnel de l'entreprise**

Mobilize Financial Services France a mis en place une politique de protection des données personnelles concernant ses collaborateurs, et s'appuie sur la Politique Renault Group pour les candidats. L'entreprise aligne ses politiques sur les réglementations internationales telles que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le délégué à la protection des données du Groupe Mobilize Financial Services (DPO) et l'équipe juridique de Mobilize Financial Services France sont responsables de la mise en œuvre des procédures en faveur de la protection des données personnelles chez Mobilize Financial Services France. Ces politiques sont élaborées dans le cadre du texte réglementaire du RGPD et sont accessibles sur l'Intranet. L'entreprise veille à ce que lorsque de nouvelles politiques de confidentialité au niveau

Groupe sont lancées, elles soient communiquées aux responsables de la protection des données pour adaptation à la législation française.

Le système de conformité sur la protection des données à caractère personnel de Renault Group, à laquelle Mobilize Financial Services France souscrit, englobe une approche globale de la gestion des sujets majeurs en matière de durabilité, en mettant l'accent sur la collecte responsable, la gestion sécurisée, la conservation appropriée, le partage contrôlé et le respect des droits des utilisateurs en matière de données personnelles. L'objectif fondamental de la politique est de protéger les données personnelles conformément aux normes juridiques et aux considérations éthiques en informant les salariés et les candidats de l'utilisation de leurs données personnelles (à quelles fins, quel type de données, conservation, transferts internationaux, sécurité informatique et garanties prises pour préserver la confidentialité et la vie privée) afin de traiter les impacts et les risques matériels liés à la confidentialité des données.

Mobilize Financial Services France s'assure de l'efficacité de cette politique par un suivi et une évaluation régulière menés par l'équipe juridique de Mobilize Financial Services France et remontés au Délégué à la Protection des Données du Groupe Mobilize Financial Services.

### ***S1-2 : Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts***

Les collaborateurs sont habilités à exercer à tout moment leur droit au respect de la vie privée sur leurs données personnelles (accès, modification, suppression, portabilité) et peuvent signaler tout dysfonctionnement dans la gestion de leurs données personnelles via l'adresse email DPO disponible sur la Notice d'information collaborateurs.

Le délégué à la protection des données du Groupe Mobilize Financial Services et l'équipe juridique de Mobilize Financial Services France veillent à ce que l'engagement avec le personnel se produise et à l'effectivité de l'exercice des droits RGPD des salariés. L'efficacité de cette mission est évaluée au moyen de campagnes de contrôle interne, d'audits et de comités de suivi. En matière de confidentialité des données, Mobilize Financial Services France veille à ce que tous les collaborateurs soient protégés de manière égale.

*Pour plus d'informations sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, consultez ESRS G1 Conduite des affaires.*

### ***S1-3 : Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations***

En cas d'impact négatif sur ses effectifs, Mobilize Financial Services France détermine l'action appropriée conformément au RGPD. Si les collaborateurs ne sont pas satisfaits des réponses apportées par Mobilize Financial Services France, ils ont la possibilité de contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en France. Les collaborateurs peuvent également faire part de leurs préoccupations directement par le biais d'adresses postales ou électroniques.

Mobilize Financial Services France a déployé un dispositif d'alertes, utilisant notamment une plateforme de collecte des signalements confidentielle et sécurisée ouverte à tous : WhistleB.

L'efficacité de ces canaux est assurée par un suivi régulier et des rapports rapides dès réception des demandes. Mobilize Financial Services France s'engage à ce que ses collaborateurs soient sensibilisés et fassent confiance à ces structures pour faire part de leurs préoccupations. L'entreprise dispense une formation à la protection de la vie privée à tous les collaborateurs, leur expliquant comment exercer leurs droits, et a mis en place des indicateurs de suivi du nombre de collaborateurs formés. De plus, l'entreprise a mis en place des politiques pour protéger les individus, y compris les représentants des salariés, contre les représailles pour avoir utilisé ces canaux, favorisant ainsi un environnement où les salariés peuvent faire valoir leurs droits sans craindre de conséquences négatives.

*Pour plus d'informations sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, consulter ESRS G1 Conduite des affaires.*

***S1-4 : Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions***

Pour prévenir, atténuer ou remédier aux impacts négatifs potentiels, Mobilize Financial Services France a renforcé sa conformité au RGPD en mettant en place une structure globale de protection des données. Cette structure inclut une cheffe de projet Data chargée d'assurer du respect de la réglementation RGPD dans les différents projets d'entreprise et une DPO Mobilize Financial Services France va être nommée pour compléter le dispositif. Mobilize Financial Services France veille à ce que le traitement des données personnelles soit conforme et ne contribue pas à des impacts négatifs, grâce à des processus internes alignés sur les principes de confidentialité dès la conception.

Tous les collaborateurs et chefs de projet sont informés de ces processus, ainsi que des projets impliquant une collecte de données personnelles étant soumis à validation par la sécurité informatique, selon le principe de confidentialité par nature. Par ailleurs, Mobilize Financial Services France est conscient qu'il est nécessaire de présenter sa stratégie et les ressources mobilisées pour faire face aux risques et opportunités significatifs liés à ses effectifs. Les plans d'actions de l'entreprise sont largement diffusés et accessibles en interne. Cependant, l'entreprise ne fournit pas publiquement de détails sur son processus d'identification et de remédiation aux impacts négatifs potentiels sur son personnel en matière de confidentialité des données.

***S1-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels***

Mobilize Financial Services France a pris des engagements internes en matière de protection des données personnelles pour son personnel, qui sont confidentiels. Ces engagements sont définis en fonction des obligations réglementaires.

Le Délégué à la Protection des Données du Groupe Mobilize Financial Services et l'équipe juridique Mobilize Financial Services France sont responsables au sein de Mobilize Financial Services France du suivi et de l'évaluation réguliers de l'efficacité de leurs politiques en matière de protection des données. L'entreprise développe et évalue les progrès réalisés sur la base du cadre du texte réglementaire du RGPD. Les progrès réalisés dans le cadre des évaluations sont mesurés mensuellement.

### 3.3.1.5 Notes méthodologiques

Mobilize Financial Services France définit ses indicateurs selon des méthodes éprouvées. Ils font l'objet de contrôles et vérifications internes, sans être systématiquement validés par un organisme tiers.

Le terme « salarié » désigne toutes les personnes ayant un contrat de travail (CDI ou CDD) avec une société consolidée du Groupe. Les intérimaires, les stagiaires n'ayant pas de contrat de travail et les V.I.E (Volontariat International en Entreprise) sont considérés comme des non-salariés et sont exclus du périmètre pendant la première année de reporting.

#### **S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise & S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social**

Les données relatives aux salariés sont collectées via le système de gestion des Ressources Humaines, People@RenaultGroup, couvrant l'intégralité du périmètre de reporting.

Chaque employé compte pour « un », quel que soit son temps de travail contractuel (ou son taux d'activité). Les effectifs sont fondés sur les données déclarées à la fin de la période de reporting. Le périmètre de reporting des indicateurs sociaux est cohérent avec le reporting financier, se référer au chapitre "Charges générales d'exploitation" pour plus d'informations.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Effectifs par contrat et par région	Dans les conditions prévues par les législations applicables, le Groupe Mobilize Financial Services recourt aux contrats à durée déterminée dans le cadre de la réalisation d'un projet, d'un événement temporaire ou saisonnier. [DP S1-6_16]
Effectifs par contrat et par genre	
Nombre de salariés qui ont quitté le Groupe au cours de la période de reporting	
Turnover (taux d'attrition de Mobilize Financial Services France)	

#### **S1-9 : Indicateurs relatifs aux instances dirigeantes**

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Répartition par genre des salariés au sein des instances dirigeantes	Les instances dirigeantes sont définies comme les principaux instances de gouvernance, qui correspondent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au Directeur Général de Mobilize Financial Services France et son Comité de Direction.</li> </ul> Chaque membre des organes de direction compte pour « un ».

## S1-10 : Salaires décents

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<p><i>Pourcentage de salariés rémunérés en-dessous du salaire décent de référence</i></p>	<p>Pour cette première année, Renault Group a fait appel à une base de données internationale pour établir des niveaux de référence en matière de salaire décent. Dans des régions où le Groupe est présent de façon significative, il a été constaté que les niveaux de référence de la base étaient inférieurs au salaire minimum légal : les indicateurs ont été calculés sur la base des salaires minimaux nationaux pour l'ensemble du périmètre. Des échanges avec des pairs sont prévus en 2025 pour améliorer la méthode et/ou trouver une base de données plus fiable. Les équipes centrales des Ressources Humaines effectuent une revue annuelle pour s'assurer qu'aucun salarié, à l'exception des stagiaires et des apprentis avec contrat de travail, n'est payé en-dessous du seuil fixé.</p>

## S1-14 : Santé et sécurité

Pour suivre les données relatives à la santé et la sécurité, Renault Group a développé un outil de reporting couvrant 100 % du périmètre de reporting du Groupe Mobilize Financial Services France.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<p><i>Pourcentage des salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité</i></p>	<p>Un système de gestion de la santé et de la sécurité de Renault Group est déployé et validé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit par un audit interne, réalisé sur la base des 10 Mandatory Rules-Sécurité (MR-S) par la Direction HSEE ou ses représentants. Cet indicateur comptabilise les sites qui ont été audités au moins une fois depuis la mise en place des 10 Mandatory Rules-Sécurité ;</li> <li>• soit par un audit externe, réalisé par un organisme accrédité, afin d'obtenir la certification ISO 45001.</li> </ul> <p>Chaque salarié compte pour « un », quel que soit leur temps de travail contractuel (ou son taux d'activité).</p>
<p><i>Nombre de décès parmi le personnel du Groupe résultant d'accidents du travail</i></p>	<p>L'ensemble des accidents avec blessures corporelles, que des soins médicaux aient été fournis ou non, sont enregistrés dans l'outil de reporting du Groupe.</p>
<p><i>Nombre de décès parmi les autres travailleurs intervenant sur les sites du Groupe résultant d'accidents du travail</i></p>	
<p><i>Nombre d'accidents du travail des salariés du Groupe</i></p>	

<i>Taux d'accidents du travail des salariés du Groupe</i>	<p>Afin de calculer le taux d'accidents du travail, le nombre d'accidents est rapporté aux heures d'expositions des salariés. Ces dernières correspondent aux heures travaillées majorées d'un coefficient de 10%, correspondant au temps de présence non travaillé des salariés sur les sites du Groupe.</p> <p>Le nombre d'heures travaillées est déterminé en fonction du temps effectif. Lorsque l'information n'est pas disponible, les hypothèses suivantes sont retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre d'heures travaillées est basé sur les données du mois précédent ; le nombre d'heures travaillées est fondé sur les heures de travail standard conformément aux réglementations locales.</li> </ul> <p>Afin de calculer le taux d'accidents du travail, le nombre d'accidents est rapporté aux heures d'expositions des salariés. Ces dernières correspondent aux heures travaillées majorées d'un coefficient de 10%, correspondant au temps de présence non travaillé des salariés sur les sites du Groupe.</p> <p>Le nombre d'heures travaillées est déterminé en fonction du temps effectif. Lorsque l'information n'est pas disponible, les hypothèses suivantes sont retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre d'heures travaillées est basé sur les données du mois précédent ; le nombre d'heures travaillées est fondé sur les heures de travail standard conformément aux réglementations locales.</li> </ul>
---	---

### **S1-16 : Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)**

Le périmètre d'application de ces indicateurs est le suivant :

- le périmètre de reporting inclut toutes les entités de Mobilize Financial Services France ;
- tous les salariés titulaires d'un contrat de travail avec l'entreprise au dernier jour de la période de reporting (contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée) sont inclus, à l'exception des stagiaires et des expatriés du fait de leur non-significativité (moins de 5%) ;
- les salariés n'ayant aucune heure de présence tout au long de l'année sont exclus.

Les éléments de rémunération comprennent le salaire de base annuel, la rémunération variable, les heures supplémentaires, la participation aux bénéfices, d'autres types d'avantages en espèces, les avantages en nature et les autres rémunérations directes, les congés payés étant exclus.

Les heures de travail comprennent les heures de présence et les heures supplémentaires, à l'exclusion des congés payés.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<i>Ecart de rémunération entre les genres</i>	<p>La méthode de calcul adoptée pour déterminer l'écart de rémunération entre les genres est celle imposée par la norme ESRS S1 : différence entre le niveau moyen de rémunération horaire brute des hommes et des femmes, rapporté au niveau moyen de rémunération horaire brute des hommes.</p> <p>Le calcul réalisé inclut l'ensemble des entités du Groupe.</p>

## S1-17 – Incidents, plaintes et atteintes graves aux droits humains

### Nombre d'incidents

Les informations sur les incidents (graves) en matière de droits humains sont collectées par le biais de WhistleB, le dispositif d'alertes professionnelles accessible à tous les salariés et fournisseurs. Les données collectées via cette plateforme complètent les incidents signalés via les canaux traditionnels, tels que la ligne hiérarchique, les Ressources Humaines, les organisations syndicales, la Direction Éthique et Conformité, etc.

Compte tenu de la nature confidentielle de ces éléments et de la procédure susmentionnée, le nombre de cas signalés pourrait inclure des doubles comptages. En effet, les incidents pourraient être signalés à la fois par le dispositif d'alertes professionnelles et par les canaux traditionnels de signalement.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<i>Nombre d'incidents de discrimination</i>	Comprend tous les incidents liés à la discrimination et au harcèlement, qu'ils soient avérés ou non.
<i>Nombre de plaintes déposées par le biais des canaux permettant au personnel du Groupe de remonter des incidents</i>	Comprend tous les incidents liés aux conditions de travail, à l'égalité de traitement et l'égalité des chances, et aux droits liés au travail.
<i>Nombre de plaintes et d'incidents graves en matière de droits humains relatives au personnel du Groupe</i>	Les thématiques suivantes sont prises en compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;</li> <li>• l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;</li> <li>• l'abolition effective du travail des enfants ;</li> <li>• l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;</li> <li>• des salaires décents ;</li> <li>• un environnement de travail sûr et salubre (y compris un logement décent et de l'intimité) ;</li> <li>• la traite des êtres humains.</li> </ul>
<i>Nombre de plaintes et d'incidents graves en matière de droits humains, qui sont des cas de non-respect du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</i>	Les thèmes suivants sont pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;</li> <li>• l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;</li> <li>• l'abolition effective du travail des enfants ;</li> <li>• l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;</li> <li>• des salaires décents.</li> </ul>
<i>Nombre de plaintes déposées auprès des Points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE</i>	Les données proviennent de la base de données sur les cas des Points de contacts nationaux (PCN) de l'OCDE, et sont collectées annuellement. Elles incluent tous les incidents liés aux conditions de travail, à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances, et aux autres droits liés au travail.

## Montant des amendes

Les informations sur les amendes, les pénalités et les indemnités pour les dommages résultant de violations des facteurs sociaux et des droits de l'homme sont recueillies au moyen d'un questionnaire envoyé à la Direction des Ressources Humaines.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<p><i>Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents de droits humains relatifs au personnel du Groupe</i></p>	<p>Il comprend toutes les amendes, pénalités et indemnités liées aux conditions de travail, à l'égalité de traitement et l'égalité des chances, et aux droits humains fondamentaux.</p> <p>Le processus comprend une comparaison entre les montants déclarés au titre des amendes, des pénalités et des indemnités pour des plaintes et incidents en matière de droits humains, et les chiffres correspondants présentés dans les états financiers.</p>
<p><i>Montant des amendes, des pénalités et des indemnités pour des plaintes et incidents graves en matière de droits humains relatifs au personnel du Groupe</i></p>	<p>Les amendes, pénalités et indemnités liées aux questions suivantes sont prises en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;</li> <li>• l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;</li> <li>• l'abolition effective du travail des enfants ;</li> <li>• l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;</li> <li>• des salaires décents ;</li> <li>• un environnement de travail sûr et salubre (y compris un logement décent et de l'intimité) ;</li> <li>• la traite des êtres humains.</li> </ul> <p>Le processus inclut une comparaison entre les montants déclarés au titre des amendes, des pénalités et des indemnités pour des plaintes et incidents graves en matière de droits humains, et les chiffres correspondants présentés dans les états financiers.</p>

### 3.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Conditions et environnement de travail et autres droits liés au travail	Risque	Coûts de remédiation et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des exigences du devoir de vigilance (puis de la CS3D) et/ou de la violation du droit du travail et/ou des droits humains	Long terme	Amont
Conditions et environnement de travail et autres droits liés au travail	Impact négatif	Conséquences psychologiques et physiques des conditions et de l'environnement de travail ou de la violation du droit du travail sur les travailleurs de la chaîne de valeur	Court terme et moyen terme	Amont
Transition juste	Impact positif	Reconversion du personnel dont l'emploi est menacé par la transition de la thermique vers l'électrique	Court terme	Amont

#### **SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique**

Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'analyse de sa chaîne de valeur amont, de ses activités, produits et services, effectuée par le Groupe Mobilize Financial Services. Les IROs identifiés proviennent principalement de la chaîne de valeur amont. Mobilize Financial Services France s'appuie également sur la cartographie annuelle des risques réalisée par Renault Group pour identifier les risques en matière de droits humains et de libertés fondamentales auxquels sont confrontés les travailleurs de la chaîne de valeur automobile afin d'éclairer sa propre analyse. L'approche de Renault Group en matière d'identification des risques et opportunités porte sur l'ensemble de la chaîne de valeur plutôt que sur des Groupes de travailleurs spécifiques.

Les travailleurs de la chaîne de valeur de Mobilize Financial Services France incluent ceux qui travaillent dans la chaîne de valeur automobile et qui ne font pas partie des effectifs de l'entreprise, en particulier les travailleurs des chaînes de valeur de Renault et de Nissan.

Mobilize Financial Services France reconnaît les impacts négatifs potentiels sur le bien-être psychologique et physique des travailleurs en l'absence de négociation collective ou de dialogue social, ceux liés à un traitement injuste ou d'autres droits liés au travail, ainsi que l'impact positif lié à la reconversion des travailleurs, de la chaîne de valeur amont, dont l'emploi est menacé par la transition du véhicule thermique vers l'électrique.

Mobilize Financial Services France adopte l'approche du Groupe Mobilize Financial Services, qui consiste à baser son analyse géographique sur le suivi des 500 principaux fournisseurs de Renault Group, qui représentaient 87 % des achats en 2023, font l'objet d'un suivi spécifique. En 2024, Renault Group a identifié cinq pays – l'Inde, la Chine, la Turquie, le Maroc et le Brésil – comme présentant le risque le plus élevé sur les thématiques de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), en particulier sur les droits humains tels que le travail des enfants et le travail forcé.

### ***S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur***

Renault Group s'engage activement à gérer son impact mondial en identifiant et en atténuant les effets sur les écosystèmes et les parties prenantes. Mobilize Financial Services France s'inscrit dans la gouvernance des droits humains de Renault Group, notamment à travers un comité de pilotage dédié au plan de vigilance. Ce comité s'appuie sur des références clés telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le plan de vigilance impose aux fournisseurs et sous-traitants de s'engager à respecter les normes de Renault Group en matière d'éthique, de droits humains, de santé, de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement et de les étendre à leurs propres fournisseurs. Chez Renault Group, il est signé par le Directeur de la Stratégie, le Directeur des Ressources Humaines, de l'Environnement de Travail et de l'Organisation et le Directeur des Achats, des Partenariats et des Affaires Publiques, et au niveau de Mobilize Financial Services France, suivi par le Directeur Juridique et Conformité. Cette politique s'applique en France où l'entreprise est présente et est disponible pour tous sur le site internet du Groupe.

### ***S2-2 – Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts***

Mobilize Financial Services France bénéficie de l'engagement de Renault Group auprès des représentants des travailleurs de la chaîne de valeur, ce qui lui permet d'approfondir sa compréhension des impacts liés aux industries automobiles. Renault Group engage le dialogue auprès des travailleurs par l'intermédiaire de leurs représentants, y compris le syndicat mondial IndustriALL, dans le cadre du comité de suivi de l'Accord-cadre mondial environnementale de 2013 de Renault Group.

Renault Group participe à des événements multi-acteurs tels que le Forum de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, où Renault Group déploie également une campagne annuelle d'audit RSE sur site auprès de ses fournisseurs. Ces audits comprennent des entretiens avec le personnel afin de détecter les risques potentiels en matière de droits humains et de conditions de travail, y compris sur la santé et la sécurité. Ce processus étant totalement dépendant de Renault Group, la responsabilité opérationnelle au sein de Mobilize Financial Services France n'a pas été définie.

La qualité du dialogue avec le personnel est évaluée qualitativement au moyen d'échanges et d'entretiens dans le cadre d'audits. Le responsable des achats responsables est chargé de veiller à la réalisation des audits, y compris la phase d'entretien. L'efficacité du dialogue du Groupe auprès des travailleurs de la chaîne de valeur se mesure à travers la détection d'axes d'amélioration lors des audits, par des échantillonnages, des observations sur site, des entretiens et la mise en place de plans d'actions correctifs.

### **S2-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations**

Le dispositif d'alerte confidentiel de Renault Group, appelé WhistleB, est accessible à tous les travailleurs de la chaîne de valeur. Mobilize Financial Services France bénéficie du rappel annuel effectué par Renault Group auprès de ses fournisseurs et sous-traitants concernant les fonctionnalités concernant la disponibilité et les fonctionnalités de cet outil et sur la mise à disposition d'un guide d'utilisation. En cas d'alerte, une procédure de traitement est formalisée, et des plans d'actions sont mis en place. Les réunions de suivi de l'Accord-cadre mondial de 2013 de Renault Group et la participation à des forums tels que la Conférence de l'OCDE avec des représentants font également partie des mécanismes mis en place pour remédier aux impacts.

*Pour plus d'informations sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, voir ESRS G1 Conduite des affaires.*

### **S2-4 – Actions visant à gérer les impacts, risques et opportunités relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur**

Les impacts, Risque et Opportunités étant uniquement matériels pour la chaîne de valeur amont, pour gérer son impact négatif et ses risques matériels, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans la démarche du Groupe Mobilize Financial Services qui examine les pratiques de Renault et Nissan à travers leurs propres chaînes de valeur pour gérer son impact négatif et ses risques matériels.

La Direction des Projets et de la RSE de Mobilize Financial Services France participe au Comité de Pilotage du Groupe vers la France qui a lieu tous les deux mois, ce qui lui permet d'être régulièrement informée des décisions concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris celles portant sur les travailleurs de la chaîne de valeur. En effet, le Groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group et s'inscrit dans les différentes politiques établies par la maison-mère. En ce qui concerne les véhicules Renault de sa flotte, Mobilize Financial Services France bénéficie des politiques suivantes de Renault Group pour prévenir les impacts négatifs et les risques liés aux travailleurs de la chaîne de valeur, notamment :

- le Plan de Vigilance ;
- la Green Procurement Guidelines ;
- la Renault Group Corporate Social Responsibility Guidelines for Suppliers ;
- l'Accord-cadre mondial de Renault Group sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale ;
- le Code de conduite RSE des fournisseurs de Renault Group, qui sera publié début 2025 ;
- la politique de Renault Group en matière d'approvisionnement de cobalt et de minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Renault Group, accessibles à toutes les parties prenantes, et sont alignées sur les normes internationales telles que le Pacte Mondial des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les Principes Directeurs de l'OCDE. Le Comité de Pilotage du Devoir de Vigilance surveille et examine l'efficacité de ces mesures, et un résumé est présenté au Comité d'Ethique et de Conformité une fois par an, auquel participe le Directeur de la Conformité du Groupe Mobilize Financial Services.

En ce qui concerne les véhicules de la flotte Nissan, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la supervision par le Groupe Mobilize Financial Services de son partenariat au moyen d'un examen annuel du crédit présenté au Comité Crédit du Groupe Mobilize Financial Services afin d'évaluer les risques de crédit. Ce rapport inclut l'analyse des pratiques ESG des contreparties composant le Groupe Nissan, fondée sur la notation Sustainalytics et les informations publiques disponibles. Cependant, Mobilize Financial Services France n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan concernant les impacts sur les travailleurs dans sa chaîne de valeur. Le Groupe travaille actuellement à s'aligner avec Nissan afin de clarifier et structurer ces aspects dans un avenir proche.

En 2024, Mobilize Financial Services France n'a pas fait, au meilleur de sa connaissance, l'objet de condamnation en matière de non-respect des droits humains. Aucune plainte ou indicent grave en matière de droits humains n'a également été recensé.

### **S2-5 – Objectifs liés à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels**

L'adoption d'objectifs de réduction des impacts négatifs liés aux travailleurs de la chaîne de valeur n'a pas été établie.

#### **3.3.3 Communautés affectées (ESRS S3)**

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

<b>Sujet</b>	<b>Type d'IRO</b>	<b>Description</b>	<b>Horizon temporel</b>	<b>Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires</b>
Communautés touchées	Opportunité	Développement d'un sourcing local compétitif	Long terme	Amont
Communautés touchées	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation et/ou arrêt d'exploitation en raison du non-respect des réglementations locales	Long terme	Amont
Communautés touchées	Impact positif	Développement de l'emploi local et de la formation	Court terme	Amont
Communautés touchées	Impact négatif	Détérioration des conditions de vie des communautés locales et autochtones, en raison de la violation des droits par les fournisseurs de Renault Group	Court terme	Amont

### **SBM-3 – Impacts, risques, et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires**

Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'analyse réalisée par le Groupe Mobilize Financial Services de sa chaîne de valeur amont, de ses activités, ainsi que de ses produits et services. Comme les IROs identifiés proviennent principalement de la chaîne de valeur amont, Mobilize Financial Services France s'appuie également sur l'analyse interne menée par Renault Group ainsi que sa

cartographie générale des risques pour identifier les IROs liés aux communautés affectées par l'industrie automobile.

Les communautés affectées par des impacts matériels liés aux activités de la chaîne de valeur amont de Mobilize Financial Services France sont les suivantes :

- les communautés vivant ou travaillant autour des sites d'exploitation, comme les usines et les implantations, ou les personnes affectées par les activités sur ces sites, y compris l'assemblage de composants et la conception et la construction de véhicules. En particulier, les communautés autochtones pourraient être impactées par les sites de Renault Group en Amérique du Sud et au Maghreb, où Renault Group a identifié la présence potentielle de communautés autochtones dans les régions proches de ses opérations.
- les communautés, y compris les communautés autochtones, potentiellement affectées par l'extraction et le raffinage des matières premières ;
- les communautés affectées par le fonctionnement des installations des fournisseurs ou par les activités des prestataires de logistique ou de distribution.

Mobilize Financial Services France s'appuie sur une cartographie générale des risques établie par Renault Group pour identifier les risques d'impacts négatifs sur les communautés affectées.

De plus, Mobilize Financial Services France bénéficie des consultations bidirectionnelles de Renault Group avec les ONG pour comprendre les impacts globaux de la chaîne d'approvisionnement sur les communautés affectées, comme celles des activités minières nécessaires à la production de composants. Les échanges d'information lors de ces consultations montrent l'implication et la transparence de Renault Group dans la prise en compte des préoccupations et de ses responsabilités environnementales. De plus, dans le cadre du développement des véhicules électriques pour contribuer à l'atténuation du changement climatique, Mobilize Financial Services France est consciente des répercussions à long terme sur les communautés, en particulier celles dont les moyens de subsistance sont étroitement liés aux chaînes d'approvisionnement de l'industrie. Mobilize Financial Services France s'appuie sur la proactivité de Renault Group dans ses efforts pour réduire les émissions et faciliter la résilience des communautés, en aidant à s'adapter au changement climatique et à ses effets sur les environnements et les économies locales.

### ***S3-1 – Politiques relatives aux communautés affectées***

Mobilize Financial Services France est inclus dans le Plan de Vigilance de Renault Group qui décrit l'engagement à minimiser les impacts négatifs potentiels et à encourager les impacts positifs sur les communautés affectées et les peuples autochtones dans les opérations de Renault Group.

Le dialogue avec les communautés dans lesquelles les constructeurs de Mobilize Financial Services France opèrent souligne son engagement en matière de responsabilité sociale, en renforçant les liens avec les parties prenantes locales. Comme indiqué précédemment, Mobilize Financial Services France est inclus dans le plan de vigilance de Renault Group qui décrit l'engagement à minimiser les impacts négatifs potentiels et à encourager les impacts positifs sur les communautés affectées et les peuples autochtones dans les propres opérations de Renault Group.

L'entreprise opère conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007 (DNUDPA) et aux réglementations locales en matière de droits de propriété.

*Pour plus d'informations sur le plan de vigilance, voir ESRS S2-1.*

### **S3-2 – Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts**

Mobilize Financial Services France s'appuie sur le dialogue entre Renault Group et les communautés affectées pour mieux comprendre les impacts liés à l'industrie automobile. Renault Group s'engage auprès des communautés affectées en utilisant divers moyens de communication tels que l'adhésion à des ONG, des accords de développement régional, des discussions avec les pouvoirs publics, des conversations directes, des visites d'usines, des procédures de réclamation, des brochures d'information environnementale et des relations avec les médias locaux.

Par conséquent, les représentants locaux des Affaires Publiques concernés veilleront à ce que les élus locaux et les représentants des communautés affectées soient correctement informés des plans d'aménagement du site et de la création de nouvelles activités. Mobilize Financial Services France bénéficie de la participation du Groupe Mobilize Financial Service au groupe de travail relatif à cette question. De plus, le Comité de Pilotage du Devoir de Vigilance assure un suivi mensuel des mesures. Un résumé est présenté au comité d'Ethique et de Conformité une fois par année, auquel participe le Directeur de la Conformité du Groupe Mobilize Financial Services.

### **S3-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de remonter leurs préoccupations**

L'outil d'alerte confidentiel WhistleB est disponible pour toutes les parties prenantes de Mobilize Financial Services France. Mobilize Financial Services France bénéficie du rappel annuel effectué par Renault Group à ses fournisseurs et sous-traitants concernant les possibilités de cet outil et le guide d'utilisation. En cas d'alerte, une procédure de traitement est formalisée, et des plans d'actions sont mis en place. Les réunions de suivi de l'Accord-cadre mondial de 2013 de Renault Group et la participation à des forums tels que la Conférence de l'OCDE avec des représentants font également partie des mécanismes mis en place pour remédier aux impacts.

*Pour plus d'informations sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, voir ESRS G1 Conduite des affaires.*

### **S3-4 – Actions visant à gérer les impacts, risques et opportunités relatifs aux communautés affectées**

Les impacts, risques et opportunités étant uniquement matériels pour la chaîne de valeur amont, pour gérer son impact lié à l'amont automobile de sa chaîne de valeur, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans la démarche du Groupe Mobilize Financial Services qui prévoit de revoir les politiques appliquées par Renault Group et Nissan à travers leurs propres chaînes de valeur pour gérer son impact négatif et ses risques matériels.

La Direction des Projets et de la RSE de Mobilize Financial Services France participe au Comité de Pilotage du Groupe vers la France qui a lieu tous les deux mois, ce qui lui permet d'être régulièrement informé des décisions concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris celles portant sur les communautés affectées. En effet, le Groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group et s'inscrit dans les différentes politiques établies par la maison-mère. Concernant les véhicules Renault de sa flotte, Mobilize Financial Services France bénéficie donc

du Code de conduite de Renault Group qui est en cours de mise à jour pour renforcer l'engagement des fournisseurs à prendre soin des communautés affectées.

En ce qui concerne les véhicules Nissan, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la supervision par le Groupe Mobilize Financial Services de son partenariat, avec un examen annuel du crédit présenté au Comité Crédit du Groupe Mobilize Financial Services, permettant d'évaluer les risques de crédit. Ce rapport inclut l'analyse des pratiques ESG des contreparties composant le Groupe Nissan, fondée sur la notation Sustainalytics et les informations publiques disponibles. Cependant, le Groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan concernant les impacts des communautés affectées dans sa chaîne de valeur. Il travaille actuellement à s'aligner avec Nissan afin de clarifier et structurer ces aspects dans un avenir proche.

### ***S3-5 – Cibles liés à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels***

L'adoption d'objectifs de réduction des impacts négatifs liés aux communautés affectées n'a pas encore été établie.

### 3.3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute). Les IROs relatifs à la confidentialité des données ont été identifiés sur la base de l'analyse de double matérialité de Renault Group et confirmé par les équipes de data protection du Groupe Mobilize Financial Services.

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison de produits non conformes	Court terme	Opérations
Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif	Impact potentiel des produits non conformes sur la santé des utilisateurs	Court terme	Opérations / Aval
Confidentialité des données	Impact négatif	Mauvais usage des données personnelles	Moyen terme	Opérations
Confidentialité des données	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur les données ou dysfonctionnement, organisation inadéquate, sécurité insuffisante des systèmes d'information	Court terme	Opérations
Impacts liés à l'information	Risque	Manque d'adéquation de l'offre de produits et services, des pratiques de publicité et de vente avec le besoin du client	Court terme	Aval
Impacts liés à l'information	Risque	Gestion inappropriée des réclamations et/ou autres demandes des clients	Court terme	Aval
Impacts liés à l'information	Impact négatif	Manque d'exactitude de la documentation relative aux produits et services (y compris documentation commerciale)	Court terme	Opérations / Aval
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact positif	Amélioration de l'accessibilité des produits et services pour les personnes en situation de handicap	Court terme	Aval

Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif	Mobilité inaccessible ou perte de ressources pour les clients en raison d'une offre de produits ou de services inadaptée à des clients à faible revenu ou d'offres de financement inadaptées ou d'un refus de financer/d'assurer certaines activités	Moyen terme	Opérations / Aval
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à des clients insolvable ou commettant des fraudes	Moyen terme	Opérations / Aval

## Introduction générale

Ce chapitre traite de l'impact de l'information, de la confidentialité des données et de l'inclusion sociale sur les consommateurs et les utilisateurs finaux. Toutes les politiques sur ces sujets sont régies par des considérations similaires en matière de droits de l'homme. Les droits et les besoins des consommateurs et utilisateurs finaux sont pris en compte dans les campagnes de marketing et les lancements de nouveaux produits.

### **S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux**

Les engagements de Mobilize Financial Services France en matière de droits humains sont conformes aux principes du Pacte mondial et contribuent aux objectifs de développement durable des Nations Unies, en mettant l'accent sur la santé, l'égalité des genres, le travail décent, l'innovation, les villes durables, la consommation responsable, le changement climatique, la paix et la justice. L'entreprise respecte également les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales qui impliquent les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux.

L'entreprise reconnaît qu'elle peut avoir un impact sur les droits humains des consommateurs, en mettant potentiellement en danger leur droit fondamental à la protection des données par le biais de ses pratiques de gestion des données, leur droit fondamental à être correctement informés et leur droit fondamental à la non-discrimination. Mobilize Financial Services France a mis en œuvre des politiques, des mesures et des objectifs pour éviter ou remédier à ces impacts et communique régulièrement avec ses consommateurs pour recueillir leurs commentaires et leurs réclamations.

Les campagnes marketing traitent tous les segments de consommateurs et visent à leur proposer des offres commerciales adaptées à leurs besoins et/ ou à les accompagner tout au long de leur contrat (rappel où retrouver leurs informations contractuelles, rappel des moyens de contact, etc.). L'offre proposée cherche à satisfaire les besoins de financement des clients. Pour cette raison, Différentes offres sont constamment développées et lancées afin de satisfaire les besoins de financement des clients. Dans le processus de conseil client, des conditions spécifiques à chaque client (apport, kilométrage) sont prises en compte pour s'assurer que la proposition financière s'adapte au mieux à ses besoins.

En ce qui concerne le lancement de nouveaux produits, Mobilize Financial Services France est contrôlé par un processus de validation centralisé au niveau du Groupe Mobilize Financial Services. Ce processus est mené par le Comité Nouveau Produit du Groupe qui établit deux pré-comités afin de laisser un espace approprié pour la validation du nouveau produit. Tous les différents départements du Groupe participent à ce processus pour réaliser une évaluation rigoureuse du produit proposé. De plus, tous les pays, dont Mobilize Financial Services France, doivent remplir une feuille d'évaluation par produit dans laquelle la valeur client sera évaluée. Le processus se termine par la validation du produit par le Directeur Général du Groupe Mobilize Financial Services en collaboration avec son Comité Exécutif. Ce processus garantit que le produit répond aux intérêts des clients et respecte les normes de conformité et les réglementations locales.

#### **S4 – 2 : Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts**

Une stratégie globale d'écoute client a été mise en place par le Groupe Mobilize Financial Services, dans plusieurs pays, dont la France, à travers différents programmes. Mobilize Financial Services France s'appuie notamment sur une enquête de satisfaction annuelle « à froid » menée par le Groupe, utilisant le NPS (Net Promoter Score) comme KPI principal, ainsi que d'autres indicateurs de mesure de la satisfaction à différentes étapes du parcours client. L'e-réputation, incluant les avis et commentaires clients, est également suivie par le Groupe grâce à un outil dédié accessible dans tous les pays dont la France.

Par ailleurs, Mobilize Financial Services France a complété ce dispositif depuis plusieurs années avec l'envoi d'une enquête de satisfaction axée sur les retours client lors de moments clés de leur parcours (par exemple, à la fin de leur contrat, à la suite du règlement d'un impayé ou lors d'une modification administrative) via le partenaire MOAI. Les clients qui se sont déclarés insatisfaits font l'objet d'un suivi particulier par une cellule dédiée à la Direction Client et sont le cas échéant rappelés afin de comprendre l'origine de leur insatisfaction et trouver une solution adaptée. Dans une logique d'amélioration continue, les verbatims issus des différentes enquêtes mais aussi du traitement des réclamations clients sont analysés afin d'identifier les irritants clients majeurs (élément ou interaction qui cause une frustration ou une insatisfaction), de structurer un plan d'actions cohérent et de mener les actions correctives nécessaires.

Le Directeur Marketing est en charge du suivi de la satisfaction client en lien avec le Directeur Client. L'efficacité de l'engagement auprès des consommateurs est mesurée par les enquêtes IPSOS et MOAI, qui confirment la représentativité de ces études en partageant le périmètre, les échantillons et le nombre de répondants. Les études menées à ce jour ne se concentrent pas sur des types d'individus en particulier, mais visent à recueillir des retours globaux sur l'expérience client. Bien qu'il n'y ait pas d'études consacrées aux personnes vulnérables, les verbatim recueillis au cours des études pourraient aider à identifier des cas spécifiques qui nécessitent une attention particulière. Cependant, à ce jour, aucun verbatim lié aux personnes vulnérables n'a été recueilli.

## Impacts liés à l'information

### **SBM-3 – Impacts liés à l'information sur les consommateurs et les utilisateurs finaux**

Mobilize Financial Services France s'engage à garantir la clarté et la transparence de ses offres afin de s'assurer que le client soit informé. Ce faisant, elle anticipe les impacts liés à l'information des consommateurs et les utilisateurs finaux afin d'éviter les incompréhensions ou malentendus. Elle s'engage également à mener une démarche tenant compte des intérêts de la clientèle.

Étant donné qu'une relation contractuelle existe pour tous les produits de Mobilize Financial Services France, tous ses clients pourraient potentiellement être affectés par des informations trompeuses : emprunteurs individuels et co-emprunteurs, souscripteurs, assurés, épargnants et consommateurs de services.

Mobilize Financial Services France n'a pas identifié d'utilisateurs spécifiques dépendants d'une information exacte pour éviter une utilisation préjudiciable des produits financiers.

Le responsable juridique et/ou conformité :

- valide les documents publicitaires et contractuels et s'assure qu'ils sont clairs, transparents et équitables ;
- assure le suivi des litiges majeurs et des réclamations sensibles et met en place un plan d'action en cas de dysfonctionnement identifié ;
- assure le reporting des risques identifiés (confirmés ou potentiels) aux instances de surveillance des risques au niveau de l'Entreprise (Comité des Risques, Comité Juridique).

Un plan d'action doit être mis en place par l'entité locale et un suivi est effectué auprès du service juridique de l'entreprise en cas de dépassement des seuils d'alertes et des limites.

### **S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux**

- Gestion des clients

Pour répondre aux attentes croissantes des consommateurs et des utilisateurs finaux, Mobilize Financial Services France a adopté une approche centrée sur le client, s'appuyant sur de nombreuses études consacrées à l'écoute des clients et à l'analyse de leurs besoins. Ces études offrent une compréhension approfondie des attentes clients, permettant d'ajuster les services en conséquence. En parallèle, Mobilize Financial Services France a mis en place une stratégie omnicanale afin de garantir une gestion fluide de la relation client à travers différents canaux de communication (par téléphone, par courrier, par en ligne). Un centre d'excellence soutient cet effort en supervisant la mise en œuvre et la maintenance de solutions innovantes, assurant ainsi une expérience client fluide. Le centre d'excellence identifie les points faibles dans le parcours client et met en place des plans d'actions. De plus, cette volonté est renforcée par une stratégie visant à proposer aux clients les moyens d'accéder à leurs informations et de réaliser un certain nombre d'opérations en toute autonomie au travers de leur espace client privé et sécurisé. *Enfin, dans la volonté de garantir une relation de proximité avec ses clients, le service de relation client Mobilize Financial Services France ont obtenu en 2024 la certification « Service France Garanti », délivrée par l'AFNOR qui vise à valoriser l'emploi en France.*

- Devoir de conseil et d'explication

Pour garantir une compréhension optimale de ses produits et services, Mobilize Financial Services France adopte un principe directeur visant à fournir à ses clients une information exhaustive.

⇒ *Devoir de conseil dans la distribution d'assurance*

Mobilize Financial Services France s'assure, en tant que mandataire d'assurances, de l'application de la Directive sur la distribution d'assurances, un règlement de l'UE visant à assurer une concurrence libre et non-fauscée et à protéger les consommateurs. Par ailleurs, les juristes de Mobilize Financial Services France sous la supervision du Directeur Juridique et Conformité, émettent des préconisations afin de s'assurer que le devoir de conseil remis aux clients est efficient.

Avant la conclusion d'un contrat d'assurance, le client reçoit un document d'information normalisé, le DIP (IPID en anglais) qui présente des informations claires et concises sur les produits, permettant ainsi aux clients de mieux comprendre les services proposés et de prendre des décisions éclairées.

⇒ *Devoir d'explication*

Au-delà du devoir de conseil sur la partie assurance, Mobilize Financial Service France apporte une information spécifique sur les caractéristiques des produits qu'elle propose (LOA, LLD, crédit affecté). Ce document d'informations est remis systématiquement au client au moment de la signature de l'offre. La bonne application du devoir d'explication est supervisée par la Direction Marketing.

### **S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs réclamations**

Mobilize Financial Services France met à disposition de ses clients différents canaux de contact et ce dès l'entrée en relation (courriers, emails, internet, ou espaces clients). Les consommateurs peuvent faire part de leurs réclamations Mobilize Financial Services France par le canal de leur choix.

Mobilize Financial Services France a mis en place un système de classification des réclamations en deux niveaux, en fonction de leur gravité. Lorsqu'une réclamation est classée de niveau 2, elle est immédiatement transférée au service juridique afin de garantir que le consommateur reçoive toutes les informations nécessaires. Par ailleurs, le client qui a eu recours aux deux niveaux de réclamations et qui n'a pas obtenu satisfaction peut faire appel à un médiateur pour obtenir des éclaircissements sur ses droits et résoudre tout différend de manière impartiale.

Ces réclamations sont centralisées, classifiées et suivies par une équipe locale dédiée qui produit des rapports trimestriels (par exemple : volume total d'interaction par canal, volume de réclamation,...) sur les principaux indicateurs clés de performance, afin de surveiller la qualité des plateformes de relation client de Mobilize Financial Services France et de faire le suivi des réclamations. De plus, l'entreprise effectue un reporting annuel consolidé qui est remonté au niveau de notre autorité de contrôle.

Ce système garantit que tous les besoins des clients sont pris en compte. Par ailleurs, Mobilize Financial Services France s'engage sur la durée de traitement des réclamations et surveille également le taux de décroché téléphonique, afin d'optimiser la satisfaction client. Au-delà de la surveillance des réclamations et du suivi de leur évolution, Mobilize Financial Services France a mis en place depuis plusieurs années un comité de satisfaction client se réunit tous les deux mois pour évaluer la satisfaction des clients, l'e-réputation et le suivi des réclamations. L'objectif est d'identifier les principaux irritants client afin de mettre en place un plan de surveillance et/ou de remédiation spécifique.

L'entreprise traite toutes les réclamations en garantissant la confidentialité des clients et en respectant les droits à la vie privée ainsi qu'à la protection des données. Toutefois, afin d'accéder aux éléments du dossier client, et traiter leur réclamation, il est demandé au client de soulever leur anonymat. Parallèlement, Mobilize Financial Services France investit dans Salesforce, une solution experte de gestion de la relation client, et met en œuvre une organisation permettant d'améliorer la joignabilité. Ces efforts sont soutenus par une équipe de professionnels dédiés à la gestion de la relation clients que ce soit en tant que conseiller dans nos centres de relation, ou en tant qu'experts travaillant sur les outils au service de la relation client.

Aucun cas de non-respect des principes internationaux des droits de l'homme n'a été signalé dans la chaîne de valeur aval de Mobilize Financial Services France. Si un cas devait être identifié, Mobilize Financial Services France structurerait un plan d'action.

#### ***S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions***

- Formation de la force de vente

Reconnaissant le rôle clé du personnel de vente des concessions dans la commercialisation des produits, Mobilize Financial Services France s'assure que tous les représentants commerciaux suivent un parcours de formation sur tous ses produits dès leur arrivée. Les formations "Loi Lagarde-LCBFT" et "ORIAS - Devoir de conseil" sont impératives pour proposer les produits Mobilize Financial Services France ; à noter qu'elles sont soumises à un score de 80% de réussite minimum. Pour les vendeurs confirmés, des formations sont également dispensées afin de faire des rappels réguliers sur les produits et le devoir de conseil. A fin octobre 2024, Mobilize Financial Services France a délivré 15360 heures de formation. Ce programme de formation permet au personnel de vente d'acquérir des connaissances approfondies et des informations actualisées, afin de fournir aux consommateurs des renseignements précis et détaillés sur les produits. Cette approche garantit que les consommateurs bénéficient de conseils et de soutien éclairés, les aidant à prendre des décisions sûres et informées concernant leurs achats.

- Outils numériques

Dans le but d'améliorer davantage l'accès des consommateurs à l'information essentielle, Mobilize Financial Services France a lancé, sous la responsabilité du Directeur Marketing, une feuille de route numérique visant à faciliter le processus de prise de décision et la gestion des contrats. La mise en œuvre des outils en ligne suivants a commencé et se poursuivra jusqu'en 2026 :

- **sites web et pages numériques** : les sites et pages offrent des informations détaillées sur les produits et services de Mobilize Financial Services France, garantissant un accès facile à toutes les données essentielles pour les consommateurs. Des foires aux questions sont également intégrées pour permettre aux clients de trouver les réponses à leurs questions principales.
- **outils interactifs** : des solutions telles que le quizz « Aidez-moi à choisir » et le module de capacité d'emprunt permettent aux clients d'identifier les produits correspondant à leurs besoins et à mieux clarifier leur budget, rendant ainsi le processus de compréhension des offres plus simple et éclairé.
- **solutions personnalisées** : des outils numériques, comme les simulateurs financiers et les formulaires de pré-acceptation en ligne, permettent aux clients de définir une offre personnalisée et

de recevoir immédiatement une réponse de principe, simplifiant ainsi leur prise de décision financière.

- **fonctionnalités numériques liées à l'entrée en relation client:** pour faciliter la souscription, Mobilize Financial Services met à disposition des clients, en plus des canaux traditionnels, divers canaux en ligne afin de couvrir les besoins de l'ensemble de ses clients. Ainsi, les clients ont la possibilité de commencer leur processus de souscription en ligne et de le finaliser en point de vente ou inversement grâce aux outils de signature à distance, signature 100% digitale, ou à nos parcours hybrides (reprise de l'accord de principe fait en ligne pour finaliser en point de vente par exemple)
- **espaces clients** : ces espaces sécurisés et privés permettent aux clients d'accéder à leurs informations personnelles et aux données relatives à leur contrat. Ils peuvent réaliser plusieurs opérations de gestion en toute autonomie et accéder à un formulaire de contact. Le Directeur Marketing, en lien avec le Directeur Client, est responsable des comptes clients en ligne et suit le nombre d'inscriptions pour mesurer l'adhésion des consommateurs.

En intégrant ces ressources numériques, Mobilize Financial Services France vise à garantir que les consommateurs bénéficient d'une information claire et d'un accompagnement personnalisé tout au long de leur parcours, de la recherche d'information à la gestion des contrats. Pour garantir l'efficacité de cette démarche, des analyses statistiques sur l'utilisation des outils numériques sont régulièrement réalisées, et un comité digital se réunit tous les deux mois pour examiner l'ensemble des parcours client et suivre l'évolution continue des espaces clients (taux d'inscrit, taux d'utilisation des opérations de gestion disponibles, etc). Les ressources dédiées à ces actions n'ont pas encore été formalisées par Mobilize Financial Services France.

#### ***S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels***

Mobilize Financial Services France a défini des objectifs clairs, assortis de délais et axés sur les résultats en ce qui concerne les répercussions de l'information sur les consommateurs et les utilisateurs finaux. L'entreprise s'engage à réduire de 5 % le nombre de réclamations d'ici 2027. Pour soutenir cet objectif, une équipe dédiée produit trimestriellement des rapports sur la qualité des plateformes de relation client de Mobilize Financial Services France et assure le suivi des réclamations. Cette approche proactive permet à l'entreprise d'identifier les enseignements tirés et de mettre en place des améliorations basées sur les informations de performance. Les consommateurs et les utilisateurs finaux ne participent pas à l'établissement d'objectifs ou au suivi du rendement, car ces activités sont strictement internes à Mobilize Financial Services France. De plus, les indicateurs de risque font l'objet d'un examen interne régulier afin de déterminer s'ils nécessitent des améliorations ou des développements.

### **Confidentialité des données**

#### ***SBM-3 – Confidentialité des données des consommateurs et des utilisateurs finaux***

Les impacts liés à la confidentialité des données concernent tous les consommateurs et utilisateurs finaux de Mobilize Financial Services France, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. L'utilisation illégale des données personnelles des consommateurs par les salariés est considérée comme un incident. Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'identification des risques liés à la confidentialité des données réalisée par le Groupe Mobilize Financial Services, incluant des pénalités telles que des

amendes et des frais juridiques pour non-conformité, des risques réputationnels liés à une exposition à des controverses médiatiques, ainsi que la perte ou des dommages à l'infrastructure technique ou à l'utilisation de la technologie. Ces risques peuvent être causés intentionnellement (actes malveillants délibérés, comme une attaque de hackers, par exemple) ou non intentionnellement (comme une fuite d'informations sensibles), et provenir d'une source interne ou externe. Il n'y a pas d'impact positif intrinsèque aux activités de Mobilize Financial Services France en ce qui concerne la confidentialité des données.

Les répercussions sur la confidentialité des données pourraient toucher tous les consommateurs de Mobilize Financial Services France, les mineurs nécessitant des mesures spécifiques (par exemple une demande de validation par des représentants légaux).

#### **S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux**

Mobilize Financial Services France s'engage à respecter la confidentialité et la protection des données personnelles dans l'ensemble de ses activités, conformément à la politique de protection des données de Renault Group, qui vise à protéger les actifs informatiques où les données personnelles sont stockées. De plus, Mobilize Financial Services France se conforme à d'autres réglementations spécifiques applicables aux sociétés financières telles que le secret bancaire.

Mobilize Financial Services France s'appuie sur la politique de traitement des données personnelles définie par le Groupe Mobilize Financial Services, qui est étroitement surveillée dès la phase de conception et soutenue par des formations régulières de sensibilisation dispensées au personnel pour renforcer l'importance de la protection des données. Cette politique fait l'objet de mises à jour réglementaires continues et est conforme aux exigences du RGPD applicables à Mobilize Financial Services France. L'entreprise effectue des contrôles de premier et de deuxième niveau pour garantir le respect des procédures RGPD connexes et met en œuvre le principe de minimisation des données pour limiter la collecte de données personnelles au strict nécessaire. Le délégué à la protection des données (DPO) veille au respect de la réglementation RGPD et supervise la gouvernance pour la protection des données des consommateurs et des salariés.

Cette politique de confidentialité et de protection des données reflète l'engagement de Mobilize Financial Services France en matière de sécurité et de transparence concernant les données personnelles de ses clients et prospects. Une notice RGPD est remise aux clients et prospects, détaillant les différents traitements de données réalisés par l'entreprise et précisant les bases légales de ces traitements, à savoir : le consentement des clients, l'exécution du contrat et l'intérêt légitime de l'entreprise. La notice mentionne également la durée de conservation des données personnelles. Dans le respect du secret bancaire, Mobilize Financial Services France garantit que les données des clients ne seront partagées avec des tiers qu'avec leur consentement préalable, sauf dans les cas où la législation le permet (exceptions fixées par la réglementation). Elle précise aussi que, si des données sont transférées en dehors de l'UE, des clauses contractuelles spécifiques sont mises en place pour assurer un niveau de protection conforme aux exigences du RGPD. Enfin, la politique rappelle les droits des personnes concernées, notamment le droit d'accès, le droit d'opposition et le droit à la suppression des données personnelles, offrant ainsi aux clients et prospects un contrôle total sur leurs informations.

Cette politique est adaptée aux réglementations locales des pays en dehors du champ d'application du RGPD et est alignée sur des instruments internationalement reconnus, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Mobilize Financial

Services France n'a pas officialisé de politique pour remédier aux incidents liés aux droits de la personne impliquant des consommateurs, car aucun incident de ce type n'a été enregistré. En ce qui concerne DIAC Location S.A, sa politique de confidentialité et de protection des données suit un cadre similaire à celle de Mobilize Financial Services France, mais avec des spécificités en raison des traitements distincts, notamment des durées variables, et des objectifs différents liés à ses activités propres.

#### ***S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs réclamations***

En cas de violation de données à caractère personnel, le DPO de Mobilize Financial Services est informé et une analyse des risques est réalisée. S'il existe un risque significatif pour les droits et libertés des individus, des notifications sont envoyées aux autorités compétentes et/ou une communication est faite au consommateur. Mobilize Financial Services France permet à ses clients de faire part de leurs réclamations en matière de traitement des données par l'intermédiaire des divers canaux de contact indiqués sur son site Web et dans les mentions d'information. Les réclamations sont centralisées, classifiées et suivies par une personne dédiée.

Pour plus d'informations sur la gestion des réclamations, voir ci-dessus : ESRS S4-3 Impacts liés à l'information.

#### ***S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions***

L'ensemble du personnel de Mobilize Financial Services France suit régulièrement des formations à la protection des données. Les mesures contractuelles avec les prestataires de services comprennent des clauses appropriées sur la confidentialité des données, et les transferts de données en dehors de l'UE sont réglementés conformément aux exigences de conformité. De plus, la conformité des parties prenantes au RGPD fait l'objet d'une vérification régulière, garantissant le respect des obligations légales en matière de confidentialité et de protection des données.

Le DPO est chargé de promouvoir le principe de minimisation des données dans tous les projets impliquant des données personnelles. Des juristes, formés à la confidentialité des données, sont également chargés de traiter la partie contractuelle et de s'assurer de la conformité des clauses RGPD. Des mesures telles que les limites de collecte de données, l'anonymisation des bases de données et la suppression rapide des données sont mises en œuvre pour atténuer les risques.

Mobilize Financial Services France adopte l'approche du Groupe Mobilize Financial Services en matière de plans d'action pour la confidentialité des données, qui repose sur la prévention. De plus, sa tolérance au risque lié à la confidentialité des données est nulle, comme validé par le Comité des Risques Groupe Mobilize Financial Services. Par conséquent, tout projet commercial impliquant des données de consommateurs doit être conforme à la réglementation sur la confidentialité des données. L'entreprise n'a identifié aucun incident lié aux droits de l'homme des consommateurs ni aucune opportunité de protection des données au-delà des exigences réglementaires.

En cas de violation de la confidentialité des données, un plan d'action spécifique est mis en place pour résoudre la situation et éviter qu'elle ne se reproduise. Cette politique de confidentialité et de protection des données est mise à disposition des utilisateurs via des liens hypertextes clairs sur les plateformes numériques de Mobilize Financial Services France. Un audit annuel est également réalisé pour vérifier que les mentions légales et les obligations liées au RGPD sont conformes et actualisées sur l'ensemble des sites web de l'entreprise. Pour chaque projet, une fiche d'enregistrement, enrichie d'une annexe dédiée au RGPD, est élaborée afin de documenter les traitements de données, les mesures de conformité, ainsi que les éventuelles actions complémentaires à mettre en œuvre en cas d'impact identifié lors de l'analyse du projet.

Mobilize Financial Services France s'appuie sur les procédures de protection des données et la cartographie des risques du Groupe Mobilize Financial Services, qui sont réévaluées et mises à jour tous les deux ans, à l'exception de la cartographie des risques, qui est revue annuellement.

#### ***S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels***

Mobilize Financial Services France veille au respect de la confidentialité des données à l'aide d'indicateurs clés de performance (KPI) mensuels. Ces derniers incluent le pourcentage de salariés formés, le traitement des formulaires d'inventaire examinés, la conformité des contrats à la protection des données, l'anonymisation des environnements de non-production, la purge des bases de données et applications, ainsi que la conformité des sites Web aux directives de Renault Group. Le DPO est responsable du suivi de ces KPI et rend compte au Comité de Directions. Le DPO a également la charge de contrôler la conformité lorsqu'un projet est identifié comme étant étroitement lié au RGPD.

Mobilize Financial Services France contribue à l'objectif du Groupe Mobilize Financial Services d'atteindre un taux de 100% pour tous ces KPI d'ici le 31 décembre de chaque année. Les consommateurs ne sont pas consultés pour définir ces objectifs ni pour évaluer la performance de Mobilize Financial Services France à leur égard, car sa tolérance au risque lié à la confidentialité des données est nulle et exige donc une conformité totale.

#### **Inclusion sociale des consommateurs et utilisateurs finaux**

##### ***SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique***

Mobilize Financial Services France reconnaît que, parmi ses consommateurs et utilisateurs finaux, certains ont des ressources limitées qui ne leur permettent pas d'accéder aux solutions standard de mobilité dont ils ont pourtant besoin dans leur quotidien. Elle a conscience que l'absence d'accès à la mobilité, que ce soit du fait d'offres de financement et/ou de services inabordables ou inadaptés, ou du fait d'un refus de financement, peut être un facteur de pertes de ressources pour ces clients à plus faibles revenus. C'est la raison pour laquelle Mobilize Financial Services France soutient activement les ménages modestes grâce au leasing social lancé par le gouvernement et contribue à l'initiative CareMakers Mobility, qui propose des solutions de mobilité solidaire sous condition d'éligibilité. Ce soutien vise principalement à garantir l'accessibilité financière pour les personnes sans emploi et celles en période d'essai. Dans ce cadre, Mobilize Financial Services France s'appuie sur un réseau de prescripteurs externes pour assurer une sélection impartiale et une totale transparence des critères

d'éligibilité. Ces actions sont également renforcées par des initiatives gouvernementales qui, par le biais de subventions, facilitent la transition vers les véhicules électriques, amplifiant ainsi les effets positifs des activités de Mobilize Financial Services France sur ses clients.

#### **S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux**

- **Vulnérabilité financière**

Mobilize Financial Services France participe activement à des initiatives visant à prévenir le surendettement et à identifier les clients en situation de vulnérabilité financière. Cela implique la mise en place de mesures robustes pour surveiller et évaluer la santé financière de ses clients. En suivant la procédure définie par le Groupe Mobilize Financial Services pour détecter les clients fragiles, Mobilize Financial Services France peut identifier de manière proactive les premiers signes de difficultés financières et offrir un soutien ainsi que des conseils appropriés en temps utile aux personnes dans le besoin. Cette procédure de détection des clients fragiles est supervisée par le Directeur Clients de Mobilize Financial Services France.

Par ailleurs, Mobilize Financial Services France a mis en place une équipe dédiée, accompagnée d'un programme de formation spécifique pour permettre aux collaborateurs de repérer les clients en difficulté et de les orienter vers des solutions personnalisées. De plus, Mobilize Financial Services France entretient un partenariat privilégié avec l'association CRESUS, une organisation à but non lucratif renommée pour son expertise dans l'accompagnement des personnes en difficulté financière. CRESUS aide les particuliers à prévenir et à surmonter le surendettement grâce à des conseils personnalisés, des ateliers d'éducation budgétaire et des services de médiation avec les créanciers. Dans le cadre de cette collaboration, Mobilize Financial Services France oriente les clients identifiés comme fragiles vers CRESUS, leur offrant un soutien adapté et des solutions concrètes pour retrouver une stabilité financière durable.

- **Accessibilité**

Mobilize Financial Services France met en place une politique d'accessibilité, inscrite dans une démarche de sensibilisation et d'amélioration continue. Cette politique se concrétise par la publication de son schéma d'accessibilité numérique sur ses sites internet, affirmant ainsi son engagement à offrir des services accessibles à tous. Une attention particulière est accordée aux clients malentendants, avec la mise à disposition de la solution ACCEO, facilitant leur accès aux services de l'entreprise. Le Directeur Marketing, en collaboration avec le Directeur des Systèmes d'Information, garantit l'intégration systématique de l'accessibilité numérique dans tous les projets, assurant une expérience inclusive et adaptée à l'ensemble des utilisateurs.

- **CareMakers Mobility**

Le programme CareMakers Mobility propose des solutions de mobilité sous forme de micro-crédits, aidant ainsi les personnes économiquement vulnérables à accéder à des opportunités d'emploi ou de les conserver. En offrant ces ressources financières, le programme contribue à réduire les barrières liées au transport et à l'accès à l'emploi. Mobilize Financial Services France facilite l'octroi de ces crédits tout en préservant les bénéficiaires du surendettement, leur permettant de recevoir le soutien nécessaire pour améliorer leur stabilité financière et leurs perspectives professionnelles.

### **S4-3 - Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations**

Les clients de CareMakers Mobility sont régulièrement consultés pour recueillir leurs retours, ce qui permet à l'entreprise d'ajuster ses offres en fonction de leurs besoins. Ces informations sont ensuite utilisées pour optimiser continuellement les produits et services proposés. Le programme collabore étroitement avec les directions opérationnelles des marques pour ajuster la politique tarifaire et vérifier la disponibilité des modèles. L'engagement se fait directement via le site Web de CareMakers Mobility et indirectement par l'intermédiaire des prescripteurs. Les commentaires des clients sont collectés tout au long du processus et analysés mensuellement.

Le responsable de l'activité inclusive chez CareMakers Mobility & Invest, ainsi que les équipes développement durable, sont chargés de la gestion opérationnelle pour garantir la concrétisation de cet engagement. Les missions de consultation se font principalement par des sondages ou des retours directs. L'efficacité de l'engagement est mesurée par le Club Mobilité, qui réalise des reporting et un suivi hebdomadaire pour mettre en œuvre des actions correctives. Des réunions mensuelles permettent d'ajuster l'offre, et un reporting annuel est présenté au conseil d'administration. Les consommateurs ont accès à de nombreux canaux de contact pour partager leurs questions et remarques, qui sont partagées dès le début de l'entrée en relation.

*Pour plus d'informations sur la gestion des réclamations, voir ci-dessus : ESRS S4-3 Impacts liés à l'information.*

### **S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions**

- Vulnérabilité financière

Mobilize Financial Services France réaffirme son engagement en faveur de la stabilité financière de ses clients, en veillant à ce qu'ils bénéficient du soutien nécessaire pour surmonter efficacement leurs défis financiers. À cette fin, une équipe spécialisée est dédiée à la gestion et à l'accompagnement des clients identifiés comme financièrement vulnérables (gestion du risque de crédit). Cette équipe est formée pour offrir une assistance personnalisée, proposer des solutions adaptées à la situation de chaque client et garantir le respect des limites d'endettement, tout en mettant en place des solutions flexibles en cas de difficultés financières.

Par ailleurs, les équipes Mobilize Financial Services France bénéficient d'un module de formation E-Learning destiné à renforcer leurs compétences et connaissances, afin de mieux identifier les clients en difficulté financière.

Mobilize Financial Services France collabore avec CRESUS, une organisation de renom qui œuvre pour la prévention du surendettement et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité financière. Ce partenariat renforce l'accompagnement de l'entreprise pour ses clients financièrement fragiles.

- Accessibilité

L'accessibilité est l'une des priorités pour Mobilize Financial Services France, qui a mis en place un plan d'action pour garantir une expérience inclusive à tous ses utilisateurs. Dans ce cadre, l'entreprise

réalise des audits réguliers de ses sites web afin d'évaluer et d'améliorer continuellement son niveau d'accessibilité numérique.

Mobilize Financial Services France a également établi un partenariat avec ACCEO, une solution innovante facilitant l'interaction des clients malentendants. ACCEO propose un service de visio-interprétation en langue des signes française (LSF) et de transcription en temps réel, permettant ainsi aux personnes malentendantes de communiquer facilement avec l'entreprise et d'accéder à ses services. Grâce à ce partenariat, l'entreprise offre une solution adaptée, garantissant une prise en charge inclusive et équitable pour tous ses clients.

Afin de renforcer la sensibilisation à cette cause, des formations sont proposées aux salariés, leur permettant de garantir une prise en charge optimale des utilisateurs. Par ailleurs, l'entreprise veille à ce que ses partenaires partagent cet engagement en intégrant une clause d'accessibilité dans leurs contrats, assurant ainsi leur participation active à cette démarche inclusive.

Dans le cadre de son offre d'assurance des emprunteurs, Mobilize Financial Services France propose des tarifs adaptés en fonction des risques et du type de contrat de financement. En fonction des besoins de ses clients, l'offre d'assurance couvre les risques de décès, d'invalidité et de perte d'emploi. De plus, afin de garantir une meilleure accessibilité à son offre d'assurance des emprunteurs, Mobilize Financial Services France a supprimé les questionnaires de santé, auparavant prérequis à toute souscription.

### **CareMakers Mobility**

L'entreprise a développé deux programmes visant à proposer des solutions adaptées aux clients à faible revenu : le programme CareMakers Mobility et le programme CareMakers Invest. Le programme CareMakers Mobility favorise l'accès à des solutions de mobilité inclusives en proposant des micro-crédits. Cette initiative permet aux personnes économiquement défavorisées d'obtenir les ressources financières nécessaires pour accéder à l'emploi ou le conserver. Ces solutions de crédit peuvent être facilitées par le biais de Mobilize Financial Services France. Le programme CareMakers Invest soutient les entrepreneurs sociaux qui développent des solutions de mobilité innovantes. Ce programme est renforcé par le soutien financier de Renault Group, témoignant d'un engagement en faveur de l'innovation sociale et du transport durable. Grâce aux produits et services des entreprises soutenues par CareMakers Invest, près de 83 000 personnes, dont plus de 24 000 en situation de vulnérabilité, ont amélioré leur accès à la mobilité. L'information sur la manière dont Mobilize Financial Services France suit et évalue l'efficacité de ces actions n'a pas encore été formalisée.

### ***S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels***

Mobilize Financial Services France a fixé des objectifs temporels et axés sur les résultats en matière de réduction des impacts négatifs sur l'inclusion sociale des consommateurs et des utilisateurs finaux. Mobilize Financial Services France accompagne le programme CareMakers Mobility qui a pour objectif d'atteindre 10 000 bénéficiaires de solutions de mobilité inclusive d'ici 2030. Les résultats obtenus par rapport à ces objectifs, ainsi que les éventuelles améliorations identifiées, ne seront pas publiés cette année. Les cibles sont définies en fonction de la capacité à traiter les cas et sont partagés avec les prescripteurs et les partenaires pour consultation. La performance par rapport à ces objectifs est discutée lors de l'Assemblée Générale du Club Mobilité et intégrée dans le tableau de bord de la durabilité de Renault Group.

### 3.4 INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE

#### 3.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Culture d'entreprise	Impact positif	Développement de valeurs éthiques par la communication, les formations et les exigences vis-à-vis des partenaires commerciaux (code de conduite)	Court terme	Opérations
Protection des lanceurs d'alerte	Risque	Coût de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation en matière de lancement d'alertes	Court terme	Amont / Opérations / Aval
Actes de corruption	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation anticorruption	Court terme	Opérations
Concurrence libre et non-fauscée (enjeu spécifique)	Risque	Amendes, inopposabilité des contrats, injonctions d'arrêter ou de modifier les pratiques commerciales, demandes d'indemnisation et atteinte à la réputation, et sanctions personnelles à l'encontre des salariés, administrateurs et dirigeants (amendes pénales et emprisonnement, interdiction d'agir en tant que dirigeant de société ou de gérer certaines activités, sanctions disciplinaires) en raison du non-respect de la réglementation antitrust	Court terme	Opérations
Conformité aux lois et règlements (enjeu spécifique)	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation interne et externe	Court terme	Amont / Opérations / Aval
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement	Impact négatif	Problèmes de trésorerie affectant les fournisseurs pouvant les conduire à la faillite	Moyen terme	Amont / Opérations

## **Le rôle des instances d'administration, de direction et de surveillance**

Le Comité des Risques de RCI BANQUE (Groupe Mobilize Financial Services) a pour mission de superviser les risques de non-conformité, tels que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que les risques liés à la régulation prudentielle bancaire.

Tous les risques de Mobilize Financial Services, y compris les questions d'éthique et de conformité, sont supervisés par le Comité des Risques du Conseil d'administration de RCI BANQUE. Par conséquent, ce comité est chargé de superviser le risque de corruption et de comportements contraire à la Charte Ethique, y compris le risque de fraude interne et externe (mais à l'exclusion de la fraude liée au crédit). Le Conseil d'administration de RCI BANQUE est informé par un rapport trimestriel, adressé par la Direction de la Conformité du Groupe Mobilize Financial Services au Conseil d'administration sur la gestion des risques et la performance de la Conformité, en s'appuyant sur les résultats des contrôles effectués, et les actions déployées : identification des risques, formations, alertes sur les dysfonctionnements et leur correction, suivi des recommandations émises à la suite d'enquêtes menées par les régulateurs. Au niveau France, les résultats de ce rapport sont présentés lors du Comité de Pilotage du Groupe vers la France qui a lieu tous les deux mois, et auquel la Direction des Projets et de la RSE participe.

L'information sur l'expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de conduite des affaires n'a pas encore été formalisée par Mobilize Financial Services France.

## **Culture d'entreprise**

Mobilize Financial Services France a adopté en 2024 la nouvelle plateforme de valeurs et comportements associés développée par Renault Group.

La définition de cette nouvelle plateforme s'est appuyée sur les contributions de la direction générale du Groupe, les retours d'expérience de l'enquête mondiale à laquelle les salariés de Mobilize Financial Services France ont participé en 2023, des groupes de discussion multi-pays et multifonctionnels et des entretiens. La plateforme de valeurs coconstruite a été évaluée par l'ensemble des collaborateurs avant sa sortie finale. Pour le lancement, les managers du Groupe ont participé à un atelier durant lequel ils ont obtenu un accompagnement et un guide de présentation pour partager le projet à leur équipe, et initier une réflexion collective sur ces nouveaux comportements. La nouvelle plateforme de valeurs et de comportements est progressivement intégrée dans l'ensemble des processus des Ressources Humaines.

Par exemple, le processus de gestion de la performance a été revu et a intégré la nouvelle grille de comportements professionnels. L'offre de formation aux compétences comportementales a été revue pour répondre aux nouvelles attentes des comportements professionnels, avec deux offres disponibles : une pour les managers et une pour l'ensemble des collaborateurs.

## **Conduite des affaires**

La Charte de Conformité de Mobilize Financial Services exige le respect de toutes les réglementations et lois pertinentes, ainsi que des directives internes telles que la Charte Ethique et le Code de Conduite Anticorruption du Renault Group, qui sont disponibles sur le site Web de Mobilize Financial Services et communiqués aux salariés de Mobilize Financial Services France par le biais de campagnes e-mail.

La Charte de Conformité de Mobilize Financial Services France est construite sur les valeurs fondamentales d'intégrité, de respect et de transparence, et les comportements promus sont l'honnêteté, l'impartialité et l'indépendance. L'objectif principal est de définir le risque de non-conformité, et de décrire le dispositif mis en place pour gérer ce risque. La charte est sous la responsabilité du Directeur Juridique et Conformité de Mobilize Financial Services France, responsable de la mise en œuvre des stratégies de conformité, et assurée par le Comité des Risques du conseil d'administration de Mobilize Financial Services France. La charte s'applique à tous les salariés de l'entreprise.

Mobilize Financial Services France s'engage à favoriser une culture de la conformité au moyen d'efforts importants de formation et de communication, complétés par un cadre procédural et des reporting sur les risques conformité qui guident les décisions stratégiques. La surveillance réglementaire et la cartographie des risques de conformité sont mises en œuvre afin de s'adapter avec agilité aux évolutions réglementaires et de gérer proactivement les risques de conformité.

### **Formation sur l'éthique et la lutte contre la corruption**

Mobilize Financial Services France applique le programme de formation réglementaire éthique de Renault Group, composé de trois modules d'apprentissage en ligne. Ces modules couvrent l'éthique, la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts, et sont obligatoires pour tous les collaborateurs de l'entreprise au moins tous les trois ans. Cette formation s'adresse aux membres du Conseil d'administration, du Comité exécutif et de la Direction.

Le module « L'éthique au sein de Renault Group » traite de l'éthique et de la conformité en tant qu'employeur et en tant qu'entreprise, ainsi que la façon d'agir dans différentes situations. L'objectif de cet e-learning est de permettre aux salariés de Mobilize Financial Services France de découvrir l'Éthique et la Conformité au sein de Renault Group et de reconnaître les situations non éthiques pour d'agir en conséquence.

Le module « Gestion des conflits d'intérêts » traite de la gestion des conflits d'intérêts, avec pour objectifs de permettre aux salariés de Mobilize Financial Services France, de comprendre les risques liés à un conflit d'intérêts, de prévenir la survenance d'un conflit d'intérêts et d'y répondre en cas d'identification.

Les modules « Anticorruption » et « Alertes professionnelles » décrivent ce qu'est un signalement et les situations à risque potentiel de corruption. Ils permettent aux salariés de découvrir les définitions de la corruption et du trafic d'influence, de comprendre la loi Sapin II et son champ d'application, d'identifier les situations à risque en milieu professionnel, et d'appliquer les bonnes pratiques de prévention et de détection de la corruption.

Pour s'assurer de l'efficacité de ces formations, Mobilize Financial Services France suit le taux d'achèvement des formations « risque générique » et « risque spécifique ». La formation est considérée comme terminée lorsque l'apprenant obtient 80 % de bonnes réponses au quiz final. Mobilize Financial Services France s'inscrit dans l'objectif de Renault Group visant un taux d'achèvement de 90 % parmi les cadres, la validité de la formation s'étendant sur trois ans. Ces formations sont obligatoires pour toutes les nouvelles recrues et doivent être renouvelées tous les trois ans afin de maintenir la conformité et d'assurer une sensibilisation permanente aux normes et pratiques éthiques de Mobilize Financial Services France.

## Actes de corruption

Mobilize Financial Services France est soumise au Code de Conduite Anticorruption de Renault Group qui décrit les objectifs, les engagements, les meilleures pratiques en matière de lobbying, de relations commerciales éthiques, de contrôles comptables, de *due diligence* en matière de fusions et acquisitions et un dispositif d'alerte professionnel. Il comprend également un processus d'évaluation de l'intégrité des tiers, des formations dédiées, et un réseau étique and compliance au sein du groupe. Au niveau de Mobilize Financial Services France, il est supervisé par le Directeur Juridique et Conformité. Le Code de Conduite Anticorruption s'applique à toutes les personnes liées contractuellement à Renault Group, quel que soit leur niveau hiérarchique, leur localisation géographique ou leur entité. Les parties prenantes sont illustrées à travers des exemples, notamment les relations avec les partenaires commerciaux, incluant les fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants, revendeurs, clients, et autres acteurs. Le Code de conduite Anticorruption fait référence au Pacte mondial des Nations Unies, à la loi française « Sapin 2 » et à d'autres lois et réglementations anticorruption, telles que le Bribery Act du Royaume-Uni et le Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis.

Mobilize Financial Services France reconnaît l'importance d'identifier les fonctions au sein de l'organisation qui sont les plus à risque en matière de corruption. L'entreprise se base sur l'identification par le Groupe des fonctions telles que les achats, la comptabilité, les finances, les ressources humaines, les technologies de l'information, le marketing et les personnes chargées des relations avec les concessionnaires et les clients des comptes clés comme étant les plus à risque. Pour atténuer ces risques, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la mise en œuvre par le Groupe d'une formation afin de s'assurer qu'ils sont bien équipés pour respecter les normes de conduite professionnelle les plus élevées.

Pour gérer son impact, ses risques et ses opportunités en matière de corruption, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans le plan d'action mis en place par le Groupe et basé sur les piliers suivants :

- **évaluation de l'intégrité des tiers** : la procédure de gestion de l'intégrité des tiers (procédure TIM) intègre plusieurs éléments essentiels, notamment l'identification, l'analyse des risques et une *due diligence* interne et externe approfondie, afin de prévenir les violations éthiques tout au long de la relation commerciale. *A travers cette procédure, les considérations de conformité ont préséance sur les décisions en matière de risque de crédit, bien que les deux soient stratégiquement interconnectés ;*
- **adresser des cadeaux et des invitations** : Mobilize Financial Services a instauré une procédure de « Gestion des Cadeaux et Invitations » qui définit des règles strictes concernant l'échange de cadeaux et d'invitations. Cette procédure encadre notamment les pratiques dépassant certains seuils monétaires, présentant un caractère ambigu ou faisant l'objet d'une fréquence importante. *La procédure intègre un arbre décisionnel conçu pour permettre d'aider à la décision d'accepter ou non un cadeau/ une invitation, en mettant l'accent sur la tenue rigoureuse des registres et l'enregistrement systématique de toutes les décisions ;*
- **gestion des conflits d'intérêts** : la procédure de gestion des conflits d'intérêts chez Mobilize Financial Services est un processus structuré en quatre étapes (identification, déclaration, évaluation, résolution). Tous les salariés doivent déclarer toute situation de conflit d'intérêts à tout moment. Les déclarations annuelles des membres du Conseil d'administration et des Comités exécutifs sont obligatoires, ainsi que la soumission des déclarations d'honorabilité et d'engagement, conformément aux orientations de l'ABE (Autorité bancaire européenne). Tout conflit d'intérêts

significatif d'un mandataire social doit être signalé à la Banque centrale européenne, avec documentation des mesures de résolution prises.

### Formation anticorruption

	2024
Pourcentage de fonctions à risque couvertes par des programmes de formation	100 %

### Actes de corruption

	2024
Condamnations pour violation des lois anticorruption	0
Amendes pour violation des lois anticorruption	0 €

### Système de gestion des alertes

Pour signaler des comportements illégaux ou contraires au Code de conduite Anticorruption et au Code Éthique, les salariés et parties prenantes de l'entreprise peuvent utiliser l'outil WhistleB ou s'adresser à un responsable hiérarchique, au service conformité ou aux ressources humaines. Un rappel annuel de l'existence de ce dispositif est effectué auprès des parties prenantes, accompagné de la communication d'un guide utilisateur.

Ces canaux sont supervisés par le Comité de Direction d'Alerte, composé du Directeur de la Conformité, du Responsable de la Conformité et du Directeur du Contrôle Interne du Groupe.

Pour remédier aux manquements aux procédures, il est exigé que les membres du comité demeurent indépendants et se refusent en cas de conflit d'intérêts. L'entreprise a bénéficié de la mise à jour de la procédure par le Groupe fin 2023, afin de l'aligner sur la nouvelle directive européenne relative à la protection des lanceurs d'alerte.

L'outil WhistleB est ouvert à tous les salariés (y compris les candidats à un emploi et les anciens salariés), aux collaborateurs extérieurs et occasionnels, aux actionnaires et associés, aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance des entités de Renault Group, ainsi qu'aux salariés des prestataires des entités du Groupe (par exemple : concessionnaires, fournisseurs, partenaires), aux sous-traitants de ces prestataires ou, lorsqu'il s'agit de personnes morales, aux membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de ces cocontractants et sous-traitants, ainsi qu'aux membres de leur personnel. Les personnes mentionnées ci-dessus peuvent signaler des faits contraires à la loi, à la Charte éthique ou au Code de conduite anticorruption.

Les cas pouvant être signalés via ce dispositif incluent les manquements à la Charte Éthique de Renault Group, actes de corruption, crimes ou délits (harcèlement moral/sexuel, discrimination, vol, atteintes à la protection des données personnelles), menaces ou préjudices graves pour l'intérêt général, atteintes graves aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes et environnement.

Dans un souci de confidentialité et de protection des lanceurs d'alerte, un numéro de référence est attribué à chaque alerte et seuls trois collaborateurs ayant signé des accords de confidentialité renforcés ont accès aux alertes. A réception d'une alerte, le Référent Alertes adresse un accusé de réception dans un délai de sept jours et informe l'expéditeur que des précautions ont été prises pour en protéger la confidentialité.

Le Référent Alertes est responsable de la vérification initiale des alertes du Groupe Mobilize Financial Services, tandis que le Comité de Direction d'Alertes mène des enquêtes approfondies pour établir la véracité et le fondement des allégations, recueille des preuves et formule des recommandations de mesures de remédiation (incluant : mesures disciplinaires, mesures conservatoires, actions visant à améliorer les processus internes). Les statistiques résultants de ces enquêtes sont rapportés via le Risk Dashboard, mis à jour trimestriellement par la Direction de la Conformité et communiqué au sein du Comité de Contrôle Interne et du Comité des Risques du Conseil d'Administration du Groupe Mobilize Financial Services. Les cas avérés font l'objet d'une présentation en Comité des Risques du Conseil : anonymisation du lanceur d'alerte, quelques points clés, conclusions et mesures mises en œuvre, le cas échéant. Le Conseil dispose de l'expertise et des pouvoirs pour challenger que les mesures sont appropriées.

## **Relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement**

En ce qui concerne les relations avec les fournisseurs, Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'analyse Know Your Supplier (KYS), menée par le Groupe Mobilize Financial Services dans le cadre du Third Party Integrity Management. Cette démarche évalue les risques de corruption et de blanchiment d'argent, tout en incluant une analyse financière de la rentabilité du fournisseur et de sa dépendance aux revenus générés par le Groupe Mobilize Financial Services. Mobilize Financial Services France s'appuie sur la charte dédiée du Groupe Mobilize Financial Services qui énonce clairement ses principes et engagements en matière d'achats responsables. Cette charte guide les interactions avec les fournisseurs, renforçant leurs engagements en faveur de pratiques durables.

De plus, Mobilize Financial Services France intègre, dans le processus de sélection de ses fournisseurs, les trois critères ESG pris en compte par le Groupe Mobilize Financial Services : le respect des droits fondamentaux, tels que décrits dans la Charte d'achat des fournisseurs du Groupe, ainsi que les critères environnementaux et sociaux. Leur évaluation par le biais des questionnaires EcoVadis est en cours de discussion. Par ailleurs, les fournisseurs sont tenus d'adhérer au Code de conduite du Groupe.

En ce qui concerne les pratiques de paiement, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans une procédure interne rigoureuse mise en place par le Groupe Mobilize Financial Services, afin d'assurer le respect des délais de paiement, qui est un aspect critique des relations avec les fournisseurs. Cette procédure comprend un suivi mensuel des indicateurs de paiement.

Un travail de fond est mené auprès des prescripteurs et des fournisseurs afin de réduire les délais de paiement. Ce plan d'action s'appuie sur un contrôle régulier sur échantillonnage aléatoire de factures pour identifier les causes du retard : facture non conforme, envoi tardif de la facture, retard de validation pour paiement, etc.

Les modalités de paiement standard de Mobilize Financial Services France sont fixées par le Groupe à 30 jours à la fin du mois à compter de la date de facturation, et des délais plus courts sont disponibles au besoin. Ces termes s'appliquent à toutes les catégories principales de fournisseurs sans différenciation.

Les fournisseurs peuvent communiquer directement avec les acheteurs ou les services administratifs du Groupe Mobilize Financial Services au moyen d'une adresse courriel générique au sujet de la facturation ou du retard de paiement.

### Pratiques de paiement

	2024
Nombre moyen de jours pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou légal commence à courir	55,2 jours
Nombre de procédures judiciaires en cours pour retards de paiement	0

Concernant l'indicateur « Pourcentage de factures payées dans le respect des délais contractuels », Mobilize Financial Services France met tout en œuvre pour respecter la réglementation applicable. A la date de publication, la consolidation de cette donnée nécessite des travaux de fiabilisation car les méthodologies doivent être homogénéisées pour assurer la cohérence des données consolidées. Le Groupe étudie les solutions possibles pour publier à l'avenir cet indicateur.

### 3.4.2 Notes méthodologiques

Mobilize Financial Services France définit ses indicateurs selon des méthodes éprouvées. Ils font l'objet de contrôles et vérifications internes, sans être systématiquement validés par un organisme tiers.

#### G1-3 : Prévention et détection des actes de corruption

Les données liées à la formation des salariés sont collectées via le système de gestion de la formation, Learning@MFS, qui couvre les salariés de certains pays de Mobilize Financial Services France. Learning@MFS inclut une sélection de modules de l'outil de formation de Renault Group, c'est-à-dire de Learning@Renault.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<i>Pourcentage de fonctions à risque couvertes par des actions de formation</i>	Tous les salariés « cadres » sont considérés comme occupant des fonctions à risque et doivent suivre la formation en ligne obligatoire « Anticorruption ». 100% des fonctions à risque sont couvertes par cette action de formation.

#### G1-4 : Incidents d'actes de corruption

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<i>Nombre de condamnations pour violation des lois anticorruption</i>	La corruption est définie dans la Charte Ethique du Groupe – Parties 2 et 3, conformément à sa délimitation et à son application dans le cadre de la législation française Sapin II.
<i>Montant des amendes pour violation des lois anticorruption</i>	

#### G1-6 : Pratiques de paiement

Mobilize Financial Services France travaille avec toute taille d'entreprises et applique des délais de paiement homogènes et les plus courts possibles opérationnellement.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Nombre moyen de jours pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou légal commence à courir	<p>Les délais de paiement sont comptés entre la date d'émission de la facture et la date de paiement.</p> <p>Les transactions intragroupes sont exclues du périmètre de reporting et les calculs fondés sur la valeur des factures et pas uniquement le nombre de factures.</p> <p>Ces indicateurs sont calculés sur la base de données réelles à fin décembre 2024.</p>
Nombre de procédures judiciaires en cours pour retard de paiement	Pour déterminer le nombre de procédures judiciaires en cours liées aux retards de paiement, les informations sont collectées sur la base d'un système déclaratif.

### 3.5 ANNEXES

#### **IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le rapport de durabilité de Mobilize Financial Services France**

Le processus de détermination de l'information matérielle à publier est basé sur les principes énoncés à la section 3.2 de l'ESRS 1. Ce processus comprend une analyse détaillée au niveau des points de données afin de déterminer si les renseignements prescrits se rapportent à un ou plusieurs sous-sujets matériels de la CSRD. Si un point de données particulier est considéré comme important, il est inclus dans le rapport de durabilité. Le Groupe Mobilize Financial Services a basé les résultats sur l'analyse de double matérialité et non sur des seuils.

Liste des points de données qui découlent d'autres réglementations de l'UE	ESRS	DR	Paragraphe	Nom	Chapitre
SFDR	ESRS 2	GOV-1	21 d	Mixité au sein des organes de gouvernance	3.1.1.2 - GOV-1 : Le rôle des instances d'administration, de gouvernance et de surveillance
SFDR	ESRS 2	GOV-1	21 e	Pourcentage d'administrateurs indépendants	3.1.1.2 - GOV-1 : Le rôle des instances d'administration, de gouvernance et de surveillance
SFDR	ESRS 2	GOV-4	30; 32	Déclaration sur la due diligence	3.1.1.2 - GOV-4 : Déclaration sur la due diligence
SFDR	ESRS 2	SBM-1	40 d i	Participation à des activités liées aux énergies fossiles	Non important

<b>SFDR</b>	ESRS 2	SBM-1	40 d II	Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	Non important
<b>SFDR</b>	ESRS 2	SBM-1	40 d iii	Participation à des activités liées à des armes controversées	Non important
<b>SFDR</b>	ESRS 2	SBM-1	40 d iv	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac	Non important
<b>CL</b>	E1	E1-1	14	Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050	3.2.1.1 - E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
<b>PILIER 3 + RÉFÉRENCE</b>	E1	E1-1	16 g	Entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris »	3.2.1.1 - E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
<b>SFDR + PILIER 3 + RÉFÉRENCE</b>	E1	E1-4	34	Cibles de réduction des émissions de GES	3.2.1.1 - E1-4 – Cibles liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci
<b>SFDR</b>	E1	E1-5	37	Consommation d'énergie et mix énergétique	Non important
<b>SFDR</b>	E1	E1-5	38	Consommation d'énergie produite à partir de sources fossiles par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat)	Non important
<b>SFDR</b>	E1	E1-5	40 à 43	Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	Non important
<b>INDICE SFDR + PILIER 3 + RÉFÉRENCE</b>	E1	E1-6	44	Émissions brutes de GES Scope 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	3.2.1.2 - E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

<b>INDICE SFDR + PILIER 3 + RÉFÉRENCE</b>	E1	E1-6	53 à 55	Intensité des émissions de GES brutes	3.2.1.2 - E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES
<b>CL</b>	E1	E1-7	56	Absorptions de GES et crédits carbone	3.2.1.2 - E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone
<b>PILIER 3</b>	E1	E1-9	66	Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement
<b>PILIER 3</b>	E1	E1-9	66 a	Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement
<b>PILIER 3</b>	E1	E1-9	66 c	Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement
<b>PILIER 3</b>	E1	E1-9	67 c	Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers par classe d'efficacité énergétique	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement
<b>RÉFÉRENCE</b>	E1	E1-9	69	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement
<b>SFDR</b>	E2	E2-4	28	Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol,	Non important
<b>SFDR</b>	E3	E3-1	9	Ressources aquatiques et marines	3.2.3 - E3-1 - Politiques en matière de ressources hydriques et marines

<b>SFDR</b>	E3	E3-1	13	Politique en la matière	3.2.3 - E3-1 - Politiques en matière de ressources hydriques et marines
<b>SFDR</b>	E3	E3-1	14	Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers	Non important
<b>SFDR</b>	E3	E3-4	28 c	Pourcentage total de l'eau recyclée et réutilisée	Non important
<b>SFDR</b>	E3	E3-4	29	Consommation totale d'eau en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres de l'entreprise	Non important
<b>SFDR</b>	E4	E4. SBM-3	16 a d	Publication des activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	Non important
<b>SFDR</b>	E4	E4. SBM-3	16 b	Des impacts négatifs matériels en ce qui concerne la dégradation des terres, la désertification ou l'imperméabilisation des sols ont été identifiés	Non important
<b>SFDR</b>	E4	E4. SBM-3	16 c	Les opérations propres affectent les espèces menacées	Non important
<b>SFDR</b>	E4	E4-2	24 b	Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables	Non important
<b>SFDR</b>	E4	E4-2	24 c	Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Non important
<b>SFDR</b>	E4	E4-2	24 d	Politiques de lutte contre la déforestation	Non important

<b>SFDR</b>	E5	E5-5	37 d	Déchets non recyclés	Non important
<b>SFDR</b>	E5	E5-5	39	Déchets dangereux et radioactifs	Non important
<b>SFDR</b>	S1	S1. SBM-3	14 f	Risque de travail forcé	3.3.1.4 - SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
<b>SFDR</b>	S1	S1. SBM-3	14 g	Risque d'exploitation d'enfants par le travail	3.3.1.4 - SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
<b>SFDR</b>	S1	S1-1	20	Engagements à mener une politique en matières des droits de l'homme	3.3.1 - S1-1 – Politiques relatives au personnel de l'entreprise
<b>SFDR</b>	S1	S1-1	21	Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du Travail	3.3.1 - S1-1 – Politiques relatives au personnel de l'entreprise
<b>SFDR</b>	S1	S1-1	22	Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	3.3.1 - S1-1 – Politiques relatives au personnel de l'entreprise
<b>SFDR</b>	S1	S1-1	23	Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	3.3.1 - S1-1 – Politiques relatives au personnel de l'entreprise
<b>SFDR</b>	S1	S1-3	32c	Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	3.3.1 - S1-3 : Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations
<b>SFDR</b>		S1-14	88 b + 88c	Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail	3.3.1 - S1-14 : Santé et sécurité
<b>SFDR</b>		S1-14	88 e	Nombre de jours perdus pour cause de blessures,	3.3.1 - S1-14 : Santé et sécurité

				d'accidents, de décès ou de maladies	
<b>SFDR/RÉFÉRENCE</b>	S1	S1-16	97 a	Écart de rémunération entre hommes et femmes	3.3.1 - S1-16 : Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)
<b>SFDR</b>	S1	S1-16	97 b	Ratio de rémunération excessif du Directeur Général	3.3.1 - S1-16 : Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)
<b>SFDR</b>	S1	S1-17	103 a	Cas de discrimination	3.3.1 - S1-17 – Incidents, plaintes et atteintes graves aux droits humains
<b>SFDR/RÉFÉRENCE</b>	S1	S1-17	104 a	Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	3.3.1 - S1-17 – Incidents, plaintes et atteintes graves aux droits humains
<b>SFDR</b>	S2	S2. SBM-3	11 b	Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	3.3.2 - SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
<b>SFDR</b>	S2	S2-1	17	Engagements à mener en matière de droits de l'homme	3.3.2 - S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur
<b>SFDR</b>	S2	S2-1	18	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Non important
<b>SFDR</b>	S2	S2-1	19	Non-respect des principes des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	3.3.2 - S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur
<b>SFDR + RÉFÉRENCE</b>	S2	S2-1	19	Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions	3.3.2 - S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

				fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du Travail	
<b>SFDR</b>	S2	S2-4	36	Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval	3.3.2 - S2-4 – Actions visant à gérer les impacts, risques et opportunités relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur
<b>SFDR</b>	S3	S3-1	16	Engagements à mener en matière de droits de l'homme	3.3.3 - S3-1 – Politiques relatives aux communautés affectées
<b>SFDR</b>	S3	S3-1	17	Non-respect des principes des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	3.3.3 - S3-1 – Politiques relatives aux communautés affectées
<b>SFDR</b>	S3	S3-4	36	Problèmes et incidents liés aux droits de l'homme	3.3.3 - S3-4 – Actions visant à gérer les impacts, risques et opportunités relatifs aux communautés affectées
<b>SFDR</b>	S4	S4-1	16	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	3.3.4 - S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux
<b>SFDR</b>	S4	S4-1	17	Non-respect des principes des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	3.3.4 - S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux
<b>SFDR</b>	S4	S4-4	35	Problèmes et incidents liés aux droits de l'homme	3.3.4 - S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

<b>SFDR</b>	G1	G1-1	10 b	Convention des Nations Unies contre la corruption	Non important
<b>SFDR</b>	G1	G1-1	10 d	Protection des lanceurs d'alerte	Non important
<b>SFDR</b>	G1	G1-4	24 a	Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	3.4.1 - Incidents d'actes de corruption
<b>SFDR</b>	G1-4	G1-4	24 b	Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	3.4.1 - Incidents d'actes de corruption

#### TABLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION

<b>Exigence de publication</b>	<b>Chapitre</b>
<b>BP-1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité</b>	3.1.1.1 - Activités de l'entité et modèle d'affaires 3.1.3 - Base de préparation
<b>BP-2 – Publication d'information relatives à des circonstances particulières</b>	3.1.3 - Base de préparation
<b>GOV-1 : Le rôle des instances d'administration, de gouvernance et de surveillance</b>	3.1.1.2 - Organes de gestion et de contrôle 3.1.4 - Notes méthodologiques

<p><b>GOV-2 - Informations et questions de développement durables transmises et traitées par les organes d'administration, de gouvernance et de surveillance</b></p>	<p>3.1.1.2 - Organes de gestion et de contrôle 3.1.2.1 - Identification des IROS et méthodologie de double matérialité</p>
<p><b>GOV-3 - Intégration de critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération</b></p>	<p>3.1.1.2 - Organes de gestion et de contrôle 3.1.4 - Notes méthodologiques 3.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IROs associées</p>
<p><b>GOV-4 - Déclaration sur la <i>due diligence</i></b></p>	<p>3.1.1.2 - Organes de gestion et de contrôle</p>
<p><b>GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes relatif à l'information en matière de durabilité</b></p>	<p>3.1.1.2 - Organes de gestion et de contrôle</p>
<p><b>SBM-1 – Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur</b></p>	<p>3.1.1.1 - Activités de l'entité et modèle d'affaires 3.1.1.3 - Dialogue avec les parties pren</p>
<p><b>SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes</b></p>	<p>3.1.1.3 - Dialogue avec les parties prenantes 3.3.1.1 - Conditions et environnement de travail 3.3.1.2 - Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 3.3.1.3 - Dialogue social et négociations collectives 3.3.1.4 - Autres droits liés au travail 3.3.4 – Consommateurs et utilisateurs finaux</p>
<p><b>SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique</b></p>	<p>3.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IROs associées 3.3.1.1 - Conditions et environnement de travail 3.3.1.2 - Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 3.3.1.3 - Dialogue social et négociations collectives</p>

	<p>3.3.1.4 - Autres droits liés au travail</p> <p>3.3.2 - Travailleurs de la chaîne de valeur</p> <p>3.3.3 - Communautés affectées</p> <p>3.3.4 - Consommateurs et utilisateurs finaux</p>
<b>IRO-1 - Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels</b>	<p>3.1.2 - Gestion des impacts, Risques et Opportunités (IROs)</p> <p>3.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IROs associées</p> <p>3.2.2 - Pollution</p> <p>3.2.3 - Ressources hydriques et marines</p> <p>3.2.4 - Biodiversité et écosystèmes</p> <p>3.2.5 - Economie circulaire</p>
<b>IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les états de durabilité</b>	3.5 - Annexes
<b>E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique</b>	3.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IROs associées
<b>E1-2 – Politiques relatives à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à celui-ci</b>	3.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IROs associées
<b>E1-3 – Actions et ressources relatives aux politiques en matière de changement climatique</b>	3.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IROs associées
<b>E1-4 – Cibles relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.</b>	3.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IROs associées
<b>E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES</b>	3.2.1.2 - Indicateurs liés au changement climatique
<b>E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone</b>	3.2.1.2 - Indicateurs liés au changement climatique
<b>E1-8 – Tarification interne du carbone</b>	3.2.1.2 - Indicateurs liés au changement climatique
<b>E2-1 – Politiques en matière de pollution</b>	3.2.2 - Pollution
<b>E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution</b>	3.2.2 - Pollution

<b>E2-3 – Cibles en matière de pollution</b>	3.2.2 - Pollution
<b>E3-1 – Politiques en matière de ressources hydriques et marines</b>	3.2.3 - Ressources hydriques et marines 3.2.2 - Pollution
<b>E3-2 – Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines</b>	3.2.3 - Ressources hydriques et marines
<b>E3-3 – Cibles en matière de ressources hydriques et marines</b>	3.2.3 - Ressources hydriques et marines
<b>E4-1 – Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaires</b>	3.2.4 - Biodiversité et écosytèmes
<b>E4-2 – Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes</b>	3.2.4 - Biodiversité et écosytèmes 3.2.2 - Pollution
<b>E4-3 – Actions et ressources relatives à la biodiversité et aux écosystèmes</b>	3.2.4 - Biodiversité et écosytèmes
<b>E4-4 – Cibles relatives à biodiversité et aux écosystèmes</b>	3.2.4 - Biodiversité et écosytèmes
<b>E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et à l'économie circulaire</b>	3.2.5 - Economie circulaire 3.2.2 - Pollution
<b>E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire</b>	3.2.5 - Economie circulaire
<b>E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire</b>	3.2.5 - Economie circulaire
<b>E5-4 – Flux entrants de ressources</b>	3.2.5 - Economie circulaire
<b>S1-1 – Politiques relatives au personnel de l'entreprise</b>	3.3.1.1 - Conditions et environnement de travail 3.3.1.2 - Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 3.3.1.3 - Dialogue social et négociations collectives 3.3.1.4 - Autres droits liés au travail
<b>S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts</b>	3.3.1.1 - Conditions et environnement de travail 3.3.1.2 - Égalité de traitement et égalité des chances pour tous

	<p>3.3.1.3 - Dialogue social et négociations collectives</p> <p>3.3.1.4 - Autres droits liés au travail</p>
<p><b>S1-3 – Processus de prévention, atténuation et remédiation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l’entreprise de faire part de ses préoccupations</b></p>	<p>3.3.1.1 - Conditions et environnement de travail</p> <p>3.3.1.2 - Égalité de traitement et égalité des chances pour tous</p> <p>3.3.1.3 - Dialogue social et négociations collectives</p> <p>3.3.1.4 - Autres droits liés au travail</p> <p>3.4.1 - Conduite des affaires</p>
<p><b>S1-4 – Actions relatives aux impacts matériels sur le personnel de l’entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles relatifs au personnel de l’entreprise, et efficacité de ces actions</b></p>	<p>3.3.1.1 - Conditions et environnement de travail</p> <p>3.3.1.2 - Égalité de traitement et égalité des chances pour tous</p> <p>3.3.1.3 - Dialogue social et négociations collectives</p> <p>3.3.1.4 - Autres droits liés au travail</p>
<p><b>S1-5 – Cibles relatives à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités matériels</b></p>	<p>3.3.1.1 - Conditions et environnement de travail</p> <p>3.3.1.2 - Égalité de traitement et égalité des chances pour tous</p> <p>3.3.1.3 - Dialogue social et négociations collectives</p> <p>3.3.1.4 - Autres droits liés au travail</p>
<p><b>S1-6 – Caractéristiques des salariés de l’entreprise</b></p>	<p>3.3.1.1 - Conditions et environnement de travail</p> <p>3.3.1.5 - Notes méthodologiques</p>
<p><b>S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social</b></p>	<p>3.3.1.3 - Dialogue social et négociations collectives</p> <p>3.3.1.5 - Notes méthodologiques</p>
<p><b>S1-9 – Indicateurs de diversité</b></p>	<p>3.3.1.2 - Égalité de traitement et égalité des chances pour tous</p>

	3.3.1.5 - Notes méthodologiques
<b>S1-10 – Salaires décents</b>	3.3.1.2 - Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 3.3.1.5 - Notes méthodologiques
<b>S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité</b>	3.3.1.1 - Conditions et environnement de travail 3.3.1.5 - Notes méthodologiques
<b>S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart rémunération et rémunération totale)</b>	3.3.1.1 - Conditions et environnement de travail 3.3.1.5 - Notes méthodologiques
<b>S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de la personne</b>	3.3.1.1 - Conditions et environnement de travail 3.3.1.5 - Notes méthodologiques
<b>S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur</b>	3.3.2 - Travailleurs de la chaîne de valeur
<b>S2-2 – Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur sujet des impacts</b>	3.3.2 - Travailleurs de la chaîne de valeur
<b>S2-3 – Processus visant à prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations</b>	3.3.2 - Travailleurs de la chaîne de valeur 3.4.1 - Conduite des affaires
<b>S2-4 – Actions relatives aux impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur et efficacité de ces actions</b>	3.3.2 - Travailleurs de la chaîne de valeur
<b>S2-5 – Cibles relatives à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels</b>	3.3.2 - Travailleurs de la chaîne de valeur
<b>S3-1 – Politiques relatives aux communautés affectées</b>	3.3.3 - Communautés affectées 3.3.2 - Travailleurs de la chaîne de valeur
<b>S3-2 – Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts</b>	3.3.3 - Communautés affectées
<b>S3-3 – Processus visant à prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations</b>	3.3.3 - Communautés affectées

	3.4.1 - Conduite des affaires
<b>S3-4 – Actions relatives aux impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles relatifs aux communautés affectées et efficacité de ces actions</b>	3.3.3 - Communautés affectées
<b>S3-5 – Cibles relatives à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels</b>	3.3.3 - Communautés affectées
<b>S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux</b>	3.3.4 - Consommateurs et utilisateurs finaux
<b>S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et les utilisateurs finaux au sujet des impacts</b>	3.3.4 - Consommateurs et utilisateurs finaux
<b>S4-3 – Processus visant à prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations</b>	3.3.4 - Consommateurs et utilisateurs finaux
<b>S4-4 – Actions relatives aux impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux et efficacité de ces actions</b>	3.3.4 - Consommateurs et utilisateurs finaux
<b>S4-5 – Cibles relatives à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels</b>	3.3.4 - Consommateurs et utilisateurs finaux
<b>G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise</b>	3.4.1 - Conduite des affaires
<b>G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs</b>	3.4.1 - Conduite des affaires
<b>G1-3 – Prévention et détection des actes de corruption</b>	3.4.1 - Conduite des affaires
<b>G1-4 – Incidents d'actes de corruption</b>	3.4.1 - Conduite des affaires
<b>G1-5 – Activités d'influence politique et de représentation d'intérêts</b>	3.4.1 - Conduite des affaires
<b>G1-6 – Pratiques en matière de paiement</b>	3.4.1 - Conduite des affaires

02.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Forvis Mazars S.A.  
Tour EXALTIS  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **DIAC S.A.**

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **DIAC S.A.**

Société Anonyme au capital de 415 100 500 euros

14 avenue du Pavé Neuf - 93160 Noisy-Le-Grand

RCS : Bobigny 702 002 221

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société DIAC S.A.,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DIAC S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies

significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Appréciation du risque de crédit et dépréciations afférentes**

#### ***Risque identifié***

Le groupe DIAC constitue des dépréciations pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. En conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers », le groupe DIAC calcule des dépréciations sur pertes de crédit attendues sur les actifs sains (bucket 1), sur les actifs dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale (bucket 2) et sur les actifs défaillants (bucket 3), tel que décrit dans le paragraphe I « Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle et contrats de Location Financement » des règles et méthodes comptables des états financiers consolidés.

Nous considérons que les dépréciations pour pertes de crédit attendues sur les opérations avec la clientèle finale et au réseau de concessionnaires constituent un point clé de l'audit en raison de leur importance à l'actif du bilan du groupe, de l'utilisation de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul et du recours important au jugement par la direction.

Les modalités d'estimation des dépréciations prennent en compte le contexte macro-économique contrasté. Ces modalités sont décrites dans le paragraphe B « Estimations et jugements » des règles et méthodes comptables des états financiers consolidés.

Les dépréciations au titre du risque de crédit sont présentées dans la Note 4 de l'annexe aux comptes consolidés et s'élèvent à 392 millions d'euros pour un encours en valeur brute de 20 829 millions d'euros au 31 décembre 2024.

#### ***Notre réponse***

Avec l'appui de nos experts en risque de crédit et nos spécialistes en informatique, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les méthodologies appliquées pour déterminer les paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation et leur correcte insertion opérationnelle dans les systèmes d'information ;
- Évaluer les contrôles clés mis en place pour valider les changements de paramètres et les hypothèses clés qui soutiennent le calcul de dépréciations pour pertes de crédit attendues ;
- Apprécier les ajustements de dépréciation à dire d'expert et examiner la documentation sous-tendant les dépréciations complémentaires constituées ;
- Apprécier les hypothèses utilisées dans la détermination des modèles de Forward-Looking, notamment la pondération des différents scénarii retenue, et la gouvernance sous-tendant le choix des pondérations ;
- Réaliser des contrôles sur le système informatique, incluant une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles automatiques participant à l'élaboration de l'information financière relative à IFRS9 ;
- Apprécier le processus de classification des actifs par catégorie ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle finale et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations du risque de crédit d'un exercice à l'autre ;
- Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés au regard des règles comptables applicables.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DIAC S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 20 mai 2020 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG S.A. était dans la 11<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 5<sup>ème</sup> année de sa mission.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821--55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

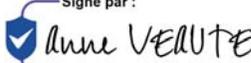
Nous fournissons également au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Courbevoie et Paris-La-Défense, le 25 avril 2025

Forvis Mazars S.A.

KPMG S.A.

Signé par :  
  
65239A6437884C1...

Anne VEAUTE  
Associée

DocuSigned by:  
  
7DCE8BF2964846F...

Ulrich SARFATI  
Associé



**DIAC S.A.**

**COMPTES CONSOLIDES**

**31 décembre 2024**

# SOMMAIRE

<b>BILAN ET COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>3</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....</b>	<b>181</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....</b>	<b>182</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>183</b>
APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS .....	183
FAITS MARQUANTS .....	183
REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	184
A) <i>Evolutions des principes comptables</i> .....	184
B) <i>Estimations et jugements</i> .....	185
C) <i>Principes de consolidation</i> .....	188
D) <i>Présentation des états financiers</i> .....	188
E) <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i> .....	189
F) <i>Pertes de valeur</i> .....	189
G) <i>Les contrats de location</i> .....	190
H) <i>Evaluation et présentation des prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »</i> .....	190
I) <i>Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »</i> .....	191
J) <i>Comptabilisation et évaluation des actifs financiers hors prêts et créances à la clientèle</i> .....	193
K) <i>Opérations entre le groupe MFS France et le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi</i> .....	194
L) <i>Impôts sur les résultats</i> .....	194
M) <i>Engagements de retraite et assimilés</i> .....	195
N) <i>Passifs financiers</i> .....	195
O) <i>Emissions structurées et dérivés incorporés</i> .....	195
P) <i>Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture</i> .....	195
Q) <i>Tableau des flux de trésorerie</i> .....	197
ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER .....	198
NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	200
LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES .....	226

**BILAN CONSOLIDE**

<b>ACTIF - En millions d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2024</b>	<b>12/2023</b>
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	2	4 688	4 751
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	3 et 4	20 134	18 141
Actifs d'impôts courants	5	35	29
Actifs d'impôts différés	5	4	1
Créances fiscales hors impôts courants	5	176	106
Comptes de régularisation et actifs divers	5	542	748
Opérations de location opérationnelle	3 et 4	303	378
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	16	16
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>25 898</b>	<b>24 170</b>

<b>PASSIF - En millions d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2024</b>	<b>12/2023</b>
Dettes envers les établissements de crédit	7.1	17 273	15 680
Dettes envers la clientèle	7.2	107	84
Dettes représentées par un titre	7.3	4 417	4 685
Passifs d'impôts courants	9	0	3
Passifs d'impôts différés	9	442	489
Dettes fiscales hors impôts courants	9	6	8
Comptes de régularisation et passifs divers	9	557	507
Provisions	10	54	50
Dettes subordonnées	12	243	11
Capitaux propres		2 799	2 653
- Dont capitaux propres part du groupe		2 799	2 653
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		415	415
<i>Réserves consolidées et autres</i>		2 242	2 085
<i>Gains ou pertes latents</i>		(11)	(4)
<i>Résultat de l'exercice</i>		153	157
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>25 898</b>	<b>24 170</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Intérêts et produits assimilés	19	1 177	899
Intérêts et charges assimilés	20	(1 001)	(741)
Commissions (Produits)	21	349	380
Commissions (Charges)	21	(172)	(201)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	22	2	4
Produits des autres activités	23	226	209
Charges des autres activités	23	(181)	(150)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>400</b>	<b>400</b>
Charges générales d'exploitation	24	(190)	(182)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(4)	(5)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>206</b>	<b>213</b>
Coût du risque	25	(75)	(36)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>131</b>	<b>177</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		0	0
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>131</b>	<b>177</b>
Impôts sur les bénéfices	26	22	(20)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>153</b>	<b>157</b>
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Dont part des actionnaires de la société mère		153	157
Résultat net par action (1) et en euros		1,59	1,63
Résultat net dilué par action et en euros		1,59	1,63

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

## ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>RESULTAT NET</b>	<b>153</b>	<b>157</b>
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	(7)	(2)
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	(7)	(2)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	(7)	(2)
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>146</b>	<b>155</b>
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	0	0
Dont part des actionnaires de la société mère	146	155

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital  (1)	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Gains ou pertes latents ou différés	Résultat net  (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres  (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres  (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	<b>415</b>	<b>0</b>	<b>2 067</b>	<b>0</b>	<b>(2)</b>	<b>90</b>	<b>2 570</b>	<b>0</b>	<b>2 570</b>
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(2)		(2)		(2)
Résultat de la période avant affectation						157	157		157
<b>Résultat global de la période</b>					<b>(2)</b>	<b>157</b>	<b>155</b>		<b>155</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			90			(90)			
Distribution de l'exercice			(72)				(72)		(72)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2023</b>	<b>415</b>	<b>0</b>	<b>2 085</b>	<b>0</b>	<b>(4)</b>	<b>157</b>	<b>2 653</b>	<b>0</b>	<b>2 653</b>
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(7)		(7)		(7)
Résultat de la période avant affectation						153	153		153
<b>Résultat global de la période</b>					<b>(7)</b>	<b>153</b>	<b>146</b>		<b>146</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			157			(157)			
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024</b>	<b>415</b>	<b>0</b>	<b>2 242</b>	<b>0</b>	<b>(11)</b>	<b>153</b>	<b>2 799</b>	<b>0</b>	<b>2 799</b>

(1) Au 31 décembre 2024, le capital social de DIAC S.A. de 415 100 500 euros est composé de 96 535 000 actions de 4,30 euros entièrement libérées et détenues par RCI Banque SA, elle-même détenue par Renault S.A.S qui est elle-même détenue par Renault S.A.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Résultat net</b>	<b>153</b>	<b>157</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4	5
Dotations nettes aux provisions	33	(11)
Produits et charges d'impôts différés	(46)	(23)
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(1)	(4)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>143</b>	<b>124</b>
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	46	(145)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements</b>	<b>36</b>	<b>(178)</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 602	907
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	75	(178)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	1 527	1 085
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 936)	(1 047)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(1 961)	(1 057)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	25	10
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(66)	(182)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	(265)	207
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	199	(389)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(400)</b>	<b>(322)</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>(211)</b>	<b>(343)</b>
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(4)	(8)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(4)</b>	<b>(8)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	228	(72)
- Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés	228	0
- Dividendes versés	0	(72)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>228</b>	<b>(72)</b>
<b>Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)</b>	<b>13</b>	<b>(423)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	(77)	346
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(77)	346
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	(64)	(77)
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	350	335
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(414)	(412)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>13</b>	<b>(423)</b>

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est composé d'opérations au jour le jour et de dépôts à vue. Ces éléments constitutifs sont présentés en notes 2 et 7.1.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

DIAC S.A., société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 415 100 500 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 702 002 221.

Le siège social de DIAC S.A. est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand, France. DIAC S.A. est détenue par RCI Banque S.A. avec comme parent ultime Renault S.A.

DIAC S.A. a pour principale activité le financement des marques des Groupes Renault, Nissan et Mitsubshi.

Les états financiers consolidés annuels du groupe DIAC S.A. au 31 décembre 2024 portent sur la société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros (M€) sauf indication contraire.

### APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés condensés du groupe Mobilize Financial Services France au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 mars 2025 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2025.

#### **Distribution de dividendes 2023**

Aucun

#### **Dividendes au titre de l'exercice 2024**

Aucun

## FAITS MARQUANTS

### Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation :

Sur le marché de la titrisation, le groupe a placé pour environ 765 M€ de titres adossés à des crédits octroyés par DIAC.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application de la réglementation européenne, les comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services France de l'exercice 2024 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2024 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

### A) Evolutions des principes comptables

Le groupe Mobilize Financial Services France applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2024.

#### ➤ Nouveaux textes d'application obligatoire en 2024

IFRS 17 et amendements	Contrats d'assurance
Amendement IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants
Amendement IFRS 16	Passif de location dans le cadre d'une cession-bail
Amendements IAS 7	Entente de financement de fournisseurs

L'application des amendements IAS 1, IFRS 16 et IAS 7 à compter du 1er janvier 2024 est sans effet significatif sur les états financiers du groupe.

#### ➤ Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le groupe

Nouvelles normes et amendements IFRS non adoptés par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
Amendement IAS 21	Absence de convertibilité	1 <sup>er</sup> janvier 2025

Le groupe n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de cet amendement.

#### ➤ Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes et amendements non adoptés à ce jour par l'Union Européenne.

Nouvelles normes et amendements IFRS non adoptés par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
Amendement IFRS 9/17	Classement et évaluation des instruments financiers	1er janvier 2026
Amendement IFRS 9/17	Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature (« renouvelable »)	1er janvier 2026
Améliorations annuelles Volume 11	Processus annuel d'amélioration des normes	1er janvier 2026
IFRS 18	Classement Présentation et informations à fournir dans les états financiers	1er janvier 2027
IFRS 19	Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public	1er janvier 2027

Le Groupe étudie les impacts d'IFRS 18 et n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application des autres amendements.

## B) Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe Mobilize Financial Services France doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe Mobilize Financial Services France revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements. L'impact de ces estimations au 31 décembre 2024 est décrit ci-dessous :

### Hypothèses significatives pour les calculs de pertes attendues IFRS 9 :

Elles sont proches de celles retenues au cours de l'exercice précédent.

#### **Forward Looking**

La provision « forward looking » est composée d'une provision statistique et d'une provision d'expertise sectorielle.

#### Approche sectorielle

La provision forward looking intègre une provision sectorielle qui sert à couvrir le risque de certains secteurs d'activité spécifiques (dont les entreprises opérant dans ces secteurs et les particuliers travaillant dans ces entreprises). Chaque semestre, Coface fournit une évaluation actualisée du risque de défaut commercial (faible, moyen, élevé et Très élevé) pour les principaux secteurs économiques.

Actuellement, les secteurs présentant le risque le plus élevé dans une perspective sectorielle sont la construction, la fabrication de papier et le textile-habillement.

Selon des analyses complémentaires, les secteurs du tourisme, de l'hébergement, des loisirs et de l'économie créative ne sont plus considérés comme risqués en 2024.

Le montant de la provision forward looking sectorielle est indiqué dans le tableau plus bas.

#### Approche statistique

**La provision statistique est basée sur 3 scénarios :**

- **Scénario « Stability » :** Stabilité pendant les trois prochaines années des paramètres de provisions des pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses), sur la base des derniers paramètres de risque disponibles ;
- **Scénario « Baseline » :** utilisation des paramètres de stress issus de modèles internes. Les paramètres PD et LGD sont soumis à des stress tests en fonction des prévisions des indicateurs macroéconomiques correspondants au scénario « Baseline » établi par la BCE.
- **Scénario « Adverse » :** approche similaire au scénario « Baseline » mais avec une utilisation de données macro-économiques dégradées établies par la BCE. Ces données sont utilisées pour modéliser des PD/LGD plus élevées, entraînant des pertes attendues (ECL) plus importantes.

Tous les indicateurs macroéconomiques ci-dessous sont pondérés pour les marchés de Mobilize Financial Services France et sont basés sur les dernières prévisions de la BCE.

L'activité économique a progressé modérément en 2024, la consommation des ménages profitant néanmoins de l'augmentation du pouvoir d'achat due à la diminution de l'inflation. En 2025 et 2026, la croissance s'intensifierait et sera soutenue par la reprise de l'investissement privé à mesure que les taux d'intérêt se détendraient.

La croissance annuelle moyenne du PIB en volume s'établit à 0,7% en 2024, et devrait se renforcer de 1,1% en 2025 et de 1,7% en 2026.

L'inflation a nettement diminué, atteignant en moyenne annuelle de 2,5% en 2024, puis 1,7% en 2025 et 2026, grâce à la baisse des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés.

Le taux de chômage devrait connaître une légère hausse au cours des deux prochaines années, passant de 7,5% en 2024 à 7,8% en 2025, puis 7,9% en 2026. L'évaluation générale d'une situation tendue sur le marché du travail demeure pertinente.

Cela entraîne des variations dans la pondération des scénarios – la nouvelle proposition de pondération reflète l'incertitude mondiale et une perspective prudente pour l'économie. L'instabilité politique nécessite ces ajustements.

Clientèle et Réseau	FL Scénario Poids – Décembre 2023			FL Scénario Poids – décembre 2024			Variance		
	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse
France	0,35	0,55	0,10	0,25	0,50	0,25	-0,10	-0,05	0,15

Ces pondérations reflètent leurs probabilités de survenance, permettant ainsi de calculer une provision forward looking statistique. Le montant de la provision est obtenu par différence avec les provisions comptables IFRS 9 du scénario « Stability ».

L'évolution de la provision forward looking réalisée au 31 décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023 est détaillée dans le tableau ci-dessous.

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	12/2024
France	19	16	4	2			41

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	12/2023
France	22	13	3				38

Ainsi, la provision totale du Forward looking (activité financement Clientèle et Réseaux) s'est élevée à :

Approche statistique : 35,1 M€ à fin décembre 2024 contre 27,9 M€ à fin décembre 2023.

Approche sectorielle : 6,1 M€ à fin décembre 2024 contre 9,7 M€ à fin décembre 2023.

Les provisions statistique et sectorielle s'établissent à 41,3 M€ contre 37,6 M€ à fin décembre 2023.

#### **Sensibilité du forward looking statistique par rapport à décembre 2023 :**

L'application d'une pondération de 100 % au scénario Stability conduirait à une réduction de la provision statistique de 22 M€.

L'application d'une pondération de 100 % au scénario Baseline conduirait à une augmentation de 4 M€ de la provision statistique.

L'application d'une pondération de 100 % au scénario Adverse conduirait à une augmentation de 45 M€ de cette provision.

## Provisions au dire d'expert

Un ajustement des provisions statistiques peut être éventuellement apporté au niveau local. L'expert peut ajuster l'allocation d'une exposition performante ou non performante, ainsi que l'ECL calculée s'il a des informations complémentaires. Ces ajustements doivent être justifiés et sont classés en 2024 en cinq catégories : risque de crédit relatif aux clients fragiles, risque relatif à l'inflation, risque individuel sur contrepartie(s) entreprise(s), paramètres de non-adéquation statistique (paramètres de risque), autres provisions à dire d'expert (ex-risques identifiés sur des sous-portefeuilles, ajustements sur des contrats en défaut ou présentant des impayés).

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 12/2024
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
Risque relatif aux clients fragiles	(0)						(0)
Risque relatif à l'inflation							
Risque individuel sur contrepartie entreprise		(6)					(6)
Risque de non-adéquation statistique	(2)	0	(3)				(5)
Provisions à dire d'expert	1		(9)			(1)	(9)
<b>Total</b>	<b>(2)</b>	<b>(6)</b>	<b>(11)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>(20)</b>

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 12/2023
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
Risque relatif aux clients fragiles	1						1
Risque relatif à l'inflation	9						9
Risque individuel sur contrepartie entreprise		2					2
Risque de non-adéquation statistique	(2)	0					(1)
Provisions à dire d'expert			(8)	0	0	(1)	(8)
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>(8)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>

### Provision Clientèle

#### *Risque relatif aux clients fragiles*

Les clients fragiles doivent être identifiés par la mise en œuvre d'un arbre de décision et/ou par la mise en place d'un modèle de score. Lorsque l'identification des clients est réalisée, il convient d'établir la sévérité de la difficulté pour définir les actions associées à cette sévérité. Une provision d'expertise additionnelle doit être appliquée aux clients fragiles de sévérité élevée et moyenne classés en Bucket 1.

#### *Risque relatif à l'inflation*

Sur les portefeuilles Grand Public, un ajustement lié à une dégradation de la solvabilité des clients qui voient le coût de la vie impacté par l'inflation a été généralisé fin 2022. La méthodologie utilisée pour calibrer cet ajustement consiste à estimer quelle part du portefeuille en Bucket 1 serait susceptible de basculer en Bucket 2 en stressant les éléments de coût de la vie, et de couvrir cette partie du portefeuille en Bucket 1 sur la base du taux moyen de provisionnement des Bucket 1 et Bucket 2.

Sur l'exercice 2024, la provision a été entièrement reprise en raison d'une baisse structurelle de l'inflation et des coûts de l'énergie en 2023 et 2024.

*Risque individuel sur contrepartie entreprise*

Ces expertises sont appliquées lors de revues individuelles d'entreprises.

*Risque de non-adéquation statistique*

Ces expertises sont réalisées afin de couvrir des biais ou incertitudes sur les paramètres de risque. Elles peuvent également être appliquées pour anticiper des évolutions de paramètres ou des changements de modèles.

*Autres provisions à dire d'expert*

Les autres provisions à dire d'expert incluent les expertises liées à l'identification d'une poche de risque sur un segment précis (« risk cluster »), les ajustements hors modèle sur des contrats restructurés lorsque des signes d'une possible dégradation sont identifiés (« moratoria »), et la reclassification des encours Bucket 3 en impayés techniques. A la suite de l'application de la nouvelle définition du défaut (NDoD), un certain nombre de clients reste systématiquement en défaut, expliqué par la rétention en B3 durant la période probatoire de 3 mois une fois que le client n'a plus d'arriéré.

**Provision Réseau**

En ce qui concerne la partie Réseau un ajustement des provisions statistiques peut être éventuellement apporté au niveau local en cas de nécessité. L'expert peut ajuster l'ECL calculé s'il a des informations complémentaires. Ces ajustements doivent être justifiés.

**C) Principes de consolidation****Périmètre et méthodes de consolidation**

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive par le groupe directement ou indirectement.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés. La filiale Diac Location est consolidée en Intégration globale.

Les actifs titrisés de DIAC S.A., pour lesquels le groupe Mobilize Financial Services France conserve la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan. Le groupe considère qu'il conserve le contrôle sur les fonds communs de titrisation (FCT) créés dans le cadre de ses opérations de titrisation, en raison de la détention des parts les plus risquées, jugées déterminantes pour l'exercice du pouvoir conformément à la norme IFRS 10. Le fonds contrôlé est ainsi consolidé par intégration globale, ce qui implique une élimination des opérations réciproques ainsi que la conservation des créances cédées, des intérêts courus et des provisions afférentes qui leur sont rattachés à l'actif de la situation financière consolidée. En parallèle, les emprunts obligataires émis par le fonds sont intégrés au passif du bilan du groupe et les charges y afférentes sont intégrées au compte de résultat.

Conformément aux dispositions d'IFRS 9, le groupe ne décomptabilise pas les créances titrisées car le fonds commun de titrisation (FCT) chargé de leur gestion reste sous le contrôle de Mobilize Financial Services France. Dans le cadre du business model de « collecte » et conformément à la politique comptable et aux seuils du groupe, les cessions de créances par titrisation sont peu fréquentes mais significatives. Ces cessions de créances via la titrisation ne remettent pas en cause le business model de « collecte » appliqué à ces portefeuilles et leur comptabilisation au coût amorti.

**D) Présentation des états financiers**

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2017-02 du 14 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

**Base d'évaluation**

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Ces catégories sont précisées dans les notes ci-après.

### Résultat d'exploitation

Le résultat des cessions d'activités ou de participations opérationnelles (totales ou partielles), le résultat des cessions de participations dans des entreprises associées et coentreprises (totales ou partielles) et les autres résultats liés aux variations de périmètre sont comptabilisés en produits ou charges des autres activités.

Les coûts directs d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale sont comptabilisés en charges des autres activités. Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

### Secteurs opérationnels

Les informations par secteur opérationnel sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité exécutif groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8. La segmentation opérationnelle s'aligne sur la répartition par marché, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise. Les contributions par marché sont analysées par période sur les principaux agrégats du compte de résultat et l'encours moyen productif.

Le groupe Mobilize Financial Services France a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : 1) les financements et services associés à la clientèle final (Grand Public et Entreprises regroupés), autres que ceux du Réseau et 2) les financements octroyés au Réseau de concessionnaires du Renault Group et des marques Nissan et Mitsubishi. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication.

Activité	Clientèle	Réseau
Crédit	● √	● √
Location Financière	● √	NA
Location Opérationnelle	● √	NA
Services	● √	NA

### E) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amortis linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

Constructions	15 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois ans.

Certains logiciels peuvent faire l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée plus longue si le groupe juge que la durée de trois ans ne reflète pas de façon fidèle leur durée d'utilisation.

### F) Pertes de valeur

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini.

### Valeurs résiduelles

Le groupe Mobilize Financial Services France assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement. La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée/kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, un ajustement prospectif du plan d'amortissement peut être constaté en cas de variation de la valeur de revente prévisionnelle. La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

### **G) Les contrats de location**

Un contrat contient une location s'il confère au preneur le droit d'utiliser un actif spécifié pendant une période spécifiée en retour d'un paiement.

#### **Contrats de location, côté preneur**

En tant que preneur, le Groupe est engagé essentiellement dans des contrats de location immobilière.

Lorsque le groupe est preneur, à l'initiation du contrat, un actif lié au droit d'utilisation amorti sur la durée de location estimée est reconnu en contrepartie d'une dette financière évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs fixes sur la durée de location, et désactualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon. Le taux d'emprunt marginal, calculé par zone monétaire, correspond au taux sans risque en vigueur dans la zone, augmenté de la prime de risque du Groupe applicable pour la devise locale. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer.

Les loyers liés aux contrats de location de courte durée (de 12 mois ou moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges opérationnelles.

#### **Contrats de « location opérationnelle », côté bailleur**

Lorsqu'il est bailleur, le groupe Mobilize Financial Services France opère une distinction entre les contrats de « location financement » (traités plus bas avec les actifs financiers) et les contrats de « location opérationnelle ».

Le principe général conduisant le groupe Mobilize Financial Services France à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est toujours celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe Mobilize Financial Services France sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transférée à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe Mobilize Financial Services France tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle. La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe Mobilize Financial Services France des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

### **H) Evaluation et présentation des prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »**

Le groupe Mobilize Financial Services France qualifie ses contrats de location en « location financière » dès lors qu'il y a transfert des risques et avantages liés à la propriété. Ces contrats sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes. Les créances de financement des ventes, de financement du réseau et les prêts liés à des placements de trésorerie sont classés comme « prêts et créances émis par l'entreprise » selon IFRS 9. Les prêts journaliers auprès de la Banque Centrale sont inscrits dans « Caisse et Banques Centrales ».

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce calcul inclut, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Les commissions liées à un contrat de financement sont intégrées comme coûts marginaux selon IFRS 9. Les commissions indépendantes (« stand-alone ») sont comptabilisées selon IFRS 15 et reconnues au résultat lorsque l'obligation de performance est remplie (à un instant précis ou à l'avancement).

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les « Autres produits d'exploitation bancaire » et « Autres charges d'exploitation bancaire ».

## **I) Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »**

Tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme IFRS 9 se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès leur date d'origination (à l'exception de ceux dépréciés dès l'origine ou acquis en présence d'un événement de défaut). Chaque prêt ou créance, en date d'arrêt, est classé dans une catégorie de risque selon qu'il a subi ou non de détérioration significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. De cette classification dépend le niveau de la provision pour perte de valeur attendue à comptabiliser pour chaque instrument :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination, la perte de valeur correspond aux pertes attendues sur l'actif dans un horizon de 12 mois ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ou contrepartie financière non investment-grade, la perte de valeur correspond aux pertes attendues sur l'actif sur l'intégralité de sa durée de vie,
- Bucket 3 : Classement en défaut de la contrepartie

La date d'origination des actifs est la date à laquelle le groupe est irrévocablement engagé vis-à-vis de sa contrepartie, via la signature d'un engagement ou via la constatation de la créance.

### **Affectation entre les trois catégories de risque**

Pour répartir les actifs entre les trois catégories, différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe Mobilize Financial Services France.

Pour les contreparties bancaires, une notation groupe est établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie.

Pour les clients Réseau et Clientèle, les portefeuilles sont découpés en quatre segments sur lesquels sont développés des scores de comportement : Grand Public, Entreprises, Très Grandes Entreprises (France uniquement), Réseau. Les variables de score sont spécifiques à chaque pays et à chaque segment et incluent des critères qualitatifs ; forme juridique de l'entreprise, âge de l'entreprise, type de véhicule : véhicule neuf/véhicule Occasion, pourcentage d'apport comptant, état civil, mode d'habitation, profession, et quantitatifs ; durée de l'impayé en cours, durée écoulée depuis le dernier impayé régularisé, exposition, durée initiale de financement, ratios bilantiels usuels.

La dégradation significative du risque de crédit (le passage de Bucket 1 en Bucket 2) est analysée au niveau de la transaction, c'est-à-dire par contrat de financement pour l'activité « Financement clientèle particuliers et entreprises » ou par ligne de financement pour l'activité « Financement Réseau ». Pour les portefeuilles en notation IRB-A, un déclassement du Bucket 1 vers le Bucket 2 est effectué en fonction de la dégradation de la notation de la transaction par rapport à l'origination. Pour les portefeuilles en méthode standard (non notés), le déclassement du Bucket 1 en Bucket 2 s'effectue en fonction d'arbres de décision différents entre les activités Clientèle et Réseau, tenant compte entre autres de la présence d'impayés et des restructurations de contrats.

Par la suite, le retour en Bucket 1 pour les portefeuilles Clientèle et Réseau, notés en IRB-A, se fait lorsque le rating de la transaction s'est amélioré, lorsque le statut risque du tiers s'est amélioré pour les portefeuilles Réseau en approche standard. Pour les portefeuilles Clientèle en approche standard non notés, le retour en Bucket 1 s'opère douze mois après la date de régularisation du dernier impayé.

Enfin, le retour en Bucket 2 des instruments classés en Bucket 3 s'opère lorsque le client a remboursé l'intégralité de ses impayés et qu'il ne rencontre plus de critère de défaut. Pour l'activité Réseau, les lignes de financement originées lorsque le client était en défaut (POCI) restent en Bucket 3. En cas de retour en Bucket 1, les nouvelles expositions suivent ce statut.

### Cas spécifique des encours restructurés

Le groupe Mobilize Financial Services France applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24 juillet 2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements. Elle désigne ainsi les cas de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client) ou de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières. Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

Même si les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client, l'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les encours restructurés sont soit déclassés en Bucket 2 (performing, «viable forbearance measure») ou en Bucket 3 (non-performing, «distressed forbearance measure»).

Par la suite, un contrat peut sortir des encours restructurés si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements ;
- Un minimum de deux ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant ;
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, a minima, de la moitié de la période probatoire ;
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat restructuré classé performing bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours durant sa période d'observation, il doit être déclassé en défaut (annulation de sa période d'observation).

### Mesure des pertes de crédit attendues

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues (ECL) correspondent à l'espérance de la perte de crédit (en principal et en intérêts), actualisée au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif. Ce montant constitue la provision affectée à une facilité ou à un portefeuille.

Les ECL sont déterminées comme le produit des éléments suivants, actualisés au TIE du contrat :

- Exposure at Default (EAD) : Montant de l'exposition attendue en cas de défaut de la contrepartie, en tenant compte des remboursements anticipés éventuels.
- Probabilité de défaut (PD) : Probabilité qu'une contrepartie du Groupe fasse défaut à l'horizon d'un an, basé sur les paramétrages bâlois.
- Loss Given Default (LGD) : Rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment de défaut. L'estimation s'appuie sur les données prudentielles en approche IRB, avec des ajustements pris en compte si nécessaire.

Pour les contrats dont la maturité est inférieure à 12 mois, la provision reste identique que l'opération soit classée en Bucket 1 ou en Bucket 2. Ce point est particulièrement significatif pour le périmètre Réseau, composé principalement de financements à court terme.

### Information prospective et « forward looking »

Pour le calcul des pertes de crédit attendues (ECL), la norme IFRS 9 exige l'utilisation d'informations pertinentes, internes et externes, validées et raisonnablement disponibles. Cette estimation prospective repose sur une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, intégrant les effets des évolutions économiques futures sur le risque de crédit. Cette approche « forward looking » vise à refléter les impacts potentiels des variations macroéconomiques sur les pertes attendues.

Les projections macroéconomiques sont appliquées à l'ensemble des contrats du portefeuille, quel que soit le type de produit, qu'il s'agisse de crédits, de locations financières ou opérationnelles. Pour chaque scénario envisagé, des paramètres spécifiques, tels que la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (LGD), sont définis afin de déterminer les pertes attendues associées.

Dans le groupe, la provision forward-looking inclut une provision sectorielle pour couvrir dans le secteur Clientèle corporate les secteurs identifiés comme fragilisés et une provision statistique qui tient compte de scénarios macroéconomiques appliqués à l'ensemble des encours Clientèle et Réseau.

La provision statistique est basée sur trois scénarios ; Stabilité, Baseline et Adverse qui sont ensuite pondérés pour tenir compte des dernières projections macro-économiques à date de l'OCDE (variation de PIB, taux de chômage et inflation) et de leur probabilité de survenance, ce qui permet de calculer une provision forward looking statistique (montant de la provision obtenu par différence avec les provisions comptables du scénario Stability).

### **Critères de passage en défaut**

Le passage en défaut d'un instrument financier au sein du groupe Mobilize Financial Services France repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

**Critères quantitatifs :** Un instrument est en défaut lorsque les impayés non techniques du client dépassent 500 EUR (seuil absolu) ou 1% de son encours total dans la situation financière (seuil relatif de la BCE) pendant plus de 90 jours consécutifs. Ce calcul doit être réalisé sur une base quotidienne pour garantir une surveillance précise.

**Critères qualitatifs :** le groupe s'appuie sur les indicateurs pouvant traduire une absence probable de paiement tels que ; la présence d'un ou plusieurs impayés depuis au moins trois mois, conformément aux règles de comptabilisation des retards, une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie (cas de surendettement, redressement ou liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens ou assignations devant un tribunal international) ou l'existence de contentieux ou de procédures judiciaires entre la contrepartie et l'établissement.

Ces éléments sont utilisés pour évaluer la capacité et la volonté du client à honorer ses engagements financiers.

Les créances litigieuses faisant l'objet d'un refus de paiement de la part du client à la suite de contestation de l'interprétation des clauses du contrat si la situation financière du client n'apparaît pas compromise, les clients à conditions de paiement négociables s'il n'y a aucun doute sur le recouvrement et les créances sur lesquelles ne pèse qu'un risque pays sont exclues des créances en défaut.

### **Règles de passage en pertes**

Le passage en perte consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. Les filiales du groupe Mobilize Financial Services France doivent sortir du bilan les encours par la contrepartie d'un compte de perte, et reprendre la dépréciation associée, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et donc au plus tard lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints.

En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et donc sorties du bilan s'il s'agit :

- de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances négociés avec le client notamment dans le cadre d'un plan de redressement ;
- de créances prescrites ;
- de créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux) ;
- de créances envers un client disparu.

## **J) Comptabilisation et évaluation des actifs financiers hors prêts et créances à la clientèle**

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument. Le portefeuille de titres est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IFRS 9. Les OPCVM et les FCP (parts de fonds) sont réputés non SPPI et sont donc valorisés à la juste valeur par résultat. Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable sont des instruments de capitaux propres et sont également comptabilisés en juste valeur par résultat.

Les actifs financiers répondant à la définition d'instruments de dette gérés dans le cadre d'un modèle de gestion de collecte et vente et passant les tests SPPI chez le groupe Mobilize Financial Services France sont comptabilisés en juste valeur en contrepartie des Autres éléments du résultat global. Les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. La dépréciation de ce type de titre suit les modèles préconisés par la norme IFRS 9 en fonction des ECL.

Dans tous ces cas, la juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché.

### **K) Opérations entre le groupe MFS France et le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi**

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe Mobilize Financial Services France contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

#### **Aide à la vente**

Au 31 décembre 2024, le groupe Mobilize Financial Services France a assuré 6 637 M€ de nouveaux financements (cartes incluses) contre 6 714 M€ d'euros au 31 décembre 2023.

#### **Relations avec le réseau de concessionnaires**

Le groupe Mobilize Financial Services France agit en partenaire financier afin de maintenir et s'assurer la bonne santé financière des réseaux de distribution du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi.

Au 31 décembre 2024, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 5 147 M€ contre 4 281 M€ au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, 264 M€ sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du groupe Renault contre 126 M€ au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 301 M€ d'euros contre 307 M€ au 31 décembre 2023.

#### **Relations avec les constructeurs**

Le groupe Mobilize Financial Services France règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe Mobilize Financial Services France est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de sa politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, le constructeur participe à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe Mobilize Financial Services France.

Au 31 décembre 2024, cette participation s'élève à 323 M€, contre 224 M€ au 31 décembre 2023.

### **L) Impôts sur les résultats**

Le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs dans la situation financière consolidée. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement de ces différences. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont reconnus en fonction de leur probabilité de réalisation future et sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

Pour évaluer les provisions pour positions fiscales incertaines, le Groupe utilise une méthode d'évaluation individuelle basée en général sur le montant le plus probable. Ces provisions sont classées sur des lignes dédiées dans la situation financière consolidée, afin de se conformer à leurs caractéristiques qualitatives.

### **M) Engagements de retraite et assimilés**

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actuelle de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuées de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

### **N) Passifs financiers**

Les passifs financiers du groupe Mobilize Financial Services France sont constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement qui sont étalés actuariellement sur la durée de l'émission.

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

### **O) Emissions structurées et dérivés incorporés**

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé incorporé de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe Mobilize Financial Services France correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

### **P) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe Mobilize Financial Services France dans le cadre de sa politique de gestion des risques de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par Mobilize Financial Services France peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs. Le groupe Mobilize Financial Services France applique les dispositions d'IFRS9 pour la désignation et le suivi de ses relations de couvertures.

## Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

## Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debit Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60%.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie.

## Couverture de juste valeur

Le groupe Mobilize Financial Services France a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») à ses couvertures du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

**Couverture de flux de trésorerie**

Le groupe Mobilize Financial Services France a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe ;
- Couverture du risque de taux sur des ensembles composés d'un passif à taux fixe et d'un swap payeur variable / receveur fixe par un swap payeur fixe receveur variable ;

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. Le groupe calcule un ratio de couverture pour s'assurer que les nominaux des couvertures n'excèdent pas les nominaux couverts. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

**Instruments dérivés à la juste valeur par résultat**

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe Mobilize Financial Services France n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

**Q) Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Mobilize Financial Services France. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

## ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque SA, qui assure la plus grande partie du refinancement du groupe Mobilize Financial Services France, maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

### Liquidité

La liquidité du groupe Mobilize Financial Service France est gérée en central par RCI Banque SA.

Le groupe Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

Sur le marché obligataire, le groupe se finance sur des maturités allant de 3 à 8 ans sur le marché en euro. Cette diversification des offres permet de toucher divers types d'investisseurs.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité RCI Banque SA prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

**Appétit pour le risque :** Cet élément est défini par le Comité des risques du Conseil d'administration ;

**Refinancement :** Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement ;

**Réserve de liquidité :** L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE ou de la Banque d'Angleterre, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité financier ;

**Prix de transfert :** Le refinancement des entités européennes du groupe est coordonné par la Trésorerie groupe qui gère la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification ;

**Scénarios de stress :** Le Comité financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts et de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressée sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers ;

**Plan d'urgence :** Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

### Risque de crédit

La qualité de portefeuille crédit (mesurée par le taux de prêt non performants) s'est maintenue à 2.9% des encours clientèles (hors Réseau) en défaut en décembre 2024, en recul de 8 points de base par rapport à décembre 2023. Les encours en défaut suivent la croissance de l'encours total depuis décembre 2023.

### Rentabilité

Le groupe Mobilize Financial Services France revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité.

### Gouvernance

Les comités risques et reporting suivent systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée du groupe MFS France.

### Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou par des produits dérivés.

Ces opérations sont très majoritairement réalisées auprès de la maison mère RCI Banque S.A. Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux des opérations de titrisation par des produits dérivés font l'objet de technique de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), le groupe Mobilize Financial Services investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

### **Environnement macroéconomique**

Aux Etats Unis, le maintien de taux directeurs élevés a permis de faire baisser l'inflation. Après avoir atteint un point haut à 3,5% fin mars 2024, l'inflation est passée de 3,4% à fin 2023 à 2,7% fin novembre 2024. La croissance économique a été dynamique en 2024, avec une moyenne de 2,6 % contre 3,2 % en 2023. Le marché de l'emploi est resté fort montrant cependant des signes de ralentissement. En effet, les créations d'emplois ont diminué et le taux de chômage a augmenté depuis mars 2024, atteignant 4,2 % en novembre. Ainsi, la Fed a entamé un assouplissement de sa politique monétaire. Après avoir maintenu les taux directeurs inchangés depuis juillet 2023, elle a réduit ses taux directeurs de 50 points de base en septembre, puis de 25 points de base en novembre et en décembre 2024. Le marché prévoit deux autres baisses en 2025 pour atteindre 3,9%.

En Europe, le resserrement monétaire opéré par la BCE depuis 2022 a permis de faire baisser l'inflation de 2,9% à fin 2023 à 2,4% fin décembre 2024. La baisse des taux directeurs entamée en juin 2024 a ouvert une nouvelle phase de normalisation monétaire. La BCE a ainsi réduit ses taux directeurs à quatre reprises (100 points de base au total) en 2024. Le marché anticipe quatre baisses supplémentaires en 2025 (100 points de base) majoritairement au premier semestre, afin d'atteindre un niveau de 2% en juin. L'objectif est d'atteindre ce niveau de taux jugé neutre, voire un niveau plus bas en cas de faible croissance dans les principaux pays européens (PIB du 3ème trimestre : 0,9% annuel). L'institution n'a donné aucune indication sur ses prochaines décisions de politique monétaire et a réitéré la dépendance des décisions aux données économiques disponibles à chaque réunion.

Au Royaume Uni, l'inflation a fortement diminué, passant de 4% à fin 2023 à 1,7% à fin septembre 2024 pour se stabiliser à 2,6% en fin d'année. L'économie s'est légèrement redressée avec un PIB en croissance de 0,9% à fin septembre, contre -0,3% à fin 2023. Le marché de l'emploi se normalise, avec un taux de chômage revenant à 4,3 %, proche des niveaux de fin 2023. La hausse des salaires a progressé significativement au premier semestre, puis a ralenti atteignant un creux de 3,8 % fin août avant de remonter à 4,6 % fin octobre, contre 5,8 % fin 2023. Les élections générales de juillet 2024 ont marqué le retour au pouvoir du parti travailliste après 15 ans de gouvernement conservateur. La priorité du nouveau gouvernement est le retour de la croissance après une période prolongée d'instabilité économique. La Banque d'Angleterre (BOE) a abaissé son taux directeur à deux reprises de 25 points de base en juillet et en novembre 2024. Le marché anticipe deux nouvelles baisses de 25 points de base en 2025, pour atteindre 4,1 % fin 2025.

Les marchés actions continuent d'afficher de bonnes performances malgré quelques périodes de retournement passager. Les valeurs américaines et européennes profitent de la baisse de l'inflation et de la solidité des bénéfices des entreprises dans un environnement économique et géopolitique incertain. L'Eurostoxx 50 et le S&P 500 progressent de +8,3% et +23,3% depuis la fin de 2023. Après s'être écarté tout début 2024, l'indice IBOXX Corporate Bond Euro qui avait clôturé l'année 2023 à 91 points de base, s'est resserré jusqu'à début juillet, atteignant un point bas à 82 points de base. Depuis début octobre, il a commencé à s'écarter fortement pour atteindre 99 points de base à fin décembre.

Dans ce contexte, le groupe Mobilize Financial Services a émis l'équivalent de 5,1 Md€ sur le marché obligataire en 2024. Le groupe a émis six émissions publiques senior en Euro respectivement de 2 ans (400 M€), 3.5 ans (800 M€), 4 ans (600 M€ Green bond), 5 ans (600 M€ augmenté à 700 M€ en octobre), 6 ans (800 M€) et 7 ans (700 M€) et une émission en CHF de 5 ans (120 M CHF). La filiale Polonaise a par ailleurs émis deux émissions à 3 ans pour un total de 850 M PLN. Le groupe a également renforcé sa structure de capital en émettant une deuxième souche de dette subordonnée Tier 2 10.25Y NC 5.25 (750 M€).

## NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

### Note 1 : Secteurs opérationnels

#### 1.1 - Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2024
Encours productif moyen	13 860	4 004		17 864
Produit net bancaire	328	72		400
Résultat brut d'exploitation	153	53		206
Résultat d'exploitation	86	45		131
Résultat avant impôts	86	45		131

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2023
Encours productif moyen	12 680	4 243		16 923
Produit net bancaire	336	64		400
Résultat brut d'exploitation	168	45		213
Résultat d'exploitation	129	48		177
Résultat avant impôts	129	48		177

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours productif moyen.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe Mobilize Financial Services France provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe Mobilize Financial Services France tels que présentés aux notes 3 et 4 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

Les Actifs Productifs Moyens sont un autre indicateur utilisé pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.

Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

#### 1.2 - Segmentation géographique

L'intégralité des opérations du groupe Mobilize Financial Services France est réalisée en France.

**Note 2 : Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Créances à vue sur les établissements de crédit</b>	<b>350</b>	<b>335</b>
Comptes ordinaires débiteurs	350	335
<b>Créances à terme sur les établissements de crédit</b>	<b>4 338</b>	<b>4 416</b>
Comptes et prêts à terme sains	4 334	4 411
Créances rattachées	4	5
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)</b>	<b>4 688</b>	<b>4 751</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>4 339</i>	<i>4 415</i>

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds communs de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 344 M€ au 31 décembre 2024 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

**Note 3 : Opérations avec la clientèle et assimilées**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>20 134</b>	<b>18 141</b>
Opérations avec la clientèle	7 960	7 108
Opérations de location financière	12 174	11 033
<b>Opérations de location opérationnelle</b>	<b>303</b>	<b>378</b>
<b>Total opérations avec la clientèle et assimilées</b>	<b>20 437</b>	<b>18 519</b>

La valeur brute des encours restructurés, à la suite de l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 130 M€ au 31 décembre 2024 contre 89 M€ au 31 décembre 2023. Elle est dépréciée à hauteur de 61 M€ au 31 décembre 2024 contre 31 M€ au 31 décembre 2023.

**3.1 - Opérations avec la clientèle**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>7 965</b>	<b>7 112</b>
Affacturage sain	125	154
Affacturage dégradé depuis l'origination	23	3
Autres crédits à la clientèle saines	7 070	6 368
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	186	216
Comptes ordinaires débiteurs sains	350	228
Créances en défaut	211	143
<b>Créances rattachées sur clientèle</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
Autres crédits à la clientèle en non défaut	7	6
<b>Eléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle</b>	<b>113</b>	<b>111</b>
Etalement des frais de dossiers et divers		(2)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(15)	(13)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	128	126
<b>Dépréciation des créances sur la clientèle</b>	<b>(125)</b>	<b>(121)</b>
Dépréciation sur créances saines	(19)	(17)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(11)	(16)
Dépréciation des créances en défaut	(95)	(88)
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>7 960</b>	<b>7 108</b>

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi.

**3.2 - Opérations de location financière**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Créances sur opérations de location financière</b>	<b>12 465</b>	<b>11 126</b>
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	11 023	9 604
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	1 141	1 250
Créances en défaut	301	272
<b>Créances rattachées sur opérations de location financière</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	1	6
<b>Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière</b>	<b>(31)</b>	<b>127</b>
Etalement des frais de dossiers et divers	25	36
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(379)	(228)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	323	319
<b>Dépréciation des créances sur opérations de location financière</b>	<b>(261)</b>	<b>(226)</b>
Dépréciation sur créances saines	(51)	(46)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(50)	(49)
Dépréciation des créances en défaut	(160)	(131)
<b>Total net des créances sur opérations de location financière</b>	<b>12 174</b>	<b>11 033</b>

**Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir**

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2024
Location financière - Investissement net	5 648	6 784	3	12 435
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	621	572		1 193
<b>Location financière - Investissement brut</b>	<b>6 269</b>	<b>7 356</b>	<b>3</b>	<b>13 628</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe MFSF	4 578	5 635		10 213
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>2 113</i>	<i>2 578</i>		<i>4 691</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	4 156	4 778	3	8 937

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
Location financière - Investissement net	4 663	6 595	1	11 259
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	477	492		969
<b>Location financière - Investissement brut</b>	<b>5 140</b>	<b>7 087</b>	<b>1</b>	<b>12 228</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe MFSF	3 563	5 189	1	8 753
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>2 062</i>	<i>2 372</i>		<i>4 434</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	3 078	4 715	1	7 794

**3.3 - Opérations de location opérationnelle**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Immobilisations données en location</b>	<b>298</b>	<b>373</b>
Valeur brute des immobilisations données en location	727	768
Amortissements sur immobilisations données en location	(429)	(395)
<b>Créances sur opérations de location opérationnelle</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
Créances saines et dégradées depuis l'origine	9	8
Créances en défaut	2	3
<b>Dépréciation des opérations de location opérationnelle</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>
Dépréciation des créances en défaut	(1)	(1)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(5)	(5)
<b>Total net des opérations de location opérationnelle</b>	<b>303</b>	<b>378</b>

### Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Inférieur à 1 an		2
De 1 an à 5 ans		
Supérieur à 5 ans		
<b>Total</b>		<b>2</b>

### 3.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe MFSF

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 26 673 M€ au 31 décembre 2024 contre 25 536 M€ au 31 décembre 2023. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé du groupe Mobilize Financial Services France (cf. note 17 Engagements donnés).

#### Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2024	dont non défaut (1)	12/2023	dont non défaut (1)
Depuis 0 à 3 mois	501	301	387	210
Depuis 3 à 6 mois	3		2	
Depuis 6 mois à 1 an	5		4	
Depuis plus de 1 an	8		7	
<b>Total des créances échues</b>	<b>517</b>	<b>301</b>	<b>400</b>	<b>210</b>

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non classées en bucket 3.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 544 M€ au 31 décembre 2024 contre 587 M€ au 31 décembre 2023.

## Note 4 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2024
<b>Valeur brute</b>	<b>15 299</b>	<b>5 160</b>	<b>370</b>	<b>20 829</b>
Créances saines	13 493	5 095	365	18 953
<i>En % du total des créances</i>	88,2%	98,7%	98,6%	91,0%
Créances dégradées depuis l'origination	1 358	4		1 362
<i>En % du total des créances</i>	8,9%	0,1%		6,5%
Créances en défaut	448	61	5	514
<i>En % du total des créances</i>	2,9%	1,2%	1,4%	2,5%
<b>Dépréciation</b>	<b>(376)</b>	<b>(13)</b>	<b>(3)</b>	<b>(392)</b>
Dépréciation créances saines	(66)	(7)	(2)	(75)
<i>En % du total des dépréciations</i>	17,6%	53,8%	66,7%	19,1%
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(61)			(61)
<i>En % du total des dépréciations</i>	16,2%			15,6%
Dépréciation créances en défaut	(249)	(6)	(1)	(256)
<i>En % du total des dépréciations</i>	66,2%	46,2%	33,3%	65,3%
<b>Taux de couverture</b>	<b>2,5%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,8%</b>	<b>1,9%</b>
Créances saines	0,5%	0,1%	0,5%	0,4%
Créances dégradées depuis l'origination	4,5%			4,5%
Créances en défaut	55,6%	9,8%	20,0%	49,8%
<b>Total des valeurs nettes (*)</b>	<b>14 923</b>	<b>5 147</b>	<b>367</b>	<b>20 437</b>
<i>(*) Dt entreprises liées (Hs participations reçues et rémunérations versées)</i>	46	264	193	503

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2023
<b>Valeur brute</b>	<b>14 346</b>	<b>4 287</b>	<b>239</b>	<b>18 872</b>
Créances saines	12 489	4 249	237	16 975
<i>En % du total des créances</i>	87,1%	99,1%	99,2%	89,9%
Créances dégradées depuis l'origination	1 448	31		1 479
<i>En % du total des créances</i>	10,1%	0,7%		7,8%
Créances en défaut	409	7	2	418
<i>En % du total des créances</i>	2,9%	0,2%	0,8%	2,2%
<b>Dépréciation</b>	<b>(345)</b>	<b>(6)</b>	<b>(2)</b>	<b>(353)</b>
Dépréciation créances saines	(62)	(5)	(1)	(68)
<i>En % du total des dépréciations</i>	18,0%	83,3%	50,0%	19,3%
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(64)	(1)		(65)
<i>En % du total des dépréciations</i>	18,6%	16,7%		18,4%
Dépréciation créances en défaut	(219)		(1)	(220)
<i>En % du total des dépréciations</i>	63,5%		50,0%	62,3%
<b>Taux de couverture</b>	<b>2,4%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,8%</b>	<b>1,9%</b>
Créances saines	0,5%	0,1%	0,4%	0,4%
Créances dégradées depuis l'origination	4,4%	3,2%		4,4%
Créances en défaut	53,5%		50,0%	52,6%
<b>Total des valeurs nettes (*)</b>	<b>14 001</b>	<b>4 281</b>	<b>237</b>	<b>18 519</b>
<i>(*) Dt entreprises liées (Hs participations reçues et rémunérations versées)</i>	1	126	113	240

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi.

En dépit d'une amélioration, les perspectives mondiales restent modestes par rapport aux normes historiques. Selon le Fonds Monétaire International, la croissance mondiale 2024-2025 devrait rester stable mais décevante. Les risques baissiers restent prédominants avec notamment la montée des tensions géopolitiques, la fragmentation accrue des échanges commerciaux et des taux d'intérêt plus élevés pendant une période prolongée, la volatilité des marchés financiers, l'instabilité politique auxquels s'ajoute la menace de catastrophes climatiques.

La provision Forward Looking Sectorielle est revue semestriellement : elle a été réalisée en juin puis en décembre 2024. Cette partie sectorielle qui couvre des segments de clientèle jugés plus particulièrement à risque et pour lesquels une analyse individuelle n'est pas envisageable, porte sur 546 M€ d'encours au 31 décembre 2024 (contre 635 M€ au 31 décembre 2023), sans que leur classement en Bucket 1 ne soit affecté. Ces encours sont couverts à fin décembre 2024 par un stock de provisions de 6,1 M€ (contre 9,7 M€ à fin décembre 2023), soit une reprise nette de 3,6 M€ par rapport à décembre 2023. La liste des secteurs risqués a été révisée avec le maintien au 31 décembre 2024 des secteurs Textiles & Construction (sortie des secteurs Loisirs & Tourisme, Hébergement, Restauration, évènementiels à fin juin 2024, Papier au 31 décembre 2024).

Sur l'activité clientèle, les taux de provisionnement des buckets 1 et 2 sont stables entre fin décembre 2023 et fin décembre 2024. Le taux de provisionnement du bucket 3 est en hausse avec 53,5% à fin décembre 2023 contre 55,6% à fin décembre 2024. La mise à jour des paramètres de calcul IFRS 9 a été déployée et s'est traduite par un impact positif réparti sur le B3 (LGD) et un effet mix parameters sur PD/LGD B1/B2.

Par rapport à décembre 2023, un assainissement de portefeuilles est à noter (créances provisionnées à 100%), qui s'explique notamment par une hausse du portefeuille douteux, une baisse des prix de cession des véhicules et une préparation à un programme de cession de créances douteuses à partir de 2025.

Sur l'activité réseaux, le taux de couverture du bucket 1 est stable, le taux de couverture du bucket 2 est à 0% à fin décembre 2024 contre 3,2% à fin décembre 2023, amélioration liée principalement à l'évolution positive de la distribution des encours par classe de risque et à la baisse de provisions d'expertise. Sur le bucket 3 le taux de couverture est à 9,8% contre 0% à fin décembre 2023, hausse expliquée notamment par une entrée en défaut plus significative sur le mois de décembre.

#### Note 4.1 : Variation des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2023	Augmentation (1)	Transfert (2)	Remboursements	Abandons	12/2024
Créances saines	16 975	27 877	(279)	(25 620)		18 953
Créances dégradées depuis l'origination	1 479		163	(280)		1 362
Créances en défaut	418		116	46	(66)	514
<b>Total opérations avec la clientèle (VB)</b>	<b>18 872</b>	<b>27 877</b>		<b>(25 854)</b>	<b>(66)</b>	<b>20 829</b>

(1) Augmentations = Nouvelle production

(2) Transfert = Changement de classification

**Note 4.2 : Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle**

En millions d'euros	12/2023	Augmentation (1)	Diminution (2)	Transfert (3)	Variations (4)	Autres (5)	12/2024
Dépréciation sur créances saines (*)	68	43	(26)	(37)	30	(3)	75
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	65	8	(7)	(4)	(1)		61
Dépréciation des créances en défaut	220	7	(45)	41	33		256
<b>Total dépréciations des opérations avec la clientèle</b>	<b>353</b>	<b>58</b>	<b>(78)</b>		<b>62</b>	<b>(3)</b>	<b>392</b>

(1) Augmentations = Dotation suite à nouvelle production

(2) Diminution = Reprise suite à remboursements, cessions ou abandons

(3) Transfert = Changement de classification

(4) Variations = Variation suite à ajustements des critères de risques (PD, LGD, ECL, Bucket...)

(5) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi.

**Note 5 : Comptes de régularisation et actifs divers**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Créances d'impôts et taxes fiscales</b>	<b>215</b>	<b>136</b>
Actifs d'impôts courants	35	29
Actifs d'impôts différés	4	1
Créances fiscales hors impôts courants	176	106
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>542</b>	<b>748</b>
Créances sociales	1	
Autres débiteurs divers	508	557
Comptes de régularisation actif	3	4
Valeurs reçues à l'encaissement	30	187
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)</b>	<b>757</b>	<b>884</b>

(\*) Dont entreprises liées

337

374

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 26.

**Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Valeur brute	27	26
Amortissements et provisions	(25)	(24)
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
Valeur brute	93	90
Amortissements et provisions	(79)	(76)
<b>Total net des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

**Note 7 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre****7.1 - Dettes envers les établissements de crédit**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>	<b>414</b>	<b>412</b>
Comptes ordinaires créditeurs	210	267
Autres sommes dues	202	144
Dettes rattachées	2	1
<b>Dettes à terme envers les établissements de crédit</b>	<b>16 859</b>	<b>15 268</b>
Comptes et emprunts à terme	16 586	15 058
Dettes rattachées	273	210
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit (*)</b>	<b>17 273</b>	<b>15 680</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>17 070</i>	<i>15 535</i>

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

**7.2 - Dettes envers la clientèle**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>89</b>	<b>66</b>
Comptes ordinaires créditeurs	89	66
<b>Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
Autres sommes dues à la clientèle	14	11
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	4	7
<b>Total des dettes envers la clientèle (*)</b>	<b>107</b>	<b>84</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	5	4

**7.3 - Dettes représentées par un titre**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Titres de créances négociables (1)</b>	<b>30</b>	<b>150</b>
Certificats de dépôt	30	150
<b>Autres dettes représentées par un titre (2)</b>	<b>4 387</b>	<b>4 535</b>
Autres dettes représentées par un titre	4 383	4 530
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	4	5
<b>Total des dettes représentées par un titre (*)</b>	<b>4 417</b>	<b>4 685</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	2 230	2 556

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par DIAC S.A.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (DIAC S.A.).

**7.4 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur</b>	<b>21 797</b>	<b>20 449</b>
Dettes envers les établissements de crédit	17 273	15 680
Dettes envers la clientèle	107	84
Dettes représentées par un titre	4 417	4 685
<b>Total des dettes financières</b>	<b>21 797</b>	<b>20 449</b>

**7.5 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés**

<b>En millions d'euros</b>	<b>Variable</b>	<b>Fixe</b>	<b>12/2024</b>
Dettes sur les établissements de crédit	1 469	15 804	17 273
Dettes envers la clientèle	15	92	107
Titres de créances négociables		30	30
Autres dettes représentées par un titre	4 220	167	4 387
<b>Total de l'endettement par taux</b>	<b>5 704</b>	<b>16 093</b>	<b>21 797</b>

<b>En millions d'euros</b>	<b>Variable</b>	<b>Fixe</b>	<b>12/2023</b>
Dettes sur les établissements de crédit	1 536	14 144	15 680
Dettes envers la clientèle	12	72	84
Titres de créances négociables		150	150
Autres dettes représentées par un titre	3 868	667	4 535
<b>Total de l'endettement par taux</b>	<b>5 416</b>	<b>15 033</b>	<b>20 449</b>

La majorité des passifs à taux révisable ont une période de fixation maximale de 3 mois.

## Note 8 : Titrisation

TITRISATION - Opérations publiques							
Pays	France	France	France	France	France	France	France
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	LOA automobiles (Loyer)	LOA automobiles (Loyer)	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (Loyer)	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France Master	Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Leases France V 2020-1	Cars Alliance Auto Leases France Master	Cars Alliance Auto Loans France V 2022-1	Cars Alliance Auto Leases France V 2023-1	Cars Alliance Auto Loans France V 2024-1
Date de début	mai 2012	juillet 2013	octobre 2020	octobre 2020	mai 2022	octobre 2023	octobre 2024
Maturité légale des fonds	août 2039	juillet 2033	octobre 2036	octobre 2038	novembre 2032	octobre 2038	octobre 2034
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	1 020 M€	1 057 M€	533 M€	759 M€	769 M€	814 M€
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 11,3%	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 18%	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 9%	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 11,03%	Cash reserve 0,7% Surcollatéralisation en créances de 13,7%	Cash reserve 1.25% Surcollatéralisation en créances de 9%	Cash reserve 1,25% Surcollatéralisation en créances de 14%
Créances cédées au 31 décembre 2024	196 M€	1 255 M€	122 M€	934 M€	398 M€	627 M€	824 M€
Titres émis au 31 décembre 2024 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe MFSF)	Class A Notation : AAA 162 M€	Class A Notation : AA 1 000 M€	Class A Notation : AAA 45 M€	Class A Notation : AAA 954 M€	Class A Notation : AAA 300 M€	Class A Notation : AAA 630 M€	Class A Notation : AAA 700 M€
			Class B Notation : AAA 42 M€		Class B Notation : AA 52 M€	Classe B Notation : AA 37 M€	Class B Notation : AA 65 M€
	Classe B Non noté 22 M€		Class C Non noté 53 M€	Class B Non noté 110 M€	Class C Non noté 45 M€	Class C Non noté 32 M€	Class C Non noté 49 M€
Période	Revolving	Revolving	Amortissement	Revolving	Amortissement	Amortissement	Revolving
Nature de l'opération	auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Marché	Marché	Marché

En 2024 le groupe Mobilize Financial Services France a procédé à une opération de titrisation publique en France par l'intermédiaire de véhicules ad hoc.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations ont été assurées par des banques ou des conduits et ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2024, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 400 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 1 762 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5 % du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013.

Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 5 186 M€ au 31 décembre 2024 (5 381 M€ au 31 décembre 2023), soit :

- Pour les titrisations placées sur le marché : 1 971 M€ ;

- Pour les titrisations auto-souscrites : 2 385M€ ;
- Pour les titrisations privées : 830 M€.

La juste valeur de ces créances est de 5 049 M€ au 31 décembre 2024.

Un passif de 4 411 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 4 529 M€ au 31 décembre 2024.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe Mobilize Financial Services France, constituant une réserve de liquidité.

### Note 9 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Dettes d'impôts et taxes fiscales</b>	<b>448</b>	<b>500</b>
Passifs d'impôts courants		3
Passifs d'impôts différés	442	489
Dettes fiscales hors impôts courants	6	8
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>557</b>	<b>507</b>
Dettes sociales	46	48
Autres créiteurs divers	227	163
Comptes de régularisation passif	133	156
Dettes rattachées sur autres créiteurs divers	150	136
Comptes d'encaissement	1	4
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)</b>	<b>1 005</b>	<b>1 007</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>160</i>	<i>113</i>

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 26.

Le poste autres créiteurs divers, intègre les dettes sur actifs loués activés sous IFRS 16. Les autres créiteurs divers et les dettes rattachées sur créiteurs divers concernent les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer.

**Note 10 : Provisions**

En millions d'euros	12/2023	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2024
			Utilisées	Non Utilisées		
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>13</b>	<b>32</b>		<b>(32)</b>	<b>(2)</b>	<b>11</b>
Provisions sur engagement par signature	6	30		(30)	(2)	4
Autres provisions	7	2		(2)		7
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>	<b>37</b>	<b>6</b>	<b>(10)</b>		<b>10</b>	<b>43</b>
Provisions pour engagements de retraite et ass.	26	2	(1)		9	36
Provisions pour restructurations	7		(4)		1	4
Provisions pour risques fiscaux et litiges		2	(2)			
Autres provisions	4	2	(3)			3
<b>Total des provisions</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>(10)</b>	<b>(32)</b>	<b>8</b>	<b>54</b>

(\*) *Autres variations = Reclassement, Variation par capitaux propres*

Chacun des litiges connus dans lesquels DIAC S.A. ou DIAC Location sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

En cas de contrôles fiscaux, les redressements acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les redressements contestés sont provisionnés, au cas par cas, selon des estimations intégrant tant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés.

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité, un dispositif d'aménagement des fins de carrière financée par l'entreprise.

**Provisions pour engagements de retraite et assimilé****Filiales sans fond de pension**

Principales hypothèses actuarielles retenues	France	
	12/2024	12/2023
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	3,00%	2,44%
Taux d'actualisation financière	3,40%	3,12%
Taux de départ	2,68%	10,33%

Les régimes donnent lieu à la constitution de provisions.

Le groupe Mobilize Financial Services France a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent les indemnités de fin de carrière.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

## Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonnement de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A)-(B)-(C)
<b>Solde à l'ouverture de la période</b>	<b>26</b>			<b>26</b>
Coût des services rendus de la période	2			2
Intérêt net sur le passif (actif) net	1			1
<b>Charge (produit) au compte de résultat</b>	<b>3</b>			<b>3</b>
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	6			6
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	2			2
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	(1)			(1)
<b>Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global</b>	<b>7</b>			<b>7</b>
Prestations payées au titre du régime	(2)			(2)
Effet des variations de cours de change	2			2
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>36</b>			<b>36</b>

## Note 11 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2023	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2024
			Utilisées	Non Utilisées		
<b>Dépréciations sur opérations bancaires</b>	<b>353</b>	<b>170</b>	<b>(100)</b>	<b>(28)</b>	<b>(3)</b>	<b>392</b>
Opérations avec la clientèle	353	170	(100)	(28)	(3)	392
<i>Dont dépréciation sur créances saines</i>	68	43	(5)	(28)	(3)	75
<i>Dont dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination</i>	65	38	(42)			61
<i>Dont dépréciation des créances en défaut</i>	220	89	(53)			256
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>		<b>1</b>	<b>(1)</b>			
Autres couvertures d'un risque de contrepartie		1	(1)			
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>6</b>	<b>30</b>		<b>(30)</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>
Provisions sur engagement par signature	6	30		(30)	(2)	4
<b>Total couverture des risques de contreparties</b>	<b>359</b>	<b>201</b>	<b>(101)</b>	<b>(58)</b>	<b>(5)</b>	<b>396</b>

(\*) *Autres variations = Reclassement*

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 4.

**Note 12 : Dettes subordonnées**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Dettes évaluées au coût amorti</b>	<b>234</b>	
Emprunts subordonnés	228	
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés	6	
<b>Dettes évaluées à la juste valeur</b>	<b>9</b>	<b>11</b>
Titres participatifs	9	11
<b>Total des dettes subordonnées (*)</b>	<b>243</b>	<b>11</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	228	

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par DIAC S.A. pour un montant initial de 500 000 000 Francs

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale au TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100% et 130% du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6.5%.

L'emprunt est perpétuel.

**Note 13 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir**

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2024
<b>Actifs financiers</b>	<b>5 772</b>	<b>7 646</b>	<b>11 341</b>	<b>63</b>	<b>24 822</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 129	423	3 136		4 688
Prêts et créances sur la clientèle	4 643	7 223	8 205	63	20 134
<b>Passifs financiers</b>	<b>5 777</b>	<b>4 641</b>	<b>11 385</b>	<b>237</b>	<b>22 040</b>
Dettes envers les établissements de crédit	5 430	4 157	7 686		17 273
Dettes envers la clientèle	107				107
Dettes représentées par un titre	234	484	3 699		4 417
Dettes subordonnées	6			237	243

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
<b>Actifs financiers</b>	<b>5 833</b>	<b>5 839</b>	<b>11 179</b>	<b>41</b>	<b>22 892</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 553	167	3 031		4 751
Prêts et créances sur la clientèle	4 280	5 672	8 148	41	18 141
<b>Passifs financiers</b>	<b>5 612</b>	<b>4 351</b>	<b>10 486</b>	<b>11</b>	<b>20 460</b>
Dettes envers les établissements de crédit	5 157	3 797	6 726		15 680
Dettes envers la clientèle	84				84
Dettes représentées par un titre	371	554	3 760		4 685
Dettes subordonnées				11	11

**Note 14 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance**

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2024
<b>Passifs financiers</b>	<b>5 785</b>	<b>4 882</b>	<b>12 082</b>	<b>259</b>	<b>23 008</b>
Dettes envers les établissements de crédit	5 302	4 010	7 686		16 998
Dettes envers la clientèle	103				103
Dettes représentées par un titre	234	484	3 699		4 417
Dettes subordonnées				238	238
Intérêts futurs à payer	146	388	697	21	1 252
<b>Engagements de financements et garanties donnés</b>	<b>1 190</b>				<b>1 190</b>
<b>Total flux futurs contractuels par échéance</b>	<b>6 975</b>	<b>4 882</b>	<b>12 082</b>	<b>259</b>	<b>24 198</b>

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
<b>Passifs financiers</b>	<b>5 630</b>	<b>4 566</b>	<b>11 097</b>	<b>9</b>	<b>21 302</b>
Dettes envers les établissements de crédit	5 068	3 677	6 726		15 471
Dettes envers la clientèle	77				77
Dettes représentées par un titre	365	554	3 760		4 679
Dettes subordonnées				9	9
Intérêts futurs à payer	120	335	611		1 066
<b>Engagements de financements et garanties donnés</b>	<b>1 652</b>				<b>1 652</b>
<b>Total flux futurs contractuels par échéance</b>	<b>7 282</b>	<b>4 566</b>	<b>11 097</b>	<b>9</b>	<b>22 954</b>

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2024.

#### Note 15 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs

En millions d'euros - 31/12/2024	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
<b>Actifs financiers</b>	<b>24 822</b>		<b>4 688</b>	<b>20 068</b>	<b>24 756</b>	<b>(66)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 688		4 688		4 688	
Prêts et créances sur la clientèle	20 134			20 068	20 068	(66)
<b>Passifs financiers</b>	<b>22 040</b>	<b>10</b>	<b>22 047</b>		<b>22 057</b>	<b>(17)</b>
Dettes envers les établissements de crédit	17 273		17 273		17 273	
Dettes envers la clientèle	107		107		107	
Dettes représentées par un titre	4 417		4 434		4 434	(17)
Dettes subordonnées	243	10	233		243	

(\*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latentes

En millions d'euros - 31/12/2023	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
<b>Actifs financiers</b>	<b>22 892</b>		<b>4 751</b>	<b>18 002</b>	<b>22 753</b>	<b>(139)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 751		4 751		4 751	
Prêts et créances sur la clientèle	18 141			18 002	18 002	(139)
<b>Passifs financiers</b>	<b>20 460</b>	<b>11</b>	<b>20 528</b>		<b>20 539</b>	<b>(79)</b>
Dettes envers les établissements de crédit	15 680		15 744		15 744	(64)
Dettes envers la clientèle	84		84		84	
Dettes représentées par un titre	4 685		4 700		4 700	(15)
Dettes subordonnées	11	11			11	

(\*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latentes

Les prêts et créances sur la clientèle, classés en Niveau 3, sont évalués au coût amorti au bilan. Les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées et ne pourraient

généralement pas l'être en pratique. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie attendus.

Les hypothèses retenues pour évaluer la juste valeur des instruments au coût amorti sont présentées ci-dessous.

### **Hypothèses et méthodes retenues**

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 13 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque arrêté, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe Mobilize Financial Services France ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

### **Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :**

- Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe Mobilize Financial Services France au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

- Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

- Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe Mobilize Financial Services France au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de DIAC S.A. des émissions sur le marché secondaire contre trois mois.

**Note 16 : Accords de compensation et autres engagements similaires****Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers**

En millions d'euros - 31/12/2024	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
<b>Actifs</b>	<b>428</b>		<b>428</b>		<b>398</b>		<b>30</b>
Créances de financements Réseau (1)	428		428		398		30

En millions d'euros - 31/12/2023	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
<b>Actifs</b>	<b>275</b>		<b>275</b>		<b>273</b>		<b>2</b>
Créances de financements Réseau (1)	275		275		273		2

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 428 M€ à celles du groupe Renault Retail Group en 2024, contre 275 M€ à fin décembre 2023. Leurs expositions sont couvertes à hauteur de 398 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault au groupe MFSF.

**Note 17 : Engagements donnés**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Engagements en faveur de la clientèle	1 193	1 656
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>1 193</b>	<b>1 656</b>

**Note 18 : Engagements reçus**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Engagements de financement</b>	<b>3 860</b>	
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 860	
<b>Engagements de garantie</b>	<b>10 864</b>	<b>9 424</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	13	11
Engagements reçus de la clientèle	638	660
Engagements de reprise reçus	10 213	8 753
<b>Total des engagements reçus (*)</b>	<b>14 724</b>	<b>9 424</b>

(\*) Dont entreprises liées

8 551

4 434

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

### Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Mobilize Financial Services France mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

### Note 19 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>1 474</b>	<b>1 167</b>
Opérations avec les établissements de crédit	234	190
Opérations avec la clientèle	411	386
Opérations de location financière	798	569
Intérêts courus et échus des instruments financiers	31	22
<b>Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires</b>	<b>(297)</b>	<b>(268)</b>
Opérations avec la clientèle	(71)	(75)
Opérations de location financière	(226)	(193)
<b>Total des intérêts et produits assimilés (*)</b>	<b>1 177</b>	<b>899</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	368	271

Les intérêts et produits assimilés sont en augmentation du fait de la hausse d'actifs et de la hausse des taux de marché depuis 2022.

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

### Note 20 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Opérations avec les établissements de crédit	(795)	(564)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(23)	(33)
Charges sur dettes représentées par un titre	(182)	(143)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(1)
<b>Total des intérêts et charges assimilées (*)</b>	<b>(1 001)</b>	<b>(741)</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	(827)	(613)

**Note 21 : Commissions**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Produits sur commissions</b>	<b>349</b>	<b>380</b>
Commissions sur activités de services	61	83
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	136	134
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	113	124
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	39	39
<b>Charges sur commissions</b>	<b>(172)</b>	<b>(201)</b>
Commissions	(3)	(2)
Commissions sur les activités de services	(44)	(74)
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	(8)	(8)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(96)	(97)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(21)	(20)
<b>Total des commissions nettes (*)</b>	<b>177</b>	<b>179</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	76	74

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

**Note 22 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	2	4
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

Les produits d'intérêts relatifs aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont non significatifs à fin décembre 2024.

**Note 23 : Produits et charges nets des autres activités**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>220</b>	<b>199</b>
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	104	92
dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	1	7
Opérations de location opérationnelle	89	95
Autres produits d'exploitation bancaire	27	12
dont reprise de provisions pour risques bancaires	1	1
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(175)</b>	<b>(144)</b>
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(91)	(79)
dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles		(1)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(11)	16
Opérations de location opérationnelle	(71)	(73)
Autres charges d'exploitation bancaire	(2)	(8)
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>		<b>4</b>
Autres produits d'exploitation	6	10
Autres charges d'exploitation	(6)	(6)
<b>Total des produits et charges nets des autres activités (*)</b>	<b>45</b>	<b>59</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services sont présentés en note 21.

**Note 24 : Charges générales d'exploitation et des effectifs**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Frais de personnel</b>	<b>(120)</b>	<b>(108)</b>
Rémunération du personnel	(39)	(38)
Charges de retraites et assimilées	(14)	(11)
Autres charges sociales	(56)	(53)
Autres charges de personnel	(11)	(6)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(70)</b>	<b>(74)</b>
Impôts et taxes hors IS	(11)	(12)
Loyers	(3)	(3)
Autres frais administratifs	(56)	(59)
<b>Total des charges générales d'exploitation (*)</b>	<b>(190)</b>	<b>(182)</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>97</i>	<i>94</i>

Les honoraires des commissaires aux comptes sont analysés dans la note 28 - honoraires des commissaires aux comptes.

De plus, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG SA et Forvis Mazars au cours de l'exercice à DIAC S.A. et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des évaluations d'expérience client, (ii) préparation de la déclaration d'impôt et (iii) attestations suite à une nouvelle réglementation.

Effectif moyen en nombre	12/2024	12/2023
Financements et services en France	1 609	1 852
<b>Total Groupe MFSF</b>	<b>1 141</b>	<b>1 852</b>

### Note 25 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Coût du risque sur financement clientèle</b>	<b>(66)</b>	<b>(39)</b>
Dotations pour dépréciation	(174)	(118)
Reprises de dépréciation	152	114
Pertes sur créances irrécouvrables	(66)	(51)
Récupérations sur créances amorties	22	16
<b>Coût du risque sur financement des Réseaux</b>	<b>(8)</b>	<b>3</b>
Dotations pour dépréciation	(12)	(2)
Reprises de dépréciation	4	6
Pertes sur créances irrécouvrables		(1)
<b>Coût du risque sur autres activités</b>	<b>(1)</b>	
Variation des dépréciations des autres créances	(1)	
<b>Total du coût du risque</b>	<b>(75)</b>	<b>(36)</b>

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

A fin décembre 2024, le total coût du risque s'établit à 75 M€ dont 66 M€ sur le financement clientèle (soit 0,46% des Actifs Productifs Moyens), une dotation de 8 M€ (soit 1,25 % des Actifs Productifs Moyens) sur le financement réseau et 1M€ liés à d'autres activités.

Sur l'activité clientèle, le coût du risque (-66 M€), les principaux mouvements intervenus au cours du premier semestre 2024 sont :

- Une augmentation nette de provision de 22 M€ sur les encours du bucket 1, 2 et 3 ;
- Un montant d'abandon de créances nette de provision et de récupération de 44 M€.

Sur l'activité Réseau (financement des concessionnaires), le coût du risque affiche une dotation nette de 8 M€.

**Note 26 : Impôts sur les bénéfices**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
<b>Impôts exigibles</b>	(24)	(43)
Impôts courants sur les bénéfices	(24)	(43)
<b>Impôts différés</b>	<b>46</b>	<b>23</b>
Impôts différés	46	23
<b>Total de la charge d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>22</b>	<b>(20)</b>

Le montant de CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à -1,2 M€.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

A fin décembre 2024, le groupe MFSF constate un produit d'impôt de 22 M€ constitué de la charge d'impôt courant de Diac location pour un montant de 24 M€, de l'absence d'impôt courant lié au déficit fiscal reportable de Diac et la constatation d'un produit d'impôt différé de 46 M€.

**Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés**

En millions d'euros	12/2024	12/2023
ID sur provisions	45	39
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	(27)	(27)
ID sur déficits reportables	120	71
ID sur autres actifs et passifs	245	162
ID sur opérations de location	(821)	(733)
<b>Total des impôts différés nets au bilan</b>	<b>(438)</b>	<b>(488)</b>

**Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique**

En %	12/2024	12/2023
<b>Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France</b>	<b>25,83%</b>	<b>25,83%</b>
Différentiel de taux d'imposition	-43,63%	-17,03%
Autres impacts	0,87%	2,59%
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>-16,93%</b>	<b>11,39%</b>

**Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global**

En millions d'euros	Var. 2024 des capitaux propres			Var. 2023 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Ecart actuariels sur engagements de retraite	(10)	3	(7)	(2)		(2)

**Note 27 : Evènements postérieurs à la clôture**

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture du 31 décembre 2024 à constater.

**Note 28 : Honoraires des commissaires aux comptes**

<i>Au titre de l'exercice 2024</i>	<b>KPMG</b>		<b>FORVIS MAZARS</b>	
<i>Montants en milliers d'euros</i>	Montant	%	Montant	%
<b>Mission de certification des comptes</b>	<b>317</b>	<b>100%</b>	<b>325</b>	<b>100%</b>
- DIAC S.A.	244	77%	252	78%
- filiales intégrées globalement	73	23%	73	22%
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
- DIAC S.A.	0	100%	0	100%
- filiales intégrées globalement				
<b>Total</b>	<b>317</b>		<b>325</b>	

<i>Au titre de l'exercice 2023</i>	<b>KPMG</b>		<b>FORVIS MAZARS</b>	
<i>Montants en milliers d'euros</i>	Montant	%	Montant	%
<b>Mission de certification des comptes</b>	<b>247</b>	<b>100%</b>	<b>255</b>	<b>100%</b>
- DIAC S.A.	174	70%	182	71%
- filiales intégrées globalement	73	30%	73	29%
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
- DIAC S.A.	0	100%	0	100%
- filiales intégrées globalement				
<b>Total</b>	<b>247</b>		<b>255</b>	

**LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES**

	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	
		2024	2023
<b>SOCIETE MERE:</b>			
DIAC S.A.	France		
<b>SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT :</b>			
<b>Financement des ventes :</b>			
DIAC Location S.A.	France	100,00	100,00

## I. ANNEXE : LES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services.

### REFINANCEMENT ET GESTION DE BILAN

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe Mobilize Financial Services et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

### L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe Mobilize Financial Services, selon des normes validées par le Conseil d'administration de RCI Banque. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe Mobilize Financial Services, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque SA. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un *reporting* quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de RCI Banque SA, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

### LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

#### LE RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe Mobilize Financial Services est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

- La sensibilité actualisée (economic value - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.

- La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement : 32 M€

Limite des filiales de financement des ventes : 38 M€

Non Alloués : 0 M€

**Total limite de sensibilité en millions d'euros accordé par le Conseil d'administration sur avis du Comité des Risques de RCI Banque : 70 M€**

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2022/14), RCI Banque mesure également la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) et la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe Mobilize Financial Services. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un *reporting* mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Au 31 décembre 2024, la sensibilité globale au risque de taux du groupe Mobilize Financial Services s'est maintenue en dessous de la limite fixée (70 M€).

La sensibilité en valeur absolue du groupe MFSF au risque de taux (variation uniforme de la courbe de taux de +150bps) constatée au 31 décembre 2024 est de + 0,9 million d'euros, en dessous de la limite de 4,9 M€.

Au 31 décembre 2024, une hausse des taux de 150bps en valeur relative de la sensibilité de la MNI aurait un impact négatif de -675 K€ sur DIAC S.A., un impact positif de 15 K€ sur Diac Location S.A. et un impact négatif de -86 K€ sur l'activité carte de la société DIAC S.A.

La somme des valeurs absolues des sensibilités à la MNI des filiales du groupe MFSF s'élève à 776 K€.

### **L'ANALYSE DU RISQUE DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS :**

#### **- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES**

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

#### **- CENTRALE DE REFINANCEMENT**

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe. Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variable.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (32 millions d'euros).

Ces swaps sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément à la norme IFRS 9. Ces opérations de macro-couverture couvrent des ressources à taux variables et / ou des ressources à taux fixe variabilisées par la microcouverture de swaps.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixe par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable / à taux fixe variabilisées

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

### **LE RISQUE DE LIQUIDITE**

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

A cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

#### **- La liquidité statique**

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

#### **- La réserve de liquidité**

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.

#### **- Scénarios de stress**

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

## **LE RISQUE DE CHANGE**

Depuis 2022, le groupe Mobilize Financial Services dispose d'une allocation de capital couvrant son exposition au risque de change structurel.

Le Groupe bénéficie d'une dérogation de la BCE pour les cinq devises les plus significatives (GBP, BRL, KRW, CHF et MAD) lui permettant, pour ces devises, de ne prendre en compte que l'excédent de capital par rapport à la moyenne du CET1 Groupe.

Le risque de change structurel est inclus dans le dispositif d'appétit au risque de Mobilize Financial Services, la position du Groupe dans toutes les devises est contrôlée mensuellement lors du Comité Capital et Liquidité et communiquée trimestriellement au Superviseur.

RCI Banque encadre par des limites sa position de change transactionnelle qui provient des cash-flows libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale.

### **- CENTRALE DE REFINANCEMENT**

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de sa limite, à 4 millions d'euros, tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

### **- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES**

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

Le groupe MFSF se finance dans sa devise patrimoniale et n'a donc à ce titre pas de position de change transactionnelle.

## **LE RISQUE DE CONTREPARTIE**

Le risque de contrepartie bancaire chez Mobilize Financial Services résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), RCI Banque a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontées mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après lorsqu'il n'existe pas de dispositif de mitigation du risque par échange de collatéral.

### **Méthode forfaitaire :**

Le groupe Mobilize Financial Services a revu sa méthode d'évaluation au risque de marché en mars 2023.

L'utilisation croissante du mécanisme des chambres de compensation dans la gestion des dérivés a incité le groupe Mobilize Financial Services à revoir sa méthode d'évaluation au risque de marché.

La gestion des échanges de flux et des variations de valeur est de moins en moins laissée en gestion gré à gré entre deux contreparties de manière à limiter le risque systémique que pourrait occasionner un défaut de paiement.

Le risque est mutualisé via la chambre de compensation

Le groupe Mobilize Financial Services a distingué, dans son stock, les dérivés en chambre de compensation, en bilatérale et non compensés et affecté un coefficient de risque à chaque situation

Le coefficient appliqué dépend de la durée pendant laquelle le groupe Mobilize Financial Services est exposé à de potentielles variations de valeurs défavorables des instruments dérivés qu'elle détient, ce qui l'obligerait à poster du cash ou du collatéral supplémentaire.

Ces variations de valeurs dépendent des variations des taux d'intérêt

- Pour les dérivés compensés en chambre, Mobilize Financial Services est en position 1 jour
- Pour les dérivés compensés en bilatérale, Mobilize Financial Services est en position 7 jours
- Pour les dérivés non compensés, Mobilize Financial Services est en position de manière permanente
- Avec l'ajout d'une composante change pour les swaps de change

À la suite des différentes analyses sur les courbes de taux, le groupe Mobilize Financial Services a opté pour les évaluations de risque suivante :

- 0% sur les dérivés en chambre de compensation,
- 2 % pour les swaps gérés en bilatérale,
- 6% pour les swaps de change (qui ont en plus d'une dépendance aux variations de taux ont également une dépendance aux variations des taux de change)

Contrat sur taux d'intérêt			Contrat sur taux de change																																													
Swaps Compensés	Swaps bilatérales de taux	Swaps d'intérêt non compensés	Swaps bilatérales de change	Swaps de change non compensés																																												
0%	2% Ou 200 bp	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Durée résiduelle</th> <th>Coefficient Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Entre 0 et 1 an</td><td>2%</td></tr> <tr><td>Entre 1 et 2 ans</td><td>5%</td></tr> <tr><td>Entre 2 et 3 ans</td><td>8%</td></tr> <tr><td>Entre 3 et 4 ans</td><td>11%</td></tr> <tr><td>Entre 4 et 5 ans</td><td>14%</td></tr> <tr><td>Entre 5 et 6 ans</td><td>17%</td></tr> <tr><td>Entre 6 et 7 ans</td><td>20%</td></tr> <tr><td>Entre 7 et 8 ans</td><td>23%</td></tr> <tr><td>Entre 8 et 9 ans</td><td>26%</td></tr> <tr><td>Entre 9 et 10 ans</td><td>29%</td></tr> </tbody> </table>	Durée résiduelle	Coefficient Taux	Entre 0 et 1 an	2%	Entre 1 et 2 ans	5%	Entre 2 et 3 ans	8%	Entre 3 et 4 ans	11%	Entre 4 et 5 ans	14%	Entre 5 et 6 ans	17%	Entre 6 et 7 ans	20%	Entre 7 et 8 ans	23%	Entre 8 et 9 ans	26%	Entre 9 et 10 ans	29%	6% Ou 600 bps	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Durée initiale</th> <th>Coefficient Change</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Entre 0 et 1 an</td><td>6%</td></tr> <tr><td>Entre 1 et 2 ans</td><td>18%</td></tr> <tr><td>Entre 2 et 3 ans</td><td>22%</td></tr> <tr><td>Entre 3 et 4 ans</td><td>26%</td></tr> <tr><td>Entre 4 et 5 ans</td><td>30%</td></tr> <tr><td>Entre 5 et 6 ans</td><td>34%</td></tr> <tr><td>Entre 6 et 7 ans</td><td>38%</td></tr> <tr><td>Entre 7 et 8 ans</td><td>42%</td></tr> <tr><td>Entre 8 et 9 ans</td><td>46%</td></tr> <tr><td>Entre 9 et 10 ans</td><td>50%</td></tr> </tbody> </table>	Durée initiale	Coefficient Change	Entre 0 et 1 an	6%	Entre 1 et 2 ans	18%	Entre 2 et 3 ans	22%	Entre 3 et 4 ans	26%	Entre 4 et 5 ans	30%	Entre 5 et 6 ans	34%	Entre 6 et 7 ans	38%	Entre 7 et 8 ans	42%	Entre 8 et 9 ans	46%	Entre 9 et 10 ans	50%
Durée résiduelle	Coefficient Taux																																															
Entre 0 et 1 an	2%																																															
Entre 1 et 2 ans	5%																																															
Entre 2 et 3 ans	8%																																															
Entre 3 et 4 ans	11%																																															
Entre 4 et 5 ans	14%																																															
Entre 5 et 6 ans	17%																																															
Entre 6 et 7 ans	20%																																															
Entre 7 et 8 ans	23%																																															
Entre 8 et 9 ans	26%																																															
Entre 9 et 10 ans	29%																																															
Durée initiale	Coefficient Change																																															
Entre 0 et 1 an	6%																																															
Entre 1 et 2 ans	18%																																															
Entre 2 et 3 ans	22%																																															
Entre 3 et 4 ans	26%																																															
Entre 4 et 5 ans	30%																																															
Entre 5 et 6 ans	34%																																															
Entre 6 et 7 ans	38%																																															
Entre 7 et 8 ans	42%																																															
Entre 8 et 9 ans	46%																																															
Entre 9 et 10 ans	50%																																															

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

#### Méthode « mark to market positif + add-on » :

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0%	1%
1 an < durée <= 5 ans	0,50%	5%
> 5 ans	1,50%	7,50%

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 234,9 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 188 millions d'euros au 31 décembre 2023. Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 54,3 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 26,3 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.

03.

## COMPTES SOCIAUX



Forvis Mazars S.A.  
Tour EXALTIS  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## DIAC S.A.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **DIAC S.A.**

Société Anonyme au capital de 415 100 500 euros

14 avenue du Pavé Neuf - 93160 Noisy-Le-Grand

RCS : Bobigny 702 002 221

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société DIAC S.A.,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIAC S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

## **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Appréciation du risque de crédit et dépréciations des créances avec la clientèle afférente au bilan

<b>Risque identifié</b>	<p>DIAC S.A. constitue des provisions pour dépréciation afin de couvrir les risques de non-recouvrement des créances de crédits accordés à la clientèle et aux concessionnaires.</p> <p>Comme indiqué dans les parties 3 B) Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés et 3 D) Opérations de crédit-bail et assimilés non titrisés de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations pour risque de crédit sont calculées sur une base individuelle ou selon une méthode statistique, en fonction du classement comptable des créances au bilan (incidentées non douteuses, restructurées, douteuses, douteuses compromises).</p> <p>Nous avons considéré que les dépréciations pour risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance du montant des créances à la clientèle et au réseau des concessionnaires à l'actif du bilan, de l'utilisation de nombreux paramètres et hypothèses dans le calcul des dépréciations déterminées de manière statistique, et de l'exercice important du jugement intervenant dans leur détermination.</p> <p>Les provisions comptabilisées au bilan au titre du risque de crédit sont présentées dans la Note 2 : Opérations avec la clientèle et la Note 6 : Crédit-bail et location avec option d'achat de l'annexe aux comptes annuels selon le classement des créances au bilan.</p>
-------------------------	---

<b>Notre réponse</b>	<p>Avec l'appui de nos experts en risque de crédit et de nos spécialistes en informatique, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les contrôles clés mis en place pour valider les changements de paramètres et les hypothèses clés qui soutiennent le calcul de dépréciations ;</li> <li>• Apprécier les dépréciations comptabilisées et notamment les provisions individuelles à dire d'expert ;</li> <li>• Tester la qualité des interfaces applicatives des systèmes d'information qui supportent le calcul et la comptabilisation des provisions pour dépréciations sur le risque de crédit ;</li> <li>• Examiner le processus mis en place pour s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données utilisées pour la détermination des dépréciations ;</li> <li>• Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des créances à la clientèle et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations pour risque de crédit afférentes par rapport à l'exercice précédent ;</li> <li>• Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels au regard des règles comptables applicables.</li> </ul>
----------------------	--

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Format de présentation des comptes annuels dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes consolidés et annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.45112 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DIAC S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 20 mai 2020 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG était dans la 11<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 5<sup>ème</sup> année de sa mission.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Courbevoie et Paris-La-Défense, le 25 avril 2025

Forvis Mazars S.A.

Signé par :  
  
65239A6437884C1...

Anne VEAUTE  
Associée

KPMG S.A.

DocuSigned by:  
  
7DCE8BF2964846F...

Ulrich SARFATI  
Associé



# **DIAC SA**

## **COMPTES SOCIAUX**

**31 décembre 2024**

## SOMMAIRE

<b>BILAN ET COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>3</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.....</b>	<b>244</b>
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS .....	244
2. FAITS MARQUANTS .....	244
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	244
A) <i>Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.....</i>	<i>244</i>
B) <i>Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés .....</i>	<i>245</i>
C) <i>Crédits à la clientèle et au réseau titrisés .....</i>	<i>246</i>
D) <i>Opérations de crédit-bail et assimilées non titrisées .....</i>	<i>247</i>
E) <i>Opérations de crédit-bail et assimilées titrisées .....</i>	<i>248</i>
F) <i>Bonifications .....</i>	<i>249</i>
G) <i>Indemnités et intérêts de retard .....</i>	<i>250</i>
H) <i>Parts dans les entreprises liées.....</i>	<i>250</i>
I) <i>Immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	<i>250</i>
J) <i>Primes de remboursement.....</i>	<i>250</i>
K) <i>Provisions .....</i>	<i>250</i>
L) <i>Engagements de retraite .....</i>	<i>250</i>
M) <i>Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré.....</i>	<i>251</i>
N) <i>Risque de contrepartie sur produits dérivés .....</i>	<i>251</i>
O) <i>Informations géographiques et sectorielles .....</i>	<i>251</i>
P) <i>Entreprises liées.....</i>	<i>252</i>
Q) <i>Consolidation.....</i>	<i>252</i>
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	253
5. RISQUES FINANCIERS .....	253
6. REFINANCEMENT.....	254
7. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX .....	255
<b>TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS .....</b>	<b>277</b>

**BILAN**

<b>ACTIF - en milliers d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2024</b>	<b>12/2023</b>
Créances sur les établissements de crédit	1	4 591 455	3 949 313
Opérations avec la clientèle	2	5 238 365	4 406 197
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	703 310	715 969
Actions et autres titres à revenu variable	4	2	2
Parts dans les entreprises liées	5	81 387	81 387
Crédit-bail et location avec option d'achat	6	4 756 349	3 515 433
Immobilisations incorporelles	7	1 900	2 268
Immobilisations corporelles	8	12 067	12 092
Autres actifs	9	499 554	456 217
Comptes de régularisation	10	36 772	188 496
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 921 161</b>	<b>13 327 374</b>

<b>PASSIF - en milliers d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2024</b>	<b>12/2023</b>
Dettes envers les établissements de crédit	11	14 507 065	11 921 572
Opérations avec la clientèle	12	66 616	59 207
Dettes représentées par un titre	13	29 833	149 550
Autres passifs	14	200 636	170 174
Comptes de régularisation	15	541 656	411 800
Provisions	16	180 418	183 303
Dettes subordonnées	17	184 579	9 315
<b><u>Capitaux propres</u></b>		<b>210 358</b>	<b>422 453</b>
Capital souscrit	18	415 101	415 101
Réserves	18	41 510	41 510
Report à nouveau	18	(34 157)	824
Résultat de l'exercice	18	(212 096)	(34 982)
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>15 921 161</b>	<b>13 327 374</b>

## ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
<b><u>Engagements donnés</u></b>	19	<b>1 214 107</b>	<b>1 973 988</b>
Engagements de financement		774 658	793 227
Autres engagements donnés		439 449	1 180 761
<b><u>Engagements recus</u></b>	20	<b>11 362 401</b>	<b>6 189 920</b>
Engagements de financement		3 500 000	
Engagements de garantie		7 862 401	6 189 920

## COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Intérêts et produits assimilés	22	443 101	396 146
Intérêts et charges assimilés	23	(644 882)	(443 294)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	2 944 089	2 699 558
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	(2 832 686)	(2 437 835)
Revenus des titres à revenu variable	25	222 186	185 737
Commissions (Produits)	26	24 123	21 528
Commissions (Charges)	26	(775)	(901)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	(22 698)	(33 169)
Autres produits d'exploitation	28	230 628	203 901
Autres charges d'exploitation	29	(50 346)	(26 094)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>312 740</b>	<b>565 577</b>
Charges générales d'exploitation	30	(374 223)	(359 819)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(3 931)	(4 792)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>(65 414)</b>	<b>200 966</b>
Coût du risque	31	(146 806)	(202 347)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(212 220)</b>	<b>(1 381)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>(212 220)</b>	<b>(1 381)</b>
Impôts sur les bénéfices	32	124	(33 601)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(212 096)</b>	<b>(34 982)</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

DIAC S.A est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 415 100 500 euros entièrement libérés, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 702 002 221.

Le siège social de DIAC S.A est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

DIAC S.A a pour principale activité le financement du Groupe Renault et ses marques, Nissan et Mitsubishi.

### 1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes sociaux de DIAC S.A, pour l'année 2024, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 mars 2025 et ont été présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2025.

Pour mémoire, les comptes sociaux de DIAC S.A, pour l'année 2023, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 mars 2024 et présentés pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2024.

Les comptes sociaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

### 2. FAITS MARQUANTS

#### L'activité de titrisation en 2024 :

Mobilize Financial Services France a mis en place une nouvelle titrisation publique adossée aux crédits à la clientèle originés par Mobilize Financial Services France (compartiment « Cars Alliance Auto Loans France v2024-1 »). Lors de cette opération Mobilize Financial Services France a émis 700 M€ d'obligations senior, 65,1 M€ d'obligations mezzanine et 48,86 M€ d'obligations junior.

Mobilize Financial Services France a par ailleurs étendu d'une année supplémentaire la période de rechargement de sa titrisation privée adossée à la composante valeur résiduelle de créances de location avec option d'achat (LOA originées par Mobilize Financial Services France (compartiment « Cars Alliance Auto Leases France RV MASTER »).

### 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Mobilize Financial Services France sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions de la réglementation applicable aux établissements de crédit en France.

Mobilize Financial Services France applique le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 modifié du Règlement N° 2020-10 du 22 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

En outre, conformément à ce règlement, les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec l'encours de crédit concerné (opérations avec la clientèle) ou avec le compte rattaché de l'actif immobilisé concerné.

#### A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.

Il n'y a pas eu d'évolution significative en termes d'évaluation ou de présentation des comptes au cours de l'année.

## B) Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés

Les crédits à la clientèle et au réseau figurent au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation.

Toute créance présentant un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient si un des deux critères, quantitatif ou qualitatif, est rempli.
  - Critère quantitatif : un seuil absolu de créances impayées, de 100 euros pour les encours grand public, de 500 euros pour les encours entreprises, et un seuil relatif des impayés de 1% sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs pour une contrepartie.
  - Critère qualitatif : des signes d'une probable absence de paiement apparaissent pour les contreparties dont la gestion est assurée par les services contentieux suite à échéance du terme, surendettement, ouverture d'une procédure judiciaire, fraude...
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la échéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de échéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

A compter de la date à laquelle la contrepartie ne remplit plus aucun critère douteux et n'a plus d'impayé, une période probatoire de 3 mois est appliquée avant de revenir en non douteux.

Les encours identifiés comme restructurés au sens de l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis et l'intérêt cesse d'être comptabilisé.

Les encours restructurés présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante est représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés.

Par conséquent, les encours restructurés sont présentés non pas dans une subdivision des encours sains faisant apparaître une décote, mais parmi les encours douteux couverts par une provision.

Une approche de dépréciation sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement, contrat par contrat. Les créances « Clientèle » sont dépréciées selon leur groupe de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation individuelle sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de la durée écoulée suite au passage en douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurved loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

En complément, une provision complémentaire d'expertise sur base statistique est également constatée.

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 4 types de créances : saine, incidentée, douteuse et compromise, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

L'estimation des pertes à provisionner sur les créances incidentées se base exclusivement sur des méthodes statistiques. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est toujours généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash, ...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe Mobilize Financial Services France.

En complément, une provision complémentaire d'expertise sur base statistique est également constatée.

### C) Crédits à la clientèle et au réseau titrisés

Mobilize Financial Services France titre la grande majorité de son portefeuille d'encours de crédit à la clientèle et réseau. Ces cessions sont effectuées conformément aux dispositions de la loi du 23 décembre 1998 modifiée le 22 décembre 2010.

#### Les créances titrisées

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- Les prêts doivent être consentis à des personnes physiques (hors personnel du groupe Renault) ou à des entreprises (hors Agents Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- Les prêts sont affectés à l'acquisition d'un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- Les prêts sont rémunérés à taux fixe avec une marge minimum de 1% et à paiement mensuel ;
- Les prêts doivent avoir fait l'objet d'au moins une facturation avant leur cession ;
- Les créances titrisées ne doivent faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;
- Une créance titrisée sur un FCT reste sur celui-ci et doit être rachetée par Mobilize Financial Services France pour être éventuellement recédée sur un autre FCT.

Les encours sont cédés le 21 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1<sup>er</sup> jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de Mobilize Financial Services France en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par Mobilize Financial Services France.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les créances cédées cessent de figurer à l'actif du bilan (opérations avec la clientèle) de Mobilize Financial Services France à la date de remise du bordereau de cession.

#### Les véhicules d'Emission

Cars Alliance Auto Loans France Master

Cars Alliance Auto Loans France v2022-1

Cars Alliance Auto Loans France v2024-1

Cars Alliance DFP France (adossé à des créances de dealer floor plan)

#### Reversement des flux liés aux contrats titrisés

Après cession, Mobilize Financial Services France continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre, Mobilize Financial Services France perçoit mensuellement une commission de recouvreur d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement:

- Aux intérêts des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- Aux intérêts de retard et indemnités sur impayés ;
- Aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (Intérêts sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds communs de titrisation assument le risque client de non-recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT équivalente à :

- 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les reversements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 21 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par Mobilize Financial Services France au cours du mois M-1 minorée des reversements déjà réalisés.

### **Les mécanismes de couverture des risques**

Pour garantir ses obligations de reversement, Mobilize Financial Services France a constitué des réserves en faveur des FCT qui sont comptabilisés à l'actif de Mobilize Financial Services France en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les obligations junior émises par les FCT et retenues par Mobilize Financial Services France.

Dans le cadre de ses titrisations, la société Mobilize Financial Services a souscrit aux :

- obligations B non notées émises par le FCT Cars Alliance Auto Loans France Master
- obligations C non notées émises par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2022-1
- obligations C non notées émises par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2024-1

### **Rémunération des parts résiduelles**

Dans le but d'appréhender le résultat du FCT, Mobilize Financial Services France a souscrit aux parts résiduelles émises par le FCT. Celles-ci sont comptabilisées à l'actif de la société en titres de placement à revenu variable.

Le résultat des FCT est distribué tous les mois et comptabilisé en produit chez Mobilize Financial Services France lors de son encaissement.

## **D) Opérations de crédit-bail et assimilées non titrisées**

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location longue durée figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du financement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés, à savoir :

- Selon le mode linéaire (véhicules particuliers et véhicules utilitaires), ou dégressif (certains véhicules industriels et biens d'équipement).
- Sur des durées variant de 4 à 7 ans selon le type de matériel.

Les loyers perçus au titre de ces opérations sont rapportés au résultat de l'exercice en fonction d'un étalement linéaire calculé sur la durée des contrats.

Toute créance présentant un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient si un des deux critères, quantitatif ou qualitatif, est rempli.
  - Critère quantitatif : un seuil absolu de créances impayées, de 100 euros pour les encours grand public, de 500 euros pour les encours entreprises, et un seuil relatif des impayés de 1% sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs pour une contrepartie.
  - Critère qualitatif : des signes d'une probable absence de paiement apparaissent pour les contreparties dont la gestion est assurée par les services contentieux suite à déchéance du terme, surendettement, ouverture d'une procédure judiciaire, fraude....
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la déchéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

A compter de la date à laquelle la contrepartie ne remplit plus aucun critère douteux et n'a plus d'impayé, une période probatoire de 3 mois est appliquée avant de revenir en non douteux.

Les contrats identifiés comme restructurés au sens de l'article 6 du règlement 2005-03 correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, elles sont immédiatement déclassées en encours douteux compromis et les loyers cessent d'être comptabilisés.

Les encours restructurés présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante est représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartient les encours

restructurés.

Par conséquent, à titre dérogatoire, les créances restructurées non compromises sont présentées non pas dans une subdivision des créances saines faisant apparaître une décote, mais parmi les créances douteuses couvertes par une provision.

Une approche de dépréciation sur base individuelle est appliquée aux créances échues. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement, contrat par contrat. Ces créances sont dépréciées selon leur groupe de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation individuelle sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de la durée écoulée suite au passage en douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurred loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

## **E) Opérations de crédit-bail et assimilées titrisées**

Mobilize Financial Services France titrise la grande majorité de son portefeuille d'encours de location avec option d'achat. Une distinction est effectuée entre les loyers d'une part, et la valeur résiduelle associée aux contrats d'autre part.

### **Les créances titrisées**

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- La location avec option achat doit être consentie à une personne physique (hors personnel du groupe Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- La location avec option d'achat concerne un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- Le loyer est fixe et à paiement mensuel ;
- La créance titrisée ne doit faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;

Les encours sont cédés le 21 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1<sup>er</sup> jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de Mobilize Financial Services France en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par Mobilize Financial Services France.

Les créances cédées figurent en diminution de l'actif du bilan (crédit-bail et location avec option d'achat) de Mobilize Financial Services France à la date de remise du bordereau de cession.

### **Les Fonds Commun de Titrisation émetteurs**

Cars Alliance Auto Leases France Master

Cars Alliance Auto Leases France v2020-1

Cars Alliance Auto Leases France v2023-1

Cars Alliance Auto Leases France RV Master

### **Reversement des flux liés aux contrats titrisés**

Après cession, Mobilize Financial Services France continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre Mobilize Financial Services France perçoit mensuellement une commission de recouvreur d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement:

- Aux loyers des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- Aux montants de valeur résiduelle des contrats ;
- Aux intérêts de retard et indemnités de résiliation ;
- Aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds communs de titrisation assument le risque client de non-recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT. Elle est équivalente à :

- 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les versements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 21 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par Mobilize Financial Services France au cours du mois M-1 minorée des versements déjà réalisés.

### **Les mécanismes de couverture des risques**

Pour garantir ses obligations de reversement, Mobilize Financial Services France a constitué des réserves en faveur des FCT qui sont comptabilisés à l'actif de Mobilize Financial Services France en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les obligations junior émises par les véhicules d'émission et retenues par Mobilize Financial Services France.

Dans le cadre de ses titrisations, la société Mobilize Financial Services a souscrit aux :

- obligations B non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France Master
- obligations C non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France v2020 –1
- obligations C non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France v2023 –1
- obligations B non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France RV Master

### **Rémunération des parts résiduelles**

Dans le but d'appréhender le résultat des véhicules d'émission, Mobilize Financial Services France a souscrit aux parts résiduelles émises par les véhicules d'émission. Celles-ci sont comptabilisées à l'actif de la société en titres de placement à revenu variable.

Le résultat des véhicules d'émission est distribué tous les mois et comptabilisé en produit chez Mobilize Financial Services France lors de son encaissement.

## **F) Bonifications**

Dans le cadre d'opérations promotionnelles, le constructeur et le réseau couvrent l'écart de taux par le biais de bonifications.

Sur le plan comptable, ces dernières sont assimilées à des compléments de loyers et d'intérêts, et par voie de conséquence, étalées sur les durées de vie réelles des contrats bonifiés. Cet étalement est linéaire pour les contrats de crédit-bail. Pour les contrats de crédit, l'étalement est effectué en fonction du taux implicite des contrats. Ces calculs sont effectués contrat par contrat. Sur le plan fiscal, ces bonifications sont retraitées afin d'être soumises à l'impôt lors de l'exercice de paiement par le constructeur ou le réseau.

**G) Indemnités et intérêts de retard**

Du fait du caractère incertain de leur recouvrement, les indemnités de résiliation et les intérêts de retard sont intégralement provisionnés. La provision est extournée au moment de l'encaissement.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dès leur exigibilité.

**H) Parts dans les entreprises liées**

Les parts dans les entreprises liées figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat, déduction faite des provisions éventuellement constatées. Les dividendes correspondants sont comptabilisés l'année de leur mise en distribution.

**I) Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Constructions	15 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans
- Logiciels informatiques acquis	1 à 3 ans

**J) Primes de remboursement**

Les primes de remboursement des titres de créances négociables sont amorties linéairement sur leur durée de vie.

**K) Provisions**

Les provisions constituées au passif du bilan ont notamment pour objet de couvrir le coût des restructurations, ainsi que les litiges ou les risques nés antérieurement à la date de l'arrêt.

Les variations de provisions pour risques et charges sont imputées dans les postes du compte de résultat auxquels elles se rattachent par nature.

**L) Engagements de retraite**

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon les principes définis par la réglementation internationale (norme IAS 19 révisée).

Le coût des indemnités de départ, des compléments de retraite et des engagements assimilés est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier dans le cas où certains droits sont acquis de manière irrévocable avant cette date.

Concernant la répartition des droits à prestations et conformément à la mise à jour publiée en novembre 2021 de la recommandation de l'ANC 2013-02, les engagements de retraite ont fait l'objet sur l'exercice 2021 d'une reprise de provision comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette reprise correspond à la reconnaissance des droits à prestations de la partie plafonnée des primes de retraite des salariés, reconnue sur les années de présence nécessaire au salarié pour obtenir cette prime lors de son départ à la retraite.

Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme.

### **M) Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré**

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une gestion du risque global de taux d'intérêt.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les charges et les produits sont inscrits au compte de résultat prorata temporis et les gains ou pertes latents ne sont pas comptabilisés.

Les produits et charges sont compensés swap par swap pour leur présentation au bilan et au compte de résultat.

Au bilan, le produit net à recevoir sur un contrat de swap bénéficiaire figure dans le poste Compte de régularisation actif. De même, la charge nette à payer sur un swap déficitaire est classée dans le poste Compte de régularisation passif.

Au compte de résultat, les produits nets sur contrats bénéficiaires sont classés parmi les Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ou sur opérations avec la clientèle, selon la qualité de la contrepartie. De manière symétrique, les charges nettes sur contrats déficitaires figurent dans les Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ou opérations avec la clientèle, en fonction de la nature de la contrepartie.

### **N) Risque de contrepartie sur produits dérivés**

Les règles de contrôle interne applicables au risque de contrepartie sur produits dérivés sont définies sur le périmètre consolidé du Groupe Mobilize Financial Services, dans lequel Mobilize Financial Services France est incluse.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne calculée sur la base du niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier du Groupe Mobilize Financial Services et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

Le suivi des engagements doit, pour rendre compte de l'exposition réelle au risque, s'effectuer de manière consolidée. Il n'est donc pas fait de calcul individualisé d'exposition au risque de contrepartie pour la société.

### **O) Informations géographiques et sectorielles**

La société Mobilize Financial Services France réalise ses opérations exclusivement sur le territoire français.

La société a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia et Mitsubishi.

Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en terme de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. La répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel ».

- L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires du Groupe Renault et ses marques Nissan et Mitsubishi.
- L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.
- Les activités de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

## P) Entreprises liées

Lorsque le montant est significatif, la part des opérations entre la société et les entreprises liées est présentée dans les notes annexes au Bilan et au Compte de Résultat.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

## Q) Consolidation

Le groupe DIAC SA établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2024 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

DIAC S.A est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe RCI Banque S.A

15, Rue d'Uzès – 75002 PARIS, FR95 306 523 358, eux-mêmes consolidés dans les comptes du Groupe Renault.

Diac, identifiée par le numéro 702 002 221, est inscrite au R.C.S Bobigny. Ses états financiers sont disponibles sur son site internet : <https://www.mobilize-fs.com/fr/finance/rapports-et-communiqués/rapports-financiers>

Les états financiers du Groupe Renault sont disponibles : <https://www.renaultgroup.com/finance/documents-et-presentations/>.

## 4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture significatifs.

## 5. RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services.

### Liquidité

La liquidité du groupe Mobilize Financial Service France est gérée en central par Mobilize Financial Services.

Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet d'élargir la base d'investisseurs.

Le pilotage du risque de liquidité de Mobilize Financial Services repose sur les éléments suivants :

- **Liquidité statique** : Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.
- **Réserve de liquidité** : La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par Mobilize Financial Services en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

### Risque au titre de l'activité de crédit

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par Mobilize Financial Services France est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

L'approche visant à systématiser l'identification et le traitement des clients fragiles reste une démarche de fond. En outre, le groupe Mobilize Financial Services France conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de profitabilité.

**Gouvernance**

Les comités risques et reporting suivent systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée du groupe Mobilize Financial Services France.

**6. REFINANCEMENT**

Mobilize Financial Services France se refinance auprès du groupe Mobilize Financial Services. Ses besoins de liquidité sont suivis et assurés par le groupe.

## 7. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

### Note 1 : Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Créances à vue sur établissements de crédit</b>	<b>252 469</b>	<b>(465 838)</b>
Comptes ordinaires débiteurs	252 468	(465 840)
Créances rattachées	1	2
<b>Créances à terme sur établissements de crédit</b>	<b>4 338 986</b>	<b>4 415 151</b>
Comptes et prêts à terme	4 335 053	4 409 825
Créances rattachées	3 933	5 326
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)</b>	<b>4 591 455</b>	<b>3 949 313</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>4 338 986</i>	<i>4 415 150</i>

Ces créances ne comportent pas de part subordonnée.

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	1 031 802	751 089
De 3 à 12 mois	423 233	167 300
De 1 à 5 ans	3 136 420	3 030 924
Supérieur à 5 ans		
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>4 591 455</b>	<b>3 949 313</b>

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de la France.

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent principalement les créances sur le réseau suite au rachat des véhicules en fin de contrat de crédit-bail ou assimilé.

Les prêts à la clientèle financière comprennent les versements effectués par Mobilize Financial Services France aux FCT.

## Note 2 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Crédits non douteux à la clientèle</b>	<b>4 568 879</b>	<b>3 812 715</b>
Encours de crédit affecté non titrisé	681 171	760 714
Encours Carte et prêts personnels revolving	35 366	36 825
Encours sur financement stock réseaux	3 609 596	2 731 571
Encours sur financement d'exploitation	247 005	289 270
Créances rattachées sur contrats non douteux	3 884	3 135
Provisions sur créances impayées	(8 143)	(8 800)
<b>Crédits douteux à la clientèle</b>	<b>110 100</b>	<b>38 969</b>
Créances rattachées sur contrats douteux	316	30
Créances sur contrats douteux	113 792	44 560
Provisions sur contrats douteux	(23 246)	(18 321)
Créances rattachées sur contrats douteux compromis	81	95
Créances sur contrats douteux compromis	84 444	77 848
Provisions sur contrats douteux compromis	(65 287)	(65 243)
<b>Concours divers</b>	<b>460 943</b>	<b>480 509</b>
Prêts au personnel	155	145
Créances commerciales	148 236	156 890
Prêts à la clientèle financière	299 055	314 814
Autres concours à la clientèle	11 150	7 846
Valeurs non imputées	2 258	814
Créances rattachées sur concours divers	89	
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>99 372</b>	<b>72 635</b>
Comptes ordinaires sains	96 941	71 235
Comptes ordinaires douteux	2 014	968
Comptes ordinaires douteux compromis	417	432
<b>Étalements</b>	<b>(929)</b>	<b>1 369</b>
Étalement des bonifications	(17 826)	(17 784)
Étalement des frais de dossier reçus	(177)	(557)
Étalement des commissions versées	12 630	13 041
Étalement des autres charges versées	4 444	6 669
<b>Total net des créances sur la clientèle (*)</b>	<b>5 238 365</b>	<b>4 406 197</b>
(*) Dont entreprises liées	322 171	136 985

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	2 910 268	2 239 924
De 3 à 12 mois	1 804 698	1 605 564
De 1 à 5 ans	480 446	539 222
Supérieur à 5 ans	42 953	21 487
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>5 238 365</b>	<b>4 406 197</b>

Ventilation par secteurs d'activité	12/2024	12/2023
<b>Financement clientèle</b>	<b>904 792</b>	<b>982 908</b>
Valeur brute des encours	990 079	1 071 033
Dépréciation des encours	(85 287)	(88 125)
<b>Financement réseaux</b>	<b>4 146 026</b>	<b>3 277 130</b>
Valeur brute des encours	4 157 415	3 281 369
Dépréciation des encours	(11 389)	(4 239)
<b>Autres créances sur la clientèle</b>	<b>187 547</b>	<b>146 159</b>
Valeur brute des encours	187 547	146 159
Dépréciation des encours		
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>5 238 365</b>	<b>4 406 197</b>

**Note 3 : Obligations et autres titres à revenu fixe**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Titres de placement</b>	<b>703 310</b>	<b>715 969</b>
Titres à revenu fixe	702 900	715 440
Créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe	410	529
<b>Total des obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>703 310</b>	<b>715 969</b>

Dans le cadre de ses titrisations, la société Mobilize Financial Services France a souscrit :

- les titres Class B non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France Master,
- les titres Class C non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2022-1,
- les titres Class C non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2024-1,
- les titres Class B non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France FCT Master,
- les titres Class C non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France v2020 – 1,
- les titres Class C non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France v2023 – 1,
- les titres Class B non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France RV MASTER.

Détail des titres de placement acquis dans le cadre d'opérations de titrisation

Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Date de début	mai-12	octobre-20	juillet-13	octobre-20
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France FCT Master	Cars Alliance Auto Leases France FCT Master	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Leases France FCT V 2020-1
Nature des créances cédées	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (loyer)	Créances concessionnaires indépendants	LOA automobiles (loyer)
Montant des créances cédées à l'origine	715 ME	533 ME	1020 ME	1057 ME
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-24	Class A Notation AAA 162 000	Class A Notation AAA 953 900	Class A Notation AA 1 000 000	Class A Notation AAA 44 742
	Class B Non notées 22 300	Class B Non notées 110 200		Class B Notation AAA 41 500
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-24				Class C Non notées 52 500

Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Date de début	mars-21	mai-22	octobre-23	octobre-24
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Leases France FCT Master VR	Cars Alliance Auto Loans France V2022-1	Cars Alliance Auto Leases France FCT V 2023	Cars Alliance Auto Loans France V2024-1
Nature des créances cédées	LOA automobiles (valeurs résiduelles)	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Montant des créances cédées à l'origine	792 ME	759 ME	769 ME	814 ME
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-24	Class A Non notées 400 000	Class A Notation AAA 300 228	Class A Notation AAA 630 286	Class A Notation AAA 700 000
	Class B Non notées 391 900	Class B Notation AA 52 300	Class B Notation AA 36 900	Class B Notation AA 65 100
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-24		Class C Non notées 44 800	Class C Non notées 32 340	Class C Non notées 48 860

#### Note 4 : Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Titres à revenu variable	2	2
<b>Total des actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

**Note 5 : Parts dans les entreprises liées**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Parts dans les entreprises liées non cotées	81 387	81 387
<b>Total des parts dans les entreprises liées</b>	<b>81 387</b>	<b>81 387</b>

Les parts dans les entreprises liées sont les titres dans la société Diac Location détenue à 100%. Aucune dépréciation n'a été constatée sur ces parts.

**Note 6 : Crédit-bail et location avec option d'achat**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Immobilisations brutes	12 283 216	10 261 683
Amortissements	(4 683 641)	(3 872 150)
Loyers échus	21 384	16 046
Provisions sur créances impayées	(39)	(10)
Créances rattachées	100 082	100 530
Encours Crédit Bail et location avec option d'achat titrisés	(2 882 389)	(2 938 333)
Loyers douteux	18 348	23 843
Provisions sur loyers douteux	(7 019)	(7 124)
Loyers douteux compromis	79 033	52 204
Provisions sur loyers douteux compromis	(77 653)	(66 132)
Etalement des bonifications	(190 066)	(113 443)
Etalement des commissions versées	85 875	53 354
Etalement des autres charges versées	9 218	4 965
<b>Total des opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (*)</b>	<b>4 756 349</b>	<b>3 515 433</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(117 355)</i>	<i>(74 135)</i>

Le montant de la réserve latente brute des immobilisations données en location (différence de valorisation des encours financiers par rapport à celle des immobilisations nettes) s'établit à 1 211,4 Meur au 31 décembre 2023 et à 1 544,4 Meur au 31 décembre 2024.

**Note 7 : Immobilisations incorporelles**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Valeur brute des immobilisations incorporelles</b>	<b>26 866</b>	<b>26 415</b>
Concessions, brevet et droits similaires	25 625	25 174
Autres immobilisations incorporelles	1 241	1 241
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(24 966)</b>	<b>(24 147)</b>
Amortissements sur concessions, brevet et droits similaires	(24 411)	(23 604)
Amortissements sur autres immobilisations incorporelles	(555)	(543)
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>1 900</b>	<b>2 268</b>

**Note 8 : Immobilisations corporelles**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Valeur brute des immobilisations corporelles</b>	<b>88 207</b>	<b>85 120</b>
Terrains	2 091	2 091
Constructions	17 607	17 607
Installations générales, AA des constructions	10 523	10 523
Installations générales, AA divers	16 846	16 085
Matériel et mobilier de bureau	4 825	4 797
Matériel et mobilier informatique	36 315	34 017
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(76 140)</b>	<b>(73 028)</b>
Amortissements sur constructions	(16 779)	(16 659)
Amortissements sur installations générales, AA des constructions	(9 870)	(9 766)
Amortissements sur installations générales, AA divers	(13 740)	(13 050)
Amortissements sur matériel et mobilier de bureau	(4 416)	(4 310)
Amortissements sur matériel et mobilier informatique	(31 335)	(29 243)
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>12 067</b>	<b>12 092</b>

**Note 9 : Autres actifs**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Etat	200 991	110 724
Créances sociales	513	421
Débiteurs divers	67 349	112 835
Créances rattachées sur débiteurs divers	230 701	232 237
<b>Total des autres actifs</b>	<b>499 554</b>	<b>456 217</b>

**Note 10 : Comptes de régularisation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Charges à répartir sur frais et primes d'émission des emprunts	4 629	3 825
Charges constatées d'avance	1 228	1 756
Autres produits à recevoir	230	944
Valeurs à l'encaissement	29 949	181 234
Autres comptes de régularisation actif	736	737
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>36 772</b>	<b>188 496</b>

**Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Dettes à vue sur établissements de crédit</b>	<b>365 002</b>	<b>(356 703)</b>
Comptes ordinaires créditeurs	363 303	(357 194)
Dettes rattachées	1 699	491
<b>Créances à terme sur établissements de crédit</b>	<b>14 142 063</b>	<b>12 278 275</b>
Comptes et emprunts à terme	13 925 770	12 128 770
Dettes rattachées	216 293	149 505
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit (*)</b>	<b>14 507 065</b>	<b>11 921 572</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>14 317 686</i>	<i>12 491 401</i>

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	4 770 491	3 644 272
De 3 à 12 mois	2 520 804	2 036 530
De 1 à 5 ans	7 215 770	6 240 770
Supérieur à 5 ans		
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>14 507 065</b>	<b>11 921 572</b>

**Note 12 : Opérations avec la clientèle**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Dettes à vue sur opérations avec la clientèle</b>	<b>66 616</b>	<b>59 207</b>
Comptes ordinaires créditeurs	55 644	46 362
Acomptes et autres sommes dues	8 175	6 823
Dettes vis-à-vis de la clientèle financière	661	3 719
Dettes rattachées	2 136	2 303
<b>Total des opérations avec la clientèle (*)</b>	<b>66 616</b>	<b>59 207</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>99</i>	<i>7</i>

**Note 13 : Dettes représentées par un titre**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>29 833</b>	<b>149 550</b>
Titres de créances négociables	29 833	149 550
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>29 833</b>	<b>149 550</b>

**Note 14 : Autres passifs**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Etat	27 414	28 575
Fourn d'immos	23 116	12 655
Dettes sociales	103 868	93 124
Créditeurs divers	17 458	14 418
Dettes rattachées sur créditeurs divers	28 743	21 354
Dépôts de garantie reçus sur opérations de crédit-bail et assimilées	37	48
<b>Total des autres passifs</b>	<b>200 636</b>	<b>170 174</b>

**Note 15 : Comptes de régularisation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Produits à répartir sur primes d'émission des emprunts	911	4 565
Produits constatés d'avance sur opérations de crédit-bail et assimilées	473 667	334 341
Produits constatés d'avance sur opérations avec la clientèle	24 673	21 963
Autres charges à payer	41 410	47 383
Autres comptes de régularisation passif	995	3 548
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>541 656</b>	<b>411 800</b>

## Note 16 : Provisions

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2023	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2024
			Utilisées	Non utilisées		
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>151 922</b>	<b>242</b>	<b>(249)</b>		<b>1</b>	<b>151 916</b>
Engagements par signature	369	242	(249)		1	363
Autres risques et charges	151 553					151 553
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>	<b>31 381</b>	<b>4 878</b>	<b>(2 147)</b>	<b>(5 610)</b>		<b>28 502</b>
Engagements de retraite	21 293	1 763	(1 339)			21 717
Plans sociaux et de restructuration	5 206			(2 685)		2 521
Autres litiges avec le personnel	193	891	(808)			276
Autres risques et charges	4 689	2 224		(2 925)		3 988
<b>Total des provisions</b>	<b>183 303</b>	<b>5 120</b>	<b>(2 396)</b>	<b>(5 610)</b>	<b>1</b>	<b>180 418</b>

(\*) Autres variations = Reclassements et fusion

Aucun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, ne devrait entraîner des pertes significatives n'ayant pas été provisionnées.

Un stock de provision de restructuration de 2 521K€ est comptabilisé à fin décembre 2024 : il concerne les plans de dispense d'activité. Il s'agit de provisions pour plan social (départ anticipé pour retraite).

Une provision spéciale, provision sur opérations bancaires pour autres risques et charges, d'un montant de 151 553 K€, a été comptabilisée en miroir du profit constaté au moment de la cession des contrats dans le cadre de l'extension du FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER en 2023. Le montant de cette provision correspond à la valeur nette comptable des valeurs résiduelles titrisées à la date l'extension de la cession de contrats au FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER limitée au montant de la plus-value dégagée. La provision est reprise en fonction de l'amortissement des encours de référence et du débouclage de contrats, que le client exerce ou non son option d'achat.

## Note 16.1 : Provisions pour engagements de retraite et assimilés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Valeur actuarielle des engagements	Valeur actuarielle des fonds investis	Engagements nets des fonds investis	Ecarts actuariels	Provision au bilan
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>25 218</b>	<b>0</b>	<b>25 218</b>	<b>(3 071)</b>	<b>22 147</b>
Charge nette de l'exercice 2023	2 381		2 381		2 381
Prestations et contributions payées	(3 235)		(3 235)		(3 235)
Ecarts actuariels	2 029		2 029	(2 029)	
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>26 393</b>	<b>0</b>	<b>26 393</b>	<b>(5 100)</b>	<b>21 293</b>
Variation de l'exercice 2024	2 634		2 634		2 634
Prestations et contributions payées	(2 363)		(2 363)		(2 363)
Ecarts actuariels	9 821		9 821	(9 821)	
Amortissement de l'écart actuariel				153	153
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>36 485</b>	<b>0</b>	<b>36 485</b>	<b>(14 768)</b>	<b>21 717</b>

Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2024	12/2023
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	3,00%	2,44%
Taux d'actualisation financière	3,40%	3,12%
Taux de départ des salariés de l'entreprise	2,68%	8,02%

**Note 16.2 : Provisions sur opérations bancaires**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2023	Dotations	Reprises	Autres (*) variations	12/2024
<b>Dépréciation</b>	<b>165 630</b>	<b>57 169</b>	<b>(41 413)</b>	<b>1</b>	<b>181 387</b>
Opérations avec la clientèle	165 630	57 169	(41 413)	1	181 387
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>369</b>	<b>242</b>	<b>(249)</b>	<b>1</b>	<b>363</b>
Engagements par signature	369	242	(249)	1	363
<b>Total</b>	<b>165 999</b>	<b>57 411</b>	<b>(41 662)</b>	<b>2</b>	<b>181 750</b>

(\*) Autres variations = Reclassements et fusion

Les dépréciations d'opérations avec la clientèle afférentes à des encours douteux sont de 30 265 K€, les provisions afférentes à des encours compromis sont de 142 940 K€.

**Note 17 : Dettes subordonnées**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Titres participatifs	9 188	9 188
Dettes rattachées sur titres participatifs	127	127
Emprunts subordonnés	171 000	
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés	4 264	
<b>Total des dettes subordonnées (*)</b>	<b>184 579</b>	<b>9 315</b>

(\*) Dont entreprises liées

175 264

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	4 264	
De 3 à 12 mois	127	127
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans	180 188	9 188
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>184 579</b>	<b>9 315</b>

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac SA pour un montant de 500 000 000 Francs

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale au TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.

L'emprunt est perpétuel.

**Note 18 : Capitaux propres**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2023	Affectation Résultat 2023	Variation 2024	12/2024
Capital souscrit	415 101			415 101
Réserve légale	41 510			41 510
Report à nouveau	824	(34 982)	1	(34 157)
Résultat de l'exercice	(34 982)	34 982	(212 096)	(212 096)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>422 453</b>		<b>(212 095)</b>	<b>210 358</b>

Le capital est constitué de 96 535 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 4,30 euros conférant à leurs propriétaires les mêmes droits.

**Note 19 : Engagements donnés**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Engagements de financement</b>	<b>774 658</b>	<b>793 227</b>
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	770 312	788 751
Autres engagement en faveur des établissements de la clientèle	4 346	4 476
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>439 449</b>	<b>1 180 761</b>
Valeurs affectées en garantie	439 449	1 180 761
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>1 214 107</b>	<b>1 973 988</b>

Ventilation par durées résiduelles	12/2024	12/2023
Inférieur à 3 mois	1 210 564	1 970 445
De 3 à 12 mois		
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans	3 543	3 543
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>1 214 107</b>	<b>1 973 988</b>

**Note 20 : Engagements reçus**

(En milliers d'euros)

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2024</b>	<b>12/2023</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>3 500 000</b>	
Autres engagement reçus des établissements de crédit	3 500 000	
<b>Engagements de garantie</b>	<b>7 862 401</b>	<b>6 189 920</b>
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	12 555	10 697
Cautions, avals et autres garanties reçus de la clientèle	637 233	638 406
Gages et autres suretés réelles reçus de la clientèle	800	22 050
Engagement de reprise des véhicules loués	7 211 813	5 518 767
<b>Total des engagements reçus (*)</b>	<b>11 362 401</b>	<b>6 189 920</b>

(\*) Dont entreprises liées

5 833 015

1 794 927

<b>Ventilation par durées résiduelles</b>	<b>12/2024</b>	<b>12/2023</b>
Inférieur à 3 mois	4 970 873	1 429 490
De 3 à 12 mois	1 835 190	1 076 351
De 1 à 5 ans	4 544 429	3 672 977
Supérieur à 5 ans	11 909	11 102
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>11 362 401</b>	<b>6 189 920</b>

**Note 21 : Instruments financiers à terme et change au comptant**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/24	Juste valeur 12/24
<b>Couverture du risque de taux</b>					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	1 870 956			1 870 956	
Ventes (Prêts) de swaps de taux	1 870 956			1 870 956	

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/23	Juste valeur 12/23
<b>Couverture du risque de taux</b>					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	1 750 064			1 750 064	
Ventes (Prêts) de swaps de taux	1 750 064			1 750 064	

Les opérations sur instruments financiers de taux d'intérêts sont réalisées dans le cadre de la couverture globale du risque de taux d'intérêt. Les interventions sur les marchés d'instruments financiers à terme, principalement effectuées sur des marchés de gré à gré, ont essentiellement pour but de minimiser l'exposition aux risques de taux d'intérêt.

**Note 22 : Intérêts et produits assimilés**

(En milliers d'euros)

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2024</b>	<b>12/2023</b>
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit	161 174	134 838
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	260 489	247 033
Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	17 783	12 603
Intérêts et produits sur autres opérations	3 655	1 672
<b>Total des intérêts et produits assimilés</b>	<b>443 101</b>	<b>396 146</b>

**Note 23 : Intérêts et charges assimilées**

(En milliers d'euros)

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2024</b>	<b>12/2023</b>
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit	(601 946)	(432 261)
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	(31 922)	(3 923)
Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(6 149)	(6 509)
Intérêts et charges sur dettes subordonnées	(4 865)	(601)
<b>Total des intérêts et charges assimilées</b>	<b>(644 882)</b>	<b>(443 294)</b>

**Note 24 : Produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilées**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>2 944 089</b>	<b>2 699 558</b>
Loyers	2 106 885	1 712 531
Intérêts de retard	1 689	1 955
Plus-values sur cession immobilisations	840 924	986 531
Perte sur créances irrécouvrables (part intérêts)	(2 078)	(1 515)
Reprises de provisions	99	144
Dotations aux provisions	(3 430)	(88)
<b>Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>(2 832 686)</b>	<b>(2 437 835)</b>
Dotation aux amortissements	(2 780 173)	(2 289 487)
Reprises d'amortissements	268	133
Etalement des commissions et autres charges versées	(748)	2 676
Moins-values sur cession immobilisations	(41 063)	(143 017)
Autres charges	(10 970)	(8 140)
<b>Total sur opérations de crédit bail et assimilées</b>	<b>111 403</b>	<b>261 723</b>

Mobilize Financial Services France cède ses créances au profit du FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER pour la valeur de son capital restant dû, c'est-à-dire la valeur financière du contrat comprenant son amortissement financier calculé selon l'échéancier client, sur la durée du contrat, sur une base hors valeur résiduelle. La valeur de l'actif au bilan social de Mobilize Financial Services France est calculée selon un amortissement linéaire sur la base de la valeur brute du contrat y compris valeur résiduelle.

La plus-value réalisée correspond à la différence entre l'amortissement social et l'amortissement financier calculée pour chaque contrat titrisé, pour sa partie loyer et pour sa valeur résiduelle.

**Note 25 : Revenus des titres à revenu variable**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Revenus du portefeuille de placement	222 184	185 735
Revenus des titres détenus à long terme	2	2
<b>Total des revenus des titres à revenu variable</b>	<b>222 186</b>	<b>185 737</b>

Les revenus du portefeuille de placement correspondent à la rémunération de la part résiduelle dans les FCT.

**Note 26 : Commissions**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Commissions (Produits)</b>	<b>24 123</b>	<b>21 528</b>
Commissions clientèles	22	24
Commissions titres	24 081	21 461
Commissions autres	20	43
<b>Commissions (Charges)</b>	<b>(775)</b>	<b>(901)</b>
Commissions autres	(775)	(901)
<b>Total des commissions</b>	<b>23 348</b>	<b>20 627</b>

**Note 27 : Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation ou de placement** (En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	<b>(22 698)</b>	<b>(33 169)</b>
Opérations de change	(46)	57
Opérations de taux	(22 652)	(33 226)
<b>Total des gains ou pertes sur opérations financières</b>	<b>(22 698)</b>	<b>(33 169)</b>

**Note 28 : Autres produits d'exploitation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>228 125</b>	<b>198 510</b>
Produits des prestations accessoires aux contrats de financement	165 468	161 904
Transferts de charges (dt ind. d'assurances reçues sur sinistres véhicules)	37 858	33 652
Opérations faites en commun		482
Autres produits d'exploitation bancaire	24 799	2 472
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>2 503</b>	<b>5 391</b>
Produits des prestations des activités de service	2 500	1 878
Autres produits d'exploitation	3	3 513
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>230 628</b>	<b>203 901</b>

**Note 29 : Autres charges d'exploitation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(50 268)</b>	<b>(25 509)</b>
Charges des prestations accessoires aux contrats de financement	(26 605)	(25 844)
Opérations faites en commun	(728)	(41)
Autres charges d'exploitation bancaire	(22 935)	(4)
Variation des provisions pour risques et charges d'exploitation bancaire		380
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(78)</b>	<b>(585)</b>
Autres charges d'exploitation	(78)	(585)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(50 346)</b>	<b>(26 094)</b>

**Note 30 : Charges générales d'exploitation**

(En milliers d'euros)

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2024</b>	<b>12/2023</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>(71 654)</b>	<b>(64 374)</b>
Salaires et traitements	(120 536)	(111 389)
Charges sociales sur retraites	(12 987)	(11 534)
Autres charges sociales	(48 797)	(43 657)
Participation des salariés	(3 092)	(4 649)
Intéressement des salariés	(3 088)	459
Refacturation des frais de personnel	114 161	101 553
Autres frais de personnel	2 685	4 843
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(302 569)</b>	<b>(295 445)</b>
Impôts et taxes	(19 276)	(23 767)
Travaux, fournitures et services extérieurs	(92 471)	(90 732)
Commissions non étalables versées au réseau commercial	(239 272)	(226 237)
Variation des provisions sur autres frais administratif	618	(2 994)
Refacturation des frais administratifs	47 832	48 285
<b>Total des autres charges générales d'exploitation (*)</b>	<b>(374 223)</b>	<b>(359 819)</b>
<i>(*) dont honoraires de commissariat aux comptes</i>	<i>(263)</i>	<i>(263)</i>

<b>Effectif moyen</b>	<b>12/2024</b>	<b>12/2023</b>
Employés		
Agents de maîtrise	680	778
Cadres	1 009	972
Contrats à durée déterminée	9	11
<b>Total</b>	<b>1 698</b>	<b>1 761</b>

**Note 31 : Coût du risque par catégorie de clientèle**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
<b>Coût du risque sur opérations de location</b>	<b>(53 417)</b>	<b>(137 970)</b>
Dotations aux provisions	(25 131)	(12 793)
Reprises de provisions	17 017	5 276
Abandons de créances	(62 712)	(142 343)
Récupérations sur créances amorties	17 409	11 890
<b>Coût du risque sur opérations de crédit</b>	<b>(93 325)</b>	<b>(64 312)</b>
Dotations aux provisions	(24 642)	(11 459)
Reprises de provisions	23 763	18 209
Abandons de créances	(96 818)	(72 175)
Récupérations sur créances amorties	4 372	1 113
<b>Coût du risque sur autres opérations avec la clientèle</b>	<b>(73)</b>	<b>(59)</b>
Abandons de créances	(73)	(59)
<b>Coût du risque sur autres opérations</b>	<b>9</b>	<b>(6)</b>
Dotations aux provisions	(242)	(273)
Reprises de provisions	249	267
Abandons de créances	2	
<b>Total du coût du risque (*)</b>	<b>(146 806)</b>	<b>(202 347)</b>

(\*) Dont entreprises liées

2

**Note 32 : Impôts sur les bénéfices**

Ventilation par nature	12/2024	12/2023
Impôts courants	124	(33 601)
<b>Total des impôt sur les bénéfices</b>	<b>124</b>	<b>(33 601)</b>

La charge d'impôt figurant au compte de résultat représente uniquement l'impôt exigible en France au titre de l'exercice et ne tient pas compte des éventuels actifs ou passifs latents d'impôt.

La société est intégrée fiscalement par la société Renault SA. L'impôt comptabilisé correspond à celui qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale.

**Note 33 : Résultat par secteurs d'activité**

(En milliers d'euros)

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2024</b>	<b>12/2023</b>
<b>Financement Clientèle</b>		
Produit net bancaire	247 726	448 002
Résultat brut d'exploitation	(80 311)	131 713
Résultat d'exploitation	(159 443)	(17 994)
Résultat courant avant impôt	(159 443)	(17 994)
<b>Financement Réseaux</b>		
Produit net bancaire	65 012	117 573
Résultat brut d'exploitation	14 895	69 251
Résultat d'exploitation	(52 779)	16 611
Résultat courant avant impôt	(52 779)	16 611
<b>Autres activités</b>		
Produit net bancaire	2	2
Résultat brut d'exploitation	2	2
Résultat d'exploitation	2	2
Résultat courant avant impôt	2	2
<b>Toutes activités</b>		
Produit net bancaire	312 740	565 577
Résultat brut d'exploitation	(65 414)	200 966
Résultat d'exploitation	(212 220)	(1 381)
Résultat courant avant impôt	(212 220)	(1 381)

## TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Tableau des filiales et des participation

(En milliers d'euros)

Détail des participations dont la valeur excède 1% du capital de la société (en KEUR)	Pays	Capital social	Capitaux propres (hors capital social)	% de détention	Résultats nets du dernier exercice clos
<b>Filiales détenues à + de 50%</b> Diac Location SA 14, avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy le Gra	France	29 241	885 161	100,00%	(10 447)

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en KEUR)	Filiales		Participations		Autres sociétés	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	81 347				40	0
Valeur comptable nette des titres détenus	81 347				40	0
Prêts et avances consentis par la société						
Cautions et avals donnés par la société						
Dividendes encaissés par la société						

04.

RAPPORT SUR LE  
GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE  
31 DECEMBRE 2024

**DIAC**  
**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**  
**EXERCICE 2024**

## I - LES INSTANCES ET ACTEURS

### A. Le Conseil d'administration

#### *i. Missions du Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration de DIAC SA, dispose notamment des attributions suivantes, conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et, plus généralement, aux textes réglementaires applicables au secteur bancaire :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et contrôle la mise en œuvre, par les Dirigeants effectifs et le Comité exécutif, des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente
- il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ;
- il procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- il contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la société.
- il approuve le Rapport de gestion annuel et le Rapport sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- il prépare et convoque l'Assemblée générale des actionnaires et en fixe l'ordre du jour ;

Conformément aux statuts, le Conseil procède par ailleurs aux contrôles qu'il juge opportuns, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société, et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur les travaux de différents comités (cf. infra).

Afin de décrire et d'exposer les processus et les méthodes de travail ainsi que la répartition des pouvoirs des organes dirigeants qui conduisent aux décisions par ces derniers, il sera successivement présenté :

- la composition du Conseil d'administration ainsi que le mode et l'étendue des pouvoirs de la Direction générale de la société ;
- les conditions de préparation des réunions du Conseil ;
- l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2024.

#### *ii. Composition du Conseil d'administration*

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de DIAC est composé de quatre administrateurs.

*Conseil d'administration au 31 déc. 2024*

	Fonction exercée dans la société	Date de nomination ou renouvellement	Echéance	Liste de l'ensemble des mandats exercés dans toute société	Nombre d'actions détenus	% de capital
<b>Martin Thomas</b>	Président du Conseil d'administration	20 mai 2024	Mai 2030	<ul style="list-style-type: none"> <li>France : Directeur Général de RCI BANQUE</li> </ul>	0	0
<b>Frédéric Schneider</b>	Directeur Général et Administrateur	20 mai 2024	mai 2030	<ul style="list-style-type: none"> <li>France : RCI Banque –DIAC Location – Administrateur, Mobilize Lease&amp;Co – Administrateur,</li> <li>Brésil : Banco RCI Brasil – Administrateur,</li> <li>Espagne : Overlease SA - Administrateur</li> <li>Pologne : RCI Leasing Polska – Membre du conseil de surveillance</li> <li>Roumanie : RCI Leasing Romania IFN SA – Président du conseil de surveillance</li> </ul>	0	0
<b>Caroline Jeandeau</b>	Administrateur	20 mai 2021	mai 2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>France : SCI CAE : Gérante</li> <li>Malte : Administrateur dans les filiales RCI Services, RCI Insurance, RCI Life</li> </ul>	0	0
<b>Isabelle Landrot</b>	Administrateur	20 mai 2024	Mai 2030	<ul style="list-style-type: none"> <li>France : Mobilize Ventures – Directeur Général</li> <li>Royaume-Uni : Flit Technologies Ltd – Administrateur</li> </ul>	0	0

*Autres mandataires sociaux au 31 déc. 2024*

<b>Guillaume Cuny</b>	Directeur Général Délégué	26 juil 2016	N/A	-	0	0
-----------------------	---------------------------	--------------	-----	---	---	---

## Actionnaire au 31 déc.2024

RCI Banque SA		96 535 000	100
---------------	--	------------	-----

Les membres du Conseil d'administration sont désignés par l'Assemblée générale sur recommandation du comité des nominations. La durée de leur mandat est fixée à six ans, sauf cooptation.

Les administrateurs ont été nommés au Conseil d'administration sur la base de leur honorabilité, leurs connaissances de l'activité et des métiers de la société, leurs compétences techniques et générales, ainsi que de leur expérience, issue pour certains, de leur fonction dans les sociétés actionnaires.

Les membres du Conseil d'administration et les Dirigeants effectifs disposent par ailleurs collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur financement de ventes, ainsi que de Renault Group et ses marques Nissan et Mitsubishi et du secteur automobile.

Conformément à la loi, Messieurs Jérémie SIGALAT et Eric LECORGNE, assistent aux réunions du Conseil d'administration en tant que représentants du Comité Social Economique, nommés le 4 avril 2023.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration de DIAC compte deux femmes et deux hommes. Sur recommandation du comité des nominations et conformément à la loi, le Conseil d'administration s'est fixé l'objectif de maintenir cette proportion de 40% minimum d'administrateurs de chaque sexe, en privilégiant les candidatures de femmes en cas de nouvelle nomination.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des administrateurs et leurs devoirs à l'égard de la Société, étant précisé qu'il est entendu par « conflit d'intérêt » toute situation d'interférence entre la fonction exercée au sein du Groupe MOBILIZE Financial Services et un intérêt personnel, de sorte que cette interférence influe ou paraisse influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de la fonction pour le compte de MOBILIZE Financial Services.

Aucune convention n'a été conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale durant l'exercice écoulé. Par ailleurs, et conformément à l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014, le Conseil d'administration précise que les conventions conclues avec la société mère ou les filiales de la Société détenues directement ou indirectement à 100 % sont exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées.

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun de ses principaux dirigeants n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### iii. *Préparation des réunions du Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du secrétaire des Conseils mandaté par le Président, dans un délai suffisant et par tous moyens, conformément aux dispositions statutaires.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, et s'il y a lieu à d'autres réunions, en même temps que les administrateurs eux-mêmes.

Tous les documents techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'administration auxquels il peut assister. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités.

Il reçoit toute information utile à ses missions. Il est tenu régulièrement informé par la direction générale des événements significatifs relatifs à la vie du Groupe DIAC. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'administration. Il peut, à cette même fin, entendre les Commissaires aux comptes et, après en avoir informé le Directeur général, tout cadre de Direction du Groupe DIAC.

Le Président s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

#### *iv. Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2024*

Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2024 :

- Le 5 mars 2024, le Conseil a notamment examiné le rapport d'activité 2023, il a arrêté les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2023 et proposé une affectation de résultat. Il a également approuvé le budget 2024. Enfin il a proposé la nomination d'un nouvel administrateur et Président du Conseil d'Administration, M. Martin Thomas ;
- Le 18 juin 2024, le Conseil a pris acte de la démission du Directeur Général, M. Thibault Paland et a procédé à la nomination d'un nouveau Directeur Général, M. Frédéric Schneider. Par ailleurs, il a pris acte de la démission du Directeur Général Délégué, M. Ludovic Hazard.
- Le 25 juillet 2024, le Conseil a examiné le rapport d'activité du 1<sup>er</sup> semestre 2024 et validé les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2024. Il a traité du contrôle interne et du plan d'audit, il a enfin examiné l'avis du CSE sur la politique sociale.
- Le 13 décembre 2024, le Conseil a examiné le rapport d'activité à fin octobre 2024, il a autorisé les opérations de titrisation pour l'année 2025/2026 et donné délégation de pouvoirs à cet effet pour leur mise en œuvre, il a traité des points relatifs aux compétences du comité des comptes et de l'audit. Il a également revu le dispositif (y compris le plan de remédiation) LCB-FT DIAC. Enfin le Conseil a traité de l'évaluation des dirigeants de Diac et de l'équilibre professionnel hommes-femmes, et a consulté le CSE sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

Le taux de présence des administrateurs à ces réunions, s'est élevé sur l'année à 94 %.

Les réunions du Conseil d'administration se sont tenues au 15, Rue d'Uzès 75002 Paris, siège de la société mère de DIAC et par visioconférence permettant l'identification et la participation effective des administrateurs, visioconférence appliquée à l'origine en raison de la situation sanitaire de la Covid-19.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ont été établis par le secrétaire du Conseil, approuvés au cours de la séance suivante, et reportés sur un registre tenu à la disposition des administrateurs au siège social de la société.

#### **Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice 2024**

Non applicable

#### *v. Les comités spécialisés du Conseil d'administration*

Il est rappelé que la décision a été prise au niveau du Groupe d'avoir des Comités en commun RCI /DIAC conformément à la législation bancaire pour éviter de multiplier les instances. Par ailleurs le Conseil d'Administration de DIAC SA a décidé le 12 juillet 2023 de reprendre à partir de cette date les missions du Comité de l'audit et des comptes spécifiques à DIAC SA. Ainsi, les Comités communs sont à ce jour :

Le **comité des risques** s'est réuni 8 fois en 2024. Il a notamment eu pour mission l'examen de la cartographie des risques et la validation de la définition des risques, l'analyse et validation des limites de risque Groupe RCI, l'analyse des plans d'actions en cas de dépassement des limites ou des seuils d'alerte. Il a également examiné les systèmes de

tarification des produits et services et la politique de rémunération en regard de son incidence sur les risques. Enfin, il a effectué une analyse et approuvé le rapport sur le contrôle interne, les dispositifs ICAAP et ILAAP, ainsi que le plan de rétablissement, et les aspects significatifs des processus de notation et d'estimation issus des modèles internes de risque de crédit de la société.

Le **comité des rémunérations** s'est réuni 10 fois en 2024. Il a notamment eu pour mission l'examen de la politique de rémunération et du système de Part Variable du Groupe RCI Banque pour 2024. Le Comité a également examiné la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que la politique de rémunération des personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Le **comité des nominations** s'est réuni 12 fois en 2024. Il a notamment eu pour mission de recommander au Conseil la nomination de deux nouveaux administrateurs et la nomination d'un nouveau Directeur Général. Le comité a par ailleurs examiné le plan de succession du comité exécutif, ainsi que du management des filiales et des succursales. Il a également procédé à la revue annuelle du Conseil d'administration, notamment sa structure, sa composition, la diversité des connaissances, les compétences et expériences des administrateurs, ainsi que la définition d'administrateur indépendant et les objectifs de représentation équilibrée homme-femme.

## **La Direction générale**

### *i. Mode de Direction générale*

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre sur le contrôle interne, les fonctions de Président et de Directeur général sont séparées.

La Direction générale et direction effective de la société (au sens de l'article L.511-13 du code Monétaire et financier) sont assumées sous la responsabilité du Directeur général, Monsieur Frédéric Schneider, et du Directeur Général Délégué, Monsieur Guillaume Cuny.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Toutefois le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le Conseil entend se réserver.

Le Directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

## **Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale**

(Articles 13 à 15 des statuts)

### **Article 13 - Nature des Assemblées Générales**

Les actionnaires se réunissent chaque année en Assemblée Générale Ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Des Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du quorum des différentes Assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers peuvent assister aux Assemblées Générales.

Le Conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

### Convocations

Le Conseil d'administration convoque les actionnaires en Assemblées Générales en indiquant dans la convocation le

jour, d'heure et le lieu de la réunion. A défaut, elle peut être également convoquée :

1. Par les commissaires aux comptes.
2. Par un mandataire, désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social.
3. Par les liquidateurs.

#### Quorum - Majorité

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales ; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

#### Composition des Assemblées

Dans les Assemblées Générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'Assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes.

Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'Assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint.

Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions peut faire partie de l'Assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

A compter de la convocation de l'Assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion. Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles 131-2 et suivants du décret du 23 mars 1967.

Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution. Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article 131-4 du décret du 23 mars 1967 qui sont applicables.

Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article 131-2 du décret susvisé. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

#### Bureau - Feuille de présence

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par le Vice-Président s'il en a été nommé un, ou par un Administrateur désigné par le Conseil. Au cas où l'Assemblée serait convoquée par les Commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'Assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataire ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des membres de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence aux Assemblées d'actionnaires qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires.

Le bureau de l'Assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'Assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires.

Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence.

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'Assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'Assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

#### Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'Assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions ne concernant pas la présentation de candidats au Conseil d'administration.

#### Procès-verbaux

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau.

Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le Président du Conseil d'administration ou un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général, soit par le Secrétaire de l'Assemblée.

Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité desdites signatures.

#### **Article 14: Assemblées Générales Ordinaires**

**I.** L'Assemblée Générale Ordinaire doit, pour délibérer valablement, être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant le droit de vote ; à défaut, l'Assemblée est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les décisions sont valablement prises quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions à l'ordre du jour de la première réunion.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

**II.** L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et du ou des Commissaires aux comptes ; elle discute, approuve ou redresse les comptes, fixe les dividendes et les jetons de présence, nomme ou révoque les administrateurs et les Commissaires aux comptes, leur donne quitus de leur mission, ratifie les cooptations d'administrateurs, statue sur les conventions soumises à autorisation, couvre la nullité des conventions conclues sans autorisation, confère au Conseil d'administration les autorisations pour les actes excédant les pouvoirs qui lui sont attribués et délibère sur toutes propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### **Article 15: Assemblées Générales Extraordinaires**

- I.** Les Assemblées Générales Extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant le tiers des actions ayant le droit de vote sur première convocation et le quart desdites actions sur deuxième convocation.

A défaut de ce quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée de deux mois au plus ; elle délibère avec le même quorum.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

- II.** L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions à condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires sous réserve de l'obligation faite aux actionnaires d'acheter ou vendre des rompus, en cas de regroupement d'actions, d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou de scission.

Elle peut notamment changer la nationalité de la société sous les conditions exprimées par la loi ou encore modifier l'objet social, augmenter ou réduire le capital social, proroger ou abréger la durée de la Société, décider sa fusion ou sa scission avec une autre ou d'autres sociétés, la dissoudre par anticipation, la transformer en société de toute autre forme, dans les conditions fixées par la loi.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**